



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 17 décembre 2025

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

##### **10.02** Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présentation

##### **10.03** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

##### **10.04** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 30

##### **10.05** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 35

**10.06** Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

**10.07** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

**10.08** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

**10.09** Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Motion d'un élu

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1254969010

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

**20.02** Contrat de construction

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257944002

Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) - appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires).

District(s) : François-Perrault

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255839003

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

District(s) : Villeray

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254287001

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1254518012

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259359001

Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.

District(s) : François-Perrault

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255781012

Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les conditions du programme et désigner la personne responsable des demandes d'aide financière.

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574009

Approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

## 40 – Réglementation

### ORDONNANCE

**40.01** Ordonnance - Bruit

CA Direction du développement du territoire - 1259533013

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).

District(s) : Parc-Extension



## RÈGLEMENT – ADOPTION

### **40.02** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574006

Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

### **40.03** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire - 1258343013

Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

District(s) : Villeray

### **40.04** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574005

Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

### **40.05** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574007

Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

### **40.06** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574008

Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

District(s) : Villeray

## RÈGLEMENT – AVIS DE MOTION

### 40.07 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire - 1257761019

Donner avis de motion afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24  
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0  
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0  
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 25 novembre 2025 à 18 h 30  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement  
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Patrick LEHOUX, Chef de division – Ressources humaines  
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Salvatore SERRAO, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 32.

À 18 h 39, le maire d'arrondissement suspend la séance ordinaire afin de présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2035 dans le cadre de la séance extraordinaire prévue à cette fin.

À 19 h 18, reprise de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA25 14 0296**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA25 14 0297**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue  
le 30 septembre 2025, à 18 h 30**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 28, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyen.ne.s pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois (3) questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 25 novembre 2025, à 10 h, ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil de 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrits sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

|                                                      |                                                                         |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Mary McCutcheon                                      | Modification du nom de la maison de la culture Claude-Léveillée         |
| Antonio Delsonno                                     | Agrandissement du chalet du parc Champdoré                              |
| Louise Lefrançois<br>Saint-Michel Vie Sans Frontière | Formation RCR pour le chalet Champdoré et utilisation du défibrillateur |
| Thérèse Nadeau                                       | Herbe à poux, la mal aimée                                              |
| Vijaykumar Lallubhai Patel                           | Piste cyclable accessible pour le stationnement durant l'hiver          |
| Marie-Josée L'Heureux                                | Plomb dans l'eau                                                        |
| Luc Lupien                                           | Rendre la rue Querbes sens unique                                       |
| Christiane Lévesque                                  | Parvis de la bibliothèque de Parc-Extension                             |
| Benjamin Cloutier                                    | Bureau des permis de l'arrondissement                                   |

À 20 h 28, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 29, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 20 h 30, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions close.

CA25 14 0298

Proclamation de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT QUE le Parlement du Canada déclare, depuis 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, qui est assortie d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

CONSIDÉRANT QUE la campagne annuelle des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tient du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) a confié un mandat au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) afin d'élaborer un Diagnostic local de sécurité chez les filles, les femmes et les aînées à VSP, une première pour un arrondissement montréalais.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. de proclamer l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension arrondissement allié contre la violence faite aux femmes;
2. que l'arrondissement condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à mettre la sécurité des femmes au cœur de ses priorités en soutenant des initiatives leur étant destinées et en adaptant ses interventions sur le territoire afin d'intégrer leurs besoins spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA25 14 0299

**Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), au prix de sa soumission,

soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, conformément à l'appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254969008

---

#### **CA25 14 0300**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les montants de 6 463,43 \$ et de 18 491,89 \$ seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258462005

---

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA25 14 0301**

**Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253356003

---

#### **CA25 14 0302**

**Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1254717003

---

#### CA25 14 0303

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2025 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2025 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254518011

---

#### CA25 14 0304

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est dans le quartier de Saint-Michel;
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire, ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les demandes d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi des projets et leurs redditions de comptes;
3. de s'engager à respecter les conditions du Programme.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259044006

---

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA25 14 0305**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu de l'alinéa 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259335014

---

**CA25 14 0306**

**Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
2. d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1256768008

---



**CA25 14 0307**

**Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56<sup>e</sup> Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56<sup>e</sup> Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
2. d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1256768009

---

**CA25 14 0308**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

40.04 1259574006

---

**CA25 14 0309**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

40.05 1258343013

---

**CA25 14 0310**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

40.06 1259574005

---

**CA25 14 0311**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

40.07 1259574007

---

**CA25 14 0312**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

40.08 1259574008

---

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.09 et 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA25 14 0313**

**Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent sommaire décisionnel.**

CONSIDÉRANT QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe MAMH, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe MAMH pour ajuster les montants de l'emprunt;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

QUE soit modifié chacun des règlements énumérés à l'annexe MAMH par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande au Ministère d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe MAMH;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1251700001

---

#### CA25 14 0314

**Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue De La Roche.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A12, A31 et A93 datés du 17 septembre 2025, préparés par Geneviève Poirier Cormier, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 novembre 2025, visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1256996022

---

#### CA25 14 0315

**Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande d'autorisation d'usages conditionnels et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT QU'a été soumise une demande d'autorisation pour l'usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025, d'autoriser cette demande en vertu des dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), pour les raisons suivantes :

- L'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisqu'aucune modification extérieure est projetée;
- Les modifications apportées au nombre de logements sont réversibles, puisque l'escalier intérieur et les cuisines et salles de bain sont conservés;
- Les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille;
- Le logement du sous-sol aménagé en 2016 et occupé par un locataire n'est pas visé par la demande.

CONSIDÉRANT QUE la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 21 novembre 2025, afin de statuer sur cette demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente demande d'autorisation d'usages conditionnels.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement, en fusionnant les appartements du rez-de-chaussée et du 2<sup>e</sup> étage, dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), à la condition suivante :

- Que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1256996021

---

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA25 14 0316

**Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1253356004

---

#### CA25 14 0317

**Nommer le conseiller Sylvain Ouellet à la présidence, la conseillère Elvira Carhuallanqui à la vice-présidence et le conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer le conseiller Sylvain Ouellet à titre de président, la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de vice-présidente et le conseiller Josué Corvil à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1253356005

---

CA25 14 0318

Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA21-14001), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la Ville une personne qui sera membre du conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray »;

CONSIDÉRANT QUE la commissaire au développement économique de l'arrondissement pourra siéger comme observatrice suivant l'approbation du conseil d'administration de la SDC;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de désigner madame Martine Musau Muele, conseillère du district de Villeray, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

Adopté à l'unanimité.

51.03 1258343011

CA25 14 0319

Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONSIDÉRANT QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un.e élu.e doit être nommé.e pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258343012

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 40.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE  
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025.

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 25 novembre 2025 à 18 h 35  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement  
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Patrick LEHOUX, Chef de division – Ressources humaines  
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Salvatore SERRAO, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 39.

---

**CA25 14 0293**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2026-2035**

---

**10.04 - Période de questions du public**

À 19 h 10, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Il invite ceux et celles qui ont des questions uniquement sur le budget ou le programme décennal d'immobilisations à s'avancer au micro.

Benoît Marcil                      Orientation politique de la Ville-centre et incidence sur le budget de l'arrondissement

À 19 h 12, comme il n'y a plus de questions du public, le maire suppléant de l'arrondissement déclare la période de questions close.

---

10.05 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h 13, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

À 19 h 14, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA25 14 0294

**Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver la liste des projets qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets de 2026 à 2035 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
2. d'approuver la planification budgétaire pour les années 2026 à 2035 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou de 6 981 000 \$ par année.

Adopté à la majorité.

**Dissidence :** Josué CORVIL

30.01 1259574003

CA25 14 0295

**Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.

Adopté à la majorité.

**Dissidence :** Josué CORVIL

30.02 1259574004

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 16.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE  
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025.



**Dossier # : 1254969010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires). |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

1. d'octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations



- DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marco ST-PIERRE **Le** 2025-12-02 13:20

**Signataire :**

Marco ST-PIERRE

---

Directeur - travaux publics en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1254969010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, la Division de la voirie requiert les services de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour des travaux de reconstruction de puisards, pour un total d'approximativement 900 heures par année (LOT 4.1.1) et pour des travaux de réfection de chaussée, pour un total d'approximativement 720 heures par année (LOT 4.1.2). De plus, la Division des parcs requiert les services d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux d'excavation et la réalisation de plantations d'arbres, pour un total d'approximativement 720 heures par année (LOT 4.1.3).

Par ailleurs, la Division des parcs requiert les services d'un (1) camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux de plantations d'arbres et le transport de terre et de résidus d'excavation pour un total d'approximativement 750 heures par année (LOT 5.1.1). Enfin, la Division de la voirie requiert les services d'un (1) camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux de voirie (asphalte, béton et aqueduc) pour un total d'approximativement 600 heures par année (LOT 5.1.2).

La durée de location des appareils requis est pour la période du 13 avril 2026 au 12 novembre 2027. Une année de prolongation est prévue pour l'année 2028.

Ainsi, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public regroupé portant le numéro 25-21177, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences de l'arrondissement pour une durée de deux (2) ans. Une année de prolongation est prévue pour l'année 2028 dans cet appel d'offres public. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2025. Au total, onze (11) entreprises ont déposé une soumission conforme pour l'arrondissement de Villaray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- Trois (3) pour le LOT 4.1.1 Rétrocaveuse voirie;
- Trois (3) pour le LOT 4.1.2 Rétrocaveuse voirie;
- Deux (2) pour le LOT 4.1.3 Rétrocaveuse parcs;
- Une (1) pour le LOT 5.1.1 Camion 10 roues et;
- Deux (2) pour le LOT 5.1.2 Camion 12 roues.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 14 0336 - 1244969008 - 3 décembre 2024** - Autoriser une dépense maximale de 111 879,87 \$, taxes incluses, à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 1), pour la période du 7 avril au 7 novembre 2025, conformément à l'appel d'offres public 22-19712.

**CA24 14 0335 -1244969007 - 3 décembre 2024** - Autoriser une dépense maximale de 191 718,97 \$, taxes incluses, pour les deux lots suivants : à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.) au montant de 106 519,74 \$, taxes incluses (LOT 1) et au montant de 85 199,23 \$, taxes incluses (LOT 2), pour la prolongation du contrat de location de deux rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période du 14 avril au 14 novembre 2025, conformément à l'appel d'offres public 22-19609.

**CA24 14 0334 - 1244969006 - 3 décembre 2024** - Autoriser une dépense maximale de 159 858,94 \$, taxes incluses, pour les deux lots suivants : à Transport Lyon (9180-3320 Québec inc.) au montant de 88 818,19 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux de plantations d'arbres (LOT 1), pour la période du 7 avril au 24 octobre 2025 et les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.) au montant de 71 040,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux de voirie (LOT 2), pour la période du 7 avril au 14 novembre 2025, conformément à l'appel d'offres public 22-19612.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit :

- à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses;
- à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses;
- à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses;
- à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de

- plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses;
- à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses;

pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028.

L'horaire régulier de travail est du lundi au jeudi, entre 6 h 30 et 16 h. En dehors de cette période, il est possible que la Ville ait, occasionnellement, besoin de l'équipement pour travailler au-delà de 16 h le jeudi et/ou le vendredi, samedi ou dimanche (moins de 5 % du temps).

## JUSTIFICATION

La location de trois (3) rétrocaveuses, d'un camion 10 roues et d'un camion 12 roues sont nécessaires. L'arrondissement ne possède pas l'équipement nécessaire et/ou suffisant à la réalisation de ces travaux et doit faire appel à des entrepreneurs.

Le Service de l'approvisionnement a ainsi lancé un appel d'offres public regroupé portant le numéro 25-21177, le 1er octobre 2025, afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences de l'arrondissement pour une durée de deux (2) ans. Une année de prolongation est prévue pour l'année 2028 dans cet appel d'offres public. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2025. Au total, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- Trois (3) pour le LOT 4.1.1 Rétrocaveuse voirie;
- Trois (3) pour le LOT 4.1.2 Rétrocaveuse voirie;
- Deux (2) pour le LOT 4.1.3 Rétrocaveuse parcs;
- Une (1) pour le LOT 5.1.1 Camion 10 roues et;
- Deux (2) pour le LOT 5.1.2 Camion 12 roues.

## RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

La liste des prix soumis est présentée en pièce jointe sous la rubrique « Intervention - Service de l'approvisionnement, Direction acquisition » du présent sommaire décisionnel.

## TABLEAUX DE CONFORMITÉ

### 25-21177 - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires LOT 4.1.1 Voirie (3 soumissionnaires).

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                 | <b>PRIX SOUMIS</b><br>(taxes incluses) | <b>AUTRES</b><br>(Contingences +<br>variation de<br>quantités)<br>(taxes incluses) | <b>TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>ADJUDICATAIRE</b><br>L.J. Excavation Inc. |                                        |                                                                                    | 232 824,38 \$                    |
| 9154-6937 Québec inc. - Location<br>Guay     |                                        |                                                                                    | 298 015,20 \$                    |

|                                                                                                                                       |  |  |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|----------------------|
| 9213-4675 Québec inc.                                                                                                                 |  |  | 331 128,00 \$        |
| <b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>                                                                                              |  |  | <b>362 171,25 \$</b> |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                     |  |  | - 129 345,87 \$      |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> |  |  | - 35,71 %            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                           |  |  | 65 190,82 \$         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>    |  |  | 28 %                 |

L'analyse des résultats des soumissions présente une différence de - 35,71 % moins cher que l'estimation réalisée lors de la préparation de l'appel d'offres public. L'estimation a pourtant été réalisée sur tous les prix des contrats octroyés à la Ville de Montréal en 2024 dans ce dossier pour divers arrondissements et majorés de 4,4 % en 2024 et de 3 %/an par année pour 2025-2027.

**25-21177 - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires  
LOT 4.1.2 Voirie (3 soumissionnaires).**

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                                                                                                          | <b>PRIX SOUMIS</b><br>(taxes incluses) | <b>AUTRES</b><br>(Contingences +<br>variation de<br>quantités)<br>(taxes incluses) | <b>TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>ADJUDICATAIRE</b>                                                                                                                  |                                        |                                                                                    | 189 372,10 \$                    |
| 2632-2990 Québec inc. / Les<br>Excavations DDC                                                                                        |                                        |                                                                                    |                                  |
| 9154-6937 Québec inc. - Location<br>Guay                                                                                              |                                        |                                                                                    | 238 412,16 \$                    |
| 9213-4675 Québec inc.                                                                                                                 |                                        |                                                                                    | 269 041,50 \$                    |
| <b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>                                                                                              |                                        |                                                                                    | <b>289 737,00 \$</b>             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                     |                                        |                                                                                    | - 100 364,90 \$                  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> |                                        |                                                                                    | - 34,64 \$                       |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                           |                                        |                                                                                    | 49 040,06 \$                     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>    |                                        |                                                                                    | 25,90 %                          |

L'analyse des résultats des soumissions présente une différence de - 34,64 % moins cher que l'estimation réalisée lors de la préparation de l'appel d'offres public. L'estimation a pourtant été réalisée sur tous les prix des contrats octroyés à la Ville de Montréal en 2024 dans ce dossier pour divers arrondissements et majorés de 4,4 % en 2024 et de 3 %/an par

année pour 2025-2027.

**25-21177 - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires  
LOT 4.1.3 Parcs (2 soumissionnaires).**

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                                                                                                          | <b>PRIX SOUMIS</b><br>(taxes incluses) | <b>AUTRES</b><br>(Contingences +<br>variation de<br>quantités)<br>(taxes incluses) | <b>TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>ADJUDICATAIRE</b><br>9154-6937 Québec inc. - Location<br>Guay                                                                      |                                        |                                                                                    | 215 233,20 \$                    |
| 9213-4675 Québec inc.                                                                                                                 |                                        |                                                                                    | 252 485,10 \$                    |
|                                                                                                                                       |                                        |                                                                                    |                                  |
| <b>Dernière estimation réalisée<br/>(\$)</b>                                                                                          |                                        |                                                                                    | <b>273 180,60 \$</b>             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation))</i>                   |                                        |                                                                                    | - 57 947,40 \$                   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> |                                        |                                                                                    | - 21,21 %                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>                         |                                        |                                                                                    | 37 251,90 \$                     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>    |                                        |                                                                                    | 17,31 %                          |

L'analyse des résultats des soumissions présente une différence de - 21,21 % moins cher que l'estimation réalisée lors de la préparation de l'appel d'offres public. L'estimation a pourtant été réalisée sur tous les prix des contrats octroyés à la Ville de Montréal en 2024 dans ce dossier pour divers arrondissements et majorés de 4,4 % en 2024 et de 3 %/an par année pour 2025-2027.

**25-21177 - Location d'un camion 10 roues avec opérateur et entretien LOT 5.1.1  
Parcs (1 soumissionnaire).**

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                                                                                        | <b>PRIX SOUMIS</b><br>(taxes incluses) | <b>AUTRES</b><br>(Contingences +<br>variation de<br>quantités)<br>(taxes incluses) | <b>TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>ADJUDICATAIRE</b><br>Déneigement & Excavation M.<br>Gauthier inc.                                                |                                        |                                                                                    | 222 476,63 \$                    |
|                                                                                                                     |                                        |                                                                                    |                                  |
| <b>Dernière estimation réalisée<br/>(\$)</b>                                                                        |                                        |                                                                                    | <b>206 955,00 \$</b>             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation))</i> |                                        |                                                                                    | 15 521,63 \$                     |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)                                                    |                                        |                                                                                    | 7,50 %                           |

|                                                                                                                                                         |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$                                                                  |      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>$(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$                                    | S/O. |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$ |      |

**25-21177 - Location d'un camion 12 roues avec opérateur et entretien LOT 5.1.2 Voirie (2 soumissionnaires).**

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                                                                                                                               | <b>PRIX SOUMIS</b><br>(taxes incluses) | <b>AUTRES</b><br>(Contingences +<br>variation de<br>quantités)<br>(taxes incluses) | <b>TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>ADJUDICATAIRE</b>                                                                                                                                       |                                        |                                                                                    | 154 367,73 \$                    |
| 2632-2990 Québec inc. / Les<br>Excavations DDC                                                                                                             |                                        |                                                                                    |                                  |
| 9213-4675 Québec inc.                                                                                                                                      |                                        |                                                                                    | 200 056,50 \$                    |
|                                                                                                                                                            |                                        |                                                                                    |                                  |
| <b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>                                                                                                                   |                                        |                                                                                    | <b>179 361,00 \$</b>             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>$(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})$                                 |                                        |                                                                                    | - 24 993,27 \$                   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ |                                        |                                                                                    | - 13,93 %                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>$(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$                                       |                                        |                                                                                    | 45 688,77 \$                     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$    |                                        |                                                                                    | 29,60 %                          |

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas d'évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat.

La location de rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires est nécessaire dans le cadre des opérations de réfection routière et de travaux d'aqueduc ainsi que pour des travaux d'excavations et de plantations d'arbres.

La location de camions 10 et 12 roues à bennes basculantes avec opérateurs et entretien est nécessaire pour la réalisation des travaux de plantations d'arbres et le transport de terre et de résidus d'excavation et pour des opérations de réfection routière et de travaux d'aqueduc.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement 2025 :

Ce dossier s'inscrit dans les priorités de l'arrondissement, à savoir :

## **1) TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET VERDISSEMENT**

1.3 Poursuivre les efforts de plantation pour augmenter l'indice de canopée du territoire.

### 3) MILIEU DE VIE

3.4 Continuer à intervenir de manière ciblée afin de maintenir la propreté sur l'ensemble du territoire.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour une (1) période additionnelle pour la saison 2028. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat (15 décembre 2027) et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

**Durée initiale** - Les prix ne font l'objet d'aucun ajustement pour 2026 et 2027.

**Option de renouvellement** - Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément aux modalités prévues à l'annexe du Contrat. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de bénéficier d'une variation des prix à la baisse, le cas échéant.

Pour de plus amples informations, voir l'intervention de l'Arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, Direction des services administratifs, en pièce jointe.

#### MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de **Section A - Montréal 2030**, soit :

##### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Priorité 2 - Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

#### QUARTIER VIVANT

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en matière de **diminution des vulnérabilités climatiques Section B - Test climat**, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse), soit :

- de contribuer à l'augmentation de l'indice de la canopée de la Ville de Montréal de 20 % à 25 % d'ici 2025 (Plan d'action canopée 2012-2021).
- de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030, soit de planter, entretenir et protéger 500 000 arbres sur le territoire de l'agglomération de Montréal en priorisant les zones vulnérables aux vagues de chaleur.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)



S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe  
(Amal AFFANE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin PONTON  
Agent de recherche en développement durable

**Tél :** (514) 771-0141  
**Télécop. :** (514) 872-1928

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-30

Benjamin PUGI  
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

**Tél :** 514-895-7454  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1254969010**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
 Direction des travaux publics , Direction

**Objet :**

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**



1254969010 Location rétrocaveuses avec opérateur et camions.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Amal AFFANE

**ENDOSSÉ PAR**

Steve THELLEND

Le : 2025-12-01

Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :**

514 872-6668

Chef de division,

**Tél :** 514 346-6255

**Division :** Ressources financières, matérielles  
et informationnelles

N° de dossier:

1254969010

Nature du dossier:

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

Financement:

**PDI- 55738 - Programme de réfection routière - Travaux publics**  
**Budget de fonctionnement**

Imputation:

| Entité                                                                   | Source | C Resp | Activité | Objet | S Objet | Interop | Projet | Autre | Cat Actif | Futur | Lot   | Année | Montant Net          |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|--------|----------|-------|---------|---------|--------|-------|-----------|-------|-------|-------|----------------------|
| 2130.0010000.306446.0421.54505.014411.0000.000000.000000.000000.000000   |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.1 | 2026  | 106,299.85           |
| 2130.0010000.306446.0421.54505.014411.0000.000000.000000.000000.000000   |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.1 | 2027  | 106,299.85           |
| 6440.4025841.801650.03103.54505.014411.000.XXXXXX.000000.17025.00000     |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.2 | 2026  | 86,460.99            |
| 6440.4025841.801650.03103.54505.014411.000.XXXXXX.000000.17025.00000     |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.2 | 2027  | 86,460.99            |
| 2440.00100000.306463.07163.54505.014411.0000.000000.029296.000000.000000 |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.3 | 2026  | 98,268.30            |
| 2440.00100000.306463.07163.54505.014411.0000.000000.029296.000000.000000 |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 4.1.3 | 2027  | 98,268.30            |
| 2440.00100000.306463.07163.54505.014411.0000.000000.029296.000000.000000 |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 5.1.1 | 2026  | 101,575.41           |
| 2440.00100000.306463.07163.54505.014411.0000.000000.029296.000000.000000 |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 5.1.1 | 2027  | 101,575.41           |
| 6440.4025841.801650.03103.54505.014411.000.XXXXXX.000000.17025.00000     |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 5.1.2 | 2026  | 70,479.16            |
| 6440.4025841.801650.03103.54505.014411.000.XXXXXX.000000.17025.00000     |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 5.1.2 | 2027  | 70,479.16            |
| <b>Total</b>                                                             |        |        |          |       |         |         |        |       |           |       |       |       | <b>926,167.39 \$</b> |

Dépenses:

Avant taxes

Taxes incluses

Net (crédits)

2026

441,084.60 \$

507,137.02 \$

463,083.70 \$

2027

441,084.60 \$

507,137.02 \$

463,083.70 \$

TOTAL

882,169.20 \$

1,014,274.04 \$

926,167.39 \$

L'option de renouvellement en 2028 est à prévoir dans le budget PDI de réfection routière interne de l'année 2028.

**Dossier # : 1254969010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires). |

## SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

## FICHIERS JOINTS



25-21177\_VSMPE\_Intervention.pdf25-21177\_VSMPE\_TCP.pdf25-21177 PV.pdf



25-21177\_DetCah.pdf

## RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES  
 Agent d approvisionnement niveau 2  
**Tél : 514-872-6850**

## ENDOSSÉ PAR

Nizar EL HANNA  
 Chef de section  
**Tél : (514) 838-9278**  
**Division : Division Acquisition**

Le : 2025-11-27



Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 23 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents :      Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique  
                             M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif  
                             M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

**APPEL D'OFFRES 25-21177**

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Location de balais de rue, lave-trottoirs, camions-citernes, rétrocaveuses et camions avec opérateurs pour divers arrondissements » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

| <b><u>Soumissionnaires</u></b>                 |                              | <b><u>Prix</u></b> |
|------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| 2632-2990 QUÉBEC INC.<br>(LES EXCAVATIONS DDC) | <b>Lot 4.1.1</b>             | 234 655,93 \$      |
|                                                | <b>Lot 4.1.2</b>             | 189 372,10 \$      |
|                                                | <b>Lot 5.1.2</b>             | 154 367,73 \$      |
| 9154-6937 QUÉBEC INC.<br>(LOCATION GUAY)       | <b>Lot 4.1.1</b>             | 298 015,20 \$      |
|                                                | <b>Lot 4.1.2</b>             | 238 412,16 \$      |
|                                                | <b>Lot 4.1.3</b>             | 215 233,20 \$      |
| 9213-4675 QUÉBEC INC.                          | <b>Lot 4.1.1</b>             | 331 128,00 \$      |
|                                                | <b>Lot 4.1.2</b>             | 269 041,50 \$      |
|                                                | <b>Lot 4.1.3</b>             | 252 485,10 \$      |
|                                                | <b>Lot 5.1.2</b>             | 200 056,50 \$      |
| BALAI LE PERMANENT INC.                        | <b>Lot 2.1.3</b>             | 21 523,32 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.4</b>             | 21 854,45 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.5</b>             | 21 192,19 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.2.1</b>             | 106 374,87 \$      |
|                                                | <b>Lot 2.2.2</b>             | 106 374,87 \$      |
|                                                | <b>Lot 2.2.3</b>             | 106 788,78 \$      |
|                                                | <b>Lot 2.2.4</b>             | 106 788,78 \$      |
|                                                | <b>Lot 2.3.1</b>             | 77 401,17 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.3.2</b>             | 77 401,17 \$       |
|                                                | <b>Lot 3.2.1</b>             | 48 013,56 \$       |
|                                                | <b>Lot 3.2.3</b>             | 50 497,02 \$       |
|                                                | <b>Lot 3.3.1</b>             | 54 222,21 \$       |
| BALAYE-PRO INC.                                | <b>Lot 2.1.1</b>             | 24 006,78 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.2</b>             | 24 006,78 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.3</b>             | 19 867,68 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.4</b>             | 19 867,68 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.1.5<sup>1</sup></b> | 19 867,68 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.3.1</b>             | 87 369,50 \$       |
|                                                | <b>Lot 2.3.2</b>             | 87 369,50 \$       |

<sup>1</sup> Ce lot n'a pas été mentionné lors de la séance publique d'ouverture des soumissions.

**Soumissionnaires****Prix**

|                                           |           |               |
|-------------------------------------------|-----------|---------------|
| DÉNEIGEMENT & EXCAVATION M. GAUTHIER INC. | Lot 1.1.1 | 21 781,21 \$  |
|                                           | Lot 1.1.2 | 21 691,76 \$  |
|                                           | Lot 1.1.3 | 21 635,77 \$  |
|                                           | Lot 1.1.4 | 21 681,41 \$  |
|                                           | Lot 1.2.1 | 49 794,06 \$  |
|                                           | Lot 1.2.2 | 50 336,28 \$  |
|                                           | Lot 1.2.3 | 40 395,55 \$  |
|                                           | Lot 1.2.4 | 52 143,69 \$  |
|                                           | Lot 1.2.5 | 55 758,51 \$  |
|                                           | Lot 1.2.6 | 70 850,35 \$  |
|                                           | Lot 1.3.1 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 1.3.2 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 1.3.3 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 1.3.4 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 1.3.5 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 1.3.6 | 45 392,13 \$  |
|                                           | Lot 2.1.1 | 22 351,14 \$  |
|                                           | Lot 2.1.2 | 22 351,14 \$  |
|                                           | Lot 2.1.3 | 22 020,01 \$  |
|                                           | Lot 2.1.4 | 22 020,01 \$  |
|                                           | Lot 2.1.5 | 22 020,01 \$  |
|                                           | Lot 2.1.6 | 23 013,40 \$  |
|                                           | Lot 2.1.7 | 30 353,40 \$  |
|                                           | Lot 2.2.1 | 105 133,14 \$ |
|                                           | Lot 2.2.2 | 105 133,14 \$ |
|                                           | Lot 2.2.3 | 105 133,14 \$ |
|                                           | Lot 2.2.4 | 105 133,14 \$ |
|                                           | Lot 2.3.1 | 78 573,92 \$  |
|                                           | Lot 2.3.2 | 78 573,92 \$  |
|                                           | Lot 2.3.3 | 153 395,05 \$ |
|                                           | Lot 3.1.1 | 21 357,76 \$  |
|                                           | Lot 3.1.2 | 21 357,76 \$  |
|                                           | Lot 3.2.1 | 53 394,39 \$  |
|                                           | Lot 3.2.2 | 53 394,39 \$  |
|                                           | Lot 3.2.3 | 53 394,39 \$  |
|                                           | Lot 3.3.1 | 53 394,39 \$  |
|                                           | Lot 5.1.1 | 222 476,63 \$ |
|                                           |           |               |
| GROUPE VILLENEUVE INC.                    | Lot 2.1.1 | 23 965,39 \$  |
|                                           | Lot 2.1.3 | 22 516,70 \$  |
|                                           | Lot 2.1.4 | 22 640,88 \$  |
|                                           | Lot 2.1.5 | 22 847,83 \$  |
|                                           | Lot 2.2.1 | 107 823,56 \$ |
|                                           | Lot 2.2.2 | 108 858,33 \$ |
|                                           | Lot 2.2.3 | 111 031,36 \$ |
|                                           | Lot 2.2.4 | 111 031,36 \$ |
|                                           | Lot 2.3.1 | 27 803,83 \$  |
|                                           | Lot 2.3.2 | 27 754,97 \$  |
|                                           | Lot 3.1.1 | 22 185,58 \$  |
|                                           | Lot 3.2.1 | 26 697,20 \$  |
|                                           | Lot 3.2.2 | 27 111,11 \$  |
|                                           | Lot 3.2.3 | 27 111,11 \$  |
|                                           | Lot 3.3.1 | 54 015,26 \$  |



| <b><u>Soumissionnaires</u></b>      |                  | <b><u>Prix</u></b> |
|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| L.J. EXCAVATION INC.                | <b>Lot 4.1.1</b> | 232 824,38 \$      |
|                                     | <b>Lot 4.1.2</b> | 194 537,70 \$      |
|                                     | <b>Lot 4.1.3</b> | 240 067,80 \$      |
| LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.       | <b>Lot 1.2.1</b> | 120 620,73 \$      |
|                                     | <b>Lot 1.2.2</b> | 121 934,21 \$      |
|                                     | <b>Lot 1.2.3</b> | 100 937,47 \$      |
|                                     | <b>Lot 1.2.4</b> | 126 312,45 \$      |
|                                     | <b>Lot 1.2.5</b> | 135 068,95 \$      |
|                                     | <b>Lot 1.2.6</b> | 168 292,13 \$      |
| LES ÉQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTÉE | <b>Lot 1.1.1</b> | 21 557,24 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.1.2</b> | 21 468,71 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.1.3</b> | 20 981,79 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.1.4</b> | 21 026,05 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.1</b> | 48 780,44 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.2</b> | 49 311,63 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.3</b> | 39 573,25 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.4</b> | 51 082,24 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.5</b> | 54 623,47 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.2.6</b> | 69 408,11 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.1</b> | 55 050,03 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.2</b> | 55 050,03 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.3</b> | 55 050,03 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.4</b> | 55 050,03 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.5</b> | 55 050,03 \$       |
|                                     | <b>Lot 1.3.6</b> | 55 050,03 \$       |
| LES REVÊTEMENTS SCELL-TECH INC.     | <b>Lot 2.2.1</b> | 112 873,26 \$      |
|                                     | <b>Lot 2.2.2</b> | 112 873,26 \$      |
|                                     | <b>Lot 2.2.3</b> | 112 873,26 \$      |
|                                     | <b>Lot 2.2.4</b> | 112 873,26 \$      |
|                                     | <b>Lot 2.3.3</b> | 193 737,47 \$      |
|                                     | <b>Lot 3.2.1</b> | 56 854,68 \$       |
|                                     | <b>Lot 3.2.2</b> | 56 854,68 \$       |
|                                     | <b>Lot 3.2.3</b> | 56 854,68 \$       |
|                                     | <b>Lot 3.3.1</b> | 56 854,68 \$       |

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 1<sup>er</sup> octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

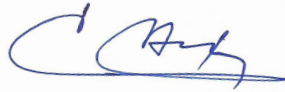
Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1  
S.A.



Marie-Eve Lapointe  
Analyste juridique – Service du greffe



Abdenour Touabi  
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

✓

Nouveautés SEAO au 2025-11-09.

Consultez la [liste des nouvelles](#) pour tous les détails !

## Liste des commandes

**Numéro:** 25-21177

**Numéro de référence:** 20097172

**Type de l'avis:** Avis d'appel d'offres

**Statut:** En attente de conclusion du contrat

**Titre:**  
Location de balais de rue, lave-trottoirs, camions-citernes, rétrocaveuses et camions avec opérateurs pour divers arrondissements

**Organisation:** Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

19 résultats

Résultats 1 à 19

Trier par

Sélection

Nombre par page

To...

| Organisation                                                                               | Diffusion   | Contact                                                                                                                                   | Date et heure de la commande             | Addenda envoyé                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9154-6937 QUÉBEC INC.<br>235 cite des jeunes Saint-Clet QC CAN<br>J0P1P0                   | Non diffusé | Bertrand Guay<br>Téléphone: 4504563314<br>Courriel: <a href="mailto:locationguay@hotmail.com">locationguay@hotmail.com</a>                | <b>Transaction:</b><br><b>(20329936)</b> | 20077067 - Addenda 1                                                                                                   |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           | 2025-10-01 11:31                         | Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                                                 |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           |                                          | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           | Mode privilégié (plan): Courriel         |                                                                                                                        |
| LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.<br>10,441 rue Balzac Montréal-Nord<br>Montréal QC CAN H1H3L6 | Publique    | Andrea Bucaro<br>Téléphone: 5143257729<br>Courriel: <a href="mailto:abucaro@bucaro.ca">abucaro@bucaro.ca</a>                              | <b>Transaction:</b><br><b>(20343545)</b> | 20077067 - Addenda 1                                                                                                   |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           | 2025-10-20 16:06                         | Devis<br>Téléchargement                                                                                                |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           |                                          | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau numérique<br>Téléchargement                               |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           | Mode privilégié (plan): Courriel         |                                                                                                                        |
| MULTI ROUTES INC.<br>11415 - 6e Avenue R-D-P Montréal QC<br>CAN H1E1R8                     | Publique    | Catherine Gagnon<br>Téléphone: 5146482632<br>Courriel: <a href="mailto:administration@multiroutes.com">administration@multiroutes.com</a> | <b>Transaction:</b><br><b>(20330068)</b> | 20077067 - Addenda 1                                                                                                   |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           | 2025-10-01 15:06                         | Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                                                 |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           |                                          | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique                                  |
|                                                                                            |             |                                                                                                                                           |                                          |                                                                                                                        |

|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    |                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | 2025-10-15 à 10:20 - Courriel                                                                                          |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| 9259-0728 QUÉBEC INC.<br>220 Grand Marais Sainte-Martine QC<br>CAN J0S1V0                                                                                | Non diffusé | Joel Richard<br>Téléphone: 5142609006<br>Courriel: <a href="mailto:info@jsrgazon.com">info@jsrgazon.com</a>                             | <b>Transaction: (20341090)</b><br>2025-10-17 08:04 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                        |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau numérique<br>Téléchargement                               |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.<br>906 Rue Jacques Paschini, Bois-Des-Filion, QC, J6Z 4W4 Bois-des-Filion QC<br>CAN J6Z4W4<br>www.balayagevilleneuve.com | Non diffusé | Johanne Courchesne<br>Téléphone: 450-434-5083<br>Courriel: <a href="mailto:info@balayagevilleneuve.com">info@balayagevilleneuve.com</a> | <b>Transaction: (20344401)</b><br>2025-10-21 20:09 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                        |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau numérique<br>Téléchargement                               |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| PAYSAGISTES RAMCO INC.<br>2456 rue Tivoli Laval QC CAN H7K0B6                                                                                            | Non diffusé | Nicolas Lange<br>Téléphone: 5149109484<br>Courriel: <a href="mailto:info@grouperamco.com">info@grouperamco.com</a>                      | <b>Transaction: (20336910)</b><br>2025-10-11 07:13 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                        |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | Ne pas recevoir                                                                                                        |
| 2632-2990 QUÉBEC INC.<br>8118, ave Broadway Nord Montréal-Est QC CAN H1B5B6<br>www.excavationddc.com                                                     | Non diffusé | Alexandre Choquette<br>Téléphone: 5146450707<br>Courriel: <a href="mailto:info@excavationddc.com">info@excavationddc.com</a>            | <b>Transaction: (20333664)</b><br>2025-10-07 14:37 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                         |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| L.J. EXCAVATION INC.<br>5339 4 AV. Montréal QC CAN H1Y2V4                                                                                                | Non diffusé | JEAN GUY GAGNE<br>Téléphone: 5145989337<br>Courriel: <a href="mailto:jgagne49@hotmail.com">jgagne49@hotmail.com</a>                     | <b>Transaction: (20329980)</b><br>2025-10-01 13:07 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                         |
|                                                                                                                                                          |             |                                                                                                                                         |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique                                  |

|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    |                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | 2025-10-15 à 10:20 - Courriel                                                                                          |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| LES ÉQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTÉE<br>3055, rue Peugeot Laval QC CAN H7L5C4                                                                          | Non diffusé       | Martin Benoit<br>Téléphone: 514 977 5134<br>Courriel: <a href="mailto:martin@bencolaval.com">martin@bencolaval.com</a>             | <b>Transaction: (20331290)</b><br>2025-10-03 08:37 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                         |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| Les équipements C.M. (Cusson-Ménard) inc.<br>350 Charles Marchand Le Gardeur QC CAN J5Z4P1                                                            | Non diffusé       | Jessica Lyne Ménard<br>Téléphone: 4506543009<br>Courriel: <a href="mailto:info@equipcm.com">info@equipcm.com</a>                   | <b>Transaction: (20332778)</b><br>2025-10-06 09:19 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                         |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | Mode privilégié (plan): Courriel                                                                                       |
| 9213-4675 QUÉBEC INC.<br>6856 rue Marie-Guyart Montréal QC CAN H8N3G7                                                                                 | Non diffusé       | Ralea Anatolie<br>Téléphone: 51486774779<br>Courriel: <a href="mailto:anatolieralea@yahoo.ca">anatolieralea@yahoo.ca</a>           | <b>Transaction: (20345700)</b><br>2025-10-23 09:52 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                        |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau numérique<br>Téléchargement                               |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | Ne pas recevoir                                                                                                        |
| Ville de Montréal - Arrondissement ---- Rosemont ---- La Petite-Patrie<br>5650, rue D'Iberville 2e Étage<br>Montréal QC CAN H2G2B3                    | Donneur d'ouvrage | Adina Iacob<br>Téléphone: 5148683567<br>Courriel: <a href="mailto:adina.iacob@montreal.ca">adina.iacob@montreal.ca</a>             | <b>Transaction: (20333584)</b><br>2025-10-07 12:08 | Ne pas recevoir                                                                                                        |
| LES REVÊTEMENTS SCELL-TECH INC.<br>1875 Rue Thomas-Edison Terrebonne QC CAN J6Y2A5<br><a href="http://WWW.Scelltech.com">http://WWW.Scelltech.com</a> | Non diffusé       | Mireille Villeneuve<br>Téléphone: 5149907886<br>Courriel: <a href="mailto:mvilleneuve@scelltech.com">mvilleneuve@scelltech.com</a> | <b>Transaction: (20329963)</b><br>2025-10-01 12:16 | 20077067 - Addenda 1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 - Courriel                                                         |
|                                                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                    |                                                    | 20077754 - Addenda 2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel<br>Bordereau numérique<br>2025-10-15 à 10:20 - Courriel |

|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| BALAI LE PERMANENT INC.<br>3470 boul. des Milles Iles Laval QC<br>CAN H7J1C7<br>http://www.balaipermanent.ca | Non diffusé | Marc-André Jargaille<br>Téléphone: 4506667140<br>Courriel: <a href="mailto:info@balaipermanent.ca">info@balaipermanent.ca</a>                 | <b>Transaction:</b><br><b>(20342105)</b><br>2025-10-18 11:38 | 20077067 - Addenda<br>1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                                 |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | 20077754 - Addenda<br>2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau<br>numérique<br>Téléchargement                                     |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| GROUPE VILLENEUVE INC.<br>18050 J.A. Bombardier Mirabel QC<br>CAN J7J2H8                                     | Non diffusé | Steve Villeneuve<br>Téléphone: 4504209167<br>Courriel: <a href="mailto:svilleneuve@groupevilleneuve.com">svilleneuve@groupevilleneuve.com</a> | <b>Transaction:</b><br><b>(20330791)</b><br>2025-10-02 14:51 | 20077067 - Addenda<br>1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 -<br>Courriel                                                               |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | 20077754 - Addenda<br>2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel<br>Bordereau<br>numérique<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| BALAYE-PRO INC.<br>280, Montée de Liesse Montréal QC<br>CAN H4T1N8<br>http://www.balaye-pro.qc.ca            | Non diffusé | Priesh Mistry<br>Téléphone: 5146248412<br>Courriel: <a href="mailto:infos@balayepro.com">infos@balayepro.com</a>                              | <b>Transaction:</b><br><b>(20340535)</b><br>2025-10-16 15:50 | 20077067 - Addenda<br>1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                                 |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | 20077754 - Addenda<br>2<br>Devis<br>Téléchargement<br>Bordereau<br>numérique<br>Téléchargement                                     |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| DÉNEIGEMENT & EXCAVATION M.<br>GAUTHIER INC.<br>2860 Hochelaga Montréal QC CAN<br>H2K1K6                     | Publique    | Michel Gauthier<br>Téléphone: 5145270002<br>Courriel: <a href="mailto:infos@lemg.ca">infos@lemg.ca</a>                                        | <b>Transaction:</b><br><b>(20330683)</b><br>2025-10-02 11:57 | 20077067 - Addenda<br>1<br>Devis<br>2025-10-08 à 09:25 -<br>Courriel                                                               |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | 20077754 - Addenda<br>2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel<br>Bordereau<br>numérique<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel |
|                                                                                                              |             |                                                                                                                                               |                                                              | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC.<br>436 Rue Réjean Saint-Michel QC CAN<br>J0L2J0                               | Non diffusé | Stéphane Hamelin<br>Téléphone: 4504543753<br>Courriel: <a href="mailto:stephane@hamelin.ca">stephane@hamelin.ca</a>                           | <b>Transaction:</b><br><b>(20337681)</b><br>2025-10-12 19:14 | 20077067 - Addenda<br>1<br>Devis<br>Téléchargement                                                                                 |

|                                                                                                               |                      |                                                                                                                                                        |                                                                  |                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                               |                      |                                                                                                                                                        |                                                                  | 20077754 - Addenda<br>2<br>Devis<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel<br>Bordereau<br>numérique<br>2025-10-15 à 10:20 -<br>Courriel |
|                                                                                                               |                      |                                                                                                                                                        |                                                                  | Mode privilégié (plan):<br>Courriel                                                                                                |
| Ville de Châteauguay.<br>5 Boul.D'youville Châteauguay QC<br>CAN J6J2P8<br>http://www.ville.chateauguay.qc.ca | Donneur<br>d'ouvrage | Maude Dubois<br>Téléphone: 450-698-3145<br>Courriel:<br><a href="mailto:maude.dubois@ville.chateauguay.qc.ca">maude.dubois@ville.chateauguay.qc.ca</a> | <b>Transaction:</b><br><b>(20330558)</b><br><br>2025-10-02 09:31 | Ne pas recevoir                                                                                                                    |



© Gouvernement du Québec, 2025



## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

### ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

#### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

#### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

#### Analyse des soumissions

##### LOT 4.1.1

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

##### LOT 4.1.2

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

##### LOT 4.1.3

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

##### LOT 5.1.1

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

##### LOT 5.1.2

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -



## Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes                        | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---------------------------------------|----------------------|---|-------|
| L.J. Excavation inc.                  | 232 824,38 \$        | √ | 4.1.1 |
| 9154-6937 Québec inc. - Location Guay | 298 015,20 \$        |   | 4.1.1 |
| 9213-4675 Québec inc.                 | 331 128,00 \$        |   | 4.1.1 |

| Nom des firmes                              | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---------------------------------------------|----------------------|---|-------|
| 2632-2990 Québec inc. / Les excavations DDC | 189 372,10 \$        | √ | 4.1.2 |
| 9154-6937 Québec inc. - Location Guay       | 238 412,16 \$        |   | 4.1.2 |
| 9213-4675 Québec inc.                       | 269 041,50 \$        |   | 4.1.2 |

| Nom des firmes                        | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---------------------------------------|----------------------|---|-------|
| 9154-6937 Québec inc. - Location Guay | 215 233,20 \$        | √ | 4.1.3 |
| 9213-4675 Québec inc.                 | 252 485,10 \$        |   | 4.1.3 |

| Nom des firmes                            | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|-------------------------------------------|----------------------|---|-------|
| Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. | 222 476,63 \$        | √ | 5.1.1 |

| Nom des firmes                              | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---------------------------------------------|----------------------|---|-------|
| 2632-2990 Québec inc. / Les excavations DDC | 154 367,73 \$        | √ | 5.1.2 |
| 9213-4675 Québec inc.                       | 200 056,50 \$        |   | 5.1.2 |

### Information additionnelle

- Bien qu'il n'y ait qu'un fournisseur pour le lot 5.1.1, il n'y a pas eu de négociation puisque l'écart avec l'estimation n'est pas significatif.
- Les quatorze (14) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Six (6) ont soumis un prix pour d'autres arrondissements
- Quatre (4) n'ont donné aucune réponse
- Deux (2) ont acheté le cahier des charges pour information
- Un (1) a manqué de temps
- Un (1) n'avait pas de disponibilité pour ce projet

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 27 - 11 - 2025

|                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'appel d'offres : 25-21177                                                                                                     |
| Titre : Location de balais de rue, lave-trottoirs, camions-citernes, rétrocaveuses et camions avec opérateurs pour divers arrondissements |
| Date d'ouverture des soumissions : 23 octobre 2025                                                                                        |

| Article                     |                                                    |  | Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. |               | 2632-2990 Québec inc. / Les excavations DDC |               | 9154-6937 Québec inc. - Location Guay |               | 9213-4675 Québec inc. |               | L.J. Excavation inc. |               |
|-----------------------------|----------------------------------------------------|--|-------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------|----------------------|---------------|
|                             |                                                    |  |                                           | Montant total |                                             | Montant total |                                       | Montant total |                       | Montant total |                      | Montant total |
| 4.1.1<br>VSMPE              | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2026 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | 101 592,00 \$ |                                       | 129 600,00 \$ |                       | 144 000,00 \$ |                      | 99 000,00 \$  |
|                             | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2027 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | 102 501,00 \$ |                                       | 129 600,00 \$ |                       | 144 000,00 \$ |                      | 103 500,00 \$ |
| Total avant taxes           |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 204 093,00 \$ |                                       | 259 200,00 \$ |                       | 288 000,00 \$ |                      | 202 500,00 \$ |
| TPS 5 %                     |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 10 204,65 \$  |                                       | 12 960,00 \$  |                       | 14 400,00 \$  |                      | 10 125,00 \$  |
| TVQ 9,975 %                 |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 20 358,28 \$  |                                       | 25 855,20 \$  |                       | 28 728,00 \$  |                      | 20 199,38 \$  |
| Montant total               |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 234 655,93 \$ |                                       | 298 015,20 \$ |                       | 331 128,00 \$ |                      | 232 824,38 \$ |
| 4.1.2<br>VSMPE              | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2026 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | 81 993,60 \$  |                                       | 103 680,00 \$ |                       | 115 200,00 \$ |                      | 82 800,00 \$  |
|                             | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2027 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | 82 713,60 \$  |                                       | 103 680,00 \$ |                       | 118 800,00 \$ |                      | 86 400,00 \$  |
| Total avant taxes           |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 164 707,20 \$ |                                       | 207 360,00 \$ |                       | 234 000,00 \$ |                      | 169 200,00 \$ |
| TPS 5 %                     |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 8 235,36 \$   |                                       | 10 368,00 \$  |                       | 11 700,00 \$  |                      | 8 460,00 \$   |
| TVQ 9,975 %                 |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 16 429,54 \$  |                                       | 20 684,16 \$  |                       | 23 341,50 \$  |                      | 16 877,70 \$  |
| Montant total               |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | 189 372,10 \$ |                                       | 238 412,16 \$ |                       | 269 041,50 \$ |                      | 194 537,70 \$ |
| 4.1.3<br>VSMPE              | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2026 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 93 600,00 \$  |                       | 108 000,00 \$ |                      | 104 400,00 \$ |
|                             | Location d'un Rétrocaveuse avec opérateur 2027 (H) |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 93 600,00 \$  |                       | 111 600,00 \$ |                      | 104 400,00 \$ |
| Total avant taxes           |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 187 200,00 \$ |                       | 219 600,00 \$ |                      | 208 800,00 \$ |
| TPS 5 %                     |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 9 360,00 \$   |                       | 10 980,00 \$  |                      | 10 440,00 \$  |
| TVQ 9,975 %                 |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 18 673,20 \$  |                       | 21 905,10 \$  |                      | 20 827,80 \$  |
| Montant total               |                                                    |  |                                           | - \$          |                                             | - \$          |                                       | 215 233,20 \$ |                       | 252 485,10 \$ |                      | 240 067,80 \$ |
| CAPACITÉ LOTS 4.1.1 à 4.1.3 |                                                    |  |                                           |               |                                             | 2             |                                       | 3             |                       | 1             |                      | 1             |

|                    |                                                       |  |  |               |  |      |  |      |  |      |  |      |
|--------------------|-------------------------------------------------------|--|--|---------------|--|------|--|------|--|------|--|------|
| 5.1.1<br>VSMPE     | Location d'un camion 10 roues avec opérateur 2026 (H) |  |  | 96 750,00 \$  |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
|                    | Location d'un camion 10 roues avec opérateur 2027 (H) |  |  | 96 750,00 \$  |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
| Total avant taxes  |                                                       |  |  | 193 500,00 \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
| TPS 5 %            |                                                       |  |  | 9 675,00 \$   |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
| TVQ 9,975 %        |                                                       |  |  | 19 301,63 \$  |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
| Montant total      |                                                       |  |  | 222 476,63 \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |  | - \$ |
| CAPACITÉ LOT 5.1.1 |                                                       |  |  | 1             |  |      |  |      |  |      |  |      |

|                    |                                                       |  |  |      |  |               |  |      |  |               |  |      |
|--------------------|-------------------------------------------------------|--|--|------|--|---------------|--|------|--|---------------|--|------|
| 5.1.2<br>VSMPE     | Location d'un camion 12 roues avec opérateur 2026 (H) |  |  | - \$ |  | 65 934,00 \$  |  | - \$ |  | 87 000,00 \$  |  | - \$ |
|                    | Location d'un camion 12 roues avec opérateur 2027 (H) |  |  | - \$ |  | 68 328,00 \$  |  | - \$ |  | 87 000,00 \$  |  | - \$ |
| Total avant taxes  |                                                       |  |  | - \$ |  | 134 262,00 \$ |  | - \$ |  | 174 000,00 \$ |  | - \$ |
| TPS 5 %            |                                                       |  |  | - \$ |  | 6 713,10 \$   |  | - \$ |  | 8 700,00 \$   |  | - \$ |
| TVQ 9,975 %        |                                                       |  |  | - \$ |  | 13 392,63 \$  |  | - \$ |  | 17 356,50 \$  |  | - \$ |
| Montant total      |                                                       |  |  | - \$ |  | 154 367,73 \$ |  | - \$ |  | 200 056,50 \$ |  | - \$ |
| CAPACITÉ LOT 5.1.2 |                                                       |  |  |      |  | 1             |  |      |  | 1             |  |      |

|                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'appel d'offres : 25-21177                                                                                                     |
| Titre : Location de balais de rue, lave-trottoirs, camions-citernes, rétrocaveuses et camions avec opérateurs pour divers arrondissements |
| Date d'ouverture des soumissions : 23 octobre 2025                                                                                        |

| Article                                                            |  | Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.                  |               | 2632-2990 Québec inc. / Les excavations DDC                |               | 9154-6937 Québec inc. - Location Guay                      |               | 9213-4675 Québec inc.                                      |               | L.J. Excavation inc.                                       |               |
|--------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------|---------------|
|                                                                    |  |                                                            | Montant total |                                                            | Montant total |                                                            | Montant total |                                                            | Montant total |                                                            | Montant total |
| Signataire                                                         |  | Éric Gauthier                                              |               | Alexandre Choquette                                        |               | Bertrand Guay                                              |               | Ralea Anatolie                                             |               | Jean-Guy Gagné                                             |               |
| Signature                                                          |  | OUI                                                        |               | OUI                                                        |               | OUI                                                        |               | OUI                                                        |               | OUI                                                        |               |
| Numéro NEQ                                                         |  | 1142228916                                                 |               | 1145615549                                                 |               | 1162923222                                                 |               | 1166088303                                                 |               | 1143467497                                                 |               |
| Achat SEAO                                                         |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| Vérification REQ                                                   |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| RENA                                                               |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| Registre des personnes inadmissibles                               |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| Liste des firmes à rendement insatisfaisant                        |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| Garantie (2,500\$/Lot)                                             |  | 28 (Voir liste des équipements)                            |               | 2                                                          |               | 3                                                          |               | 1                                                          |               | 1                                                          |               |
| Liste non conformes OQLF                                           |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               |
| Charte de la langue française                                      |  | Moins de 25 employés                                       |               | Moins de 25 employés                                       |               | Moins de 25 employés                                       |               | Moins de 25 employés                                       |               | Moins de 25 employés                                       |               |
| CNESST                                                             |  | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | OK                                                         |               | Formulaire Absence                                         |               |
| Liste des équipements                                              |  | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant |               | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant |               | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant |               | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant |               | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant |               |
| Preuve de disponibilité des équipements                            |  |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |
| Lots 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3, l'annexe C - Spécifications techniques |  |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |
| Fiche détaillée décrivant les caractéristiques du véhicule         |  |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |                                                            |               |

Remarque :

|      |                                   |
|------|-----------------------------------|
| xxxx | Non-conforme (Capacité)           |
|      | Non-conforme                      |
|      | Plus bas soumissionnaire conforme |

|                                   |
|-----------------------------------|
| Vérifié par : Marc-André Deshaies |
| Date : 27 octobre 2025            |

**Unité administrative  
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction des travaux publics , Direction

**Objet :**

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).



Rapport d'inspection LJ EXCAVATION RÉTRO 4.1.1.pdf



Rapport d'inspection DDC 2025 RÉTRO 4.1.2.pdf



Rapport d'inspection GUAY RÉTRO 4.1.3.pdf



Rapport d'inspection Gauthier CAMION 10R 5.1.1.pdf



Rapport d'inspection DDC CAMION 12R 5.1.2.pdf



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030 - 25-21177.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin PONTON  
Agent de recherche en développement durable

**Tél :** (514) 771-0141  
**Télécop. :** (514) 872-1928

# Rapport d'inspection rétrocaveuse

## **L.J. Excavation**

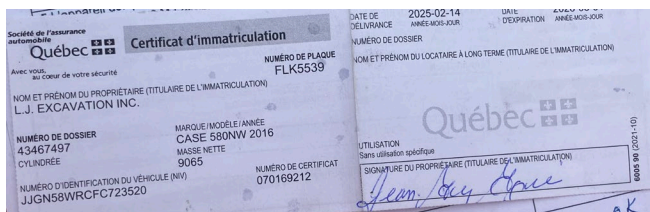
La visite c'est fait le jeudi 13 novembre 2025 au 3699 Crémazie Est.

Les personnes présentes étaient Jean Guy Gagné (adjudicataire pour L.J. Excavation) Nadia Bengana (Agente technique) et Stacy Mathurin (Agente technique en génie civil).

Tous les équipements et accessoires nécessaires aux travaux d'excavation excepté le godet de capacité de 1.15 m<sup>3</sup>, car monté avec le godet à déversement latéral.

Les équipements de l'adjudicataire sont en bon état.

Les équipements son conforme au devis.





# Rapport d'inspection rétrocaveuses

## **Excavation DDC**

John Deere 2018, FNT6619

La visite c'est fait le mercredi 10 novembre 2025.

L'inspection c'est fait au 8118 Ave Broadway

Les personnes présentes étaient Alexandre Choquette (Excavation DDC), Nadia Bengana (Agente technique) et Stacy Mathurin (Agente technique en génie civil).

Les accessoires étaient tous présent lors de l'inspection.

Les équipements de l'adjudicataire sont en bon état de fonctionnement

La machinerie est conforme au devis.



|                                                                |  |                                                                                                   |  |
|----------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Société de l'assurance automobile Québec</b>                |  | <b>Certificat d'immatriculation</b>                                                               |  |
| Avec vous, au cœur de votre sécurité                           |  | NUMÉRO DE PLAQUE<br>FNT6619                                                                       |  |
| NOM ET PRÉNOM DU LOCATEUR<br>Sonoma Capital Corp.              |  | DATE DE DÉLIVRANCE<br>2025-03-25<br>ANNÉE-MOIS-JOUR                                               |  |
| NUMÉRO DE DOSSIER<br>77545333<br>CYLINDRÉE                     |  | DATE D'EXPIRATION<br>2026-03-31<br>ANNÉE-MOIS-JOUR                                                |  |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV)<br>1T0410LXTJD328693 |  | NUMÉRO DE DOSSIER<br>45615549                                                                     |  |
| MARQUE/MODÈLE/ANNÉE<br>DEERE 410L 2018                         |  | NOM ET PRÉNOM DU LOCATAIRE À LONG TERME (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br>2632-2990 Québec Inc. |  |
| MASSE NETTE<br>8350                                            |  | UTILISATION<br>Sans utilisation spécifique                                                        |  |
| NUMÉRO D'UNITÉ<br>97                                           |  | SIGNATURE DU LOCATAIRE À LONG TERME (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br>                          |  |
| NUMÉRO DE CERTIFICAT<br>073313961                              |  | 66065 90 (2021-10)                                                                                |  |



# Rapport d'inspection rétrocaveuses

## **Location Guay**

### John Deere 410 L 2017 (FRJ2205) 1782

La visite de l'équipement stationné s'est faite le jeudi 25 novembre 2025 au coin de la rue Dandurand et de l'avenue des Érables.

La personnes présente était Stacy Mathurin (Agente technique en génie civil).

L'équipement de l'adjudicataire est en bon état

Pour le reste, la machinerie est conforme au devis.







# Rapport d'inspection camion 10 roues

## ***Déneigement et excavation Gauthier***

### Pour le Mack Granite 2010

La visite c'est fait le 25 novembre 2025 au 2860 rue Hochelaga.

Les personnes présentes étaient Éric Gauthier (représentant pour Gauthier) et Stacy Mathurin (Agente technique en génie civil).

L'équipement de l'adjudicataire est en bon état de fonctionnement.

Le camion sera repeint pour ainsi le rafraichir.

Une protection Latérale sera rajoutée sous peu.

Le camion conforme au devis.



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                                                                                    |            |                                                        |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|------------|
| <b>Québec</b> Certificat d'immatriculation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                      | DATE DE DÉLIVRANCE                                                                 | 2025-02-26 | DATE D'EXPIRATION                                      | 2026-03-31 |
| NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br>Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                      | NOMBRE DE PLACES<br>L504541                                                        |            |                                                        |            |
| NUMÉRO DE DOSSIER<br>42228916                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | MARQUE/MODÈLE/ANNÉE<br>MACK 800 2010 | ESSEUR<br>05                                                                       |            |                                                        |            |
| CYLINDRÉE<br>12,8 L                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | MAISE NETTE<br>11000                 | NOMBRE D'UNITÉ<br>25                                                               |            |                                                        |            |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (VIN)<br>1M2AX18C9AM010715                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                      | NUMÉRO DE CERTIFICAT<br>DS29262570                                                 |            |                                                        |            |
| UTILISATION<br>Commercial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      | SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br><i>Eric Gauthier</i> |            |                                                        |            |
| <b>SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE AUTOMATISÉ</b><br>Pour vérifier la validité d'un permis ou le droit d'immatriculer un véhicule, composez le 1 800 361-7620.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                      |                                                                                    |            |                                                        |            |
| <b>TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ</b><br>Pour toute transaction impliquant un commerçant autorisé par l'Office de protection du consommateur, les deux parties doivent remplir et signer le formulaire ci-dessous. Dans tous les autres cas, les parties contractantes doivent effectuer le transfert de propriété dans un point de service ou, si admissible, sur les services en ligne de la Société, sinon le vendeur ou le détaillant demeure toujours responsable du véhicule. |                                      |                                                                                    |            |                                                        |            |
| <b>TRANSACTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                      | DATE DE LA TRANSACTION                                                             |            | NUMÉRO DE DOSSIER DU COMMERÇANT, ASSUREUR OU RECYCLEUR |            |
| ANNÉE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                      | MOIS                                                                               |            | JOUR                                                   |            |
| LECTURE DE L'ODOMETRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                      | KM                                                                                 |            | MI                                                     |            |
| DE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                      | A                                                                                  |            |                                                        |            |
| SIGNATURE DU TITULAIRE OU DU LOCATEUR Vendeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                      | SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR                                                           |            |                                                        |            |

# Rapport d'inspection camion 12 roues

## ***Excavation DDC***

### Pour le Inter HX620 2023

La visite c'est fait le 10 novembre 2025 au 8118 Broadway N .

Les personnes présentes étaient Alex Choquette (représentant pour DDC) Nadia Bengana (agente technique) et Stacy Mathurin (Agente technique en génie civil).

L'équipement de l'adjudicataire est en bon état de fonctionnement.

L'apparence de l'équipement est propre et est près à fonctionner.

La protection Latérale est présente.

Le camion conforme au devis.

| Société de l'assurance<br>automobile<br><b>Québec</b>                       |  | Certificat d'immatriculation                                                                      |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Avec vous,<br>au cœur de votre sécurité                                     |  | NUMÉRO DE PLAQUE<br>L918360                                                                       |  |
| NOM ET PRÉNOM DU LOCATEUR<br>Mitsubishi Hc Capital Canada Crédit-Bail, Inc. |  | DATE DE DELIVRANCE 2025-03-19<br>ANNÉE-MOIS-JOUR                                                  |  |
| NUMÉRO DE DOSSIER<br>43580562                                               |  | DATE D'EXPIRATION 2026-03-31<br>ANNÉE-MOIS-JOUR                                                   |  |
| CYLINDRÉE<br>15,0 L                                                         |  | NUMÉRO DE DOSSIER 45615549                                                                        |  |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV)<br>3HTPCAPT7PN870151              |  | NOM ET PRÉNOM DU LOCATAIRE À LONG TERME (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br>2632-2990 Québec Inc. |  |
| MARQUE/MODÈLE/ANNÉE<br>INTER HX620 2023                                     |  | UTILISATION<br>Commercial                                                                         |  |
| MASSE NETTE<br>8236                                                         |  | SIGNATURE DU LOCATAIRE À LONG TERME (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION)<br><i>[Signature]</i>        |  |
| NUMÉRO D'UNITÉ<br>108                                                       |  |                                                                                                   |  |
| NUMÉRO DE CERTIFICAT<br>069237700                                           |  |                                                                                                   |  |





# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1254969010**

Unité administrative responsable : Direction des travaux publics – Arrondissement de Villaray – Saint-Michel – Parc-Extension

Projet : Octroyer un contrat aux quatre plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation Inc. au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec Inc.) au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), à Location Guay (9154-6937 Québec Inc.) au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), à Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc. au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec Inc.) au montant de 154 367,73 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028, - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                   | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                 | <b>X</b>          |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?                                                                                                                 |                   |                   |                     |
| <b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>                                                                                                                                                                                      |                   |                   |                     |
| Priorité 2 - Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision. |                   |                   |                     |

## QUARTIER

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## UNE MÉTROPOLE VIBRANTE ET RAYONNANTE

Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension une réponse de proximité à leurs besoins, car les services de réfection routière et les services d'aqueduc contribuent à améliorer le service aux citoyens.

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension une réponse de proximité à leurs besoins. Conscient de l'importance de la forêt urbaine et de la biodiversité, l'arrondissement se dote de moyens concrets pour poursuivre l'augmentation de sa canopée et de sa résilience visant la réduction des ICU et à s'adapter et à combattre les changements climatiques. La plantation d'arbres est une réponse directe à la cible collective du Plan Climat 2020-2030 « de planter 500 000 arbres sur le territoire de la Ville d'ici 2030 ». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur, etc. De plus, il servira également à préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   |                   | <b>X</b>            |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>X</b>          |                   |                     |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |                   | <b>X</b>            |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul> |                   |                   | <b>X</b>            |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                   | <b>X</b>            |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1257944002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division des sports_des loisirs et du<br>développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas<br>soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et<br>d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu<br>Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa<br>soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes<br>incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes<br>incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$)<br>– appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser des contingences de 36 260,82 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 60 936,75 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Nadine MEDAWAR **Le** 2025-12-03 15:38

**Signataire :**

Nadine MEDAWAR

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257944002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) – appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier concerne des travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge du parc François-Perrault.

La patinoire réfrigérée du parc François-Perrault fut construite en 2009. La construction fut réalisée via la Fondation pour l'enfance du Canadien de Montréal. Elle fut la première d'une longue série de patinoires construites par cette fondation. Cette installation requiert un ensemble d'interventions visant à mettre à niveau ce lieu convoité. Une évaluation de l'accessibilité universelle de cette installation fut également réalisée spécifiquement pour la patinoire. Les conclusions du rapport ont été intégrées aux travaux de mise à niveau.

Plusieurs composantes de cette installation ont subi, avec les années, une dégradation significative. Les matériaux utilisés lors de sa construction initiale ainsi que son accessibilité universelle ne correspondent plus aux méthodes de construction actuelle.

Ces travaux de mises à niveau sont requis pour maintenir l'installation dans un état acceptable et pour respecter l'entente de legs avec la Fondation pour l'enfance du Canadien de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D2247944001 - 2247944001 - 6 août 2024** - Octroyer un contrat à Bouthillette Parizeau inc., pour des services professionnels en ingénierie en lien avec la mise à niveau de la patinoire extérieure réfrigérée du parc François-Perrault, au montant de 42 080,85 \$, taxes incluses – Contrat attribué en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) – Demande de prix (VSP-24-GAG-SP-PARCS-06) (1 offre)

**DESCRIPTION**



Les travaux comptent, entre autres, le remplacement de tous les panneaux des bandes tout en conservant la structure en métal, la modification de la configuration des bancs des joueurs et des joueuses et la réparation de la porte de service.

Des travaux pour rendre la patinoire accessible universellement sont également prévus, soit l'ajout de bandes transparentes vis-à-vis les bancs des joueurs et des joueuses, l'abaissement de tous les seuils de portes et le remplacement des mécanismes d'ouverture des portes.

## JUSTIFICATION

Pour faire suite au processus d'appel d'offres VSP-25-PARCS-05, dix (10) preneurs ont fait l'acquisition du cahier des charges sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en pièce jointe, dont neuf (9) entrepreneurs généraux. La période d'appel d'offres public s'est déroulée du 28 octobre au 18 novembre 2025.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Le prix des soumissions varie entre 181 304,08 \$ et 396 144,64 \$ soit un écart de 214 840,56 \$ ou 54,23 %. Les soumissions ont été analysées par Bouthillette Parizeau inc. Le professionnel externe responsable du dossier recommande de réaliser ce projet.

À ces coûts, s'ajoute un montant de 36 260,82 \$ de contingences, incluant les taxes, correspondant à 20 % du coût des travaux.

Également, un montant de 60 936,75 \$, incluant les taxes, est prévu en incidences.

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>                                                                                                    | <b>PRIX SOUMIS TOTAL</b><br>(taxes incluses) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>1. St-Denis-Thompson inc.</b>                                                                                                | <b>181 304,08 \$</b>                         |
| <b>2. 9140-2594 Québec inc.</b>                                                                                                 | 202 909,03 \$                                |
| <b>3. Les Entreprises Pera</b>                                                                                                  | 221 951,19 \$                                |
| <b>4. Groupe JB</b>                                                                                                             | 351 250,92 \$                                |
| <b>5. GILCA Inc.</b>                                                                                                            | 396 144,64 \$                                |
| <b>Dernière estimation réalisée par Professionnels externes (\$)</b>                                                            | 364 796,13 \$                                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                      | (183 492,05) \$                              |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>(((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100 | -50,3 %                                      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                            | 21 604,95 \$                                 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100    | 11,9 %                                       |

Il demeure complexe d'identifier avec certitude la cause exacte de l'écart observé entre l'estimation initiale et la plus basse soumission conforme.

Le montant du plus bas soumissionnaire, St-Denis-Thompson inc., est inférieur à l'estimation. Cette différence peut être attribuable, entre autres, à un marché beaucoup plus compétitif qu'au cours des dernières années. Cela laisse croire que cet entrepreneur est à l'aise de prendre en charge ce type de travaux.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, le dossier n'a pas besoin de faire l'objet d'une évaluation de rendement du fournisseur.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

**Montant du contrat de l'entrepreneur, incluant les taxes :** 181 304,08 \$

**Contingences, incluant les taxes :** 36 260,82 \$

**Dépenses incidentes, incluant les taxes :** 60 936,75 \$

**Les dépenses incidentes incluent notamment le lignage multi sports de la dalle de patinoire, l'achat de nouveaux paniers de basketball, ainsi que l'achat d'équipement pour entretenir la glace.**

La dépense totale de ce contrat est de 278 501,64 \$, taxes incluses, ou 254 309,12 \$, net de ristournes,

| Description                 | PDI<br>Arrondissement |  |  |  |
|-----------------------------|-----------------------|--|--|--|
| Contrat                     | 181 304,08 \$         |  |  |  |
| Contingences                | 36 260,82 \$          |  |  |  |
| Incidences                  | 60 936,75 \$          |  |  |  |
| <b>Total taxes incluses</b> | 278 501,64 \$         |  |  |  |
| Total net de ristournes     | 254 309,12 \$         |  |  |  |

## MONTREAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 soit, à la Priorité 9, qui est de consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et Infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Durant la période, des travaux la patinoire sera fermée au public.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication adapté sera mis en place après l'octroi de ce contrat.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Début des travaux :** début du printemps 2026.

**Fin des travaux :** fin du printemps 2026.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe  
(Amal AFFANE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manuel BEAUCHAMP  
Architecte paysagiste

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-27

Frédéric STÉBEN  
Chef de division SLDS - Sports, loisirs et  
aménagement des parcs

**Tél :** - -  
**Télécop. :** -

**Dossier # : 1257944002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) – appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires). |

#### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

#### COMMENTAIRES

#### FICHIERS JOINTS



1257944002 - Patinoire BBB.xlsx

#### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE  
 Conseillère en gestion des ressources financières

**Tél :**  
 514 872-6668

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Steve THELLEND  
 Chef de division,

**Tél :** 514 346-6255

**Division :** Ressources financières, matérielles et informationnelles

## Aspect financier relatif au dossier décisionnel

N° de dossier:

1257944002

Nature du dossier:

Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) – appel d’offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires).

Source de financement:

Budget PDI - Programme 34226- Règlements d'emprunt

No projet INVESTI:

34226

Nom projet INVESTI :

Programme de réaménagement de parcs anciens

No sous projet INVESTI:

2434226023 - 201204

Clé comptable imputation

| Entité                 | Source                                                                | C Resp | Activité | Objet | S Objet | Interop | Projet | Autre | Cat Actif | Futur | Crédits nets  |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------|----------|-------|---------|---------|--------|-------|-----------|-------|---------------|
| Travaux - Contrat      | 6440.4025840.801650.07165.57201.000000.0000.201204.000000.15010.00000 |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 165,554.79 \$ |
| Travaux - Contingences | 6440.4025840.801650.07165.54301.000000.0000.201204.029390.15010.00000 |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 33,110.96 \$  |
| Travaux - Incidences   | 6440.4025840.801650.07165.54301.000000.0000.201204.029327.15010.00000 |        |          |       |         |         |        |       |           |       | 55,643.38 \$  |

Taxes incluses

| Contrat       | Contingences | Incidences   | Total         |
|---------------|--------------|--------------|---------------|
| 181,304.08 \$ | 36,260.82 \$ | 60,936.75 \$ | 278,501.65 \$ |

Avant taxes

|               |              |              |               |
|---------------|--------------|--------------|---------------|
| 157,690.00 \$ | 31,538.00 \$ | 53,000.00 \$ | 242,228.01 \$ |
|---------------|--------------|--------------|---------------|

Nettes (crédit)

|               |              |              |               |
|---------------|--------------|--------------|---------------|
| 165,554.79 \$ | 33,110.96 \$ | 55,643.38 \$ | 254,309.13 \$ |
|---------------|--------------|--------------|---------------|

NOTES :

- Conformément au courrier 38 révisé l'intervention financière des Finances à ce GDD n'est pas requise ;
- Nous attestons que le budget PDI de 2025 de l'arrondissement ainsi que les soldes de crédits disponibles des règlements d'emprunt du programme 34226 sont suffisants pour donner suite à la recommandation de ce dossier

**Dossier # : 1257944002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) – appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires). |



Formulaire de soumission\_ Section A\_St-Denis-Thompson Inc. \_VSP-25-PARCS-05.pdf



VSP-25-PARCS-05\_Liste des preneurs \_ SEOA.pdfPV\_ouverture\_VSP-25-PARCS-05.pdf



VSP-25-PARCS-05\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manuel BEAUCHAMP  
Architecte paysagiste

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

**Soumission publique**

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **18 novembre 2025, à 10 h 30.**

Sont présents : Nadia Delvigne-Jean, analyste-rédactrice  
Claude-Etienne Poisson, préposé au contrôle des dossiers  
Gabrielle Gauthier, secrétaire-recherchiste

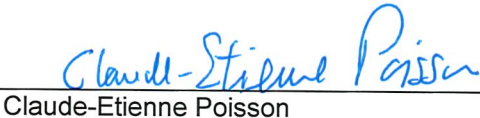
**SOUMISSION VSP-25-PARCS-05**

**Travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault**

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par l'analyste-rédactrice. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

| Soumissionnaires                                                                                  | Prix incluant les taxes |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| ST-DENIS THOMPSON INC. - 2<br>5530, rue St-Patrick # 1121<br>Montréal QC CAN H4E1A8               | 181 304,08 \$           |
| 9140-2594 QUÉBEC INC.<br>1200, rue Bernard-Lefebvre<br>Laval QC CAN H7C0A5                        | 202 909,03 \$           |
| 9016-6919 QUÉBEC INC. / Les Entreprises Pera<br>1390, montée Masson<br>Laval QC CAN H7C0J8        | 221 951,19 \$           |
| 9486-2596 Québec inc. / groupe JB<br>694, impasse Roger<br>Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S4V3 | 351 250,92 \$           |
| GILCA INC.<br>107-29, Gaston-Dumoulin<br>Blainville QC CAN J7C6B4                                 | 396 144,64 \$           |

  
Nadia Delvigne-Jean

  
Claude-Etienne Poisson

  
Gabrielle Gauthier

Liste des commandes

| Organisation                                                                                                          | Diffusion   | Contact                                                                                                                                    | Date et heure de la commande                       | Addenda envoyé                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| ABRITA CONSTRUCTION INC.<br>2048 rue Panet Montréal QC CAN H2L3A5<br>www.abrita.ca                                    | Publique    | Myriam Labrie-Loiselle<br>Téléphone: 5149844329<br>Courriel: <a href="mailto:myriam@abrita.ca">myriam@abrita.ca</a>                        | <b>Transaction: (20349979)</b><br>2025-10-29 14:11 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| 9140-2594 QUÉBEC INC.<br>1200, rue Bernard-Lefebvre Laval QC CAN H7C0A5<br>https://www.constructionarcade.ca          | Publique    | Michel Lehoux<br>Téléphone: 5144810451<br>Courriel: <a href="mailto:mlehoux@constructionarcade.ca">mlehoux@constructionarcade.ca</a>       | <b>Transaction: (20349858)</b><br>2025-10-29 11:15 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| GILCA INC.<br>107-29 Gaston-Dumoulin Blainville QC CAN J7C6B4<br>http://www.gilca.ca                                  | Non diffusé | Carl Scarfone<br>Téléphone: 5147970077<br>Courriel: <a href="mailto:cs@gilca.ca">cs@gilca.ca</a>                                           | <b>Transaction: (20353102)</b><br>2025-11-03 11:30 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| ACQ Provinciale<br>9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2                                                     | Non diffusé | Luc Claveau<br>Téléphone: 5143548249<br>Courriel: <a href="mailto:claveaul@acq.org">claveaul@acq.org</a>                                   | <b>Transaction: (20349627)</b><br>2025-10-29 06:05 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| Montreal Scellant Inc.<br>11805, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal QC CAN H1C1R2<br>http://www.montrealscellant.com | Non diffusé | Ben Capparelli<br>Téléphone: 5148821553<br>Courriel: <a href="mailto:ben@tebmontreal.com">ben@tebmontreal.com</a>                          | <b>Transaction: (20349632)</b><br>2025-10-29 06:17 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| ST-DENIS THOMPSON INC. - 2<br>5530 rue St-Patrick 1121 Montréal QC CAN H4E1A8<br>https://stdenisthompson.com/         | Publique    | Nicolas Jolicoeur<br>Téléphone: 5145236162<br>Courriel: <a href="mailto:njolicoeur@stdenisthompson.com">njolicoeur@stdenisthompson.com</a> | <b>Transaction: (20353828)</b><br>2025-11-04 10:27 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| LANCO AMÉNAGEMENT INC.<br>1110 place verner Laval QC CAN H7C0K9<br>https://www.lancoamenagement.com                   | Publique    | Kevin Langlois<br>Téléphone: 4506614444<br>Courriel: <a href="mailto:kevinl@lancoamenagement.com">kevinl@lancoamenagement.com</a>          | <b>Transaction: (20349419)</b><br>2025-10-28 21:07 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| GROUPE SAWA INC.<br>1024 rue de la bernache Saint-Jérôme QC CAN J5L0C8                                                | Publique    | Oussama Sbeiti<br>Téléphone: 5143813272<br>Courriel: <a href="mailto:groupe-sawa@bellnet.ca">groupe-sawa@bellnet.ca</a>                    | <b>Transaction: (20353919)</b><br>2025-11-04 11:59 | Mode privilégié (plan):<br>Messagerie |
| 9486-2596 Québec inc. / groupe JB<br>694 impasse-roger Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S4V3                         | Publique    | julien bisaillon<br>Téléphone: 4503745806<br>Courriel: <a href="mailto:jbisaillon@groupejlb.info">jbisaillon@groupejlb.info</a>            | <b>Transaction: (20349730)</b><br>2025-10-29 09:19 | Mode privilégié (plan): Courriel      |
| 9016-6919 QUÉBEC INC. / Les Entreprises Pera<br>1390 montée masson Laval QC CAN H7C0J8                                | Publique    | Ralph Petruzzo<br>Téléphone: 4506618313<br>Courriel: <a href="mailto:rpetrruzzo@entpera.com">rpetrruzzo@entpera.com</a>                    | <b>Transaction: (20350734)</b><br>2025-10-30 10:58 | Mode privilégié (plan): Courriel      |



### FORMULAIRE DE SOUMISSION CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

#### Section A - Sommaire

|            |      |      |                       |      |      |                                                                                                                                 |
|------------|------|------|-----------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Publié le: |      |      | Ouverture prévue le : |      |      | À :<br>Service du greffe, att. Gabrielle Gauthier<br>405, avenue Ogilvy, bureau 100<br>Montréal (Québec) H3N 1M3, avant 10 h 30 |
| Année      | Mois | Jour | Année                 | Mois | Jour |                                                                                                                                 |
| 2025       | 10   | 28   | 2025                  | 11   | 18   |                                                                                                                                 |

Titre de l'Appel d'offres

Travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault

Nom du projet:

| Adresse de l'Ouvrage:                            |  | Montant                                 |               |
|--------------------------------------------------|--|-----------------------------------------|---------------|
| 7525 Rue François-Perrault, Montréal, QC H2A 1M1 |  | Montant total avant taxes :             | 157 690,00 \$ |
| Numéro de l'Ouvrage:                             |  | Taxe sur les produits et services 5 % : | 7 884,50 \$   |
| Numéro de mandat:                                |  | Taxe de vente du Québec 9,975 % :       | 15 729,58 \$  |
| Numéro de Contrat:                               |  | Montant total avec taxes:               | 181 304,08 \$ |

#### Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

|                                       |                                                    |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 1180067085                            | Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ |
| Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : | cocher ici                                         |

Je (Nous),  
soussigné(s):

**St-Denis Thompson inc**

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

**5530,rue St-Patrick Suite 1121,Montréal,QC,H4E 1A8**

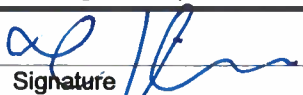
Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

#### Déclaration d'intégrité :

En signant sa Soumission, le Soumissionnaire fait la déclaration prévue ci-dessous :

« Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu. »

|                                                                                               |  |                                                        |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------|--------------------------------|
| NICOLAS JOLICOEUR                                                                             |  | CHEF-ESTIMATEUR                                        |                                |
| Nom du signataire (en lettres majuscules) :                                                   |  | Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules) |                                |
| Signature  |  | Téléphone :                                            | 514-523-6162,301               |
| 18 Novembre 2025                                                                              |  | Courriel :                                             | njolicoeur@stdenisthompson.com |
| Date                                                                                          |  |                                                        |                                |

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1257944002

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : *travaux de mise à niveau de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?                                                                                                                                                                                               | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Priorité 9 : Consolider un <b>filet social fort</b> , favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et Infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?<br><br>En effectuant ces travaux de mises à niveau, nous assurons l'accès à la population a une installation de qualité et avec une accessibilité universelle améliorée.                                                   |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |            | X          |              |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |            | X          |              |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            | Z          |              |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> | X          |            |              |
| b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                              | X          |            |              |
| c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                                   | X          |            |              |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  | X          |            |              |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1255839003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division des sports_des loisirs et du<br>développement social                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à<br>l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le<br>versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$<br>correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des<br>prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur<br>pour le volet Grand Centre. |

Il est recommandé :

1. d'octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC) en conformité avec le bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Nadine MEDAWAR **Le** 2025-11-27 15:53

**Signataire :** Nadine MEDAWAR

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1255839003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division des sports_des loisirs et du<br>développement social                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à<br>l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le<br>versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$<br>correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix<br>à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour<br>le volet Grand Centre. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Patro Villeray est un organisme à but non lucratif situé dans le quartier Villeray ayant pour mission de créer un milieu de vie axé sur le développement personnel et collectif par le loisir, l'entraide et l'action communautaire, en interaction constante avec la collectivité. En vertu d'une entente intervenue le 3 octobre 1979, pour une période de 50 ans prenant fin en 2029, la Ville de Montréal loue à l'organisme l'emplacement situé au 7355, avenue Christophe-Colomb à Montréal dans le district électoral de Villeray, le tout à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP).

Le 7 juin 2011, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a approuvé :

1. une modification du bail en vigueur avec le Patro Villeray, afin :

- d'exclure de l'objet du bail l'immeuble situé au 7390, rue de la Roche;
- d'ajouter l'obligation de la Ville de verser, à titre de compensation, une somme additionnelle de 20 000 \$ par année et indexée selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC), incluant les taxes;
- de retirer certaines obligations d'assurance imposées au locataire;

2. une indexation selon la variation de l'IPC de la partie de la contribution financière annuelle versée par la Ville concernant l'entretien du bâtiment, fixée à 285 000 \$.

- Le 4 décembre 2012, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a approuvé un ajustement récurrent additionnel de 6 % de la contribution financière pour le volet programmation qui correspond à un montant de 14 551,98 \$.

Le présent dossier vise à autoriser le versement de la contribution totale de la Ville de 562 084,98 \$ et d'autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon l'IPC en conformité avec le bail en vigueur.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 14 0343 - 1245839002 - 3 décembre 2024** - Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2025 et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 131 470 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC), estimé à 3 %, conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

**CA24 14 0009 - 1245839001 - 6 février 2024** - Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2024 et autoriser le versement d'un montant approximatif de 111 630 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

**CA22 14 0343 - 1229070012 - 6 décembre 2022** - Octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2023 et autoriser le versement d'un montant approximatif de 93 378 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation, conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

**CA21 14 0346 - 1219070024 - 14 décembre 2021** - Octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2022 et autoriser le versement d'un montant approximatif de 68 248 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation, conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

## **DESCRIPTION**

En vertu d'une entente intervenue avec le Patro Villeray, la Ville permet l'utilisation de l'installation du même nom et assume une partie des dépenses d'opération en accord avec ladite entente. En contrepartie, l'organisme offre et gère une programmation d'activités à caractère communautaire, sportif, culturel et de loisir répondant aux besoins de la population.

### **Activités communautaires et de loisirs**

#### **Activités communautaires**

En regard de la mission du Patro Villeray, l'action communautaire est très importante et est déployée en considérant plusieurs réalités sociales du quartier touchant divers groupes d'âge. Une grande variété de services sont proposés, dont le dépannage alimentaire individuel, la popote roulante, l'opération sac à dos, l'aide aux devoirs, la clinique d'impôts, les activités d'apprentissage et d'intégration, les projets de réinsertion socio-professionnelle, l'aide à la personne et la référence, l'accompagnement de jeunes personnes à besoins particuliers, pour ne nommer que ceux-là. De plus, une programmation d'activités informelles (animation, jeux, sorties, conférences, cafés rencontres, repas communautaires) est offerte gratuitement ou à coûts modiques. Le Patro Villeray offre des espaces adaptés qui permettent l'échange, le sentiment d'appartenance et le rapprochement des familles, des adolescentes et des adolescents, des adultes ainsi que des aînées et des aînés. Le milieu de vie constitue un second chez soi, dans une ambiance conviviale et communautaire.

#### **Activités sportives, de mise en forme et aquatiques**

Le Patro Villeray offre une programmation d'activités physiques et aquatiques très variée pour tous les âges dans ses quatre gymnases, sa piscine et ses nombreuses salles d'activités, telle que le basketball, le soccer, le volleyball, le badminton, le Taï-chi, diverses formes de conditionnement physique, le yoga, la psychomotricité, les cours de natation,

l'aquaforme, la formation de sauvetage et les bains libres.

Ces activités sont offertes à un niveau d'initiation, de compétition ou récréatif pour tous les types de clientèle.

### **Activités de loisir culturel**

Une programmation d'activités culturelles, tout aussi variée, est offerte : aquarelle, peinture, danse, théâtre, poterie, couture, dessin, tricot, cuisine, bricolage, artisanat, des sorties culturelles ainsi que des ateliers adaptés à la clientèle et en lien avec les thématiques choisies. Le Patro Villeray opère également l'auditorium qui est situé dans l'installation en y tenant diverses activités.

L'organisme collabore avec la bibliothèque Le Prévost pour le déploiement de certaines activités.

## **JUSTIFICATION**

Très présent dans le quartier, le Patro Villeray compte un grand nombre d'années d'action communautaire et locale. L'intervention du Patro Villeray auprès de la clientèle se fait par le biais d'un processus d'animation qui repose sur le développement intégral de la personne dans un milieu sain et sécuritaire. Le loisir est un des moyens préconisés par l'organisme pour une démarche de développement personnel et social, et ce, dans un milieu de vie agréable. Les activités offertes par le Patro Villeray ont un impact important sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Chaque année, une évaluation conjointe est réalisée et permet de faire le constat selon lequel l'organisme respecte les exigences d'encadrement tel que décrit dans le bail. Au chapitre des statistiques, les bilans des indicateurs de l'année 2024 nous informent qu'il y a eu 14 126 inscriptions aux activités de loisirs du Patro Villeray, cela fait la preuve du succès des actions de l'organisme. Il faut ajouter à cela les statistiques de participation aux activités libres de badminton, bains libres et natation en longueur, pour un total de 469 511 participantes et participants à l'ensemble des activités en 2024. Les statistiques pour 2025 seront disponibles dans le prochain bilan.

### **Lien avec les politiques, programmes et priorités 2025 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension**

Le présent dossier s'inscrit aussi dans les priorités d'action 2025 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, car il rejoint directement :

1. la priorité « Milieux de vie ». En effet, cet octroi de contribution financière au Patro Villeray permet d'offrir à la population de l'arrondissement de l'Arrondissement un milieu de vie où une foule d'activités et de services sont rassemblés, ce qui participe à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière permet de défrayer une partie des dépenses d'opération associées aux programmes d'animation, à l'entretien du bâtiment ainsi qu'au fonctionnement général du centre.

Voici le détail de la contribution financière :

### **Montants prévus au bail**

Programmation d'activités : 242 533 \$ (montant fixe)

Montant additionnel : 14 551,98 \$ (ajustement de 6 % en 2013 pour la portion programmation d'activités)

Dépenses d'entretien : 285 000 \$ (montant indexé annuellement selon la variation de l'IPC de

l'année en cours par rapport à l'IPC de base (IPC 2010)  
Compensation : 20 000 \$ (montant indexé annuellement selon la variation de l'IPC de l'année en cours par rapport à l'IPC de base (IPC 2010))  
Indexation\* : 149 987 \$

**TOTAL : 712 071,98 \$**

\* L'indexation correspond à la variation de l'IPC de l'année en cours par rapport à l'indice de base qui est l'IPC 2010 selon la formule suivante :  $((\text{dépense d'entretien} + \text{compensation}) \times \text{IPC 2025/IPC 2010}) - (\text{dépense d'entretien} + \text{compensation})$ . Pour les besoins du GDD, nous estimons un IPC général pour la région de Montréal en 2026 de 172.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 562 084,98 \$ et le versement approximatif maximal de 149 987 \$ pour l'ajustement annuel selon une hypothèse de l'IPC estimé de 172 en 2026.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

**Priorité 9 :** Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant de consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et d'assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. Il permet au Patro Villeray de déployer de nombreuses activités et services au bénéfice de la population de VSP.

**Priorité 19 :** Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, plus particulièrement pour la population de VSP.

### **Résultats attendus :**

Le principal résultat attendu pour répondre à la Priorité 9 de Montréal 2030, soit d'assurer la pérennité des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire, est d'assurer que la gestion du bâtiment du Patro Villeray soit réalisée et que des activités de loisir, communautaires et de soutien à la communauté soient offertes à la population.

Le principal résultat attendu pour répondre à la Priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux besoins, est de maintenir la présence et l'ouverture de cette installation récréative et communautaire au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Patro Villeray est une ressource essentielle au sein du quartier Villeray. Une réponse négative ou un retard dans la décision d'octroyer cette contribution financière pourrait avoir des impacts négatifs quant à l'accès à des services d'entraide et de solidarité pour les citoyennes et les citoyens de Villeray en plus de priver la population d'installations et d'activités de sports et loisirs dans leur quartier. La Ville est liée par un bail et se doit de respecter ses engagements contractuels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Patro Villeray utilise plusieurs médias pour promouvoir sa programmation et publie deux



répertoires d'activités ainsi que plusieurs feuillets publicitaires qui sont distribués dans les écoles du quartier ainsi que dans d'autres points de service de l'Arrondissement ou disponibles sur son site Internet. Les hebdomadaires locaux des quartiers environnants sont également mis à contribution à différents moments de l'année. Les activités de loisirs de l'organisme sont également offertes à la population via le site Internet « Loisirs Montréal ». Le Patro Villeray respecte le guide d'utilisation du logo de l'Arrondissement en incluant celui-ci dans ses communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement de la DCSLDS participe, tel que convenu dans l'entente, au comité de coordination de la programmation. Il réalise conjointement, avec les représentantes et les représentants du Patro Villeray, une évaluation de la programmation, de l'utilisation des installations et de la contribution financière.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le bail a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*.  
À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe  
(Amal AFFANE)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Andre SYLVAIN  
Agent de développement d'activités  
culturelles physiques et sportives

**Tél :** 438 993-6374  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-12

Frédéric STÉBEN  
Chef de division SLDS - Sports, loisirs et  
aménagement des parcs

**Tél :** 514 217-8133  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1255839003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre. |

#### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

#### **COMMENTAIRES**

---

#### **FICHIERS JOINTS**



1255839003 - Contribution organisme Patro Villeray 2026.xlsx

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Amal AFFANE  
 agent(e) comptable analyste

**Tél :** 514-872-7625

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-27

Steve THELLEND  
 conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

**Tél :** 514-868-0848

**Division :** Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

N° de dossier:

1255839003

Nature du dossier:

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Financement:

Budget de fonctionnement

Imputation:

| Entité | Source  | C Resp | Activité | Objet | S Objet | Interop | Projet | Autre  | Cat Actif | Futur |
|--------|---------|--------|----------|-------|---------|---------|--------|--------|-----------|-------|
| 2440   | 0010000 | 306453 | 07123    | 61900 | 016490  | 0000    | 000000 | 000000 | 00000     | 00000 |

Dépenses:

Non taxable

Année 2026

712,071.98 \$

TOTAL

712,071.98 \$

Notes:

\* Les fonds seront disponibles dans la clé d'imputation après l'approbation du budget 2026,

\* Le montant de l'indexation exact à payer serait connu vers la mi-novembre 2026.

**Dossier # : 1255839003**

**Unité administrative  
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social , Division des sports\_des loisirs et du  
développement social

**Objet :**

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à  
l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le  
versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$  
correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des  
prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur  
pour le volet Grand Centre.



0575 - Bail 11-03-99.pdf0575 - Acte de modifcattion 2006.pdf



0575 - 2e modification bail Patro 2011 - Signé.pdf



GDD 1255839003\_bail Patro Villeray 2026\_Montreal 2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Andre SYLVAIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

**Tél :** 438 993-6374

**Télécop. :**

10-15-2

S990735001

*gmm*

CODE : ND 0252

No 8826

Le 11 mars 1999

CONVENTION ET BAIL

entre

VILLE DE MONTRÉAL

et

LE PATRO LE PRÉVOST

6e copie

Publié à Montréal par  
extrait  
Le \_\_\_\_\_

No \_\_\_\_\_

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF,  
le onzième jour du mois de mars.

DEVANT Me Yvon DELORME, notaire, à Mont-  
réal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de  
droit public constituée en vertu de la Charte de la  
Ville de Montréal, (1959-60), chapitre 102 des  
Statuts de Québec, dont le siège est au numéro 275,  
rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec,  
H2Y 1C6, agissant et représentée par son greffier,  
Monsieur Léon LABERGE, -----  
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu des  
résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CO95 00212, adoptée  
par le conseil municipal à sa séance du trente et  
un janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze  
(1995), copie certifiée de cette résolution demeu-  
rant annexée à l'original de la minute numéro 8160  
du notaire instrumentant soussigné,

b) la résolution numéro CO99 00225 adoptée  
par le conseil municipal à sa séance du vingt-six  
janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999),  
copie certifiée de cette résolution demeurant an-  
nexée aux présentes après avoir été reconnue véri-  
table et signée pour identification par ledit  
représentant et le notaire soussigné,

ci-après nommée la "Ville"

E T :

YD/pl (14-01-99)

LE PATRO LE PRÉVOST, personne morale légalement constituée suivant la partie 3 de la "Loi sur les compagnies", ayant son siège au numéro 7355, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, H2R 2S5, agissant et représentée aux présentes par sa présidente, Dame Manon ETHIER-ROLLIN, -----

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration à son assemblée du dix-huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), ----- copie certifiée de ladite résolution demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant et le notaire soussigné,

ci-après nommée le "Patro

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

- A -

#### CONVENTION

La Ville et le Patro conviennent que, nonobstant le bail intervenu entre eux, le trois octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3023737, tel que modifié aux termes des actes publiés au même bureau sous les numéros 3540832 et 4604402, et considérant le caractère distinct et spécifique du Patro à titre de

centre communautaire et de loisirs ouvert à la population ayant des objectifs éducatifs, caritatifs et pastoraux, les seules relations juridiques concernant la location de l'emplacement mentionné dans ces documents et ci-après décrit en - B - sont régies, depuis le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), par les dispositions contenues aux présentes, le tout sans novation.

Les parties se libèrent de toutes les obligations résultant de ces actes, antérieures au premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), et s'en donnent quittance mutuelle et réciproque.

- B -

#### LOCATION

#### ARTICLE 1

#### OBJET DU BAIL

1.1 L'emplacement loué par la Ville au Patro est le suivant, savoir :

Un emplacement situé au sud-est de la rue Everett, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue De La Roche, faisant partie du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, et se composant comme suit :

1.1.1 de la partie nord-ouest du lot numéro SIX CENT CINQUANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot original numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-Ptie

n.o. 659) du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal;  
de figure irrégulière;

MESURANT environ seize pieds (16 pi) de largeur, mesure anglaise;

BORNÉE ladite partie au nord-est par les lots numéros 488-682, 488-683, 488-684, 488-685, 488-686, 488-687, 488-688, 488-689, 488-690, 488-691, 488-692, 488-693, 488-694, 488-695, 488-696, 488-697, 488-698 et 488-699, au sud-est par le résidu dudit lot 488-659, au sud-ouest par les lots numéros 488-641, 488-642, 488-643, 488-644, 488-645, 488-646, 488-647, 488-648, 488-649, 488-650, 488-651, 488-652, 488-653, 488-654, 488-655, 488-656, 488-657 et 488-658 et au nord-ouest par la rue Everett;

la limite sud-est de ladite partie nord-ouest du lot 488-659 est le prolongement vers le sud-ouest de la ligne de division entre les lots 488-681 et 488-682, jusqu'à la ligne de division entre les lots 488-640 et 488-641;

1.1.2 des lots numéros SIX CENT QUARANTE ET UN, SIX CENT QUARANTE-DEUX, SIX CENT QUARANTE-TROIS, SIX CENT QUARANTE-QUATRE, SIX CENT QUARANTE-CINQ, SIX CENT QUARANTE-SIX, SIX CENT QUARANTE-SEPT,



SIX CENT QUARANTE-HUIT, SIX CENT QUARANTE-NEUF, SIX CENT CINQUANTE, SIX CENT CINQUANTE ET UN, SIX CENT CINQUANTE-DEUX, SIX CENT CINQUANTE-TROIS, SIX CENT CINQUANTE-QUATRE, SIX CENT CINQUANTE-CINQ, SIX CENT CINQUANTE-SIX, SIX CENT CINQUANTE-SEPT et SIX CENT CINQUANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot original numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-641, -642, -643, -644, -645, -646, -647, -648, -649, -650, -651, -652, -653, -654, -655, -656, -657 et -658) de ce cadastre;

1.1.1.3 des lots numéros SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX, SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS, SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ, SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX, SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT, SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF, SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX, SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT et SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot original numéro

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-682, -683, -684, -685, -686, -687, -688, -689, -690, -691, -692, -693, -694, -695, -696, -697, -698 et -699) de ce cadastre;

1.1.4 d'une PARTIE du lot numéro SIX CENT CINQUANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originnaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-Ptie 659) de ce cadastre;

de figure irrégulière;

MESURANT environ seize pieds (16 pi) de largeur, mesure anglaise;

BORNÉE ladite partie au nord-est par les lots numéros 488-667, 488-668, 488-669, 488-670, 488-671, 488-672, 488-673, 488-674, 488-675, 488-676, 488-677, 488-678, 488-679, 488-680 et 488-681, au sud-ouest par les lots numéros 488-626, 488-627, 488-628, 488-629, 488-630, 488-631, 488-632, 488-633, 488-634, 488-635, 488-636, 488-637, 488-638, 488-639 et 488-640, au sud-est par une autre partie dudit lot 488-659 (ruelle) et au nord-ouest par la partie nord-ouest dudit lot 488-659;

la limite nord-ouest de la partie présentement décrite du lot 488-659 est le prolongement vers le sud-ouest de la ligne de division entre les lots 488-681

et 488-682, jusqu'à la ligne de division entre les lots 488-640 et 488-641;

1.1.5 des lots numéros SIX CENT VINGT-QUATRE, SIX CENT VINGT-CINQ, SIX CENT VINGT-SIX, SIX CENT VINGT-SEPT, SIX CENT VINGT-HUIT, SIX CENT VINGT-NEUF, SIX CENT TRENTE, SIX CENT TRENTE ET UN, SIX CENT TRENTE-DEUX, SIX CENT TRENTE-TROIS, SIX CENT TRENTE-QUATRE, SIX CENT TRENTE-CINQ, SIX CENT TRENTE-SIX, SIX CENT TRENTE-SEPT, SIX CENT TRENTE-HUIT, SIX CENT TRENTE-NEUF et SIX CENT QUARANTE de

la subdivision officielle du lot originnaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-624, -625, -626, -627, -628, -629, -630, -631, -632, -633, -634, -635, -636, -637, -638, -639 et -640) de ce cadastre;

1.1.6 des lots numéros SIX CENT SOIXANTE-CINQ, SIX CENT SOIXANTE-SIX, SIX CENT SOIXANTE-SEPT, SIX CENT SOIXANTE-HUIT, SIX CENT SOIXANTE-NEUF, SIX CENT SOIXANTE-DIX, SIX CENT SOIXANTE ET ONZE, SIX CENT SOIXANTE-DOUZE, SIX CENT SOIXANTE-TREIZE, SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE, SIX CENT SOIXANTE-QUINZE, SIX CENT SOIXANTE-SEIZE, SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, SIX CENT QUATRE-VINGT et SIX CENT QUATRE-VINGT-UN

de la subdivision officielle du lot  
originale numéro QUATRE CENT QUATRE-  
VINGT-HUIT (488-665, -666, -667, -668,  
-669, -670, -671, -672, -673, -674,  
-675, -676, -677, -678, -679, -680 et  
-681) de ce cadastre;

Avec les bâtisses dessus érigées y inclus la  
résidence 7390 rue De La Roche, à Montréal,  
province de Québec, H2R 2T3, la clôture métal-  
lique ainsi que les huit (8) pylônes de dix  
(10) réflecteurs chacun.

#### ARTICLE 2

##### DURÉE

2.1 Ce bail a été consenti pour une durée de  
cinquante (50) ans commençant le trois octobre mil  
neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

2.2 Ce bail se renouvellera, à son échéance,  
automatiquement pour une période de cinq (5) ans et  
de cinq (5) ans en cinq (5) ans par la suite, à  
moins d'un avis de la partie qui désire y mettre  
fin donné à l'autre partie au moins un (1) an avant  
l'expiration du présent bail ou de son renouvelle-  
ment.

#### ARTICLE 3

##### OBLIGATIONS DU PATRO

Le Patro s'engage, pour toute la durée  
de ce bail, à :

3.1 ne point céder ou d'aucune façon trans-  
porter les droits lui résultant du présent bail;

3.2 n'utiliser les Lieux Loués à d'autres  
fins que celles pour lesquelles il a été constitué  
en corporation;

3.3 garantir et tenir le Ville indemne de  
toutes réclamations par des tiers de quelque nature  
que ce soit et de tous jugements, en principal,  
intérêts et frais, et à prendre le fait et cause de  
la Ville dans toutes actions intentées contre cette  
dernière découlant du présent bail, de l'exercice  
des droits en découlant ou de l'occupation des  
Lieux Loués;

3.4 souscrire annuellement et maintenir en  
vigueur, à ses frais et à la satisfaction de la  
Ville, les garanties et assurances suivantes :

3.4.1 une police d'assurance-responsabilité  
accordant protection pour dommages cor-  
porels et dommages matériels d'au moins  
CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00  
\$) par événement ou par accident avec  
une limite de CINQ MILLIONS DE DOLLARS  
(5 000 000,00 \$) pour la totalité des  
dommages qui peuvent survenir pendant  
une année.

Cette police devra nommer comme assurés

le Patro et la Ville et devra contenir l'avenant spécial de la Ville. Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir dans les

Lieux Loués;

3.4.4.2 une police d'assurance sur les biens formule "tous risques" et incendie portant sur les immeubles, équipements et accessoires loués et cela pour une somme correspondant à cent pour cent (100%) de la valeur de remplacement desdits immeubles, équipements et accessoires. Cette police devra nommer comme assurée la Ville et indiquer que les indemnités sont payables à celle-ci;

3.4.4.3 une police d'assurance "chaudière et machinerie" selon la formule compréhensive, c'est-à-dire qu'elle englobe non limitativement l'ensemble des tuyaux sous pression, des appareils et installations électriques et mécaniques portant sur les immeubles, équipements et accessoires loués et cela pour une somme correspondant à cent pour cent (100%) de la valeur de remplacement desdits immeubles, équipements et accessoires. Cette police devra nommer comme assurée la Ville et indiquer que les indemnités sont payables à celle-ci; \_\_\_\_\_

et, de plus, le Patro s'engage à fournir à la Ville le texte de ces polices avant la signature des présentes, celles-ci devant tout d'abord être approuvées par l'avocate en chef de la Ville;

3.5 payer la taxe d'eau afférente aux Lieux Loués ainsi que toutes autres taxes municipales, provinciales, fédérales, scolaires et de la Communauté urbaine et autres redevances ou compensations qui pourraient lui être imposées;

3.6 sous réserve des obligations de la Ville prévues à l'article 4, maintenir, à la satisfaction de la Ville, en tout temps, en bon état d'entretien, les Lieux Loués incluant l'entretien ménager requis à la bibliothèque et y effectuer toutes les réparations rendues nécessaires par suite des dommages qui pourront être causés par des personnes qui fréquenteront lesdits Lieux Loués;

3.7 fournir à la Ville, à chaque année :

3.7.1 avant le premier juillet, en vue de sa présentation au comité exécutif de la Ville, ses prévisions budgétaires pour les dépenses mentionnées à l'article 4.1;

3.7.2 dans les six (6) mois suivant la fin de son exercice financier (celui du Patro), des états financiers vérifiés;

3.8 remettre avant le trente juin de chaque année, à la directrice du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville, la programmation des activités préparée en fonction du plan d'action élaboré par le comité de coordination de la programmation des sports et des loisirs, conformément à l'article 6.2;

3.9 offrir à la population montréalaise les activités contenues à la programmation remise à la directrice du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville;

3.10 percevoir au nom de la Ville les tarifs fixés à chaque année par cette dernière pour les inscriptions aux activités qu'elle détermine et en faire, sans frais, remise à la Ville;

3.11 fournir aux résidents du secteur avoisinant les services suivants :

3.11.1 recevoir toute personne qui désire participer aux activités du Patro, suivre les règlements du Patro et payer la cotisation exigée;

3.11.2 accueillir gratuitement ou selon les mêmes tarifs que la Ville, les groupes accompagnés de responsables et les jeunes (6-18 ans) bénéficiant d'un certain encadrement dans le quartier par le



personnel de la Ville ou autre, pourvu que demande soit acheminée à la régie du Patro et qu'entente soit conclue entre le directeur de l'animation du Patro et le responsable du groupe; toutefois, après la programmation pour les membres du Patro, les demandes de la Ville auront priorité sur toute demande extérieure;

3.11.3 permettre l'accès du Patro aux jeunes (6-18 ans) qui, sans vouloir s'y inscrire, désirent bénéficier de ses services et, le cas échéant, mettre un moniteur à leur disposition, gratuitement;

3.11.4 les services de la piscine, gratuitement, y compris les services de surveillance :

3.11.4.1 pour les enfants, une heure par jour après les heures de classe ainsi qu'une heure le samedi;

3.11.4.2 pour les adultes, une heure par jour, en soirée, six (6) jours par semaine;

et à se conformer au calendrier des piscines de la Ville pour les bains publics;

3.11.5 permettre l'accès du public à la bibliothèque selon le calendrier du Service de la culture de la Ville. L'administra-

tion et la surveillance de la bibliothèque sont la responsabilité de la Ville pendant les heures d'opération;

3.11.5.1 la bibliothèque, de même que les meubles, équipements et accessoires qui y sont contenus sont à l'usage exclusif de la Ville. En dehors des heures d'opération de la Ville, le Patro sera responsable de la surveillance de ces lieux et y interdira l'accès à toute personne à l'exception des préposés à l'entretien;

3.11.6 permettre l'accès du public à l'auditorium selon le calendrier du Service de la culture de la Ville. La tenue d'activités sera coordonnée entre les parties et les besoins du Service de la culture de la Ville seront considérés prioritaires après les besoins d'opération du Patro;

3.11.7 l'opération et le contrôle de la terrasse demeurent sous la responsabilité du Patro.

#### ARTICLE 4

##### OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 La Ville versera, annuellement, au Pa-

*remplacé.*

tro, pendant toute la durée du présent bail, une somme de SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (727 533,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour couvrir, notamment, les dépenses suivantes encourues par le Patro :

- 4.1.1.1 le chauffage et l'électricité;
- 4.1.1.2 l'entretien des systèmes électromécaniques, d'alarme-intrusion et du système de gicleurs automatiques;
- 4.1.1.3 l'entretien du système d'ascenseur et monte-livres;
- 4.1.1.4 les fournitures sanitaires pour les toilettes et les fournitures et équipements pour l'entretien ménager des lieux incluant la bibliothèque;
- 4.1.1.5 le coût des pièces et du matériel requis pour l'entretien de l'équipement audiovisuel;
- 4.1.1.6 le coût des accessoires requis pour les divers jeux, pour les activités culturelles et sportives;
- 4.1.1.7 l'entretien des emplacements suivants :
  - 4.1.1.7.1 les terrains de balle-molle et leur éclairage;
  - 4.1.1.7.2 le mini-amphithéâtre pour le rassemblement des six cents (600) enfants;
  - 4.1.1.7.3 le gazonnage;

4.1.7.4 les clôtures;  
 4.1.7.5 les chemins piétonniers et  
 les stationnements, y compris  
 le déneigement;

4.1.7.6 les rampes d'accès;

4.1.7.7 l'aménagement paysager;

4.1.8 le personnel nécessaire à l'animation  
 des activités communautaires ainsi qu'à  
 son fonctionnement, selon une entente  
 devant intervenir annuellement, basée  
 sur le nombre d'heures de service des  
 animateurs et des moniteurs et d'après  
 l'état hebdomadaire de statistiques des  
 présences aux différentes activités;

4.1.9 les salaires, les charges sociales et  
 les bénéfices sociaux de :

4.1.9.1 deux (2) préposés à l'entre-  
 tien ménager;

4.1.9.2 un ouvrier de maintenance;

4.1.9.3 un surveillant d'installa-  
 tion;

4.1.9.4 un responsable de l'audiovi-  
 suel;

4.1.9.5 un animateur de milieu.

4.2 La Ville pourra, à sa discrétion, à  
 compter du premier janvier deux mille trois (2003),  
 augmenter sa contribution financière annuelle.

4.3 La contribution financière annuelle de

la Ville sera versée au Patro en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs, le premier jour de chaque mois à compter du premier février de chaque année.

4.4 La Ville facilitera au Patro l'accès à de nouvelles sources de financement, notamment, en lui permettant de louer des salles à des tiers sous réserve des conditions suivantes :

4.4.1 ces locations ne devront pas interférer en aucune façon avec l'exécution de toutes et chacune des obligations auxquelles le Patro a souscrit aux termes du présent bail;

4.4.2 ces locations n'entreront pas dans les besoins du Patro mentionnés à l'article 3.11.6 et, en conséquence, ne pourront avoir priorité sur le calendrier des activités culturelles de la Ville.

4.5 La Ville sera responsable des réparations et de l'entretien de la structure du bâtiment.

#### ARTICLE 5

##### LOYER

5.1 Ce bail est en outre consenti en considération d'un loyer global de DIX DOLLARS (10,00 \$) que le Patro a versé à la Ville antérieurement à la signature du présent bail, DONT QUITTANCE.

## ARTICLE 6

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

6.1 Les parties conviennent que tout en faisant partie des Lieux Loués, la bibliothèque sera administrée par la Ville.

6.2 Un comité de coordination de la programmation des sports et des loisirs comprenant un représentant du Patro et un représentant du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville élaborera un plan d'action de programmation en tenant compte des besoins de la population, verra à l'utilisation des installations et s'assurera du résultat de la programmation et de l'utilisation des fonds de la Ville prévus à cette fin.

Un représentant du Service de la culture de la Ville se substituera au représentant du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville en matière d'activités culturelles. Il assumera les mêmes droits et responsabilités que ceux précédemment décrits et dévolus au représentant du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville, incluant l'utilisation des fonds de la Ville prévus à cette fin.

Toutefois, les éléments constituant le secteur de la Pastorale demeureront sous l'unique responsabilité décisionnelle du PATRO LE PRÉVOST, quant à son contenu, son horaire et sa priorité.

6.3 Il est convenu que la Ville pourra, après consultation et entente avec le Patro, ériger, sur les Lieux Loués, tout bâtiment ou toute installation qu'elle jugera nécessaire pour répondre aux besoins de la population du secteur.

6.4 À l'expiration du présent bail ou de son renouvellement automatique, la Ville demeurera seule propriétaire absolue de tous les terrains loués et de tous les aménagements et améliorations faits ou qui y auront été construits.

6.5 Avec l'autorisation de la Ville, le Patro disposera d'une flexibilité lui permettant, à l'intérieur du budget qui lui est consenti, d'effectuer des virements de crédits à la condition de ne pas réduire les services jugés nécessaires par la Ville et qui sont énumérés aux présentes.

6.6 La Ville et le Patro s'engagent à réviser le présent bail et à signer une nouvelle entente avant le début des opérations de la maison de la culture qui serait située sous le gymnase.

#### ARTICLE 7

##### DÉFAUT

7.1 Au cas où le Patro serait en défaut de remplir les engagements ou d'observer l'un ou l'autre des termes et obligations du présent bail, et si ce défaut se prolongeait pendant plus de

trente (30) jours, la Ville pourra, sur avis donné au Patro et sans préjudice de ses autres droits et remèdes, mettre fin au présent bail. Cet avis devra préciser les engagements, termes et obligations dont on allègue la violation.

#### ARTICLE 8

##### AVIS

8.1 Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes devra être écrit et signifié à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Pour le Ville :

Ville de Montréal

Bureau du greffier

275, rue Notre-Dame Est

Montréal, Québec

H2Y 1C6

Télécopieur : (514) 872-5655

- Pour le Patro :

LE PATRO LE PRÉVOST

7355, avenue Christophe-Colomb

Montréal, Québec

H2R 2S5

8.2 Cependant, le Patro pourra, par avis écrit signifié à la Ville, indiquer un autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tous les avis subséquents devront lui être



signifiés.

8.3 Advenant l'impossibilité pour la Ville de signifier tel avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié au Patro en lui laissant copie au greffier de la Cour supérieure du district de Montréal.

#### ARTICLE 2

##### TRANSACTION

9.1 Le Patro reconnaît avoir reçu de la Ville, à la signature des présentes, un montant de CENT HUIT MILLE SIX CENT VINGT-NEUF DOLLARS -----  
(108 629,00 \$).

9.2 En considération de ce paiement, le Patro donne quittance complète et finale en capital, intérêts et frais, et libère la Ville de toutes réclamations, demandes, causes d'action, de tous dommages et intérêts de toutes sortes, résultant directement ou indirectement de ce bail publié au même bureau sous le numéro 3023737, tel que modifié par les actes publiés au même bureau sous les numéros 3540832 et 4604402 et, notamment, des faits et causes plus amplement décrits dans la déclaration judiciaire de la Cour supérieure numéro 05-027621-968.

9.3 Le présent reçu-quittance constitue une transaction au sens du Code civil du Québec. Le

Patro reconnaît que l'action en justice dans ce dossier de la Cour supérieure numéro 05-027621-968 est réglée hors cour, à toutes fins que de droit.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro huit mille huit cent vingt-six (8826) -----  
du répertoire du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE, les parties signent avec le notaire soussigné et en sa présence.

LE PATRO LE PRÉVOST

PAR : Manon Ethier-Rollin  
Manon ETHIER-ROLLIN

VILLE DE MONTRÉAL

PAR : Léon Laberge  
Léon LABERGE

Yvon Delorme  
Yvon DELORME, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

1051026003 (05-003155)

**MODIFICATION DE BAIL****ENTRE :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de cette Charte, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe par intérim;

dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

- a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;
- b) la résolution numéro CM07 0009 , adoptée par le conseil municipal à sa séance du 22 janvier 2007.

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée aux présentes.

ci-après nommée la « Ville »

**ET :**

**LE PATRO LE PRÉVOST**, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au numéro 7355, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, H2R 2S5, agissant et représentée par monsieur Pierre Robert

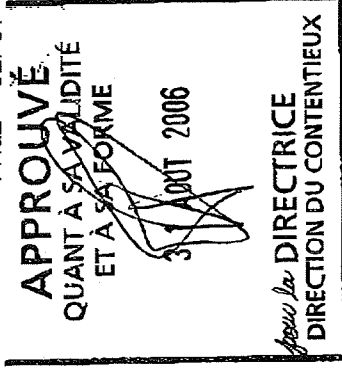
dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration à son assemblée du 5 décembre 2005

copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes.

ci-après nommée le « Locataire »

**LESQUELLES PARTIES PRÉALABLEMENT À LA  
MODIFICATION DE BAIL QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES**

|           |             |
|-----------|-------------|
| INITIALES |             |
| LOCATEUR  | LOCATAIRE   |
| CF        | [Signature] |



2.

**DÉCLARENT CE QUI SUIIT :**

**ATTENDU** qu'aux termes d'un acte reçu par Me Yvon DELORME, notaire, le onze (11) mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) sous le numéro 8826 de ses minutes (le «**Bail**»), la Ville a loué au Locataire, pour une durée de cinquante (50) ans rétroactivement au trois (3) octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), l'emplacement décrit au Bail avec les bâtiments dessus érigés, incluant celui portant le numéro 7390, rue De La Roche, à Montréal, province de Québec, H2R 2T3 (les «**Lieux Loués**»).

**ATTENDU** que les parties veulent modifier le Bail afin de redéfinir le partage des responsabilités de chacun relativement aux Lieux Loués.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :**

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

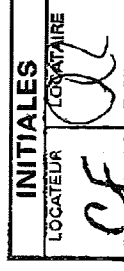
**2. MODIFICATION**

Les parties conviennent d'annuler l'article 4 du Bail avec effet à compter de la date des présentes et de le remplacer par le suivant :

**«ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA VILLE**

4.1 La Ville versera, annuellement, au Patro, pendant toute la durée du présent bail, une somme forfaitaire de CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (527 533,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour couvrir, notamment, les dépenses suivantes encourues par le Patro :

- a) l'entretien des systèmes électromécaniques;



3.

- b) les fournitures sanitaires pour les toilettes et les fournitures et équipements pour l'entretien ménager des lieux incluant la bibliothèque;
- c) le coût des pièces et du matériel requis pour l'entretien de l'équipement audiovisuel;
- d) le coût des accessoires requis pour les divers jeux, pour les activités culturelles et sportives;
- e) l'entretien des emplacements suivants :
- (i) les terrains de balle-molle et leur éclairage;
  - (ii) le mini-amphithéâtre pour le rassemblement des six cents (600) enfants;
  - (iii) le gazonnage;
  - (iv) les clôtures;
  - (v) les chemins piétonniers et les stationnements, y compris le déneigement;
  - (vi) les rampes d'accès;
  - (vii) l'aménagement paysager;
- f) le personnel nécessaire à l'animation des activités communautaires ainsi qu'à son fonctionnement, selon une entente devant intervenir annuellement, basée sur le nombre d'heures de service des animateurs et des moniteurs et d'après l'état hebdomadaire de statistiques des présences aux différentes activités;
- g) les salaires, les charges sociales et les bénéfices sociaux de :
- (i) deux (2) préposés à l'entretien ménager;

|           |           |
|-----------|-----------|
| INITIALES |           |
| LOCATEUR  | LOCATAIRE |
| CF        | Q         |

R

4.

- (ii) un ouvrier de maintenance;
- (iii) un surveillant d'installation;
- (iv) un responsable de l'audiovisuel;
- (v) un animateur de milieu.

4.2 La Ville pourra, à sa discrétion, à compter du premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille trois (2003), augmenter sa contribution financière annuelle.

4.3 La contribution financière annuelle de la Ville sera versée au Patro en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs, le premier (1<sup>er</sup>) jour de chaque mois à compter du premier (1<sup>er</sup>) février de chaque année.

4.4 La Ville facilitera au Patro l'accès à de nouvelles sources de financement, notamment, en lui permettant de louer des salles à des tiers sous réserve des conditions suivantes :

- a) ces locations ne devront pas interférer en aucune façon avec l'exécution de toutes et chacune des obligations auxquelles le Patro a souscrit aux termes du présent bail;
- b) ces locations n'entreront pas dans les besoins du Patro mentionnés à l'article 3.11.6 et, en conséquence, ne pourront avoir priorité sur le calendrier des activités culturelles de la Ville.

4.5 La Ville sera responsable de la réparation, de l'entretien et, le cas échéant, du remplacement de la structure du bâtiment, du système d'alarme-incendie, du système de gicleurs automatiques, du système d'alarme-intrusion et du système d'ascenseur et monte-livres du bâtiment.

4.6 La Ville s'engage à chauffer et maintenir en tout temps dans le bâtiment une température convenable et à fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation du bâtiment jusqu'à concurrence d'une consommation maximum de 1 588 750 kilowatts/heures par année d'électricité et de 386 425 mètres cubes par année de gaz naturel.



5.

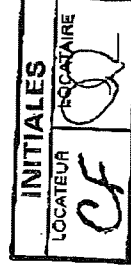
En conséquence, si la consommation d'électricité ou de gaz naturel pour une année dépasse les limites mentionnées au paragraphe précédent, le Patro devra payer à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite de la Ville accompagnée des pièces justificatives requises, les coûts réels défrayés par la Ville pour l'excédent de consommation d'électricité ou de gaz naturel, calculé au prorata de l'espace occupé exclusivement par le Patro dans le bâtiment pour ses activités, lequel ratio sera déterminé par la Ville au moment de tout tel dépassement.

Il est toutefois convenu entre les parties que la Ville pourra, à sa seule discrétion, réviser à la hausse ou à la baisse, les consommations maximum d'électricité et de gaz naturel fixées ci-dessus si des modifications importantes sont apportées aux systèmes architectural, mécanique ou électrique du bâtiment ou si l'utilisation du bâtiment est modifiée de quelque façon que ce soit. Nonobstant ce qui précède, la Ville s'engage à ne pas modifier les consommations maximum d'électricité et de gaz naturel fixées ci-dessus suite à la réalisation des travaux dans le bâtiment prévus au rapport intitulé "Analyse préliminaire en efficacité énergétique Centre Patro le Prévoist (0575)".»

3.

### RATIFICATION

Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation aux autres clauses et conditions du Bail.



Q

6.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en  
triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, comme suit :

Le : 18 SEPTEMBRE 2006

LE PATRO LE PRÉVOST

par : [Signature]

Le : 21<sup>ème</sup> jour de février 2007

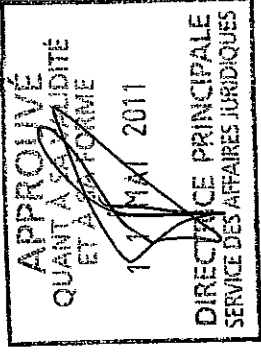
21<sup>ème</sup> jour de février 2007

VILLE DE MONTRÉAL

par : [Signature]  
Chloette Fraser, greffière adjointe par intérim

|           |             |
|-----------|-------------|
| INITIALES |             |
| LOCATEUR  | LOGICIAIRE  |
| CF        | [Signature] |





DEUXIÈME MODIFICATION DE BAIL

ENTRE :

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de cette Charte, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par DANIELLE LAMARRE, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu :

- a) du règlement REAO5-14007, soit le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, adopté par le conseil d'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension à sa séance du DEUX (2) MAI deux mille SIX (2006); et
- b) de la résolution \_\_\_\_\_, adoptée par le conseil d'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension à sa séance du \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ deux mille onze (2011).

ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

**LE PATRO LE PRÉVOST**, personne morale constituée en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 7355, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, H2R 2S5, agissant et représentée par M. Claude Barbier, président, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration à son assemblée du trois (30) mai deux mille ONZE (2011), une copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes.

ci-après nommée le « **Locataire** »

**LESQUELLES PARTIES PRÉALABLEMENT À LA MODIFICATION DE BAIL QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES DÉCLARENT CE QUI SUIT :**

| Paraphes |           |
|----------|-----------|
| Locateur | Locataire |
|          |           |

2.

**ATTENDU** qu'aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Yvon DELORME, notaire, le onze (11) mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) sous le numéro 8 826 de ses minutes (le « **Bail** »), la Ville a loué au Locataire, pour une durée de cinquante (50) ans rétroactivement au trois (3) octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), l'emplacement décrit au Bail avec les bâtiments dessus érigés, incluant celui portant le numéro 7390, rue De La Roche, à Montréal, province de Québec, H2R 2T3 (les « **Lieux Loués** »).

**ATTENDU** que la Ville et le Locataire ont modifié l'article 4 du Bail intitulé « **OBLIGATIONS DE LA VILLE** », aux termes d'une convention de modification de bail signée sous seing privé le vingt et un (21) février deux mille sept (2007) (la « **Première convention de modification** »).

**ATTENDU** que la Ville et le Locataire désirent apporter de nouvelles modifications au Bail.

**ATTENDU** que la Ville a adopté une politique de gestion contractuelle (la « **Politique** ») afin de se conformer aux exigences de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ATTENDU** que la Politique s'applique au Bail en faisant les adaptations nécessaires; une copie de la Politique demeure annexée aux présentes.

#### **EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

##### **1. PRÉAMBULE**

**1.1** Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

##### **2. DATE EFFECTIVE**

**2.1** Les modifications au Bail contenues aux présentes prennent effet à compter du premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille onze (2011).

##### **3. LIEUX LOUÉS**

**3.1** Les parties conviennent d'exclure de l'emplacement loué par la Ville au Locataire le bâtiment portant le numéro 7390, rue de la Roche, à Montréal. En conséquence, l'article 1 du Bail est annulé et remplacé par le suivant :

#### **« ARTICLE 1 – OBJET DU BAIL »**

**1.1** L'emplacement loué par la Ville au Patro est connu et désigné comme

|           |  |
|-----------|--|
| Paraphes  |  |
| Locateur  |  |
| Locataire |  |

étant le lot quatre millions, huit cent douze milles six cent trente-neuf (4812639) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec le bâtiment dessus érigé portant le numéro 7355, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, H2R 2S5, ainsi que toute autre construction et aménagement s'y trouvant, le tout tel que montré sur les plans joints en annexe (les « Lieux Loués »).

4. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

4.1 La Ville accepte de retirer les obligations imposées au Locataire de souscrire une police d'assurance sur les biens formule «tous risques» ainsi qu'une police d'assurance «chaudière et machinerie» prévues aux articles 3.4.2 et 3.4.3 du Bail. En conséquence, l'article 3.4 du Bail est annulé et remplacé par le suivant :

« 3.4 souscrire annuellement et maintenir en vigueur, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, une police d'assurance-responsabilité accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) par événement ou par accident avec une limite de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) pour la totalité des dommages qui peuvent survenir pendant une année. Cette police devra nommer comme assurés le Patro et la Ville et devra contenir l'avenant spécial de la Ville. Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir dans les Lieux Loués. »

5. OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Les parties conviennent d'ajouter, à la suite de l'article 4.6 du Bail, l'article suivant, savoir :

« 4.7 La Ville versera, annuellement, au Patro, à compter du premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille onze (2011), une somme forfaitaire de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$), à titre de compensation pour la perte de revenus occasionnée par le retrait des Lieux Loués du bâtiment portant le numéro 7390, rue de la Roche.

Chaque année, cette somme sera ajustée selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada Montréal, pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur des présentes et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire de la présente modification.

|           |
|-----------|
| Paraphes  |
| Locataire |
| Locataire |

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada Montréal. »

6. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

6.1 Le Locataire déclare qu'il a pris connaissance de la Politique, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long au Bail et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique, notamment, à l'égard de ses sous-traitants et fournisseurs.

7. RATIFICATION

7.1 Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation aux autres clauses et conditions du Bail.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, comme suit :

Le : 11 Août 2011 2011

**PATRO LE PRÉVOST**

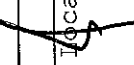
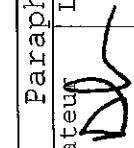
par :   
Nom : CLAUDE BARBIER, président  
Majuscules

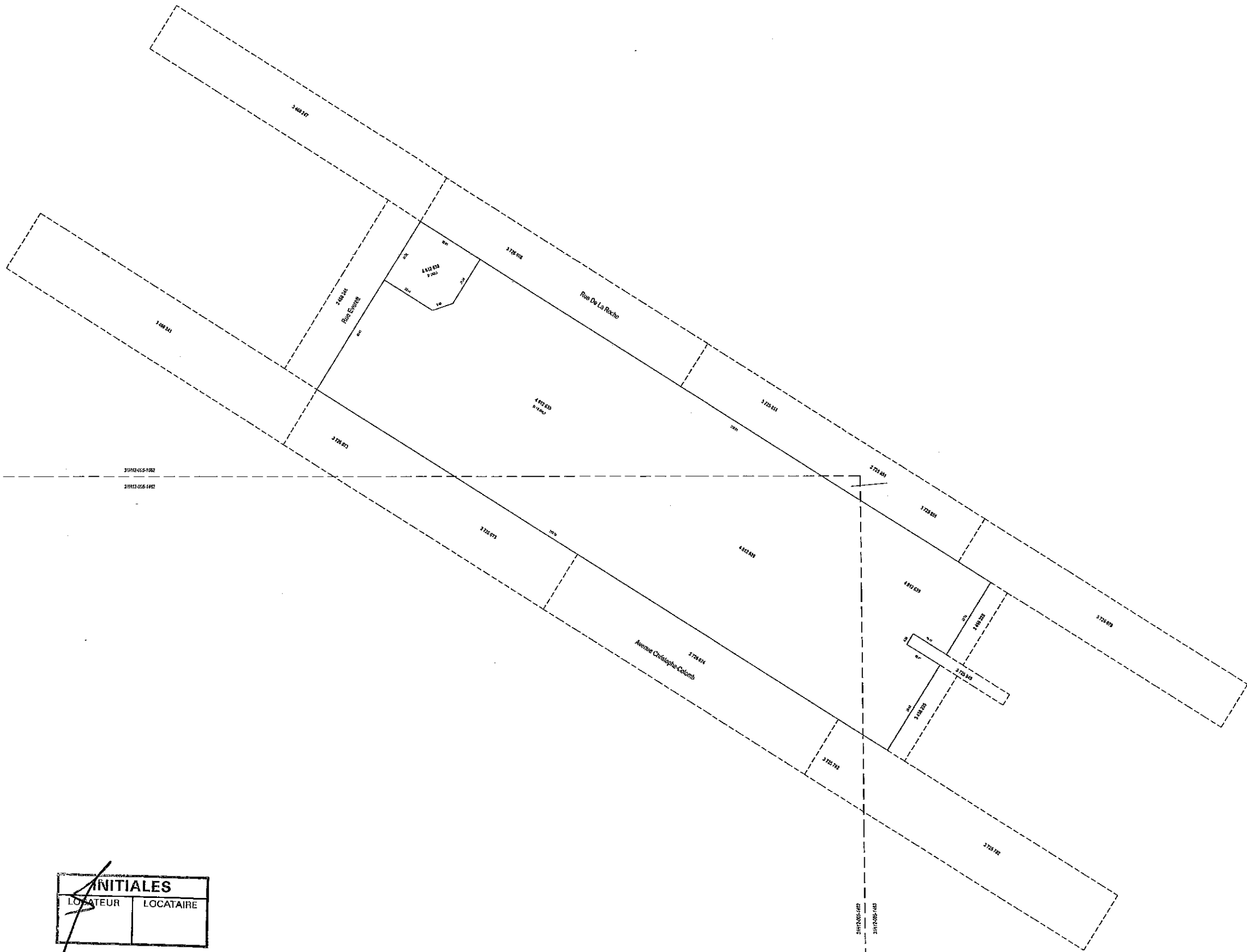
Le : 13 juillet 2011

**VILLE DE MONTRÉAL**

par :   
Nom : DAVIELLE LAMARRE TRIGUAC  
Majuscules

Numéro de la résolution : CA 11 140 M1

|                                                                                     |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Paraphes                                                                            |                                                                                     |
| Locateur                                                                            | Locataire                                                                           |
|  |  |



|           |           |
|-----------|-----------|
| INITIALES |           |
| LOCATEUR  | LOCATAIRE |

|                                                                                                                                                    |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| feuille<br>1 de 1                                                                                                                                  |               |
| Dossier : 879478                                                                                                                                   |               |
| Code site : 10021071803                                                                                                                            |               |
| Commune : VILLE DE MONTRÉAL                                                                                                                        |               |
| Propriétaire(s)                                                                                                                                    | Signataire(s) |
| VILLE DE MONTRÉAL                                                                                                                                  | Luc Lévesque  |
| Luc Lévesque<br>Agent immobilier en chef à la Ville<br>Chef de la Division de la géométrie<br>Service des structures et des<br>services techniques |               |

Un document joint compléte ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

|                                               |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| Références ou(s) autre(s) cartographique(s) : | Projet : 1701   |
| 2102-00-1402                                  | PROJET 17       |
| 2102-00-1403                                  |                 |
| 2102-00-1404                                  | ÉCHELLE : 1:500 |

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE  
COMMUNE DE MONTRÉAL

Département Foncier : Montréal  
Municipalité : Montréal (ville)

Tout conformément aux dispositions de l'article (des articles) 2042, 211 C.C.B.

Signé à Montréal, le 03 mai 2011

Signature : [Signature]

Titulaire : 520

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi.

Pour le ministre des Ressources naturelles

Le ministre des Ressources naturelles

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre des Ressources naturelles

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1255839003

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Bail du Patro Villeray

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br><b>Priorité 9</b> : Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant de consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et d'assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. Il permet au Patro Villeray de déployer de nombreuses activités et services au bénéfice de la population de VSP.<br><br><b>Priorité 19</b> : Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, plus particulièrement pour la population de VSP. |                   |                   |                     |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Priorité 9: Le principale résultat attendu pour répondre à la priorité 9. de Montréal 2030, soit d'assurer la pérennité des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire, est d'assurer que la gestion du bâtiment du Patro Villeray soit faite et que des activités de loisir, communautaires et de soutien à la communauté soient réalisées.

Priorité 19: Le principale résultat attendu pour répondre à la priorité 19. de Montréal 2030, soit d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux besoins, est de maintenir la présence et l'ouverture de cette installation récréative et communautaire au bénéfice des citoyens·ennes.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |            | X          |              |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |            | X          |              |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            | X          |              |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> | X          |            |              |
| b. <b>Équité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                           |            |            |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                                               | X          |            |              |
| c. <b>Accessibilité universelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |            |            |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                                                                       | X          |            |              |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  |            | X          |              |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle





**Dossier # : 1254287001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division des sports_des loisirs et du<br>développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale totalisant 1 254 578 \$ à 17 organismes de l'arrondissement, pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, dans le cadre de Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement comme suit :

| Organisme                                  | Projet                                                                             | Axe d'intervention | Montant   |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|
| Joujouthèque Saint-Michel inc.             | Trio Gagnant                                                                       | 1                  | 32 169 \$ |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc | Leaders de demain                                                                  | 1                  | 53 770 \$ |
| Mon Resto Saint-Michel                     | Les Relevailles de Saint-Michel                                                    | 1                  | 40 641 \$ |
| Villeray dans l'Est                        | Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray              | 1                  | 25 294 \$ |
| Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord      | T'es mon genre                                                                     | 1                  | 56 436 \$ |
| Espace-Famille Villeray                    | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 1                  | 37 865 \$ |

|                                                      |                                                                    |   |            |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---|------------|
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir                       | 1 | 4 657 \$   |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Les sports de minuits                                              | 2 | 69 164 \$  |
| Corporation d'Éducation Jeunesse                     | Projet ados Rousselot                                              | 2 | 46 500 \$  |
| Ali et les Prince*sse*s de la Rue                    | Avenir Jeunesse                                                    | 2 | 39 857 \$  |
| La Grande Porte                                      | Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !                  | 2 | 61 714 \$  |
| Projet Ado Communautaire en Travail de rue           | Prévention par le travail de rue VSMPE                             | 2 | 82 370 \$  |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence       | 2 | 55 828 \$  |
| Villeray dans l'Est                                  | Espace dans l'est par et pour les jeunes                           | 2 | 44 242 \$  |
| Centre socioéducatif Lasallien                       | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes    | 2 | 69 857 \$  |
| Vivre St-Michel en Santé                             | Prévention jeunesse Saint-Michel                                   | 2 | 28 286 \$  |
| L'Organisation des Jeunes de Parc Extension inc.     | X-Art Satellite                                                    | 2 | 32 572 \$  |
| Les Monarques de Montréal                            | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous | 2 | 51 857 \$  |
| Clinique Juridique de Saint-Michel                   | Criminalité dans tabou                                             | 2 | 41 142 \$  |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide      | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité       | 2 | 380 357 \$ |

2. d'approuver le projet d'addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer l'addenda 1 pour et au nom de la Ville de Montréal;

4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Nadine MEDAWAR **Le** 2025-12-04 15:50

**Signataire :**

Nadine MEDAWAR

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1254287001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social ,<br>Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité.

Il se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité;
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine.

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les

- jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliore la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Pour les projets de l'Axe 2 seulement :

En plus du budget municipal, les subventions, accordées par le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec grâce au financement du gouvernement du Canada relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS), permettent de décupler l'envergure de cette initiative.

Le programme Prévention Montréal est prolongé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. Pour cette période, le même financement est accordé aux arrondissements que durant l'année 2025. Le présent sommaire décisionnel vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 tous les projets soutenus financièrement dans le cadre de ce programme depuis septembre 2023 et qui se terminaient le 31 décembre 2025.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Prévention Montréal**

**DGA25 8121001 - 17 novembre 2025** - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

### **Décisions relatives au comité exécutif, au conseil municipal et du conseil d'agglomération**

**CE22 2148 - 1229703001 - 21 décembre 2022** - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001).

**CE22 2143 - 1226794002 - 21 décembre 2022** - Autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires ».

**CE22 0286 - 1228444001 - 23 février 2022** - Autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » / Autoriser un

budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente.

### **Décisions relatives à l'Arrondissement**

**CA23 140 196 - 1236513004 - 4 juillet 2023** - Accorder une contribution financière de 888 878 \$ à l'organisme Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide, pour la période 2023-2025, afin de réaliser le projet « Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSP), dans le cadre de deux programmes de financement (Prévention Montréal et Ville-MTESS), ainsi que prévu au budget de fonctionnement de VSP et approuver le projet de convention à cette fin.

**CA23 14 0194 - 1236513004 - 4 juillet 2023** - Accorder une contribution financière totalisant 2 039 847 \$ à 16 organismes ci-après désignés à la recommandation, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et pour la période débutant le 1er septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre du programme « Prévention Montréal » et approuver les projets de conventions à cette fin.

### **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme :** Ali et les Prince\*sse\*s de la Rue

**Nom du projet :** Avenir Jeunesse

**Montant de la contribution recommandée :** 39 857 \$

**Brève description du projet :** Prévention par le sport et mentorat auprès de jeunes à risque de commettre ou subir de la violence, activités sportives et plan d'intervention individualisé visant à prévenir la délinquance et la violence en augmentant les facteurs de protection.

Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension

**Nom du projet :** Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir

**Montant de la contribution recommandée :** 4 657 \$

**Brève description du projet :** Lieu d'appartenance et intervenante pour adolescentes, soutenant une programmation leur étant dédiée dans une optique par et pour, favorisant leur bien-être, leur épanouissement et leur intégration sociale.

Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension

**Nom du projet :** Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence

**Montant de la contribution recommandée :** 55 828 \$

**Brève description du projet :** Activités, milieu de vie, accompagnement et intervention psychosociale auprès des adolescentes et adolescents, favorisant le développement de comportements non violents, le leadership, la persévérance et l'expression de soi.

Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Centre socioéducatif Lasallien

**Nom du projet :** Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes

**Montant de la contribution recommandée :** 69 857 \$

**Brève description du projet :** Ateliers, accompagnement, dépistage et intervention individuelle auprès de jeunes à risque de radicalisation, d'appartenance à un gang de rue, ou d'être victime d'abus. Soutien aux parents, soutien clinique aux intervenantes et intervenants, activités de prévention de la cyberviolence faite aux jeunes filles.

Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord

**Nom du projet :** T'es mon genre

**Montant de la contribution recommandée :** 56 436 \$

**Brève description du projet :** Rencontres de groupe dans un espace sécuritaire et sans jugement, pour personnes de 18 à 25 ans de la diversité sexuelle et de genre, permettant de développer le leadership et l'engagement civique en s'impliquant dans un projet à impact social luttant contre les discriminations liées aux stéréotypes de genre.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** Clinique Juridique de Saint-Michel

**Nom du projet :** Criminalité sans tabou

**Montant de la contribution recommandée :** 41 142 \$

**Brève description du projet :** Formation, ateliers, tables rondes et campagne sur les réseaux sociaux sur les conséquences juridiques des armes à feu et information aux parents, visant à informer et sensibiliser les jeunes quant à l'impact de la prolifération des armes à feu, dans le but de réduire la violence armée.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Corporation de gestion des loisirs du Parc

**Nom du projet :** Leaders de demain

**Montant de la contribution recommandée :** 53 770 \$

**Brève description du projet :** Programme d'activités sportives avec accompagnement individualisé et ateliers thématiques pour adolescentes et adolescents ciblé.e.s qui présentent des facteurs de risque élevés, dans le but de réduire ces facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** Corporation de gestion des loisirs du Parc

**Nom du projet :** Les sports de minuit

**Montant de la contribution recommandée :** 69 164 \$

**Brève description du projet :** Activités sportives en soirée pour les jeunes de 16 à 30 ans en présence d'animatrices spécialisées et d'animateurs spécialisés ainsi que d'intervenantes et d'intervenants, visant à intervenir auprès des jeunes à risque et agir sur les facteurs de protection. Permet une diminution du flânage, de la consommation et des incivilités.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Corporation d'Éducation Jeunesse

**Nom du projet :** Projet ados Rousselot

**Montant de la contribution recommandée :** 46 500 \$

**Brève description du projet :** Milieu de vie, accompagnement et activités pour jeunes de 13 à 17 ans visant à prévenir l'isolement social, le décrochage scolaire, la délinquance et les actes d'incivilités ainsi que de réduire les tensions dans le secteur.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Espace-Famille Villeray

**Nom du projet :** Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances

**Montant de la contribution recommandée :** 37 865 \$

**Brève description du projet :** Soutien à la préparation et la transition scolaire et développement d'habiletés parentales pour les familles plus isolées des services, vivant en contexte de vulnérabilité, dont les enfants n'ont pas fréquenté de service de garde éducatif, non francophones ou issues de l'immigration.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** Joujouthèque Saint-Michel inc.

**Nom du projet :** Trio Gagnant

**Montant de la contribution recommandée :** 32 169 \$

**Brève description du projet :** Ateliers de stimulation du langage parents-enfants de trois (3) à cinq (5) ans, soirées jeux parents-enfants de six (6) à douze (12) ans, sorties éducatives parents-enfants de six (6) à douze (12) ans, le tout visant le développement de l'enfant et la relation parent-enfant.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** La Grande Porte

**Nom du projet :** Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité!

**Montant de la contribution recommandée :** 61 714 \$

**Brève description du projet :** Intervention, accompagnement, activités de prévention et socialisation auprès de jeunes à risque de 12 à 17 ans dans des milieux ciblés afin d'augmenter les facteurs de protection, favoriser l'inclusion et la gestion des émotions visant à prévenir la violence et augmenter le sentiment de sécurité.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** L'Organisation des Jeunes de Parc Extension inc.

**Nom du projet :** X-Art Satellite

**Montant de la contribution recommandée :** 32 572 \$

**Brève description du projet :** Activités préventives, de formation et de sensibilisation favorisant le développement et le renforcement de compétences sociales et émotionnelles, artistiques et professionnelles des jeunes à risque de délinquance commise ou subie.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 2.

**Nom de l'organisme :** Mon Resto Saint-Michel

**Nom du projet :** Les Relevailles de Saint-Michel

**Montant de la contribution recommandée :** 40 641 \$

**Brève description du projet :** Accompagnement et offre de soutien en périnatalité par une marraine aux relevailles pour des familles immigrantes accueillant leur premier bébé au Québec et qui sont fragilisées par des conditions socio-économiques précaires et l'absence d'un réseau de soutien.  
Le projet s'inscrit dans l'Axe 1.

**Nom de l'organisme :** Les Monarques de Montréal

**Nom du projet :** Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous

**Montant de la contribution recommandée :** 51 857 \$

**Brève description du projet :** Plateaux sportifs dans un environnement structurant et sécuritaire pour les jeunes à risque et intervention auprès de ces jeunes visant à réduire la criminalité associée aux gangs de rue.  
Le projet s'inscrit dans l'axe 2.

**Nom de l'organisme :** Projet Ado Communautaire en Travail de rue

**Nom du projet :** Prévention par le travail de rue VSMPE

**Montant de la contribution recommandée :** 82 370 \$

**Brève description du projet :** Intervention en travail de rue, approche efficace en ce qui a trait à la prévention de la violence, dans Saint-Michel, Villeray et Parc-Extension afin de soutenir et accompagner les jeunes et prévenir les risques liés à différents enjeux et problématiques.  
Le projet s'inscrit dans l'axe 2.

**Nom de l'organisme :** Villeray dans l'Est

**Nom du projet :** Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray

**Montant de la contribution recommandée :** 25 294 \$

**Brève description du projet :** Service d'accompagnement et de référencement auprès de familles vulnérables ou récemment arrivées dans le cadre du parcours scolaire de leurs enfants. Formation et encadrement de bénévoles pour agir comme interprètes auprès de ces familles.



Le projet s'inscrit dans l'axe 1.

**Nom de l'organisme :** Villeray dans l'Est

**Nom du projet :** Espace dans l'est par et pour les jeunes

**Montant de la contribution recommandée :** 44 242 \$

**Brève description du projet :** Espace d'appartenance et occupationnel sécuritaire et accessible, activités, ateliers et intervention auprès des jeunes de 13 à 23 ans, favorisant la participation citoyenne et le développement d'habiletés sociales.

Le projet s'inscrit dans l'axe 2.

**Nom de l'organisme :** Vivre St-Michel en Santé

**Nom du projet :** Prévention jeunesse Saint-Michel

**Montant de la contribution recommandée :** 28 286 \$

**Brève description du projet :** Comité en sécurité urbaine visant à réunir les partenaires jeunesse de Saint-Michel autour des enjeux de sécurité, afin d'améliorer la complémentarité des services offerts aux jeunes en termes de prévention de la violence.

Le projet s'inscrit dans l'axe 2.

**Nom de l'organisme :** Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide

**Nom du projet :** Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité

**Montant de la contribution recommandée :** 380 357 \$

**Brève description :** Présence dans des lieux ciblés sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement et intervention auprès de groupes de jeunes pour résoudre les conflits, prévenir les méfaits et la criminalité.

## JUSTIFICATION

**Nom de l'organisme :** Ali et les Prince\*sse\*s de la Rue

**Nom du projet :** Avenir Jeunesse

**Problématiques visées par le projet :** Jeunes à risque de commettre ou de subir de la violence au sein des diverses communautés de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**Objectifs du projet :** Prévention de la délinquance, de la criminalité et de la violence dans l'arrondissement par le programme de prévention par le sport-mentorat. Plan d'intervention individualisé pour chaque jeune et volet spécifique pour les filles.

**Nom de l'organisme :** Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension

**Nom du projet :** Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir

**Problématiques visées par le projet :** Problématiques liées à l'isolement social des jeunes, à leur santé globale.

**Objectifs du projet :** favoriser l'intégration sociale des adolescentes du quartier en renforçant notre volet dédié aux filles et en mettant en place des activités ouvertes à tous pour favoriser la mixité sociale. Renforcer leur estime de soi, leur résilience et leurs compétences sociales.

**Nom de l'organisme :** Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension

**Nom du projet :** Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence

**Problématiques visées par le projet :** Augmentation de la violence, du trafic et de la possession d'armes blanches chez certains jeunes qui fréquentent l'organisme. Faible estime de soi, retard scolaire et langue parlée autre que le français sont de bons exemples de problématiques vécues par les jeunes.

**Objectifs du projet :** Développement de comportements non violents, de leadership, de persévérance. Accompagnement individuel au niveau psychosocial et bonification des activités et des interventions auprès des adolescentes.

**Nom de l'organisme :** Centre socioéducatif Lasallien

**Nom du projet :** Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes  
**Problématiques visées par le projet :** Grande fragilité chez les jeunes du centre. Comportements problématiques de certains jeunes, de plus en plus d'entre eux choisissent la violence comme mode de vie. Cela a des impacts sur eux, qu'ils soient victimes ou qu'ils soient auteur·es des crimes.

**Objectifs du projet :** Mieux accompagner les jeunes (dépistage, évaluation et plan d'intervention, formation et ateliers), leurs parents (renforcement compétences parentales et référencement) et les institutions (soutien et rôle-conseil).

**Nom de l'organisme :** Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord

**Nom du projet :** T'es mon genre

**Problématiques visées par le projet :** Parler de stéréotypes de genre et découvrir son identité sexuelle est difficile pour les jeunes adultes, notamment pour celles et ceux issus de l'immigration (souvent tabou au sein de la famille). Tendance de marginalisation, d'isolement et d'exclusion de certains de ces jeunes.

**Objectifs du projet :** Permettre aux jeunes de développer leur créativité, leur capacité de leadership et s'impliquer dans un projet à impact social. Ils créeront un ou des outils de sensibilisation luttant contre les discriminations liées aux stéréotypes de genre (sexisme, homophobie, transphobie, etc.).

**Nom de l'organisme :** Clinique Juridique de Saint-Michel

**Nom du projet :** Criminalité sans tabou

**Problématiques visées par le projet :** Les crimes comprenant des armes à feu sont fréquents s'expliquant par la grande accessibilité des armes à feu, la banalisation de la violence, la méconnaissance des conséquences judiciaires liées à certains comportements criminels, etc.

**Objectifs du projet :** Vocation de sensibiliser et d'informer les jeunes de Saint-Michel de 12 à 25 ans quant à l'impact de la prolifération des armes à feu. Perspective globale de responsabilité collective où différents actrices et acteurs, nommément les parents, professeures et professeurs, intervenantes et intervenants, seront invités à collaborer.

**Nom de l'organisme :** Corporation de gestion des Loisirs du Parc

**Nom du projet :** Leaders de demain

**Problématiques visées par le projet :** L'isolement, le décrochage scolaire et les enjeux de santé mentale sont des problématiques que confrontent les jeunes, entre autres depuis la pandémie. Plusieurs actes de violence commis et subis par des jeunes ont été observés.

**Objectifs du projet :** Offrir un programme d'activités sportives avec accompagnement individualisé pour certains adolescentes et adolescents ciblés qui présentent des facteurs de risques élevés.

**Nom de l'organisme :** Corporation de gestion des Loisirs du Parcs

**Nom du projet :** Les sports de minuit

**Problématiques visées par le projet :** Préoccupations liées à des attroupements de jeunes à l'intérieur et autour du Complexe William-Hingston. Différents problèmes sont liés à ces attroupements : vandalisme et incivilités, consommation de drogue et d'alcool (à l'extérieur), tensions sociales et intimidation.

**Objectifs du projet :** Offre d'activités gratuites de sports en soirée aux jeunes défavorisés et considérés à risque. La Corporation de gestion des Loisirs du Parcs cible ceux dont les comportements sont problématiques et les réfère aux ressources adaptées.

**Nom de l'organisme :** Corporation d'Éducation Jeunesse

**Nom du projet :** Projet ados Rousselot

**Problématiques visées par le projet :** Le manque de lieux de socialisation pour les adolescentes et adolescents dans le quartier Villeray, de lieux communs et de milieux de vie adaptés.

**Objectifs du projet :** Projet d'intervention de milieu issu d'une mobilisation des organismes

du quartier visant à travailler auprès des jeunes du secteur de l'est de Villeray, afin de prévenir l'isolement social, le décrochage scolaire, la délinquance et les actes d'incivilité ainsi que de réduire les tensions dans le secteur.

**Nom de l'organisme :** Espace-Famille Villeray

**Nom du projet :** Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances

**Problématiques visées par le projet :** Manque de soutien pour les parents et les jeunes enfants dans la transition vers le préscolaire.

**Objectifs du projet :** Soutenir la transition scolaire vers l'éducation préscolaire et favoriser le développement d'attitudes positives par rapport à l'école. Animation d'une concertation en transition scolaire.

**Nom de l'organisme :** Joujouthèque Saint-Michel inc.

**Nom du projet :** Trio Gagnant

**Problématiques visées par le projet :** Plusieurs enfants michelois font leur entrée scolaire avec une difficulté à s'exprimer. La relation parent-enfant est axée sur la discipline une fois leur enfant à l'école et les parents n'ont pas le privilège d'offrir à leurs enfants une sortie éducative.

**Objectifs du projet :** Vise des effets positifs sur le développement des enfants de trois (3) à cinq (5) ans, la socialisation et la réussite éducative des jeunes de six (6) à douze (12) ans, la relation positive parent-enfant et le développement de liens d'amitié entre les familles.

**Nom de l'organisme :** La Grande Porte

**Nom du projet :** Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !

**Problématiques visées par le projet :** Le secteur Saint-Michel Est présente plusieurs déterminants de la pauvreté et d'exclusion sociale, le contexte socio-économique expose les adolescentes et adolescents à de nombreuses problématiques susceptibles de nuire à leur développement.

**Objectifs du projet :** Intervenir directement auprès des jeunes (12 à 17 ans ) à risque de délinquance ou de victimisation dans des milieux ciblés du quartier Saint-Michel afin de prévenir la violence et augmenter leur sentiment de sécurité.

**Nom de l'organisme :** L'Organisation des Jeunes de Parc Extension inc.

**Nom du projet :** X-Art Satellite

**Problématiques visées par le projet :** Actes de violence à répétition impliquant des jeunes se sont déroulés à Parc-Extension. Sentiment d'insécurité, émergence des comportements antisociaux et criminels chez certains jeunes du quartier.

**Objectifs du projet :** Intervenir auprès des jeunes en leur offrant des activités préventives gratuites, soit des ateliers de formations et de sensibilisation sur diverses thématiques.

**Nom de l'organisme :** Mon Resto Saint-Michel

**Nom du projet :** Les Relevailles de Saint-Michel

**Problématiques visées par le projet :** Familles immigrantes qui accueillent leur premier bébé au Québec et qui sont fragilisées par des conditions socio-économiques précaires et l'absence de réseau de soutien.

**Objectifs du projet :** Soutien à domicile aux familles, accompagnement personnalisé grâce à une marraine aux relevailles qui offre divers types de soutien.

**Nom de l'organisme :** Les Monarques de Montréal

**Nom du projet :** Intervention soirée sportive et communautaire basketball pour tous

**Problématiques visées par le projet :** Pauvreté importante chez plusieurs familles de Saint-Michel et cumul de facteurs de risques chez les jeunes. Flânage des jeunes qui cause un sentiment d'insécurité.

**Objectifs du projet :** Offrir des plateaux sportifs dans un environnement structurant et

sécuritaire pour les jeunes à risque.

**Nom de l'organisme :** Projet Ado Communautaire en Travail de rue

**Nom du projet :** Prévention par le travail de rue VSMPE

**Problématiques visées par le projet :** Le niveau de violence urbaine est en augmentation dans l'arrondissement. Les jeunes présentent des facteurs de vulnérabilités, évoluent dans une précarité socio-économique, vivent de la négligence, etc.

**Objectifs du projet :** Présence de travailleuses de rue et de travailleur de rue dans l'ensemble de l'arrondissement afin de soutenir et d'accompagner les jeunes en difficulté.

**Nom de l'organisme :** Villeray dans l'Est

**Nom du projet :** Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray

**Problématiques visées par le projet :** Familles immigrantes se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de la barrière de la langue, des différents besoins de base non comblés, du manque de connaissance des ressources ainsi que du manque d'informations entourant la scolarité de leurs enfants.

**Objectifs du projet :** Offrir un service d'accompagnement et de référencement auprès des familles vulnérables ou récemment arrivées dans le cadre du parcours scolaire de leurs enfants.

**Nom de l'organisme :** Villeray dans l'Est

**Nom du projet :** Espace dans l'est par et pour les jeunes

**Problématiques visées par le projet :** Sentiment d'insécurité chez les familles, plus particulièrement pour les jeunes. L'absence de lieu occupationnel pour les jeunes dans l'est de Villeray.

**Objectifs du projet :** Offrir un espace occupationnel pour les jeunes de 13 à 23 ans dans leur milieu de vie. Le projet permettra d'offrir un espace accessible, sécuritaire et animé selon le principe du « Par et Pour les jeunes ».

**Nom de l'organisme :** Vivre Saint-Michel en Santé

**Nom du projet :** Prévention jeunesse Saint-Michel

**Problématiques visées par le projet :** Population micheloise vit avec plusieurs facteurs de vulnérabilité. Problématiques de violences chez certains jeunes et insécurité grandissante chez la population.

**Objectifs du projet :** Consolider la concertation de l'Espace Réussite éducative en introduisant un comité en sécurité urbaine afin d'améliorer la complémentarité des services offerts aux jeunes en termes de prévention de la violence.

**Nom de l'organisme :** Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide

**Nom du projet :** Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité

**Problématiques visées par le projet :** La criminalité commise et subie par les jeunes de moins de 30 ans est importante dans l'arrondissement. Les jeunes concernés sont nombreux à cumuler plusieurs facteurs de risque, à différents niveaux :

1. **Individuels** (faibles habiletés sociales et comportements antisociaux);
2. **Relationnels** (absence de modèles positifs et exclusion sociale);
3. **Communautaires** (faible niveau d'organisation des acteurs en prévention de la criminalité et cohabitation difficile dans les espaces publics.

**Objectifs du projet :** Dans cet écosystème, le Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide intervient en médiation urbaine : prévenir la criminalité des jeunes en assurant une présence quotidienne dans certains lieux ciblés. L'équipe de médiation urbaine intervient auprès des groupes de jeunes pour prévenir les méfaits, interrompre la violence et soutenir la résolution pacifique des conflits.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion,

Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action locale et régionale incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

### **Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Ces projets sont soutenus dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) qui reconnaît l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants.

Les projets présentés dans le présent sommaire décisionnel rejoignent les priorités de l'Arrondissement que sont la sécurité et le développement des milieux de vie. En effet, des interventions visant l'accompagnement de jeunes commentant ou subissant de la violence concourent à la sécurité de toutes et de tous. De plus, les actions proposées aux jeunes et à leurs familles s'inscrivent dans une visée d'amélioration de la qualité des milieux de vie.

En soutenant financièrement ces projets et leur réalisation, l'Arrondissement est cohérent avec l'orientation 2 de son plan d'action de développement social (PADS) 2024-2030 suivante : Agir en partenariat avec le milieu afin de favoriser une cohabitation harmonieuse et respectueuse dans l'espace public.

Les projets présentés dans le cadre du programme Prévention Montréal rejoignent tous un ou des objectifs de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité ainsi qu'une ou plusieurs recommandations issues du Diagnostic local sur la sécurité des filles, des femmes et des aînées de l'Arrondissement, issues du Plan d'action en développement social 2024-2030, orientation 2 - Vivre ensemble, Axe 1 - sécurité urbaine.

Les projets présentés s'inscrivent dans des priorités de l'Arrondissement pour l'année 2024-2025, soit :

- Poursuivre le déploiement de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité en soutenant les organismes financés dans le cadre de Prévention Montréal ;
- Accroître la sécurité des filles, des femmes et des aînées en priorisant des initiatives leur étant destinées en soutenant les organismes financés dans le cadre de Prévention Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 254 578 \$, sera assumé comme suit :

Un montant de 410 684 \$ (Axe 2) est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du ministère de la Sécurité publique.

Un montant de 649 894 \$ (250 832 \$ pour l'Axe 1 et 399 062 \$ pour l'Axe 2) est prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé par la décision déléguée du directeur général DGA25 8121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Un montant de 194 000 \$ provient du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour compléter le financement du projet.

| <b>Organisme</b>                                     | <b>Projet</b>                                                                      | <b>Axe</b> | <b>Service de la diversité et de l'inclusion sociale</b> | <b>Budget de fonctionnement de l'Arrondissement VSP</b> | <b>Ministère de la Sécurité Publique</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
| Ali et les Prince*sse*s de la Rue                    | Avenir Jeunesse                                                                    | 2          | S. O.                                                    | S. O.                                                   | 39 857 \$                                | 39 857 \$    |
| Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir                                       | 1          | 4 657 \$                                                 | S. O.                                                   | S. O.                                    | 4 657 \$     |
| Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence                       | 2          | 55 828 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 55 828 \$    |
| Centre socioéducatif Lasallien                       | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes                    | 2          | 57 076 \$                                                | S. O.                                                   | 12 781 \$                                | 69 857 \$    |
| Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord                | T'es mon genre                                                                     | 1          | 56 436 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 56 436 \$    |
| Clinique Juridique de Saint-Michel                   | Criminalité sans tabou                                                             | 2          | S. O.                                                    | S. O.                                                   | 41 142 \$                                | 41 142 \$    |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Leaders de demain                                                                  | 1          | 53 770 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 53 770 \$    |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Les sports de minuit                                                               | 2          | S. O.                                                    | S. O.                                                   | 69 164 \$                                | 69 164 \$    |
| Corporation d'Éducation Jeunesse                     | Projet ados Rousselot                                                              | 2          | 46 500 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 46 500 \$    |
| Espace-Famille Villeray                              | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 1          | 37 865 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 37 865 \$    |
| Joujouthèque Saint-Michel inc.                       | Trio Gagnant                                                                       | 1          | 32 169 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 32 169 \$    |
| La Grande Porte                                      | Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !                                  | 2          | 61 714 \$                                                | S. O.                                                   | S. O.                                    | 61 714 \$    |
| L'organisation                                       |                                                                                    |            |                                                          |                                                         |                                          |              |

|                                                 |                                                                       |   |           |            |            |            |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|-----------|------------|------------|------------|
| des Jeunes de Parc-Extension inc.               | X-Art Satellite                                                       | 2 | 32 572 \$ | S. O.      | S. O.      | 32 572 \$  |
| Mon Resto Saint-Michel                          | Les Relevailles de Saint-Michel                                       | 1 | 40 641 \$ | S. O.      | S. O.      | 40 641 \$  |
| Les Monarques de Montréal                       | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous    | 2 | 51 857 \$ | S. O.      | S. O.      | 51 857 \$  |
| Projet Ado Communautaire en Travail de rue      | Prévention par le travail de rue VSMPE                                | 2 | S. O.     | S. O.      | 82 370 \$  | 82 370 \$  |
| Villeray dans l'Est                             | Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray | 1 | 25 294 \$ | S. O.      | S. O.      | 25 294 \$  |
| Villeray dans l'Est                             | Espace dans l'est par et pour les jeunes                              | 2 | 44 242 \$ | S. O.      | S. O.      | 44 242 \$  |
| Vivre St-Michel en Santé                        | Prévention jeunesse Saint-Michel                                      | 2 | 4 662 \$  | S. O.      | 23 624 \$  | 28 286 \$  |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité          | 2 | 44 611 \$ | 194 000 \$ | 141 746 \$ | 380 357 \$ |

#### Projets de l'Axe 1 :

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du SDIS :

2440.0010000.306442.05803.61900.000000.0000.004671.052147.00000.00000

#### Projets de l'Axe 2 :

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du SDIS :

2440.0010000.306442.05803.61900.000000.0000.004672.052147.00000.00000

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du MSP :

2101.0014000.101550.05803.61900.016491.0000.004672.052147.00000.00000

Numéro d'imputation pour le projet Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité du Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide:

2440.0010000.306442.02801.61900.016222.0000.000000.000000.00000.00000

Numéro de demande d'achat pour la somme en provenance du SDIS : à venir en 2026 suite à la réception des fonds du MSP.

### MONTREAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement :

- **Priorité 8** : « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;

- **Priorité 9** : « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- **Priorité 18** : « Assurer la protection et le respect des droits de la personne ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- **Priorité 19** : « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner de suite au présent dossier pourrait compromettre le déploiement de projets importants pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement et ainsi empêcher l'atteinte de l'objectif premier de Prévention Montréal, soit d'offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un rapport final est requis. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS le rapport à la date prévue à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Amal AFFANE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 4 décembre 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amelie FRANCK  
conseiller(-ere) en developpement  
communautaire

**Tél :** - -

**Télécop. :** -

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-26

Vincent-Thomas HAMELIN  
Chef de division SLDS - Développement social  
et expertise

**Tél :** 514 726-9125

**Télécop. :**

**Dossier # : 1254287001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin. |

#### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

#### COMMENTAIRES

#### FICHIERS JOINTS



1254287001- Contribution programme prévention Montréal.xlsx

#### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE  
 Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :**  
 514 872-6668

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-03

Steve THELLEND  
 Chef de division,

**Tél :** 514 346-6255

**Division :** Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier:

1254287001

Objet du dossier:

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant **1 254 578 \$**, afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, et approuver les projets d'addendas à cette fin.

Sommaire:

| Organisme                                       | Projet                                                                             | Axe | Virement du SDIS dans BF | BF             | Budget du SDIS | Total            |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Ali et les prince.sse.s de la Rue               | Avenir Jeunesse                                                                    | 2   | S. O.                    | S. O.          | 39 857         | 39 857           |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de PE        | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir                                       | 1   | 4 657                    | S. O.          | S. O.          | 4 657            |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de PE        | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence                       | 2   | 55 828                   | S. O.          | S. O.          | 55 828           |
| Centre socioéducatif Lasallien                  | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes                    | 2   | 57 076                   | S. O.          | 12 781         | 69 857           |
| Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Nord           | T'es mon genre                                                                     | 1   | 56 436                   | S. O.          | S. O.          | 56 436           |
| Clinique juridique de Saint-Michel              | Criminalité sans tabou                                                             | 2   | S. O.                    | S. O.          | 41 142         | 41 142           |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc      | Leaders de demain                                                                  | 1   | 53 770                   | S. O.          | S. O.          | 53 770           |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc      | Les sports de minuit                                                               | 2   | S. O.                    | S. O.          | 69 164         | 69 164           |
| Corporation d'éducation Jeunesse                | Projet ados Rousselot                                                              | 2   | 46 500                   | S. O.          | S. O.          | 46 500           |
| Espace Famille Villeray                         | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 1   | 37 865                   | S. O.          | S. O.          | 37 865           |
| Joujouthèque de Saint-Michel                    | Trio Gagnant                                                                       | 1   | 32 169                   | S. O.          | S. O.          | 32 169           |
| La Grande Porte                                 | Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !                                  | 2   | 61 714                   | S. O.          | S. O.          | 61 714           |
| L'organisation des Jeunes de PE                 | X-Art Satellite                                                                    | 2   | 32 572                   | S. O.          | S. O.          | 32 572           |
| Mon Resto Saint-Michel                          | Les Relevailles de Saint-Michel                                                    | 1   | 40 641                   | S. O.          | S. O.          | 40 641           |
| Les Monarques de Montréal                       | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous                 | 2   | 51 857                   | S. O.          | S. O.          | 51 857           |
| Projet Ado-Communautaire en Travail de rue      | Prévention par le travail de rue VSMPE                                             | 2   | S. O.                    | S. O.          | 82 370         | 82 370           |
| Villeray dans l'Est                             | Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray              | 1   | 25 294                   | S. O.          | S. O.          | 25 294           |
| Villeray dans l'Est                             | Espace dans l'est par et pour les jeunes                                           | 2   | 44 242                   | S. O.          | S. O.          | 44 242           |
| Vivre Saint-Michel en Santé                     | Prévention jeunesse Saint-Michel                                                   | 2   | 4 662                    | S. O.          | 23 624         | 28 286           |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité                       | 2   | 44 611                   | 194 000        | 141 746        | 380 357          |
| <b>Total</b>                                    |                                                                                    |     | <b>649 894</b>           | <b>194 000</b> | <b>410 684</b> | <b>1 254 578</b> |

Financement:

Virement budgétaire du SDIS au BF de l'arrondissement - BF de l'arrondissement

| Bénéficiaire                                         | Projet                                                                             | Montant de contrib. fin. | Catégorie | Clé comptable d'imputation                                            |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------|
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir                                       | 4,657 \$                 | Axe 1     | 2440.0010000.306442.05803.61900.000000.0000.004671.052147.00000.00000 |
| Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Nord                | T'es mon genre                                                                     | 56,436 \$                |           |                                                                       |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Leaders de demain                                                                  | 53,770 \$                |           |                                                                       |
| Espace Famille Villeray                              | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 37,865 \$                |           |                                                                       |
| Joujouthèque de Saint-Michel                         | Trio Gagnant                                                                       | 32,169 \$                |           |                                                                       |
| Mon Resto Saint-Michel                               | Les Relevailles de Saint-Michel                                                    | 40,641 \$                |           |                                                                       |
| Villeray dans l'Est                                  | Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray              | 25,294 \$                |           |                                                                       |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence                       | 55,828 \$                | Axe 2     | 2440.0010000.306442.05803.61900.000000.0000.004672.052147.00000.00000 |
| Centre socioéducatif Lasallien                       | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes                    | 57,076 \$                |           |                                                                       |
| Corporation d'Éducation Jeunesse                     | Projet ados Rousselot                                                              | 46,500 \$                |           |                                                                       |
| La Grande Porte                                      | Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !                                  | 61,714 \$                |           |                                                                       |
| L'organisation des Jeunes de Parc-Extension inc.     | X-Art Satellite                                                                    | 32,572 \$                |           |                                                                       |
| Les Monarques de Montréal                            | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous                 | 51,857 \$                |           |                                                                       |
| Villeray dans l'Est                                  | Espace dans l'est par et pour les jeunes                                           | 44,242 \$                |           |                                                                       |
| Vivre Saint-Michel en Santé                          | Prévention jeunesse Saint-Michel                                                   | 4,662 \$                 |           |                                                                       |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide      | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité                       | 44,611 \$                |           |                                                                       |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide      | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité                       | 194,000 \$               | Axe 2     | 2440.0010000.306442.02801.61900.016222.0000.000000.000000.00000.00000 |
| <b>TOTAL GDD</b>                                     |                                                                                    | <b>843,894 \$</b>        |           |                                                                       |

Le montant de **410 684 \$** est imputé dans la clé du budget du SDIS dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du ministère de la Sécurité publique et fera l'objet d'une intervention du service des finances.

Note:

**Dossier # : 1254287001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin. |

#### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

#### COMMENTAIRES

#### FICHIERS JOINTS



1254287001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

#### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN  
 Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0766**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-04

Gabriel COTE-GARANT  
 Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-0766**  
**Division :** Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

## CERTIFICATION DES FONDS - BF / SDIS

NO GDD :

1254287001

No d'engagement

CC54287001

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 or  
1 254 578 \$, afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions, soit jusqu'au 31 décembre 2026,  
dans le cadre du programme Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'arrondiss  
approuver les projets d'addendas à cette fin.

### ***Imputation de la dépense***

|                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| AF - Général - Ville de Montréal/Crédits associés à des revenus<br>dédiés/MSP - Bâtir des communautés plus<br>sécuritaires/Développement social/Contribution à d'autres<br>organismes/Autres organismes/-/Axe 2 - Sécurité urbaine/Villeray-<br>Saint-Michel-Parc-Extension/Général/ | 2101.0014000.101550.05803.61900.016491.000 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|

| Organisme                                       | Projet                                               |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Ali et les Prince*sse*s de la Rue               | Avenir Jeunesse                                      |
| Centre socioéducatif Lasallien                  | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez |
| Clinique Juridique de Saint-Michel              | Criminalité sans tabou                               |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc      | Les sports de minuit                                 |
| Projet Ado Communautaire en Travail de rue      | Prévention par le travail de rue VSMPE               |
| Vivre St-Michel en Santé                        | Prévention jeunesse Saint-Michel                     |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide | Renforcement de l'écosystème en prévention de la cri |

rganismes désignés à la recommandation, totalisant pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, ement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| 00.004672.052147.000000.000000 | 410,684 \$ |
|--------------------------------|------------|

|            | Montant 2026 |
|------------|--------------|
|            | 39,857 \$    |
| nos jeunes | 12,781 \$    |
|            | 41,142 \$    |
|            | 69,164 \$    |
|            | 82,370 \$    |
|            | 23,624 \$    |
| minalité   | 141,746 \$   |
|            | 410,684 \$   |

1254287001  
 CC54287001  
 GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE  
 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE

**Lot (VILLE DE MONTREAL)**

Lot: 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE

Période: DÉC-25 Type de solde: Engagement

Description: 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE

Total de contrôle:

Totaux de lots

|              | Débit  | Crédit |
|--------------|--------|--------|
| Entré        | 410684 |        |
| Comptabilisé | 410684 |        |

[Écritures](#) [Vérifier les fonds](#)

**Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE**

Écritures: 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE

Description: 251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda contribution Prévention Montréal - VSMPE

Livre: VILLE DE MONTREAL Catégorie: VDM-Ajustement

Période: DÉC-25 Date en vigueur: 04-DÉC-2025

Type de solde: Engagement Type d'engagement: G/L Eng. Gestion

Total de contrôle:

**Lignes** **Autres informations**

| Ligne | Compte                               | Débit (CAD) | Crédit (CAD) |
|-------|--------------------------------------|-------------|--------------|
| 10    | 2101.0014000.101550.05803.61900.0164 | 410,684.00  |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      |             |              |
|       |                                      | 410,684.00  |              |

|                                    |                                                          |                                       |                                    |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Description du compte              | AF .C.MSP - Bâtir des communautés pl.Développement s.Con |                                       |                                    |
| <a href="#">Approuver</a>          |                                                          |                                       |                                    |
| <a href="#">Vérifier les fonds</a> |                                                          | <a href="#">Annuler réserv. fonds</a> | <a href="#">Voir les résultats</a> |



Contribution Prévention Montréal

de Engagement

Contribution Prévention Montréal

[ FL- ]

Statut

ReportNon reporté

FondsRéussi

ApprobationS.O.

Détails

Créé04-DÉC-2025

Reporté

Reporté par

Annuler réserv. fonds

Voir les résultats

de

Conversion

DeviseCAD

Date04-DÉC-2025

TypeUtilisateur

Taux1

Renvoyer☒

Date

Période

MéthodeInverser Dt/Ct

StatutNon renversé

Description

251204umori1o EG - CC54287001 - GDD1254287001 Addenda c

CC

VILLE DE MONTREAL

ENTITE2101

SOURCE0014000

C RESP101550

ACTIVITE05803

OBJET61900

S-OBJET016491

INTEROP0000

PROJET004672

AUTRE052147

CAT ACTIF00000

FUTUR00000

Contribution à .Autres organism..Axe 2 - Sécurité.Villeray-Saint-Général.

Forage de ligne... Comptes en T...

Modifier la période...



F - Général - Ville de Montréal

☐ Crédits associés à des revenus dédiés

MSP - Bâtir des communautés plus sécuritaires

Développement social

Contribution à d'autres organismes

Autres organismes

Axe 2 - Sécurité urbaine

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Général

OK

Annuler

Effacer

Aide



**Aspect(s) financier(s)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 254 578 \$, sera assumé comme suit :

Un montant de 410 684 \$ (Axe 2) est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion

Un montant de 649 894 \$ (250 832 \$ pour l'Axe 1 et 399 062 \$ pour l'Axe 2) est prévu au budget de la dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Un montant de 194 000 \$ provient du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour compléter

| Organisme                                            |                                      |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Ali et les prince.sse.s de la Rue                    | Avenir Jeunesse                      |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Filles et jeunes : Santé - Sécurité  |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé     |
| Centre socioéducatif Lasallien                       | Ensemble, prévenons et agissons      |
| Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Nord                | T'es mon genre                       |
| Clinique juridique de Saint-Michel                   | Criminalité sans tabou               |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Leaders de demain                    |
| Corporation de gestion des loisirs du Parc           | Les sports de minuit                 |
| Corporation d'Éducation Jeunesse                     | Projet ados Rousselot                |
| Espace Famille Villeray                              | Préparation et transition scolaire : |
| Joujouthèque de Saint-Michel                         | Trio Gagnant                         |
| La Grande Porte                                      | Prévention Montréal : Mon quartier   |
| L'organisation des Jeunes de Parc-Extension inc.     | X-Art Satellite                      |
| Mon Resto Saint-Michel                               | Les Relevailles de Saint-Michel      |
| Les Monarques de Montréal                            | Intervention soirée sportive et com  |
| Projet Ado-Communautaire en Travail de rue           | Prévention par le travail de rue VSI |
| Villeray dans l'Est                                  | Accompagnement Scolaire des Fa       |
| Villeray dans l'Est                                  | Espace dans l'est par et pour les j  |
| Vivre Saint-Michel en Santé                          | Prévention jeunesse Saint-Michel     |
| Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide      | Renforcement de l'écosystème en      |

**Projets de l'Axe 1 :**

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du SDIS : 2440.0010000.306417.07001.565

**Projets de l'Axe 2 :**

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du SDIS : 2440.0010000.306417.07001.565

Numéro d'imputation pour la somme en provenance du MSP : 2101.0014000.101550.05803.619

Numéro de demande d'achat pour la somme en provenance du SDIS : à venir en 2026 suite à la

:  
 sociale dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du ministère d  
 et de fonctionnement de l'Arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'  
 léter le financement du projet.

| Projet                                        | Axe | Service de la diversité et de l'inclusion sociale | Budget de l'Arron |
|-----------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------|-------------------|
|                                               | 2   | S. O.                                             |                   |
| - Avenir                                      | 1   | 4 657 \$                                          |                   |
| - Diversité - Sans Violence                   | 2   | 55 828 \$                                         |                   |
| sur la violence chez nos jeunes               | 2   | 57 076 \$                                         |                   |
|                                               | 1   | 56 436 \$                                         |                   |
|                                               | 2   | S. O.                                             |                   |
|                                               | 1   | 53 770 \$                                         |                   |
|                                               | 2   | S. O.                                             |                   |
|                                               | 2   | 46 500 \$                                         |                   |
| agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 1   | 37 865 \$                                         |                   |
|                                               | 1   | 32 169 \$                                         |                   |
| er, ma sécurité !                             | 2   | 61 714 \$                                         |                   |
|                                               | 2   | 32 572 \$                                         |                   |
|                                               | 1   | 40 641 \$                                         |                   |
| munautaire Basketball pour tous               | 2   | 51 857 \$                                         |                   |
| MPE                                           | 2   | S. O.                                             |                   |
| amilles vulnérables de l'Est de Villeray      | 1   | 25 294 \$                                         |                   |
| jeunes                                        | 2   | 44 242 \$                                         |                   |
|                                               | 2   | 4 662 \$                                          |                   |
| prévention de la criminalité                  | 2   | 44 611 \$                                         |                   |

90.000000.0000.004671.052147.00000.00000

90.000000.0000.004672.052147.00000.00000

00.016491.0000.004672.052147.00000.00000

réception des fonds du MSP

le la Sécurité publique.

l'inclusion sociale approuvé par la décision déléguée du directeur général DGA25 8121001. Cette

| Le fonctionnement de<br>l'arrondissement VSP | Ministère de la Sécurité Publique | Total      |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|------------|
| S. O.                                        | 39 857 \$                         | 39 857 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 4 657 \$   |
| S. O.                                        | S. O.                             | 55 828 \$  |
| S. O.                                        | 12 781 \$                         | 69 857 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 56 436 \$  |
| S. O.                                        | 41 142 \$                         | 41 142 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 53 770 \$  |
| S. O.                                        | 69 164 \$                         | 69 164 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 46 500 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 37 865 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 32 169 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 61 714 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 32 572 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 40 641 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 51 857 \$  |
| S. O.                                        | 82 370 \$                         | 82 370 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 25 294 \$  |
| S. O.                                        | S. O.                             | 44 242 \$  |
| S. O.                                        | 23 624 \$                         | 28 286 \$  |
| 194 000 \$                                   | 141 357 \$                        | 380 357 \$ |



Ali et les princesses de la rue\_axe 2.pdf



Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension\_axe 1.pdf



Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension\_axe 2.pdf



Centre socioéducatif Lasallien\_axe 2.pdf



CJE Montréal Centre-Nord\_axe 1.pdf



Clinique juridique de Saint-Michel\_axe 2.pdf



Corporation de Gestion des Loisirs du Parc\_axe 1.pdf



Corporation de Gestion des Loisirs du Parc\_axe 2.pdf



Corporation d'Éducation Jeunesse\_axe 2.pdf



Espace-Famille Villeray\_axe 1.pdf



Joujouthèque de Saint-Michel\_axe 1.pdf



Les Monarques de Montréal\_axe 2.pdf



La Grande Porte\_ axe 2.pdf



Mon resto Saint-Michel\_axe 1.pdf



Organisation des jeunes de Parc-Extension Inc\_Axe2.pdf



Patro Villeray\_axe 2.pdf



Projet Ado-Communautaire de Travail de Rue\_axe2.pdf



Villeray dans l'Est\_axe 1.pdf

Villeray dans l'Est\_axe 2.pdf



Vivre Saint-Michel en Santé\_axe 2.pdf

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **ALI ET LES PRINCE\*SS\*ES DE LA RUE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 500-3730, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2A 1B4, agissant et représenté par monsieur Ali Nestor, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Avenir Jeunesse**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale trente-neuf mille huit cent cinquante-sept dollars (39 857 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de trente-cinq mille huit cent soixante et onze dollars et trente cents (35 871,30 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-dix cents (3 985,70 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE  
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## ALI ET LES PRINCE\* SSE\* S DE LA RUE

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Ali Nestor, directeur

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villaray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25\_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE PARC-EXTENSION**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7060, rue Bloomfield, Montréal (Québec) H3N 2G8, agissant et représenté par monsieur Richard Vachon, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 131658437  
Numéro d'inscription TVQ : 1010544404  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quatre mille six cent cinquante-sept dollars (4 657,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de quatre mille cent quatre-vingt-onze dollars et trente cents (4 191,30 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 quatre cent soixante-cinq dollars et soixante-dix cents (465,70 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.
6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.
7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE PARC-EXTENSION

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Richard Vachon, directeur

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).



## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC-EXTENSION**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7060, rue Bloomfield, Montréal (Québec) H3N 2G8, agissant et représenté par monsieur Richard Vachon, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 131658437  
Numéro d'inscription TVQ : 1010544404  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Saint Violence**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale cinquante-cinq mille huit cent vingt-huit dollars (55 828 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de cinquante mille deux cent quarante-cinq dollars et vingt cents (50 245,20 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingts cents (5 582,80 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

**CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE  
DE PARC-EXTENSION**

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Richard Vachon, directeur

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CENTRE SOCIOÉDUCATIF LASALLIEN**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 3001, rue Louvain Est, Montréal (Québec) H1Z 1J7, agissant et représenté par monsieur Paul Evra, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare ;

Numéro d'inscription TPS : 708982905RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1228697121TQ0001  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population ;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale soixante-neuf mille huit cent cinquante-sept dollars (69 857 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de soixante-deux mille huit cent soixante et onze dollars et trente cents (62 871,30 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-dix cents (6 985,70 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**CENTRE SOCIOÉDUCATIF LASALLIEN**

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Paul Evra, directeur

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villaray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25\_\_\_\_\_).



## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CENTRE-NORD**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 3565, rue Jarry Est, bureau 401, Montréal (Québec) H1Z 4K6, agissant et représenté par madame Linda Bourassa, directrice générale, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 860047190RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1212607025TQ0001  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **T'es mon genre**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale cinquante-six mille quatre cent trente-six dollars (56 436,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de cinquante mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et quarante cents (50 792,40 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 cinq mille six cent quarante-trois dollars et soixante cents (5 643,60 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CENTRE-NORD

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Linda Bourassa, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CLINIQUE JURIDIQUE DE SAINT-MICHEL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 801-3737, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H1Z 2K4, agissant et représenté par monsieur Fernando Belton, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Criminalité sans tabou**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quarante et un mille cent quarante-deux dollars (41 142 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de trente-sept mille vingt-sept dollars et quatre-vingts cents (37 027,80 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda1;

5.2.4.2 quatre mille cent quatorze dollars et vingt cents (4 114,20 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

**CLINIQUE JURIDIQUE DE SAINT-MICHEL**

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Fernando Belton, directeur général

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).



## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_\_

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 419, rue Saint-Roch, Montréal (Québec) H3N 1K2, agissant et représenté par madame Premila Ramessur, trésorière, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 140261132  
Numéro d'inscription TVQ : 1017552330  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Leaders de demain**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale cinquante-trois mille sept cent soixante-dix dollars (53 770,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-treize dollars (48 393,00 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 cinq mille trois cent soixante-dix-sept dollars (5 377,00 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.
6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.
7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU  
PARC**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Premila Ramessur, trésorière

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_)

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 419, rue Saint-Roch, Montréal (Québec) H3N 1K2, agissant et représenté par madame Premila Ramessur, trésorière, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 140261132  
Numéro d'inscription TVQ : 1017552330  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Les sports de minuits**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale soixante-neuf mille cent soixante-quatre dollars (69 164 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de soixante-deux mille deux cent quarante-sept dollars et soixante cents (62 247,60 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 six mille neuf cent seize dollars et quarante cents (6 916,40 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS  
DU PARC**

Par : Madame Premila Ramessur, trésorière

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CORPORATION D'ÉDUCATION JEUNESSE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 6500, rue de Saint-Vallier, bureau 300, Montréal (Québec) H2S 2P7, agissant et représenté par monsieur Marc Hébert, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: 838300580RR0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le **Projet ados Rousselot**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;



## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quarante-six mille cinq cents dollars (46 500,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de quarante et un mille huit cent cinquante dollars (41 850,00 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 quatre mille six cent cinquante dollars (4 650,00 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

**CORPORATION D'ÉDUCATION JEUNESSE**

Par : Monsieur Marc Hébert, directeur général

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **ESPACE-FAMILLE VILLERAY**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7470, rue De Normanville, Montréal (Québec) H2R 2V3, agissant et représenté par madame Estelle Huard, directrice générale, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité : 888376498RR0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale trente-sept mille huit cent soixante-cinq dollars (37 865,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de trente-quatre mille soixante-dix-huit dollars et cinquante cents (34 078,50 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 trois mille sept cent quatre-vingt-six dollars et cinquante cents (3 786,50 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

## ESPACE-FAMILLE VILLERAY

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Estelle Huard, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **JOUJOUTHÈQUE SAINT-MICHEL INC.**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 9480, rue Irène-Joly, local 7, Montréal (Québec) H1Z 4L2, agissant et représenté par madame Isabelle Tremblay, directrice, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: 869675066

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Trio Gagnant**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale trente-deux mille cent soixante-neuf dollars (32 169,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de vingt-huit mille neuf cent cinquante-deux dollars et dix cents (28 952,10 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 trois mille deux cent seize dollars et quatre-vingt-dix cents (3 216,90 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.
6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.
7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**JOUJOUTHÈQUE SAINT-MICHEL INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Isabelle Tremblay, directrice

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeroy—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le     <sup>e</sup> jour de                       2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **LA GRANDE PORTE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 8649, 24<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) H1Z 3Z5, agissant et représenté par monsieur Simon Leguay, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 132888678  
Numéro d'inscription TVQ : 1001972371  
Numéro d'organisme de charité: 132888678RR

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Mon quartier, ma sécurité!**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale soixante et un mille sept cent quatorze dollars (61 714 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de cinquante-cinq mille cinq cent quarante-deux, dollars et soixante cents (55 542,60 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 six mille cent soixante et onze dollars et quarante cents (6 171,40 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## LA GRANDE PORTE

Par : Monsieur Simon Leguay, directeur général

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le     <sup>e</sup> jour de                  2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

---

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **LES MONARQUES DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7605, rue François-Perrault, bureau 004, Montréal (Québec) H2A 3L6, agissant et représenté par monsieur James Ferdinand, secrétaire-trésorier, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale cinquante et un mille huit cent cinquante-sept dollars (51 857 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de quarante-six mille six cent soixante et onze dollars et trente cents (46 671,30 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 cinq mille cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-dix cents (5 185,70 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## LES MONARQUES DE MONTRÉAL

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur James Ferdinand, secrétaire-trésorier

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villaray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **MON RESTO SAINT-MICHEL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38, dont l'adresse principale est le 4201, boulevard Robert, bureau 4, Montréal (Québec) H1Z 1Y9, agissant et représenté par monsieur Hamid Kartti, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O

Numéro d'inscription TVQ : S/O

Numéro d'organisme de charité: 892746199R0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Les Relevailles de Saint-Michel**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quarante mille six cent quarante et un dollars (40 641,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de trente-six mille cinq cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-dix cents (36 576,90 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 quatre mille soixante-quatre dollars et dix cents (4 064,10 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

## MON RESTO SAINT-MICHEL

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Hamid Kartti, directeur

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 419, rue Saint-Roch, Montréal (Québec) H3N 1K2, agissant et représenté par madame Jo-An Jette, directrice, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: 119080372RR0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **X-Art Satellite**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale trente-deux mille cinq cent soixante-douze dollars (32 572,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de vingt-neuf mille trois cent quatorze dollars et quatre-vingts cents (29 314,80 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 trois mille deux cent cinquante-sept dollars et vingt cents (3 257,20 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Jo-An Jette, directrice

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar; directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7355, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2R 2S5, agissant et représenté par madame Émilie Leroy, directrice générale, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 107613473

Numéro d'inscription TVQ : 1006001293

Numéro d'organisme de charité: 1176114651

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité (médiateurs)**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale trois cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-sept dollars (380 357,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de deux cent vingt-huit mille deux cent quatorze dollars et vingt cents (228 214,20 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 cent quatorze mille cent sept dollars et dix cents (114 107,10 \$), au mois de juillet 2026.

5.2.4.3 trente-huit mille trente-cinq dollars et soixante-dix cents (38 035,70 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.
7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

Par : Madame Émilie Leroy, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le     <sup>e</sup> jour de                          2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 8105, avenue de Gaspé, bureau 200, Montréal (Québec) H2P 2J9, agissant et représenté par monsieur Maxime Bonneau, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S. O.  
Numéro d'inscription TVQ : S. O.  
Numéro d'organisme de charité: 131248015RR0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Prévention par le travail de rue VSMPE**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix dollars (82 370,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de soixante-quatorze mille cent trente-trois dollars (74 133,00 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 huit mille deux cent trente-sept dollars (8 237,00 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE

Par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Maxime Bonneau, directeur général

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **VILLERAY DANS L'EST**, personne morale (régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif), dont l'adresse principale est le 1982, rue Tillemont, Montréal (Québec) H2E 1E1, agissant et représenté par madame Naïma Mehennék, coordonnatrice, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Accompagnement Scolaire des Familles vulnérable de l'Est de Villeray**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;  
**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars (25 294,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de vingt-deux mille sept cent soixante-quatre dollars et soixante cents (22 764,60 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et quarante cents (2 529,40 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## VILLERAY DANS L'EST

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Naïma Mehennek, coordonnatrice

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le     <sup>e</sup> jour de                      2025 (Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **VILLERAY DANS L'EST**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 1982, rue Tillemont, Montréal (Québec) H2E 1E1, agissant et représenté par madame Naïma Mehennék, coordonnatrice, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Espace dans l'est par et pour les jeunes**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale quarante-quatre mille deux cent quarante-deux dollars (44 242,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de trente-neuf mille huit cent dix-sept dollars et quatre-vingts cents (39 817,80 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 quatre mille quatre cent vingt-quatre dollars et vingt cents (4 424,20 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## VILLERAY DANS L'EST

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Naïma Mehennek, coordonnatrice

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension de la Ville de Montréal, le       <sup>e</sup> jour de                      2025  
(Résolution : CA25 \_\_\_\_\_).

## ADDENDA 1

### MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1236513004 – CA23 140194

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CA23 14 \_\_\_\_.

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *loi sur les compagnies* (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 7605, rue François-Perrault, Montréal (Québec) H2A 3L6, agissant et représenté par monsieur Dominique Perrault, directrice générale, dûment autorisée aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S/O  
Numéro d'inscription TVQ : S/O  
Numéro d'organisme de charité: S/O

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

**ATTENDU QUE** la Ville a approuvé, par la résolution **CA23 140194**, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après, la « Convention initiale ») avec le Contractant, pour le projet **Prévention jeunesse Saint-Michel**;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale doit être prolongée d'une année, afin de poursuivre les interventions amorcées par celle-ci et ne pas occasionner de bris de service auprès de la population;

**ATTENDU QUE** le seuil du cumul de toutes contributions financières que la Ville doit verser à un organisme au cours d'une même année civile doit refléter la modification à l'article 107.9 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C-19) et passer à deux cent cinquante mille (250 000 \$);

**ATTENDU QUE** les articles 4.5.6 et 4.5.7 prévoient les mêmes informations ;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 4.5.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier ».

2. L'article 4.5.7 de la Convention initiale est abrogé.

3. L'article 5.2.4 suivant est ajouté après l'article 5.2.3 de la Convention initiale :

« 5.2.4 Pour l'année 2026 :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars (28 286 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2.4.1 une somme maximale de vingt-cinq mille quatre cent cinquante-sept dollars et quarante cents (25 457,40 \$), dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;

5.2.4.2 deux mille huit cent vingt-huit dollars et soixante cents (2 828,60 \$), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final 2026 à la satisfaction du Responsable. »

4. Le premier paragraphe de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2026. »

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

6. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

7. Cet addenda peut être signé séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

*[Les signatures sont à la page suivante]*

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

Le <sup>e</sup> jour de 20\_\_

## VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ

Par : \_\_\_\_\_  
Madame Dominique Perrault, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'arrondissement de Villera y—Saint-Michel—  
Parc-Extension de la Ville de Montréal, le      e jour de                  2025 (Résolution :  
CA25 \_\_\_\_\_).

**Dossier # : 1254287001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Objet :**

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin.



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030\_1254287001.pdf



01\_Budget\_Ali et les prince\_sse\_s de la rue\_axe2.pdf



01\_Demande\_Ali et les prince\_sse\_s de la rue\_Axe2.pdf



02\_Demande\_Centre communautaire Jeunesse Unie\_Axe1.pdf



03\_Demande\_Centre Communautaire Jeunesse Unie\_Axe2.pdf



04\_Budget\_Centre Socioéducatif Lasallien\_Axe2.pdf



04\_Demande\_Centre Socioéducatif Lasallien\_Axe2.pdf



05\_Demande\_Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Nord\_Axe1.pdf



06\_Demande\_Clinique juridique SM\_Axe2.pdf



07\_Budget\_Corporation Loisir Parc\_Axe1.pdf



07\_Demande\_Corporation de Gestion des Loisirs du Parc\_Axe1.pdf



08\_Budget\_Corporation Loisir Parc\_Axe2.pdf



08\_Demande\_Corporation de Gestion des Loisirs Parc\_Axe2.pdf



09\_Budget\_Corporation d'Éducation Jeunesse\_Axe2.pdf



09\_Demande\_Corporation Éducation Jeunesse\_Axe2.pdf



10\_Budget\_Espace Famille Villeray\_Axe1.pdf



10\_Demande\_Espace famille Villeray\_Axe1.pdf 11\_Budget\_Joujouthèque\_Axe1.pdf



11\_Demande\_Joujouthèque\_Axe1.pdf 12\_Budget\_La Grande Porte\_Axe2.pdf



12\_Demande\_La Grande Porte\_Axe2.pdf



13\_Budget\_L'Organisation des Jeunes de Parc-Extension\_Axe2.pdf



13\_Demande\_L'Organisation des Jeunes de Parc-Extension inc\_Axe2.pdf



14\_Budget\_Mon resto St-Michel\_Axe1.pdf 14\_Demande\_Mon resto St-Michel\_Axe1.pdf



15\_Budget\_Les Monarques\_Axe2.pdf



15\_Demande\_Prolongation\_Monarques\_Axe2.pdf



16\_Budget\_Projet Ado-Communautaire en Travail de rue\_Axe2.pdf



16\_Demande\_Projet Ado-Communautaire en Travail de rue\_Axe2.pdf



17\_Demande\_Prolongation\_Villeray dans l'Est\_Axe1.pdf



18\_Demande\_Villeray dans l'Est\_Axe2.pdf 19\_Budget\_VSMS\_Axe2.pdf



19\_Demande\_VSMS\_Axe2.pdf 20\_Budget\_Patro Villeray\_Axe2.pdf



20\_Demande\_Prolongation\_Patro Villeray\_Axe2.pdf

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amelie FRANCK  
conseiller(-ere) en developpement  
communautaire

**Tél :** - -

**Télécop. :** -



## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11498

**Nom du projet :** Avenir jeunesse (Ali et les prince.sse.s de la rue)

**Période de la reconduction :** 01-01-2026 au 31-12-2026

**Montant demandé pour la reconduction : 39 857 \$**

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconstruction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | 32714                                |                                 | <b>16 700 \$</b>                               | <b>49 414 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                      |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        | 450 \$                               |                                 |                                                | 450 \$           |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          | 850 \$                               |                                 |                                                | 850 \$           |
| Photocopies, publicité                                                                               | 1 210 \$                             |                                 |                                                | 1 210 \$         |
| Déplacements                                                                                         | 1 163 \$                             |                                 |                                                | 1 163 \$         |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 | 1 000 \$                             |                                 |                                                | 1 000 \$         |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   | 1 071 \$                             |                                 |                                                | 1 071 \$         |
| Autres, précisez :  |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>5 744 \$</b>                      | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>5 744 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>1 399 \$</b>                      |                                 |                                                | <b>1 399 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>39 857 \$</b>                     | <b>- \$</b>                     | <b>16 700 \$</b>                               | <b>56 557 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date :

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en septembre 2023 et se terminant en décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                                    |                                                                                                    |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                                     | Ali et les princes*sse*s de la rue/<br>Les princes*sse*s de la Relève                              |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                                | Avenir jeunesse                                                                                    |
| C | Soutien antérieur, accordé du<br>1er septembre 2023 au 31 décembre<br>2025                                                                                                   | 93000\$                                                                                            |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                                        | 11498                                                                                              |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31<br>décembre 2026 (confirmez-vous cette<br>date? Sinon indiquez la date de fin du<br>projet qui doit être inférieur au 31<br>décembre 2026) | Confirmation de la prolongation<br>demandée du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 au<br>31 décembre 2026 |
| F | Personne désignée pour représenter<br>l'organisme                                                                                                                            | Ali Nestor                                                                                         |
| G | Montant du soutien demandé projet<br>2026                                                                                                                                    | 39 857\$                                                                                           |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                              | 132857\$                                                                                           |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Le projet Avenir jeunesse, vise à prévenir la violence chez les jeunes de 15 à 30 ans issus principalement des milieux défavorisés de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, avec une ouverture vers Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies. Financé par la Ville de Montréal

dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023–2025, il combine le sport-mentorat, le soutien scolaire et psychosocial, ainsi que l’insertion socioprofessionnelle pour renforcer l’estime de soi, les habiletés sociales et le sentiment de sécurité des jeunes à risque. Les activités incluent la boxe, le kick-boxing, le conditionnement physique, des cours d’autodéfense pour les filles, des stages d’expérience de travail et un accompagnement individualisé à travers des plans d’intervention. Le projet a déjà rejoint 127 jeunes, dépassant largement son objectif initial de 100 participants, et devrait en atteindre près de 200 d’ici la fin de 2025. Réalisé avec des partenaires comme le Forum jeunesse Saint-Michel, le Centre Lassalien et Kouzin Kouzin’, il favorise l’inclusion, la mixité et la lutte contre les stéréotypes de genre. Les résultats observés depuis septembre 2023 montrent une réduction importante du décrochage scolaire et des comportements à risque, une meilleure estime de soi et un fort engagement des jeunes envers les activités proposées. Pour l’an 2026, nous désirons reconduire le projet tel quel, avec les mêmes ressources.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Aucune modification dans le budget.

Cordialement,



**Ali Nestor**

Directeur général Ali et les princes.sse.s de la rue/ Les princes.sse.s de la Relève



**Centre Jeunesse Unie**  
**La Maison des jeunes de Parc-Extension**  
**35 ans au service des jeunes du quartier**  
**Zone de Rêves et de Non-Violence**

Date : Mercredi 5 novembre 2025

**Objet : Demande de prolongation de projet**

À l'attention de la Ville de Montréal,  
Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en Septembre 2023 et se terminant en Décembre 2025.

|   | <b>Informations sur la prolongation demandée</b>                                                                                                                        |                                                                |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| A | <b>Nom légal de l'organisme</b>                                                                                                                                         | Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension           |
| B | <b>Nom du projet</b>                                                                                                                                                    | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir                   |
| C | <b>Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025</b>                                                                                             | 10 866 \$                                                      |
| D | <b>#numéro GSS du projet</b>                                                                                                                                            | No : 11402                                                     |
| E | <b>Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026</b> (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Demande confirmée pour l'année 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 |
| F | <b>Personne désignée pour représenter l'organisme</b>                                                                                                                   | Richard Vachon, directeur général                              |
| G | <b>Montant du soutien demandé projet 2026</b>                                                                                                                           | 4 657 \$                                                       |
| H | <b>Soutien total du projet (C + G)</b>                                                                                                                                  | 15 523 \$                                                      |

**I- Information importante à compléter :**

***Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.***

***Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter***

**Le projet est reconduit tel quel.**

Ce projet vise à augmenter l'intensité des activités pour les filles qui sont souvent oubliées par les maisons de jeunes. Ces activités renforceront leur estime de soi, leur résilience et leurs compétences sociales et leur santé générale.

(suite ...)

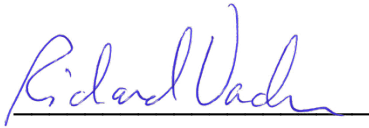
Durant 2026 des adolescentes participeront à des activités dans le but de briser leur isolement, favoriser leur intégration et stimuler leur résilience.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

**Pour 2026, la répartition du budget sera la même que de septembre 2023 à décembre 2025**

Cordialement,

*Signature de la personne autorisée*



Richard Vachon  
Directeur général  
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension



**Centre Jeunesse Unie**  
**La Maison des jeunes de Parc-Extension**  
**35 ans au service des jeunes du quartier**  
**Zone de Rêves et de Non-Violence**

Date : Mercredi 5 novembre 2025

**Objet : Demande de prolongation de projet**

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en Septembre 2023 et se terminant en Décembre 2025.

|   | <b>Informations sur la prolongation demandée</b>                                                                                                                         |                                                                |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| A | <b>Nom légal de l'organisme</b>                                                                                                                                          | Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension           |
| B | <b>Nom du projet</b>                                                                                                                                                     | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Saint Violence  |
| C | <b>Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025</b>                                                                                              | 130 266 \$                                                     |
| D | <b>#numéro GSS du projet</b>                                                                                                                                             | No : 11405                                                     |
| E | <b>Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026</b> (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Demande confirmée pour l'année 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 |
| F | <b>Personne désignée pour représenter l'organisme</b>                                                                                                                    | Richard Vachon, directeur général                              |
| G | <b>Montant du soutien demandé projet 2026</b>                                                                                                                            | 55 828 \$                                                      |
| H | <b>Soutien total du projet (C + G)</b>                                                                                                                                   | 186 094 \$                                                     |

**I- Information importante à compléter :**

***Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.***

***Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter***

**Le projet est reconduit tel quel.**

Notre projet vise le développement a) de comportements non violents, b) du leadership, c) de la persévérance et d) la présentation de modèles positifs aux jeunes. Cela passe aussi particulièrement par une attention au sentiment de sécurité vécu par les filles .

(suite ...)

Donc en 2026 :

a) les jeunes auront davantage d'occasions de s'impliquer et / ou recevront un soutien individuel ou de groupe augmenté favorisant leur intégration sociale.

b) les jeunes participeront à des activités éducatives favorisant l'expression de soi ou proposant des connaissances ou des modèles de vie pouvant influencer leurs choix de vie.

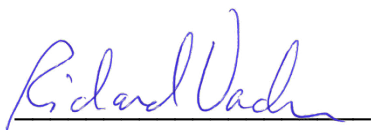
c) les jeunes seront initiés à la communication non violente et à la compréhension de ses composantes (développement d'habiletés pro sociales). Intervenant : selon la demande (s'il y a lieu).

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

**La répartition du budget sera la même que de septembre 2023 à décembre 2025**

Cordialement,

*Signature de la personne autorisée*



Richard Vachon  
Directeur général  
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension

## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11375

**Nom du projet :** Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes (Centre socioéducatif Lasallien)

**Période de la reconduction :** 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction : 69 857 \$**

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>69 857 \$</b>                   | <b>22 318 \$</b>                | <b>36 573 \$</b>                               | <b>128 749 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                    |                                 |                                                |                   |
| Équipement: achat ou location                                                                        |                                    | 1 290 \$                        | 2 360 \$                                       | 3 650 \$          |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          |                                    | 110 \$                          | 320 \$                                         | 430 \$            |
| Photocopies, publicité                                                                               |                                    | 40 \$                           | 85 \$                                          | 125 \$            |
| Déplacements                                                                                         |                                    | 128 \$                          | 255 \$                                         | 383 \$            |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                    | 13 477 \$                       | 10 837 \$                                      | 24 314 \$         |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| Autres, précisez :  |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>- \$</b>                        | <b>15 045 \$</b>                | <b>13 857 \$</b>                               | <b>28 902 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          |                                    |                                 |                                                | <b>- \$</b>       |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>69 857 \$</b>                   | <b>37 364 \$</b>                | <b>50 430 \$</b>                               | <b>157 651 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]



Date : 11 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en juillet 2023 et se terminant en décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                                                 |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Centre socioéducatif Lasallien                                  |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 163 000\$                                                       |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11375                                                           |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Oui                                                             |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Chrystelle Robitaille                                           |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 69 857 \$                                                       |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 232 857 \$                                                      |

**I- Information importante à compléter :**

Le projet « Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes » vise à mettre en place des intervenant·e·s de proximité spécialisés en prévention de la violence et de la criminalité dans le quartier. Ces intervenant·e·s auront pour mandat d'accueillir et d'intégrer les jeunes en situation de vulnérabilité, de dépister la radicalisation, l'appartenance à un gang de rue, les risques de recrutement criminel ou les abus, puis de les orienter vers les ressources appropriées au moyen de plans d'intervention individualisés. Le projet comprend également un accompagnement des parents pour renforcer les compétences parentales, un soutien clinique aux équipes, ainsi que des actions de postvention en cas de crise. Il repose sur un travail soutenu de collaboration et de liaison avec les autres intervenants communautaires du quartier et avec les ressources communautaires et institutionnelles, afin d'assurer la cohérence, la continuité et la

complémentarité des interventions. Par l'animation d'ateliers sur la gestion des émotions, les habiletés sociales et la cyberviolence, notamment envers les jeunes filles, ce projet contribue à offrir aux jeunes des modèles positifs, des lieux de socialisation sécuritaires et à contrer la glorification de la criminalité.

Cordialement,



---

*Chrystelle Robitaille*

Directrice générale adjointe

[chrystelle.robitaille@lasallien.org](mailto:chrystelle.robitaille@lasallien.org) é (514) 296-3805



Date : 7 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant au 31 décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                        |                                                    |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | CJE Centre-Nord                                    |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                    | T'es mon genre                                     |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                 | 131 683,00\$                                       |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 10928                                              |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Confirmation de la date de fin au 31 décembre 2026 |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Linda Bourassa                                     |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 56 436\$                                           |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 188 119,00\$                                       |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Nous prévoyons reconduire le projet avec les mêmes activités puisque dans l'ensemble il s'agit principalement d'activités du Club social (safe space pour les jeunes du projet) ainsi que de la sensibilisation pour la population générale aux enjeux et défis que vivent ces jeunes. Compte tenu de la montée actuelle de la masculinité toxique ainsi que de l'intolérance, voire le recul des droits et autres envers la communauté LGBTQIA2S+. Nous souhaitons continuer de rencontrer des groupes de jeunes dans les écoles / organismes et tous autres groupes en faisant la demande



(personnes âgées, etc.) former divers intervenant.es aux réalités, organiser nos 2 BBQ de la Fierté en été et alimenter nos réseaux sociaux ; page Facebook, Instagram, etc.

Cependant, fort d'une première expérience réalisée ces dernières années, nous ne formons qu'un seul groupe bilingue plutôt que 2 distincts français et anglais. Nous sommes arrivés au constat que la majorité de nos jeunes sont bilingues et passe d'une langue à l'autre quand iels parlent et que la personne à l'intervention qui les accompagnent est aussi bilingue. Les activités se font aussi dans la langue faisant consensus, mais tout se vit de façon très organique et naturelle. Exemple regarder un film en version originale anglophone, faire une activité de sensibilisation dans une école francophone, etc.

Aussi, comme il s'agit d'un groupe à entrée continue le nombre peut varier en fonction des responsabilités et disponibilités de nos jeunes. Iels sont toustes en grande majorité en emploi ou aux études. Il y a une certaine stabilité puisque certains jeunes sont là depuis le début du projet et d'autres qui gravitent autour selon les besoins, intérêts et disponibilités. Dans tous les cas, le nombre entre 8 et 12 est toujours d'actualité sur une année plutôt qu'en simultanée.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Je ne crois pas qu'il y ait de changement nécessaire.

Cordialement,

Signature de la personne autorisée

*Linda Bourassa*

Date : 11 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en juillet 2023 et se terminant en décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                    |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Clinique juridique de Saint-Michel |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | La criminalité sans tabou          |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | Oui                                |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 10445                              |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Oui                                |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Fernando Belton                    |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 41,142\$                           |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 137,142\$                          |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Pas de modification.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Pas de modification.

Cordialement,

Fernando Belton, directeur général de la Clinique juridique de Saint-Michel

*Signature de la personne autorisée*

*Fernando Belton*

## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11597

**Nom du projet :** Leaders de demain (Crporation de Gestion des Loisirs du Parc)

**Période de la reconduction :** 1er janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction : 53770\$**

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconstruction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>45 765 \$</b>                     |                                 |                                                | <b>45 765 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                      |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        | 2 500 \$                             |                                 |                                                | 2 500 \$         |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          | 505 \$                               |                                 |                                                | 505 \$           |
| Photocopies, publicité                                                                               |                                      | 200 \$                          |                                                | 200 \$           |
| Déplacements                                                                                         |                                      | 600 \$                          |                                                | 600 \$           |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                      | 5 000 \$                        |                                                | 5 000 \$         |
| Activités et sorties                                                                                 |                                      |                                 |                                                |                  |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>3 005 \$</b>                      | <b>5 800 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>8 805 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>5 000 \$</b>                      |                                 |                                                | <b>5 000 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>53 770 \$</b>                     | <b>5 800 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>59 570 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 4 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                            |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Corporation de gestion des loisirs du Parc |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Leader de demain                           |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                  | 125 464,00\$                               |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11597                                      |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | 31 décembre 2026                           |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Nelson Ossé                                |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 53 770\$                                   |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 179 234\$                                  |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Oui, Nous reconduisons le projet tel quel avec les mêmes ressources.*

**J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.**

Cordialement,



Nelson Ossé - Directeur



## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11579

**Nom du projet :** Les sports de minuits (Corporation de Gestion des Loisirs du Parc)

**Période de la reconduction :** 1er janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 69 164 \$

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>58 764 \$</b>                   |                                 |                                                | <b>58 764 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                    |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        | 3 000 \$                           |                                 |                                                | 3 000 \$         |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          | 300 \$                             |                                 |                                                | 300 \$           |
| Photocopies, publicité                                                                               | 200 \$                             |                                 |                                                | 200 \$           |
| Déplacements                                                                                         |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>3 500 \$</b>                    | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>3 500 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>6 900 \$</b>                    |                                 |                                                | <b>6 900 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>69 164 \$</b>                   | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>69 164 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 4 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                            |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Corporation de gestion des loisirs du Parc |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Sports de Minuit                           |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                  | 161 382,00\$                               |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11579                                      |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | 31 décembre 2026                           |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Nelson Ossé                                |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 69 164\$                                   |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 230 546\$                                  |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Oui, Nous reconduisons le projet tel quel avec les mêmes ressources.*

**J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.**

Cordialement,



Nelson Ossé - Directeur

## **Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026**

**Numéro GSS :** 11558

**Nom du projet :** Projet Ados Rousselot de la Corporation d'éducation jeunesse

**Période de la reconduction :** 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction : 46 500 \$**

|                                                                                                        | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                                 | <b>46 500 \$</b>                   | <b>10 228 \$</b>                | <b>35 000 \$</b>                               | <b>91 728 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                               |                                    |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                          |                                    | 1 500 \$                        |                                                | 1 500 \$         |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                            |                                    | 1 000 \$                        |                                                | 1 000 \$         |
| Photocopies, publicité                                                                                 |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Déplacements                                                                                           |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                   |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                     |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                      | <b>- \$</b>                        | <b>2 500 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>2 500 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                            |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>46 500 \$</b>                   | <b>12 728 \$</b>                | <b>35 000 \$</b>                               | <b>94 228 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Nombre  
d'heures par  
semaine

35

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

Date : 20-11-2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

| Informations sur la prolongation demandée |                                                                                                                                                                  |                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| A                                         | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Corporation d'éducation jeunesse |
| B                                         | Nom du projet                                                                                                                                                    | Projet ados Rousselot            |
| C                                         | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 108500                           |
| D                                         | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 11558                            |
| E                                         | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Oui., jusqu'au 31 décembre 2026  |
| F                                         | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Christian Toussaint              |
| G                                         | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 46500                            |
| H                                         | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 155000                           |
|                                           |                                                                                                                                                                  |                                  |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Le projet consiste à offrir un local ados additionnel dans le quartier Villeray, incluant évidemment la présence d'intervenants pour les adolescents.*

*Au lancement du projet, nous souhaitions engager 2 employés, mais en 2024 c'était difficile à embaucher. Nous avons plutôt embauché une employée à temps plein et deux*

à temps partiel. Depuis la fin de l'été 2025, nous avons renouvelé complètement l'équipe et cette fois-ci, nous avons pu embaucher deux employés à temps plein.

De plus, aussi depuis août 2025, grâce à la collaboration de l'arrondissement VSP, nous avons déménagés nos services pour les ados dans un lieu qu'ils fréquentent naturellement, soit directement dans le parc Villeray à l'intérieur du Centre sportif Jean-Rougeau.

Ce changement important nous permet d'avoir une plus grande participation d'ados, d'avoir un lieu dédié uniquement pour eux et de développer une programmation régulière répondant mieux à leurs besoins pour 2026.

**J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.**

*Il n'y a pas de différence dans la répartition du budget.*

Cordialement,



Christian Toussaint

Directeur général par intérim

## **Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026**

**Numéro GSS :** 11582

**Nom du projet :** Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances (Espace Famille Villeray)

**Période de la reconduction :** 12 janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 37 865 \$

|                                                                                                       | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                                | <b>32 214 \$</b>                   | <b>3 540 \$</b>                 |                                                | <b>35 754 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                              |                                    |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                         | - \$                               |                                 |                                                | - \$             |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                           | 545 \$                             |                                 |                                                | 545 \$           |
| Photocopies, publicité                                                                                | 4 000 \$                           |                                 |                                                | 4 000 \$         |
| Déplacements                                                                                          | - \$                               |                                 |                                                | - \$             |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                  | - \$                               |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                    | - \$                               |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                     | <b>4 545 \$</b>                    | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>4 545 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                           |                                    |                                 |                                                |                  |
|                                                                                                       | <b>1 106 \$</b>                    | <b>2 470 \$</b>                 |                                                | <b>3 576 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                          | <b>37 865 \$</b>                   | <b>6 010 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>43 875 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 11 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en **juillet 2023** et se terminant en **décembre 2025**.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                        |                                                                                    |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Espace-Famille Villeray                                                            |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                    | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 88 351\$                                                                           |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 11582                                                                              |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Je confirme.                                                                       |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Estelle Huard                                                                      |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 37 865,00                                                                          |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 126 216\$                                                                          |

***I- Information importante à compléter :***

***Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.***

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

👉 Le projet aura les mêmes objectifs de mobilisation des acteurs du milieu et de soutien aux parents avant et pendant la première transition scolaire de leur enfant. Nous devons cependant embaucher une nouvelle ressource et adapter les activités à un nombre d'heures réduit par rapport au dernier projet. Nous



concentrerons nos efforts sur la traduction, l'impression et la diffusion des outils créés dans les dernières années, l'animation d'activités chez nos partenaires et le maintien des activités de concertation du comité Vers l'école avec toi, incluant la rencontre partenariale annuelle des acteurs du milieu.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

👉 Voir grille budgétaire ci-jointe.

Cordialement,

*Estelle Huard*

**Prévision budgétaire pour la reconduction  
de Prévention Montréal 2026**

|                                               |                                 |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Numéro GSS :</b>                           | 11174                           |
| <b>Nom du projet :</b>                        | Trio gagnant (Joujouthèque)     |
| <b>Période de la reconduction :</b>           | 1er janvier au 31 décembre 2026 |
| <b>Montant demandé pour la reconduction :</b> | 32 169 \$                       |

|                                                             | Contribution de la reconduction | Montant de l'autofinancement | Autres appuis financiers des partenaires | Total            |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>      | <b>27 262 \$</b>                | <b>1 064 \$</b>              | <b>- \$</b>                              | <b>28 326 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                    |                                 |                              |                                          |                  |
| Équipement: achat ou location                               | - \$                            | - \$                         | - \$                                     | - \$             |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                 | 1 000 \$                        | 200 \$                       | - \$                                     | 1 200 \$         |
| Photocopies, publicité                                      | 200 \$                          | - \$                         | - \$                                     | 200 \$           |
| Déplacements (location autobus et billets STM Explorateurs) | - \$                            | 2 000 \$                     | - \$                                     | 2 000 \$         |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                        | - \$                            | - \$                         | - \$                                     | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                          | - \$                            | - \$                         | - \$                                     | - \$             |
| Autres, précisez : ↗                                        |                                 |                              |                                          |                  |
| Frais d'entrées musées (Explorateurs 2000\$)                | 490 \$                          | 2 000 \$                     | - \$                                     | 2 490 \$         |
| Collations Île des jeux et ateliers (490 \$)                |                                 |                              |                                          |                  |
| <b>Sous-total</b>                                           | <b>1 690 \$</b>                 | <b>4 200 \$</b>              | <b>- \$</b>                              | <b>5 890 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                 | <b>3 217 \$</b>                 | <b>500 \$</b>                | <b>- \$</b>                              | <b>3 717 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                | <b>32 169 \$</b>                | <b>5 764 \$</b>              | <b>- \$</b>                              | <b>37 933 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

| Titre du poste                                                   | Nombre de postes | Coût pour la reconduction | Si applicable, taux horaire régulier (\$) | Si applicable, avantage sociaux par semaine (\$) |
|------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Intervenante famille (ateliers langage 1 session hiver )         | 1                | 923,06 \$                 | 22,35 \$                                  | 20,12 \$                                         |
| Intervenante famille (ateliers langage 2 sessions print/aut)     | 1                | 1 382,37 \$               | 23,43 \$                                  | 21,09 \$                                         |
| Intervenante en jeux (volet ateliers langage 1 session hiver )   | 1                | 659,33 \$                 | 22,35 \$                                  | 20,12 \$                                         |
| Intervenante en jeux (volet Île des jeux 1er janvier au 31 mars) | 1                | 1 046,82 \$               | 27,49 \$                                  | 20,89 \$                                         |
| Intervenante en jeux (volet Île des jeux 1er avril au 31 déc)    | 1                | 2 280,33 \$               | 28,18 \$                                  | 21,42 \$                                         |
| Agente de milieu (volet Explorateurs 1er janvier au 31 mars)     | 1                | 814,44 \$                 | 24,65 \$                                  | 31,06 \$                                         |
| Agente de milieu (volet Explorateurs 1er avril au 31 déc)        | 1                | 2 561,26 \$               | 25,84 \$                                  | 32,56 \$                                         |
| Intervenant jeunesse (volet Explorateurs 1er avril au 31 mars)   | 2                | 632,95 \$                 | 22,35 \$                                  | 24,14 \$                                         |
| Intervenant jeunesse (volet Explorateurs 1er avril au 31 mars)   | 2                | 1 990,61 \$               | 23,43 \$                                  | 25,30 \$                                         |
| Intervenant stimulation du langage (2 sessions print/aut)        | 1                | 2 400,00 \$               |                                           |                                                  |
| Coordonnatrice des activités (1er janvier au 31 mars)            | 1                | 3 013,44 \$               | 29,02 \$                                  | 41,79 \$                                         |
| Coordonnatrice des activités (1er avril au 31 décembre)          | 1                | 10 621,60 \$              | 30,41 \$                                  | 43,79 \$                                         |
| <b>Total</b>                                                     |                  | <b>28 326,20 \$</b>       |                                           |                                                  |



| Nombre<br>d'heures par<br>semaine | Nombre de<br>semaines |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 5                                 | 7                     |
| 5                                 | 10                    |
| 5                                 | 5                     |
| 4                                 | 8                     |
| 4                                 | 17                    |
| 7                                 | 4                     |
| 7                                 | 12                    |
| 6                                 | 2                     |
| 6                                 | 6                     |
|                                   | 10                    |
| 8                                 | 11                    |
| 8                                 | 37                    |
|                                   |                       |

**Objet : Demande de prolongation de projet Trio Gagnant**

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                             |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Joujouthèque Saint-Michel Inc.              |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Trio Gagnant                                |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 75 061 \$                                   |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11174                                       |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Isabelle Tremblay, directrice               |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 32 169 \$                                   |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 107 230 \$                                  |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

La reconduction du projet **Trio Gagnant** pour l'année 2026 conservera la même structure que celle de 2025, articulée en trois (3) volets d'activités :

**1) Stimulation du langage**

Le volet de stimulation du langage comportera une nouveauté à la session d'hiver 2026, soit la participation à un projet pilote du quartier mené par la DRSP et 3 organismes partenaires, intitulé « **Ping Pong Langage** ». Cet atelier, destiné aux enfants de 1 à 3 ans accompagnés de leurs parents, vise à outiller les parents en amont des enjeux de

langage et favoriser l'autonomie des groupes dans l'animation à l'aide d'une boîte à outils complète. Cette expérience pilote composée de **1 rencontre d'informations, 5 ateliers et 1 sortie** à la Bibliothèque, nous permettra d'évaluer la satisfaction des parents et d'envisager une intégration à la programmation de 2027.

Les ateliers **Sourissimots** seront offerts de nouveau au printemps et à l'automne 2026, avec l'appui de l'intervenante en stimulation du langage pour 2 sessions de 5 ateliers.

Il y aura donc **un total de 15 ateliers** comme le projet précédent, mais répartis différemment. Les frais de salaires pour l'intervenante famille pour la soirée d'information et la sortie à la Bibliothèque seront pris en charge par la Joujouthèque.

## **2) Soirées Île des jeux 6-12 ans**

«**L'île des jeux**» sont des soirées de jeux de société parent-jeune 6-12 ans gratuites animées le vendredi soir pour débiter la fin de semaine positivement. C'est un espace où les parents tissent des liens avec leurs enfants autour d'une activité ludique en interaction avec des familles de leur quartier. Nous offrirons 25 soirées pour 2026 avec aucun changement prévu.

## **3) Les explorateurs 6-12 ans**

«**Les explorateurs**» sont 4 sorties éducatives par an au sein de musées montréalais pour partir à la découverte des sciences de la nature en famille afin de susciter la curiosité des jeunes 6-12 ans en favorisant la relation parent-enfant et les liens d'amitié entre les familles. Après les sorties, les participants sont invités à approfondir leurs connaissances lors de «Soirées quiz» spéciales. Nous offrirons 4 sorties éducatives et 4 soirées quiz pour 2026 avec aucun changement prévu.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

La ventilation du budget 2026 est très similaire à 2025 à l'exception de :

- L'indexation des salaires des personnes salariées de la Joujouthèque St-Michel prévue au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;
- La répartition des 15 ateliers de stimulation du langage :
  - ✓ 1 session de 5 ateliers de « **Ping Pong langage** » de l'hiver 2026 avec l'intervenante famille et une intervenante en jeux (ajout) ;
  - ✓ 2 sessions de 5 ateliers de « **Sourissimots** » au printemps et à l'automne 2026 avec une intervenante en stimulation du langage et une intervenante famille.

*\* Se référer à la grille budget du projet pour les détails*

Cordialement,



Isabelle Tremblay, directrice

514 716-2871

**Prévision budgétaire pour la reconduction  
de Prévention Montréal 2026**

Numéro GSS : 11486

Nom du projet : Mon quartier, ma sécurité ! (La Grande Porte)

Période de la reconduction : 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant demandé pour la reconduction : 61 714 \$

|                                                        | Contribution de la reconduction | Montant de l'autofinancement | Autres appuis financiers des partenaires | Total             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b> | <b>50 014 \$</b>                | <b>4 228 \$</b>              | <b>95 800 \$</b>                         | <b>150 042 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                               |                                 |                              |                                          |                   |
| Équipement: achat ou location                          | - \$                            | 1 276 \$                     | - \$                                     | 1 276 \$          |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation            | 1 958 \$                        | 1 276 \$                     | - \$                                     | 3 234 \$          |
| Photocopies, publicité                                 | 1 148 \$                        | 170 \$                       | - \$                                     | 1 318 \$          |
| Déplacements                                           | 2 100 \$                        | - \$                         | 4 200 \$                                 | 6 300 \$          |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                   | - \$                            | 953 \$                       | - \$                                     | 953 \$            |
| Assurances (frais supplémentaires)                     | 323 \$                          | 1 599 \$                     | - \$                                     | 1 922 \$          |
| Autres, précisez : ☞                                   | - \$                            | - \$                         | - \$                                     | - \$              |
| -                                                      | - \$                            | - \$                         | - \$                                     | - \$              |
| <b>Sous-total</b>                                      | <b>5 529 \$</b>                 | <b>5 274 \$</b>              | <b>4 200 \$</b>                          | <b>15 003 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                            | <b>6 171 \$</b>                 | <b>638 \$</b>                | <b>- \$</b>                              | <b>6 809 \$</b>   |
| <b>Total</b>                                           | <b>61 714 \$</b>                | <b>10 140 \$</b>             | <b>100 000 \$</b>                        | <b>171 854 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

| Titre du poste             | Nombre de postes | Coût pour la reconduction | Si applicable, taux horaire régulier (\$) | Si applicable, avantage sociaux par semaine (\$) | Nombre d'heures par semaine |
|----------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| Travailleur.euse de milieu | 3                | 50 014,00 \$              | 23,69 \$                                  | 16,00%                                           | 35                          |

Date : jeudi 6 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                        |                                                        |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Le Grande Porte                                        |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                    | Prévention Montréal<br><i>Mon quartier Ma sécurité</i> |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 144 000\$                                              |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | N°11486                                                |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Je confirme                                            |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Simon Leguay                                           |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 61 714\$                                               |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 205 714\$                                              |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Le projet va être reconduit tel quel.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Cordialement,

*Signature de la personne autorisée*



## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 10799

**Nom du projet :** X-Art Satellite (PEYO)

**Période de la reconduction :** janvier 2026 au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 32 572\$

|                                                          | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet * 1</b> |                                    |                                 |                                                |                  |
| <b>intervenant X 20,51\$/hr X 28 hrs/sem X 47</b>        | <b>31 580 \$</b>                   |                                 |                                                | <b>31 580 \$</b> |
| <b>semainesXavtqs 17%</b>                                |                                    |                                 |                                                |                  |
| <b>Frais d'activités</b>                                 |                                    |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                            | 192 \$                             | 500 \$                          |                                                | 692 \$           |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation              | 100 \$                             | 200 \$                          |                                                | 300 \$           |
| Photocopies, publicité                                   | 100 \$                             |                                 |                                                | 100 \$           |
| Déplacements                                             | 100 \$                             |                                 |                                                | 100 \$           |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                     |                                    | 200 \$                          |                                                | 200 \$           |
| Assurances (frais supplémentaires)                       | 500 \$                             |                                 |                                                | 500 \$           |
| Autres, précisez : ➤                                     |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                        | <b>992 \$</b>                      | <b>900 \$</b>                   | <b>- \$</b>                                    | <b>1 892 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                              |                                    |                                 |                                                | <b>- \$</b>      |
| <b>Total</b>                                             | <b>32 572 \$</b>                   | <b>900 \$</b>                   | <b>- \$</b>                                    | <b>33 472 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]





































































































Date : 2025-11-05

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en décembre 2023 et se terminant en décembre 2025.

| Informations sur la prolongation demandée |                                                                                                                                                                  |                                                       |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| A                                         | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Organisation des Jeunes de Parc Extension Inc. (PEYO) |
| B                                         | Nom du projet                                                                                                                                                    | X-Art Satellite                                       |
| C                                         | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 76 000\$                                              |
| D                                         | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 10799                                                 |
| E                                         | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Oui                                                   |
| F                                         | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Sandra Mbemba                                         |
| G                                         | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 32 572\$                                              |
| H                                         | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 76 000\$ + 32 572\$ = 108 572\$                       |

**I- Information importante à compléter :**

***Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an. Recondisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter***

Le projet X-Art Satellite **reconduit avec quelques modifications** : sa mission reste d'intervenir auprès des jeunes de 10 à 30 ans en leur offrant un accès gratuit à des activités préventives et formatives.

Ces activités prennent la forme d'ateliers de sensibilisation et de formation sur diverses thématiques telles que:

- la vulgarisation du numérique,
- l'utilisation saine du Web,
- la prévention de la cyberviolence,
- la gestion des émotions et la communication non violente,
- ainsi que des interventions artistiques (théâtre, arts visuels, etc.).

L'objectif principal est de favoriser des changements positifs dans le parcours des jeunes, notamment en soutenant leur intégration socioprofessionnelle et leur retour aux études.

Les activités seront déployées directement dans les milieux fréquentés par les jeunes écoles, organismes communautaires, centres sportifs ou de loisirs tout en mettant l'accent sur le développement et le renforcement des compétences sociales, émotionnelles, artistiques et professionnelles des jeunes à risque de marginalisation, de délinquance ou de violence.

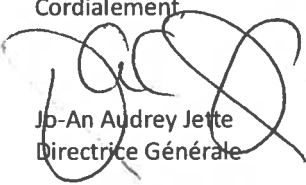
En raison de la période de prolongation, le nombre d'activités offertes sera réduit de moitié, et une plus grande proportion d'entre elles se déroulera dans les locaux de l'organisme, puisque plusieurs liens solides ont déjà été établis au cours des deux dernières années.

Enfin, la ressource humaine dédiée au projet disposera de moins d'heures d'intervention, conformément au montant accordé pour cette prolongation.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Voir le Budget Annexé.

Cordialement,



Jo-An Audrey Jette  
Directrice Générale

## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11507

**Nom du projet :** Les Relevailles de Saint-Michel (Mon resto Saint-Michel)

**Période de la reconduction :** 1er janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 40 641 \$

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconstruction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>35 655 \$</b>                     | <b>2 291 \$</b>                 | <b>28 677 \$</b>                               | <b>66 623 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                      |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        |                                      | 720 \$                          |                                                | 720 \$           |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          |                                      | 1 500 \$                        |                                                | 1 500 \$         |
| Photocopies, publicité                                                                               |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Déplacements                                                                                         | 2 304 \$                             | 1 476 \$                        |                                                | 3 780 \$         |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>2 304 \$</b>                      | <b>3 696 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>6 000 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>2 682 \$</b>                      | <b>1 713 \$</b>                 | <b>1 129 \$</b>                                | <b>5 524 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>40 641 \$</b>                     | <b>7 699 \$</b>                 | <b>29 806 \$</b>                               | <b>78 146 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 10 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

|     | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                 |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| A   | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Mon Resto Saint-Michel          |
| B   | Nom du projet                                                                                                                                                     | Les Relevailles de Saint-Michel |
| C   | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 94 828\$                        |
| D   | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11 507                          |
| E   | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Oui.<br>31 décembre 2026        |
| F   | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Hamid Kartti                    |
| G   | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 40 641\$                        |
| 11H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 135 469\$                       |

**I- Information importante à compléter :**

***Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.***

Les Relevailles de Saint Michel est un projet de visites de soutien à domicile pour les familles issues de l'immigration récente qui accueillent un nouveau-né. Le projet vise à offrir du répit, à soutenir les pratiques parentales positives des mamans et augmenter l'attachement sécurisant chez les bébés. En plus, le projet vise à briser l'isolement de ces familles et favorise leur intégration à la communauté via l'offre de services du quartier.

Le projet sera reconduit tel qu'il est.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

*(Voir fiche budgétaire)*

Cordialement,

*Hamid Kartti*  
***Signature de la personne autorisée***





## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 10673

**Nom du projet :** Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous (Monarques)

**Période de la reconduction :** 01 janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 51 857 \$

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>34 500 \$</b>                   |                                 |                                                | <b>51 857 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                    |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        | 1 400 \$                           |                                 |                                                | 1 400 \$         |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          | 700 \$                             |                                 |                                                | 700 \$           |
| Photocopies, publicité                                                                               | 157 \$                             |                                 |                                                | 157 \$           |
| Déplacements                                                                                         |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 | 13 000 \$                          |                                 |                                                | 13 000 \$        |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   | 900 \$                             |                                 |                                                | 900 \$           |
| Autres, précisez :  |                                    |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>16 157 \$</b>                   | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>16 157 \$</b> |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          |                                    |                                 |                                                |                  |
|                                                                                                      | <b>1 200 \$</b>                    |                                 |                                                | <b>1 200 \$</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>51 857 \$</b>                   | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>51 857 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 12 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en juillet 2023 et se terminant en décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                                                    |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Monarques de Montréal                                              |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 121 000,00 \$                                                      |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | # 10673                                                            |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Oui                                                                |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Wildano Félix                                                      |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 51 857\$                                                           |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 172 857 \$                                                         |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Aucun changement au projet.

Le projet vise à offrir des plateaux sportifs accessibles dans un environnement structurant, inclusif et sécuritaire pour des jeunes à risque issus de différents milieux. L'objectif principal est

de favoriser leur engagement positif, leur sentiment d'appartenance et le développement de saines habitudes de vie par la pratique du sport.

Les activités permettent aux jeunes de :

- Développer leurs compétences sociales et leur esprit d'équipe.
- Être encadrés par des intervenants et entraîneurs qualifiés.
- Évoluer dans un milieu stable, respectueux et non jugeant.
- Avoir accès à une alternative constructive aux environnements à risque.

Horaire des activités :

- Lundis, mercredis et jeudis : 19 h 30 à 22 h 30
- Vendredis et samedis : 19 h 30 à 23 h 30

Les activités se déroulent dans un cadre supervisé où la discipline, le respect et le soutien positif sont mis de l'avant. Ce projet contribue à la prévention de la délinquance, au développement personnel des jeunes et au renforcement des liens communautaires.

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Cordialement,

*Willdano Félix*

***Signature de la personne autorisée***

## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

**Numéro GSS :** 11420

**Nom du projet :** Prévention par le travail de rue (Pact de rue)

**Période de la reconduction :** 1er janvier au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 82 370 \$

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>63 280 \$</b>                   |                                 | <b>124 131 \$</b>                              | <b>187 411 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                    |                                 |                                                |                   |
| Équipement: achat ou location                                                                        |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          | 5 400 \$                           |                                 |                                                | 5 400 \$          |
| Photocopies, publicité                                                                               |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| Déplacements                                                                                         | 3 690 \$                           |                                 |                                                | 3 690 \$          |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                    |                                 |                                                | - \$              |
| Autres, précisez :  | 2 000 \$                           |                                 | 7 660 \$                                       | 9 660 \$          |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>11 090 \$</b>                   | <b>- \$</b>                     | <b>7 660 \$</b>                                | <b>18 750 \$</b>  |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>8 000 \$</b>                    |                                 |                                                | <b>8 000 \$</b>   |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>82 370 \$</b>                   | <b>- \$</b>                     | <b>131 791 \$</b>                              | <b>214 161 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 10 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                  |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | PACT de rue                      |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Prévention par le travail de rue |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 192 196\$                        |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11420                            |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | 31 décembre 2026                 |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Maxime Bonneau                   |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 82 370\$                         |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 274 566\$                        |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Idem que dans le dépôt initial*

**J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.**

Cordialement,





Date : 10 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet :

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

| Informations sur la prolongation demandée |                                                                                                                                                                   |                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| A                                         | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Villeray dans l'Est                                                   |
| B                                         | Nom du projet                                                                                                                                                     | Accompagnement scolaire des familles vulnérables de l'est de Villeray |
| C                                         | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 53 750,00\$                                                           |
| D                                         | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11465                                                                 |
| E                                         | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | Au 31 décembre 2026                                                   |
| F                                         | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Naïma Mehennek                                                        |
| G                                         | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 23 036,00\$                                                           |
| H                                         | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 76 786,00\$                                                           |

**I- Information importante à compléter :**

Nous reconduisons le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources.

Nous n'avons aucune modification au niveau de la répartition du budget.

Cordialement,



Naïma Mehennek



Date : 10 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet :

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

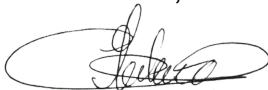
|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                        |                                          |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Villeray dans l'Est                      |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                    | Espace dans l'est par et pour les jeunes |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 108 500,00\$                             |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 11390                                    |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | Au 31 décembre 2026                      |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Naïma Mehennek                           |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 46 500,00\$                              |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 155 000,00\$                             |

**I- Information importante à compléter :**

Nous reconduisons le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources.

Nous n'avons aucune modification au niveau de la répartition du budget.

Cordialement,



Naïma Mehennek

## Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026

|              |       |
|--------------|-------|
| Numéro GSS : | 11267 |
|--------------|-------|

**Nom du projet :** Prévention jeunesse Saint-Michel (VSMS)

**Période de la reconduction :** 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

**Montant demandé pour la reconduction :** 28 286 \$

|                                                                                                      | Contribution de la<br>reconstruction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Budget global pour le personnel lié au projet *</b>                                               | <b>28 286 \$</b>                     | <b>5 000 \$</b>                 |                                                | <b>33 286 \$</b> |
| <b>Frais d'activités</b>                                                                             |                                      |                                 |                                                |                  |
| Équipement: achat ou location                                                                        |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation                                                          |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Photocopies, publicité                                                                               |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Déplacements                                                                                         |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                                                                 |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Assurances (frais supplémentaires)                                                                   |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| Autres, précisez :  |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| frais de gestion                                                                                     |                                      |                                 |                                                | - \$             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                    | <b>- \$</b>                          | <b>- \$</b>                     | <b>- \$</b>                                    | <b>- \$</b>      |
| <b>Frais administratifs</b>                                                                          | <b>626 \$</b>                        |                                 |                                                | <b>626 \$</b>    |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>28 912 \$</b>                     | <b>5 000 \$</b>                 | <b>- \$</b>                                    | <b>33 912 \$</b> |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

| Titre du poste                           | Nombre de postes | Coût pour la reconduction | Si applicable, taux horaire régulier (\$) | Si applicable, avantage sociaux par semaine (\$) | Nombre d'heures par semaine |
|------------------------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| chargée de concertation sécurité urbaine | 2                | 27 660,00 \$              | 28,00 \$                                  | 12,00%                                           | 21                          |

Date : 4 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en 2023 et se terminant en 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                        |                                  |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                         | Vivre Saint-Michel en santé      |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                    | Prévention jeunesse Saint-Michel |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                             | 66 000                           |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                            | 11267                            |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieur au 31 décembre 2026) | oui                              |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                   | Dominique Perrault               |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                           | 28 286 \$                        |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                  | 88 286                           |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

***Le projet reste le même, c'est l'organisation, l'animation et la concertation en lien avec le comité en prévention urbaine de Saint-Michel. Une concertation qui regroupe plus de 25 personnes œuvrant auprès de la jeunesse dans le quartier. Ce comité est devenu un incontournable dans Saint-Michel pour parler de lutte à la criminalité chez les jeunes et construire un plan d'action structurant pour le quartier.***

***J-Si la répartition du budget 2026 diffère, indiquer les modifications en remplissant la grille budgétaire.***

Cordialement,

*Dominique Perrault*

## **Prévision budgétaire pour la reconduction de Prévention Montréal 2026**

**Numéro GSS :** 11480

**Nom du projet :** Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité

**Période de la reconduction : 2026**

**Montant demandé pour la reconduction :** 380 357 \$

|                                                       | Contribution de la<br>reconduction | Montant de<br>l'autofinancement | Autres appuis<br>financiers des<br>partenaires | Total      |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|------------|
| Budget global pour le personnel lié au projet *       | 344 857 \$                         |                                 | 180 000 \$                                     | 524 857 \$ |
| <b>Frais d'activités</b>                              |                                    |                                 |                                                |            |
| Équipement: achat ou location                         | 3 000 \$                           |                                 | 500 \$                                         | 3 500 \$   |
| Fournitures de bureau, matériel d'animation           | 2 000 \$                           |                                 | 880 \$                                         | 2 880 \$   |
| Photocopies, publicité                                |                                    |                                 |                                                | - \$       |
| Déplacements                                          | 3 000 \$                           |                                 | 1 000 \$                                       | 4 000 \$   |
| Locaux, conciergerie ou surveillance                  |                                    |                                 |                                                | - \$       |
| Assurances (frais supplémentaires)                    |                                    |                                 |                                                | - \$       |
| Autres, précisez : ☞ Formations, frais d'organisation | 2 500 \$                           |                                 | 2 000 \$                                       | 4 500 \$   |
|                                                       |                                    |                                 |                                                |            |
| Sous-total                                            | 10 500 \$                          | - \$                            | 4 380 \$                                       | 14 880 \$  |
| <b>Frais administratifs</b>                           |                                    |                                 |                                                |            |
|                                                       | 25 000 \$                          |                                 | 7 000 \$                                       | 32 000 \$  |
| <b>Total</b>                                          |                                    |                                 |                                                |            |
|                                                       | 380 357 \$                         | - \$                            | 191 380 \$                                     | 571 737 \$ |

\* Spécifiez le personnel lié au projet

[illegible]

Date : 10 novembre 2025

Objet : Demande de prolongation de projet

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme demande de prolonger un projet financé par la Ville de Montréal. Notre organisme souhaite poursuivre les activités de ce projet comme prévu dans la demande initiale et pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal en juillet 2023 et se terminant en décembre 2025.

|   | Informations sur la prolongation demandée                                                                                                                         |                                                              |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| A | Nom légal de l'organisme                                                                                                                                          | Patro Villeray                                               |
| B | Nom du projet                                                                                                                                                     | Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité |
| C | Soutien antérieur, accordé du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2025                                                                                              | 888 878 \$                                                   |
| D | #numéro GSS du projet                                                                                                                                             | 11480                                                        |
| E | Prolongation demandée jusqu'au 31 décembre 2026 (confirmez-vous cette date? Sinon indiquez la date de fin du projet qui doit être inférieure au 31 décembre 2026) | 31 décembre 2026                                             |
| F | Personne désignée pour représenter l'organisme                                                                                                                    | Raphaële Goldenberg                                          |
| G | Montant du soutien demandé projet 2026                                                                                                                            | 380 357 \$                                                   |
| H | Soutien total du projet (C + G)                                                                                                                                   | 1 269 235 \$                                                 |

**I- Information importante à compléter :**

**Résumer le projet que vous souhaitez prolonger d'un an.**

*Reconduisez-vous le projet tel quel avec les mêmes activités, même ressources? Sinon expliquez les modifications que vous souhaitez apporter*

Le Patro Villeray souhaite reconduire son projet de Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité en apportant une modification : le projet initial comprenait 2 volets (médiation urbaine et coordination du Réseau des partenaires en sécurité urbaine de Villeray – St-Michel – Parc-Extension (VSP).

Grâce à l'octroi d'une autre subvention par le gouvernement fédéral, le Réseau des partenaires a pu être déployé sans utiliser le montant octroyé par l'Arrondissement. De plus, à la fin de l'année 2025, le Patro Villeray va se retirer de la coordination du Réseau des partenaires en sécurité urbaine. La reconduction demandée aujourd'hui concerne donc exclusivement la médiation urbaine.

De son côté, le projet de médiation urbaine a coûté plus cher que prévu initialement. C'est pourquoi, en accord avec l'Arrondissement VSP, l'intégralité des sommes reçues pour le projet de Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité a été dépensée pour le projet de médiation urbaine. Mais, même dans ce cadre, le montant accordé pour 2025 n'a pas permis de couvrir les frais de supervision et les frais administratifs du projet, en raison d'une augmentation des salaires plus importante que ce qui avait été prévu au moment du dépôt du projet. Le Patro Villeray a choisi de pallier plutôt que de diminuer le service.

Malheureusement, le montant alloué pour l'année 2026 ne permettra pas de maintenir le service à la hauteur de ce qui a été offert en 2025. Dans la proposition présentée ici, deux coupures de service sont prévues : l'arrêt du service offert dans le voisinage d'une des 4 écoles desservies actuellement et la diminution du service estival dû à l'arrêt du recrutement d'un médiateur temporaire pour le remplacement des périodes de vacances des médiateurs permanents.

La grille budgétaire ci-jointe est basée sur cette diminution de service.

Cordialement,

*Émilie Leroy*

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 12542870017

Unité administrative responsable : DCSLDS de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, et approuver les projets d'addendas à cette fin.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | x                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Le présent dossier contribue à l'atteinte de plusieurs résultats de Montréal 2030. Voici les 4 priorités rejointes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Priorité 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;</li><li>- Priorité 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;</li><li>- Priorité 18: « Assurer la protection et le respect des droits de la personne ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;</li><li>- Priorité 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».</li></ul> |                   |                   |                     |



3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Priorité 8 : Les principaux résultats attendus pour répondre à la priorité 8 de Montréal 2030, soit la lutte contre la discrimination et le racisme pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous, sont honorés par le biais des interventions des médiateurs urbains qui veilleront à la sécurité urbaine ainsi que l'épanouissement des jeunes de 0 à 30 ans et de leurs familles vulnérables.

Priorité 9 : Les principaux résultats attendus pour répondre à la priorité 9 de Montréal 2030, soit de consolider un filet social fort et de favoriser le lien social, sont la diminution des nuisances et des incivilités, l'amélioration de la cohabitation sociale et la consolidation du continuum de services pour les jeunes à risque.

Priorité 18 : Les principaux résultats attendus pour répondre à la priorité 18 de Montréal 2030, soit d'assurer la protection et le respect des droits humains, sont d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité, ce qui incitent généralement les jeunes et la population en général à participer davantage à la vie citoyenne, à fréquenter plus souvent les espaces publics et à jouir des services à leur disposition.

Priorité 19. Les principaux résultats attendus pour répondre à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, sont la création de liens significatifs avec des modèles positifs dans le milieu de vie des jeunes à risque, l'augmentation des facteurs de protection des jeunes vulnérables et la réduction de la violence

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |            |            | X            |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |            |            | X            |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            |            | X            |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> | X          |            |              |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       | X          |            |              |
| <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                            |            | X          |              |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  | X          |            |              |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1254518012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009. |

Il est recommandé :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

**Signé par** Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-12-02 20:33

**Signataire :**

Nathalie VAILLANCOURT

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1254518012

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La directrice de l'arrondissement doit déposer, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009), les rapports faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

### DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déposer les rapports faisant état des décisions prises en matière des ressources humaines et des ressources financières dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025.

### JUSTIFICATION

S.O.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

### MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment aux articles suivants :

Articles 477.2 et 477.5 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lisanne VAILLANCOURT  
Adjointe de direction

**Tél :** 514 868-3836  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Patrick LEHOUX  
Chef de division - Ressources humaines  
(arrondissement)

**Tél :** 514 868-3836  
**Télécop. :** -

**Dossier # : 1254518012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009. |



Rapport consolidé Novembre 2025.pdf



BC-100 - Liste des BC approuvés par fournisseur - Novembre.pdf



CF-30 Factures non associées à un BC - Novembre.pdf

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lisanne VAILLANCOURT  
Adjointe de direction

**Tél :** 514 868-3836  
**Télécop. :**

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES  
NOVEMBRE 2025

RAPPORT CONSOLIDÉ  
Période du 1er novembre au 30 novembre 2025

| ARTICLE                                                                      |                                                                                                                                                                              | DESCRIPTION | Novembre 2025    |               | Octobre 2025     |              | Cumulatif        |               |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|---------------|------------------|--------------|------------------|---------------|
|                                                                              |                                                                                                                                                                              |             | Nombre décisions | Valeur en \$  | Nombre décisions | Valeur en \$ | Nombre décisions | Valeur en \$  |
| SOMMAIRE                                                                     |                                                                                                                                                                              |             |                  |               |                  |              |                  |               |
| Résultats par grande famille                                                 |                                                                                                                                                                              |             |                  |               |                  |              |                  |               |
| Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement |                                                                                                                                                                              |             | 1                | 97 330,00 \$  | 0                | - \$         | 1                | 97 330,00 \$  |
| Règlements de réclamations et de jugements                                   |                                                                                                                                                                              |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| Autres décisions impliquant une dépense                                      |                                                                                                                                                                              |             | 4                | 84 931,34 \$  | 1                | 24 900,00 \$ | 5                | 109 831,34 \$ |
| Décisions impliquant la gestion des ressources humaines                      |                                                                                                                                                                              |             | 32               | - \$          | 38               | - \$         | 70               | - \$          |
| Autres décisions n'impliquant pas de crédits                                 |                                                                                                                                                                              |             | 11               | - \$          | 13               | - \$         | 24               | - \$          |
| TOTAL                                                                        |                                                                                                                                                                              |             | 48               | 182 261,34 \$ | 52               | 24 900,00 \$ | 100              | 207 161,34 \$ |
| RESSOURCES MATÉRIELLES                                                       |                                                                                                                                                                              |             |                  |               |                  |              |                  |               |
| 22.01                                                                        | Contrat 133 800 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)                                                                                   |             | 1                | 97 330,00 \$  | 0                | - \$         | 1                | 97 330,00 \$  |
| 22.02                                                                        | Contrat 50 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)                                                                                    |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 22.03                                                                        | Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)                                                                                    |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 22.04                                                                        | Contrat 15 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)                                                                                    |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 22.05                                                                        | Contrat 5 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)                                                                                     |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 23.00                                                                        | Location par la ville d'un immeuble: 101 100 \$ et moins (Niveau 1) et 50 000 \$ et moins (Niveau 2)                                                                         |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES                                                 |                                                                                                                                                                              |             | 1                | 97 330,00 \$  | 0                | - \$         | 1                | 97 330,00 \$  |
| ADMINISTRATION FINANCIÈRE                                                    |                                                                                                                                                                              |             |                  |               |                  |              |                  |               |
| 24.01                                                                        | Contrat 133 800 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 1)                                                                                                             |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 24.02                                                                        | Contrat 50 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 2)                                                                                                              |             | 2                | 84 931,34 \$  | 0                | - \$         | 2                | 84 931,34 \$  |
| 24.03                                                                        | Contrat 25 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 3)                                                                                                              |             | 0                | - \$          | 1                | 24 900,00 \$ | 1                | 24 900,00 \$  |
| 24.04                                                                        | Contrat 15 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 4)                                                                                                              |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 25.00                                                                        | Autorisation-Participation à un comité de sélection                                                                                                                          |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 26.01                                                                        | Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 \$ et moins (Niveau 1)                                                                                       |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 26.02                                                                        | Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 \$ et moins (Niveau 2)                                                                                       |             | 2                | - \$          | 0                | - \$         | 2                | - \$          |
| 26.03                                                                        | Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 \$ et moins (Niveau 3)                                                                                       |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 26.04                                                                        | Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 \$ et moins (Niveau 4)                                                                                        |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 27.01                                                                        | Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 133 800 \$ et moins (Niveau 1)                                             |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 27.02                                                                        | Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 \$ et moins (Niveau 2)                                              |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 27.03                                                                        | Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 \$ et moins (Niveau 3)                                              |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 27.04                                                                        | Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 \$ et moins (Niveau 4)                                              |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 28.01                                                                        | Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)                                                                                                   |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 28.02                                                                        | Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2) |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |
| 41.23                                                                        | Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement                                                                                           |             | 0                | - \$          | 0                | - \$         | 0                | - \$          |

|                                        |                                                                                                                                                                    |          |                     |          |                     |          |                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|----------------------|
| 28.03                                  | Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6) | 0        | - \$                | 0        | - \$                | 0        | - \$                 |
| <b>TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE</b> |                                                                                                                                                                    | <b>4</b> | <b>84 931,34 \$</b> | <b>1</b> | <b>24 900,00 \$</b> | <b>5</b> | <b>109 831,34 \$</b> |

#### RÈGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

|                             |                                                                                                                                                                      |           |             |           |             |           |             |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
|                             | Permis - Règlement sur les opérations cadastrales                                                                                                                    | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
|                             | Approuver projet de remplacement de lots                                                                                                                             |           |             |           |             |           |             |
| 29.00                       | Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement                                                               | 11        | - \$        | 10        | - \$        | 21        | - \$        |
| 31.00                       | Acceptation de l'utilisation du domaine public découlant de l'approbation des événements spéciaux                                                                    | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 32.00                       | Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2) | 0         | - \$        | 3         | - \$        | 3         | - \$        |
| 32.01                       | Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2) | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 32.02                       | Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)                                 | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| <b>TOTAL RÉGLEMENTATION</b> |                                                                                                                                                                      | <b>11</b> | <b>- \$</b> | <b>13</b> | <b>- \$</b> | <b>24</b> | <b>- \$</b> |

#### RESSOURCES HUMAINES

|                                  |                                                                                                          |           |             |           |             |           |             |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| 07.00                            | POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)                                                              | 2         | - \$        | 2         | - \$        | 4         | - \$        |
| 08.01                            | POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.               | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 08.02                            | POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres                         | 7         | - \$        | 10        | - \$        | 17        | - \$        |
| 08.02.1                          | Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)                                       | 0         | - \$        | 3         | - \$        | 3         | - \$        |
| 09.00                            | POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi                                   | 1         | - \$        | 3         | - \$        | 4         | - \$        |
| 10.00                            | POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi                              | 2         | - \$        | 1         | - \$        | 3         | - \$        |
| 11.00                            | structure                                                                                                | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 11.00.1                          | Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)                                        | 0         | - \$        | 3         | - \$        | 3         | - \$        |
| 12.00                            | POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)                          | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 13.01                            | POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr. | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 13.02                            | POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas       | 0         | - \$        | 3         | - \$        | 3         | - \$        |
| 14.01.0                          | Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.                                          | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 14.02.1                          | Postes- résiliation de cont de trav                                                                      | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 14.02.0                          | Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas                                                 | 16        | - \$        | 9         | - \$        | 25        | - \$        |
| 15.00                            | Création et transfert de postes                                                                          | 1         | - \$        | 1         | - \$        | 2         | - \$        |
| 15.03                            | Fin de période d'essai non satisfaite                                                                    | 0         | - \$        | 0         | - \$        |           |             |
| 16.00                            | Abolition et modification de postes                                                                      | 1         | - \$        | 0         | - \$        | 1         | - \$        |
| 17.00                            | POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 18.00                            | Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses... prévues à l'art. 49.2.          | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 19.01                            | POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)                               | 0         | - \$        | 0         | - \$        | 0         | - \$        |
| 19.02                            | POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)                  | 2         | - \$        | 3         | - \$        | 5         | - \$        |
| <b>TOTAL RESSOURCES HUMAINES</b> |                                                                                                          | <b>32</b> | <b>- \$</b> | <b>38</b> | <b>- \$</b> | <b>70</b> | <b>- \$</b> |

#### MATIÈRES JURIDIQUES



|                                                                     |                                                                                                                |           |                      |           |                     |            |                      |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|-----------|---------------------|------------|----------------------|
| 20.01                                                               | Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.               | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.02                                                               | Négociation, plaidoirie et règl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.03                                                               | Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST                                                 | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.04                                                               | Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement                                                                | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.05                                                               | Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation        | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.06                                                               | Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement         | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.07                                                               | Consentir des mainlevées ou des quittances                                                                     | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.08                                                               | Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier                                    | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.09                                                               | Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts                                              | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.10                                                               | Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement              | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.11                                                               | Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement             | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.12                                                               | Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)         | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| 20.13                                                               | La négociation, la plaidoirie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.                             | 0         | - \$                 | 0         | - \$                | 0          | - \$                 |
| <b>TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES</b>                                |                                                                                                                | <b>0</b>  | <b>- \$</b>          | <b>0</b>  | <b>- \$</b>         | <b>0</b>   | <b>- \$</b>          |
| <b>GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes</b> |                                                                                                                | <b>48</b> | <b>182 261,34 \$</b> | <b>52</b> | <b>24 900,00 \$</b> | <b>100</b> | <b>207 161,34 \$</b> |

| Nom fournisseur                         | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur   | Description BC                                                                                                                                                   | Direction ou inventaire                          | Description activité                                      | \$ engagé |
|-----------------------------------------|-----------|-------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------|
| 2632-2990 QUEBEC INC                    | 1746813   | 2025-11-10        | ST-PIERRE, MARCO       | AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur                                                                                                  | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 22 827,43 |
| 9507-6758 QUEBEC INC.                   | 1745855   | 2025-11-04        | ROCHEFORT, CATHERINE   | DDT - Service de lave-auto - BC ouvert 2025                                                                                                                      | Direction du développement du territoire         | Émission des permis et inspections                        | 314,96    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 2 042,95  |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 682,10    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 511,55    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 351,13    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 182,78    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 145,04    |
| ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION   | 1749501   | 2025-11-25        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE                                                                                                                                         | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 145,04    |
| AMRIZE CANADA INC.                      | 1719122   | 2025-11-12        | ST-PIERRE, MARCO       | VOIRIE - Fourniture et Livraison de pierre concassée selon l'entente 1594243                                                                                     | Travaux publics                                  | Entretien et réfection des tranchées                      | 2 546,73  |
| AMRIZE CANADA INC.                      | 1719122   | 2025-11-12        | ST-PIERRE, MARCO       | VOIRIE - Fourniture et Livraison de pierre concassée selon l'entente 1594243                                                                                     | Travaux publics                                  | Entretien et réfection des tranchées                      | 1 734,71  |
| AMRIZE CANADA INC.                      | 1735981   | 2025-11-21        | VAILLANCOURT, NATHALIE | DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243                                                                                          | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 8 503,99  |
| AMRIZE CANADA INC.                      | 1735981   | 2025-11-21        | VAILLANCOURT, NATHALIE | DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243                                                                                          | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 8 393,75  |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 4 648,84  |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 2 435,59  |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 314,96    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 240,38    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 227,02    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 206,87    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 201,32    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 182,68    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 162,52    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 147,65    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 145,01    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 139,90    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 136,32    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 128,88    |
| AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC. | 1700889   | 2025-11-06        | STEBEN, FREDERIC       | CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380                                                   | Culture, sports, loisirs et développement social | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 124,22    |
| AUVITEC LTEE                            | 1746609   | 2025-11-07        | THELLEND, STEVE        | CULTURE - GDD1259335003 Maison de la culture PE - BC ouvert 2025 - Projet Mise à niveau MCPE - Portion VSMPE, voir BC 1742959 pour portion Service de la culture | Services administratifs et greffe                | Centres communautaires - Activités culturelles            | 1 364,84  |
| BIBLIO RPL LTEE                         | 1748126   | 2025-11-17        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat matériel                                                                                                                | Culture, sports, loisirs et développement social | Bibliothèques                                             | 106,56    |
| BIBLIO RPL LTEE                         | 1748126   | 2025-11-17        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat matériel                                                                                                                | Culture, sports, loisirs et développement social | Bibliothèques                                             | 103,47    |
| BIBLIO RPL LTEE                         | 1748126   | 2025-11-17        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat matériel                                                                                                                | Culture, sports, loisirs et développement social | Bibliothèques                                             | 79,79     |

**Villeray-St-Michel-Parc-Extension**  
**Liste des bons de commande approuvés par fournisseur**  
**Période : Novembre 2025**

| Nom fournisseur                     | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur        | Description BC                                                                                                                  | Direction ou inventaire                                        | Description activité                                                      | \$ engagé |
|-------------------------------------|-----------|-------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| BIBLIO RPL LTEE                     | 1748126   | 2025-11-17        | LECLERC, ANDREANE           | CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat matériel                                                                               | Culture, sports, loisirs et développement social               | Bibliothèques                                                             | 19,95     |
| BIBLIO RPL LTEE                     | 1748126   | 2025-11-17        | LECLERC, ANDREANE           | CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat matériel                                                                               | Culture, sports, loisirs et développement social               | Bibliothèques                                                             | 8,40      |
| BUREAU EN GROS                      | 1749562   | 2025-11-25        | THELLEND, STEVE             | CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel -<br>Projet Restant Pivot                                               | Services administratifs et greffe                              | Bibliothèques                                                             | 314,81    |
| BUREAU EN GROS                      | 1749562   | 2025-11-25        | THELLEND, STEVE             | CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel -<br>Projet Restant Pivot                                               | Services administratifs et greffe                              | Bibliothèques                                                             | 217,91    |
| BUREAU EN GROS                      | 1749562   | 2025-11-25        | THELLEND, STEVE             | CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel -<br>Projet Restant Pivot                                               | Services administratifs et greffe                              | Bibliothèques                                                             | 15,73     |
| BUREAU EN GROS                      | 1749562   | 2025-11-25        | THELLEND, STEVE             | CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel -<br>Projet Restant Pivot                                               | Services administratifs et greffe                              | Bibliothèques                                                             | 12,58     |
| CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE     | 1747122   | 2025-11-11        | ST-PIERRE, MARCO            | VOIRIE - Achat et installation d'un radio CB sur véhicule<br>164-14607                                                          | Travaux publics                                                | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                   | 892,24    |
| CENTRE LASALLIEN SAINT-MICHEL       | 1745720   | 2025-11-03        | STEBEN, FREDERIC            | SPORTS - Centre Lasallien - Animation et surveillance<br>d'une zone ados - Du 1er septembre au 12 décembre<br>2025              | Culture, sports, loisirs et développement social               | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                   | 17 000,00 |
| CHRISTIAN CAMPANA                   | 1726037   | 2025-11-27        | VANIER, RACHEL              | COMM - Conception et réalisation des affiches pour<br>différents projets                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                                  | 994,23    |
| CHRISTIAN CAMPANA                   | 1726037   | 2025-11-27        | VANIER, RACHEL              | COMM - Conception et réalisation des affiches pour<br>différents projets                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                                  | 913,39    |
| CHRISTIAN CAMPANA                   | 1726037   | 2025-11-27        | VANIER, RACHEL              | COMM - Conception et réalisation des affiches pour<br>différents projets                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                                  | 262,47    |
| CHRISTIAN CAMPANA                   | 1726037   | 2025-11-27        | VANIER, RACHEL              | COMM - Conception et réalisation des affiches pour<br>différents projets                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                                  | 62,99     |
| CIMCO REFRIGERATION                 | 1745632   | 2025-11-03        | PATRY, MAGGIE<br>CHRISTINA  | PARCS - Contrat de service 2025-2026 - Système de<br>réfrigération - Patinoire BBB - Parc François-Perrault                     | Travaux publics                                                | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                        | 5 847,80  |
| CLINIQUES TELUS SANTE INC.          | 1747444   | 2025-11-12        | LEHOUX, PATRICK             | RH - Frais médicaux - Campagne de vaccination                                                                                   | Services administratifs et greffe                              | Gestion du personnel                                                      | 510,00    |
| CLINIQUES TELUS SANTE INC.          | 1747444   | 2025-11-12        | LEHOUX, PATRICK             | RH - Frais médicaux - Campagne de vaccination                                                                                   | Services administratifs et greffe                              | Gestion du personnel                                                      | 464,62    |
| COMMUNAUTO INC.                     | 1729690   | 2025-11-12        | STEBEN, FREDERIC            | CSLDS - Sports - Bon de commande ouvert 2025                                                                                    | Culture, sports, loisirs et développement social               | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                   | 524,94    |
| COMPUGEN INC.                       | 1747293   | 2025-11-12        | ST-PIERRE, MARCO            | VOIRIE - Achat de stations d'accueil supplémentaire                                                                             | Travaux publics                                                | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                   | 745,41    |
| COMPUGEN INC.                       | 1747846   | 2025-11-14        | HAMELIN, VINCENT-<br>THOMAS | Aquisition d'un ordinateur et sa station d'accueil pour<br>Jade Brunet                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social               | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                        | 1 018,69  |
| COMPUGEN INC.                       | 1747846   | 2025-11-14        | HAMELIN, VINCENT-<br>THOMAS | Aquisition d'un ordinateur et sa station d'accueil pour<br>Jade Brunet                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social               | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                        | 297,63    |
| COMPUGEN INC.                       | 1748893   | 2025-11-20        | THELLEND, STEVE             | Aquisition d'un ordinateur et sa station d'accueil pour<br>Jean-François Lalonde selon l'entente                                | Cabinet des élus                                               | Conseil et soutien aux instances politiques                               | 1 973,76  |
| COMPUGEN INC.                       | 1748893   | 2025-11-20        | THELLEND, STEVE             | Aquisition d'un ordinateur et sa station d'accueil pour<br>Jean-François Lalonde selon l'entente                                | Cabinet des élus                                               | Conseil et soutien aux instances politiques                               | 368,50    |
| CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC. | 1747714   | 2025-11-13        | THELLEND, STEVE             | IMM - Incidence GDD 1248462002 - 8200 17e Avenue -<br>Achat et installation de crochets                                         | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Construction d'infrastructures de voirie                                  | 2 502,98  |
| CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC. | 1748674   | 2025-11-19        | FISET, ALAIN                | IMM - Centre Ogilvy - Installation d'un monte-matériaux -<br>Ouvertures exploratrices au plafond pour évaluation<br>structurale | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                        | 608,93    |
| CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC. | 1748674   | 2025-11-19        | FISET, ALAIN                | IMM - Centre Ogilvy - Installation d'un monte-matériaux -<br>Ouvertures exploratrices au plafond pour évaluation<br>structurale | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                        | 91,34     |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL   | 1748540   | 2025-11-19        | ST-PIERRE, MARCO            | VOIRIE - Achat de bloc et fils d'alimentation                                                                                   | Travaux publics                                                | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                   | 77,58     |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL   | 1748540   | 2025-11-19        | ST-PIERRE, MARCO            | VOIRIE - Achat de bloc et fils d'alimentation                                                                                   | Travaux publics                                                | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                   | 77,58     |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL   | 1748826   | 2025-11-20        | THELLEND, STEVE             | SAG - Achat étuis et connecteurs pour cellulaires                                                                               | Services administratifs et greffe                              | Administration, finances et approvisionnement                             | 47,24     |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL   | 1748826   | 2025-11-20        | THELLEND, STEVE             | SAG - Achat étuis et connecteurs pour cellulaires                                                                               | Services administratifs et greffe                              | Administration, finances et approvisionnement                             | 7,30      |
| COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL        | 1696147   | 2025-11-03        | LEHOUX, PATRICK             | CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi<br>pour les employés des RH -Client V-2884                                | Services administratifs et greffe                              | Gestion du personnel                                                      | 460,00    |
| COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL        | 1696147   | 2025-11-03        | LEHOUX, PATRICK             | CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi<br>pour les employés des RH -Client V-2884                                | Services administratifs et greffe                              | Gestion du personnel                                                      | 41,99     |
| CREATIONS JEAN-CLAUDE TREMBLAY INC. | 1740096   | 2025-11-14        | STEBEN, FREDERIC            | CSLDS - Nettoyage des mascottes                                                                                                 | Culture, sports, loisirs et développement social               | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                        | 131,23    |
| DEMIX CONSTRUCTION                  | 1715549   | 2025-11-03        | VAILLANCOURT, NATHALIE      | AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la<br>saison estivale selon l'entente 1683939                                    | Travaux publics                                                | Réseau de distribution de l'eau potable                                   | 5 249,37  |
| DUCORE EXPERTISE INC.               | 1747309   | 2025-11-12        | LEHOUX, PATRICK             | RH - Expertise médicale                                                                                                         | Services administratifs et greffe                              | Gestion du personnel                                                      | 1 488,20  |
| DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.    | 1694253   | 2025-11-03        | PUGI, BENJAMIN              | DTP/Voirie - Bon de commande ouvert 2025 - Pièces et<br>accessoires                                                             | Travaux publics                                                | Entretien et réfection des chaussées et trottoirs                         | 524,94    |
| ELSASOA JOUSSE                      | 1725975   | 2025-11-07        | THELLEND, STEVE             | CSLDS - Maison de la culture PE - Ateliers d'initiation au<br>Djing pour adolescents - Projet Participation culturelle          | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Autres - activités culturelles                                            | 836,23    |
| ELSASOA JOUSSE                      | 1725975   | 2025-11-07        | THELLEND, STEVE             | CSLDS - Maison de la culture PE - Ateliers d'initiation au<br>Djing pour adolescents - Projet Participation culturelle          | Direction - Villeray - Bureau du directeur<br>d'arrondissement | Autres - activités culturelles                                            | 500,00    |
| ENSEIGNES BARBO INC.                | 1746643   | 2025-11-07        | FISET, ALAIN                | IMM - Chalet Jean-Paul 2 - Confection et installation d'une<br>enseigne non lumineuse                                           | Services administratifs et greffe                              | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que<br>GPI - À répartir | 8 792,70  |
| FST CANADA INC.                     | 1746037   | 2025-11-04        | PUGI, BENJAMIN              | ÉGOUT - Frais de réparation du Vactor en location                                                                               | Travaux publics                                                | Réseaux d'égout                                                           | 405,18    |
| FST CANADA INC.                     | 1748659   | 2025-11-19        | ST-PIERRE, MARCO            | ÉGOUT - Frais de réparation du Vactor lors du retour de<br>location                                                             | Travaux publics                                                | Réseaux d'égout                                                           | 4 316,33  |

| Nom fournisseur                                     | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur   | Description BC                                                                                                                                                                                                                         | Direction ou inventaire                                     | Description activité                                      | \$ engagé |
|-----------------------------------------------------|-----------|-------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------|
| GESTION P3P                                         | 1748597   | 2025-11-19        | VAILLANCOURT, NATHALIE | GREFFE - Services d'accompagnement en Coaching                                                                                                                                                                                         | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Administration, finances et approvisionnement             | 10 078,80 |
| GHD CONSULTANTS LTEE                                | 1678899   | 2025-11-26        | VAILLANCOURT, NATHALIE | IMM - GDD 2244741003 - Incidence du GDD 1244741003 - Réfection de la pataugeoire du parc De Sienne - Services professionnels de laboratoire en contrôle qualitatif des matériaux - VSP-24-IMM-12 - Selon l'entente 1640540             | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance | 30 557,61 |
| GO CUBE                                             | 1696430   | 2025-11-03        | VAILLANCOURT, NATHALIE | DDT - GDD 2255755001 D1255755001 - Commande ouverte du 21 février 2025 au 21 février 2026 - Service sur demande pour enlèvement, transport, entreposage et disposition de biens suite à une éviction - Appel d'offres public 24-2081 0 | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                        | 7 799,52  |
| GOODFELLOW INC.                                     | 1747121   | 2025-11-11        | CADOTTE, ANNICK        | PARC - ACHAT DE BOIS TRAITE POUR NOUVEL PATINOIRE                                                                                                                                                                                      | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux        | 2 553,30  |
| GROUPE TRIUM INC.                                   | 1743728   | 2025-11-20        | ROCHFORD, CATHERINE    | DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements                                                                                                                                                                                        | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                        | 37,80     |
| HYDRO-QUEBEC                                        | 1749283   | 2025-11-24        | PAVAGEAU, ADELE        | DDT - Projets 23589788 au 7683 Cartier, 23589818 au 3275 d'Hérelle, 23589981 au 7053 d'Iberville et 23635852 au 7462 Berri                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Éclairage des rues                                        | 923,89    |
| HYDRO-QUEBEC                                        | 1749283   | 2025-11-24        | PAVAGEAU, ADELE        | DDT - Projets 23589788 au 7683 Cartier, 23589818 au 3275 d'Hérelle, 23589981 au 7053 d'Iberville et 23635852 au 7462 Berri                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Éclairage des rues                                        | 923,89    |
| HYDRO-QUEBEC                                        | 1749283   | 2025-11-24        | PAVAGEAU, ADELE        | DDT - Projets 23589788 au 7683 Cartier, 23589818 au 3275 d'Hérelle, 23589981 au 7053 d'Iberville et 23635852 au 7462 Berri                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Éclairage des rues                                        | 461,94    |
| HYDRO-QUEBEC                                        | 1749283   | 2025-11-24        | PAVAGEAU, ADELE        | DDT - Projets 23589788 au 7683 Cartier, 23589818 au 3275 d'Hérelle, 23589981 au 7053 d'Iberville et 23635852 au 7462 Berri                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Éclairage des rues                                        | 377,95    |
| HYPERTEC SYSTEMES INC                               | 1747916   | 2025-11-14        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Achat moniteur - Selon entente 1654699                                                                                                                                                                                       | Culture, sports, loisirs et développement social            | Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir              | 132,80    |
| IMPRIME-EMPLOI                                      | 1746638   | 2025-11-07        | VANIER, RACHEL         | COMM - Impression - Projet Lettre stationnement SRRR                                                                                                                                                                                   | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                  | 1 109,85  |
| J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.           | 1745945   | 2025-11-04        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT D'UN MARTEAU ROTATIF                                                                                                                                                                                                   | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 436,96    |
| J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.           | 1746210   | 2025-11-05        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR OUTIL                                                                                                                                                                                                | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 47,85     |
| J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.           | 1746210   | 2025-11-05        | CADOTTE, ANNICK        | AQUEDUC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR OUTIL                                                                                                                                                                                                | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                   | 22,52     |
| J.P. BERTRAND MAINTENANCE INC.                      | 1749938   | 2025-11-27        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Maison de la culture CL - Nettoyage de bancs et de murs                                                                                                                                                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Centres communautaires - Activités culturelles            | 1 815,23  |
| J.P. BERTRAND MAINTENANCE INC.                      | 1749938   | 2025-11-27        | LECLERC, ANDREANE      | CULTURE - Maison de la culture CL - Nettoyage de bancs et de murs                                                                                                                                                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Centres communautaires - Activités culturelles            | 302,36    |
| JEAN POISSON                                        | 1749241   | 2025-11-24        | LEHOUX, PATRICK        | DDT - Formation sur l'application du code de construction aux petits bâtiments, Partie 9 du CNBQ 2010 - Loi 90                                                                                                                         | Services administratifs et greffe                           | Gestion du personnel                                      | 4 220,50  |
| KOTMO INC.                                          | 1749312   | 2025-11-24        | VAILLANCOURT, NATHALIE | DIR - Achat de sacs en coton faits au Québec avec impression logo                                                                                                                                                                      | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Administration, finances et approvisionnement             | 5 532,84  |
| L'ATELIER URBAIN INC.                               | 1747749   | 2025-11-13        | MEDAWAR, NADINE        | CSLDS - GDD 2257944003 Parc Gabriel-Sagard - Services professionnels pour une démarche consultative citoyenne dans le cadre du futur réaménagement VSP-25-GAG-SP-PARCS-07                                                              | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des parcs et terrains de jeux                | 29 200,70 |
| LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA. | 1699833   | 2025-11-10        | ST-PIERRE, MARCO       | AQUEDUC - Location d'une fourgonnette selon l'entente 1576534                                                                                                                                                                          | Travaux publics                                             | Réseaux d'égout                                           | 15 513,95 |
| LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA. | 1709496   | 2025-11-24        | VAILLANCOURT, NATHALIE | PARCS - Location de 7 camionnettes selon l'entente 1576370                                                                                                                                                                             | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux        | 2 051,08  |
| LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA. | 1709496   | 2025-11-17        | VAILLANCOURT, NATHALIE | PARCS - Location de 7 camionnettes selon l'entente 1576370                                                                                                                                                                             | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                             | 1 663,42  |
| LE BARRICADEUR                                      | 1640289   | 2025-11-20        | ROCHFORD, CATHERINE    | DDT - Dossier 3003262894 - Intervention au 7979 8e Avenue - Pose de barricades                                                                                                                                                         | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                        | 1 339,78  |
| LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.                      | 1748100   | 2025-11-17        | STEBEN, FREDERIC       | SPORTS - Achat de matériel pour les aréas et patinoires                                                                                                                                                                                | Culture, sports, loisirs et développement social            | Gestion install. - Aréas et patinoires                    | 2 953,94  |
| LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE                      | 1717137   | 2025-11-25        | ST-PIERRE, MARCO       | VOIRIE - Bon de commande ouvert 2025 pour la colle à bitume                                                                                                                                                                            | Travaux publics                                             | Entretien et réfection des chaussées et trottoirs         | 2 094,50  |
| LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.                      | 1747935   | 2025-11-14        | ST-PIERRE, MARCO       | NEIGE - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour la saison hivernale 2025-2026                                                                                                                                       | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                     | 22 792,79 |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                         | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN       | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                   | 20 903,01 |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                         | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN       | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                   | 2 309,72  |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                         | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN       | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                   | 764,31    |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                         | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN       | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                   | 456,70    |

| Nom fournisseur                                        | Número BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur    | Description BC                                                                                                                                | Direction ou inventaire                                     | Description activité                                                   | \$ engagé  |
|--------------------------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------|
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                            | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN        | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                    | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                                | 209,29     |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                            | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN        | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                    | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                                | 94,49      |
| LES SIGNALISATIONS R.C. INC                            | 1734159   | 2025-11-17        | JOBIDON, JOCELYN        | DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171                                                                    | Direction du développement du territoire                    | Marquage de la chaussée                                                | 6,93       |
| LOCATION D'OUTILS FACILE INC.                          | 1746234   | 2025-11-05        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location d'un compresseur pour la fermeture des buvettes et des jeux d'eau                                                            | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 1 058,77   |
| LOCATION D'OUTILS FACILE INC.                          | 1746234   | 2025-11-05        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location d'un compresseur pour la fermeture des buvettes et des jeux d'eau                                                            | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 1 058,77   |
| LOCATION GUAY                                          | 1746277   | 2025-11-05        | THIBAUT, SANDRA         | HORT - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur le 23 octobre 2025                                                               | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 993,23     |
| LOCATION GUAY                                          | 1747943   | 2025-11-14        | ST-PIERRE, MARCO        | NEIGE - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour la saison hivernale 2025-2026                                              | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 22 803,28  |
| LOCATION LORDBEC INC.                                  | 1737243   | 2025-11-18        | ST-PIERRE, MARCO        | ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue                                                                                                        | Travaux publics                                             | Réseaux d'égout                                                        | 2 218,04   |
| LOCATION LORDBEC INC.                                  | 1749094   | 2025-11-21        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 20 novembre 2025                                                | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 1 181,11   |
| LOISELLE INC.                                          | 1715330   | 2025-11-24        | VAILLANCOURT, NATHALIE  | SERVICES DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DE SOLS CONTAMINÉS BC sans odeur selon l'entente1593458                                             | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 4 123,78   |
| MAHEU & MAHEU INC.                                     | 1699116   | 2025-11-05        | LARIN, NICHOLAS         | CSLDS - SERVICE D'EXTERMINATION- BC OUVERT 2025                                                                                               | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 5 249,37   |
| MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE                       | 1718856   | 2025-11-11        | ST-PIERRE, MARCO        | VOIRIE - BCO 2025 FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE MELANGES DE TERREAU                                                                  | Travaux publics                                             | Entretien et réfection des chaussées et trottoirs                      | 604,73     |
| MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE               | 1746774   | 2025-11-10        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Coffre à outils et outils pour le menuisier                                                                                           | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 703,32     |
| MP REPRODUCTIONS INC.                                  | 1739047   | 2025-11-05        | VANIER, RACHEL          | COMM - Impression carte Zoom                                                                                                                  | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 5 598,91   |
| MP REPRODUCTIONS INC.                                  | 1743397   | 2025-11-07        | THELLEND, STEVE         | CULT - Maison de la culture PE - Impression - Exposition St-Michel à colorier - Projet Participation culturelle                               | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - activités culturelles                                         | 1 917,24   |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 2 952,04   |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 837,80     |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 415,66     |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 53,84      |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 53,84      |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1746822   | 2025-11-10        | THIBAUT, SANDRA         | PARC - ACHAT D'HARNAIS POUR ÉLAGEURS                                                                                                          | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 52,49      |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1749127   | 2025-11-24        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT DE LAME DE SCIE MARVN 330                                                                                                        | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 239,32     |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1749127   | 2025-11-24        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT DE LAME DE SCIE MARVN 330                                                                                                        | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 21,00      |
| NOVAFOR EQUIPEMENT INC.                                | 1749127   | 2025-11-26        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT DE LAME DE SCIE MARVN 330                                                                                                        | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 16,80      |
| OUTILLAGES EXPRESS                                     | 1750144   | 2025-11-28        | THIBAUT, SANDRA         | HORT - Réparation de la déchiqueteuse en location                                                                                             | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 2 587,83   |
| OUTILLAGES EXPRESS                                     | 1750144   | 2025-11-28        | THIBAUT, SANDRA         | HORT - Réparation de la déchiqueteuse en location                                                                                             | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                                          | 1 011,38   |
| PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. | 1695929   | 2025-11-13        | JOBIDON, JOCELYN        | DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 * | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                                     | 18 372,81  |
| PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. | 1695929   | 2025-11-13        | JOBIDON, JOCELYN        | DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 * | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                                     | 11 548,62  |
| PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE         | 1693811   | 2025-11-19        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1245839002 CA24140343 - Contribution financière 2025 - Projet Programme activités de loisirs                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 527 532,96 |
| PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE         | 1693811   | 2025-11-19        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1245839002 CA24140343 - Contribution financière 2025 - Projet Programme activités de loisirs                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 134 115,00 |
| PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE         | 1693811   | 2025-11-19        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1245839002 CA24140343 - Contribution financière 2025 - Projet Programme activités de loisirs                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 20 000,00  |
| PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE         | 1693811   | 2025-11-19        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1245839002 CA24140343 - Contribution financière 2025 - Projet Programme activités de loisirs                                      | Culture, sports, loisirs et développement social            | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 14 551,98  |
| PLOMBERIE MIRAGE INC                                   | 1747774   | 2025-11-14        | ST-PIERRE, MARCO        | AQUEDUC - Intervention d'urgence au 9100 2e avenue                                                                                            | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 4 961,76   |
| PLOMBERIE SYRACUSE                                     | 1747429   | 2025-11-12        | FISET, ALAIN            | IMM - Chalet Jean-Paul 2 - Raccordement temporaire des fontaines                                                                              | Services administratifs et greffe                           | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 1 679,80   |
| PRISME TECHNOLOGIES INC.                               | 1748134   | 2025-11-17        | ST-PIERRE, MARCO        | AQUEDUC - Service d'impression de formulaire Demande de travail                                                                               | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 1 411,77   |
| PRODUCTION J.G. INC.                                   | 1746697   | 2025-11-07        | VANIER, RACHEL          | COMM - Impression affiche bibliothèque Caroline-Dawson                                                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 115,37     |

| Nom fournisseur                            | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur    | Description BC                                                                                                                        | Direction ou inventaire                                     | Description activité                                                   | \$ engagé |
|--------------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE | 1746558   | 2025-11-06        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1255781011 Contribution financière 2025 - Projet Recherche sur l'itinérance dans les quartiers Villeray et Parc-Extension | Culture, sports, loisirs et développement social            | Prévention du crime et patrouille de quartier                          | 9 000,00  |
| PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE | 1746558   | 2025-11-06        | AFFANE, AMAL            | CSLDS - GDD 1255781011 Contribution financière 2025 - Projet Recherche sur l'itinérance dans les quartiers Villeray et Parc-Extension | Culture, sports, loisirs et développement social            | Prévention du crime et patrouille de quartier                          | 1 000,00  |
| RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.                  | 1739191   | 2025-11-13        | ST-PIERRE, MARCO        | 2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462                                     | Travaux publics                                             | Autres - matières résiduelles                                          | 509,62    |
| RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.                  | 1739191   | 2025-11-13        | ST-PIERRE, MARCO        | 2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462                                     | Travaux publics                                             | Autres - matières résiduelles                                          | 377,66    |
| RELAIS-FEMMES                              | 1723202   | 2025-11-18        | STEBEN, FREDERIC        | CSLDS - Formation Accompagnement ADS+ pour des organismes partenaires de VSMPE                                                        | Culture, sports, loisirs et développement social            | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 850,00    |
| RELAIS-FEMMES                              | 1723202   | 2025-11-18        | STEBEN, FREDERIC        | CSLDS - Formation Accompagnement ADS+ pour des organismes partenaires de VSMPE                                                        | Culture, sports, loisirs et développement social            | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 1,00      |
| ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.      | 1749700   | 2025-11-26        | VANIER, RACHEL          | BAM - Achat rouleaux thermiques pour imprimante                                                                                       | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 186,88    |
| SANIVAC                                    | 1704154   | 2025-11-21        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470                                                            | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 470,27    |
| SANIVAC                                    | 1710103   | 2025-11-17        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les jardins communautaires 2025 selon l'entente 1711470                                  | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 758,90    |
| SANIVAC                                    | 1710103   | 2025-11-28        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les jardins communautaires 2025 selon l'entente 1711470                                  | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 15,75     |
| SANIVAC                                    | 1715724   | 2025-11-04        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470                                      | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 1 105,36  |
| SANIVAC                                    | 1715724   | 2025-11-27        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470                                      | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 1 001,88  |
| SANIVAC                                    | 1715724   | 2025-11-27        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470                                      | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 527,94    |
| SANIVAC                                    | 1715724   | 2025-11-17        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470                                      | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 323,89    |
| SECURO VISION INC.                         | 1744362   | 2025-11-28        | ST-PIERRE, MARCO        | VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603                                              | Travaux publics                                             | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 20,00     |
| SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)      | 1746239   | 2025-11-05        | THELLEND, STEVE         | SPORTS - Achat d'un conteneur 20 pieds - Projet Pois plume                                                                            | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - Activités récréatives                                         | 6 797,94  |
| SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)      | 1746239   | 2025-11-06        | THELLEND, STEVE         | SPORTS - Achat d'un conteneur 20 pieds - Projet Pois plume                                                                            | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - Activités récréatives                                         | 209,97    |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Services administratifs et greffe                           | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 2 966,15  |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Construction d'infrastructures de voirie                               | 2 624,69  |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Construction d'infrastructures de voirie                               | 2 355,25  |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Services administratifs et greffe                           | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 2 099,75  |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Construction d'infrastructures de voirie                               | 836,75    |
| SHQ SOLUTIONS INC.                         | 1747891   | 2025-11-14        | THELLEND, STEVE         | IMM - Incidence GDD 1248462002 et BF - 8200 17e Avenue - Achat, livraison et installation de garde-corps autoportant                  | Services administratifs et greffe                           | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 186,88    |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748468   | 2025-11-19        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU POUR LE DEPOT À NEIGE                                                                                       | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 54,17     |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748468   | 2025-11-19        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU POUR LE DEPOT À NEIGE                                                                                       | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 28,56     |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748468   | 2025-11-19        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU POUR LE DEPOT À NEIGE                                                                                       | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 26,25     |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE                                                              | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 152,86    |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE                                                              | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 76,43     |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE                                                              | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 76,43     |
| SIGNAL SERVICES INC                        | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE                                                              | Travaux publics                                             | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 73,49     |

| Nom fournisseur                    | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur    | Description BC                                                                 | Direction ou inventaire                          | Description activité                                                   | \$ engagé |
|------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 41,99     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SIGNAL SERVICES INC                | 1748775   | 2025-11-20        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE       | Travaux publics                                  | Déblaiement et chargement de la neige                                  | 38,22     |
| SONG TRAN                          | 1749257   | 2025-11-26        | THELEND, STEVE          | CULTURE - Maison de la culture PE - Spectacle de danse - Projet Axe 2          | Services administratifs et greffe                | Développement social                                                   | 1 210,09  |
| SONG TRAN                          | 1749257   | 2025-11-24        | THELEND, STEVE          | CULTURE - Maison de la culture PE - Spectacle de danse - Projet Axe 2          | Culture, sports, loisirs et développement social | Développement social                                                   | 789,91    |
| ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC. | 1746996   | 2025-11-11        | CADOTTE, ANNICK         | AQUEDUC - ACHAT DE MANCHON 12" X 24" SIMPLE ATTACHE                            | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 2 015,60  |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1734048   | 2025-11-20        | MARTEL, MICHAEL         | JARRY - ACHAT DE SAC À DECHET 35 X 50                                          | Travaux publics                                  | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 144,84    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 569,90    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 190,99    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 111,24    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 56,36     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 41,37     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 32,42     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 7,45      |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1746616   | 2025-11-07        | CADOTTE, ANNICK         | PARC: ACHAT D'UN PORTE TAMPON POUR L'AUTORECUREUSE - VOIRE: INVENTAIRE         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 5,14      |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 264,41    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 123,76    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 116,35    |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 83,69     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 33,89     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1748366   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACVHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                         | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 28,35     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1750142   | 2025-11-28        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                          | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 67,42     |
| SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)       | 1750142   | 2025-11-28        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN                                          | Travaux publics                                  | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 60,89     |
| TALSOM INC                         | 1728679   | 2025-11-26        | VAILLANCOURT, NATHALIE  | CSLDS - Services professionnels en développement organisationnel               | Services administratifs et greffe                | Administration, finances et approvisionnement                          | 5 053,57  |
| TALSOM INC                         | 1728679   | 2025-11-26        | VAILLANCOURT, NATHALIE  | CSLDS - Services professionnels en développement organisationnel               | Services administratifs et greffe                | Administration, finances et approvisionnement                          | 4 717,88  |
| TELECON INC                        | 1746661   | 2025-11-07        | FISSET, ALAIN           | IMM - Chalet Jean-Paul 2 - Installation de prises data - Selon entente 1613723 | Services administratifs et greffe                | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 1 997,70  |
| TELECON INC                        | 1746661   | 2025-11-07        | FISSET, ALAIN           | IMM - Chalet Jean-Paul 2 - Installation de prises data - Selon entente 1613723 | Services administratifs et greffe                | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 299,42    |
| TELUS COMMUNICATIONS INC.          | 1697155   | 2025-11-24        | ST-PIERRE, MARCO        | TP - Service cellulaire pour l'année 2025 selon l'entente 1408829              | Travaux publics                                  | Administration, finances et approvisionnement                          | 22 047,38 |
| TENAQUIP LIMITED                   | 1745856   | 2025-11-04        | CADOTTE, ANNICK         | AQUEDUC - ACHAT D'UN COUPE-TUYAU                                               | Travaux publics                                  | Réseau de distribution de l'eau potable                                | 376,22    |
| TENAQUIP LIMITED                   | 1745911   | 2025-11-04        | PATRY, MAGGIE CHRISTINA | PARC - ACHAT DE CASIER                                                         | Travaux publics                                  | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux                     | 6 837,84  |
| TENAQUIP LIMITED                   | 1747056   | 2025-11-11        | MARTEL, MICHAEL         | PARC - ACHAT DE CRAMPON ET DE GANTS                                            | Travaux publics                                  | Planification et gestion des parcs et espaces verts                    | 153,07    |
| TENAQUIP LIMITED                   | 1747056   | 2025-11-11        | MARTEL, MICHAEL         | PARC - ACHAT DE CRAMPON ET DE GANTS                                            | Travaux publics                                  | Planification et gestion des parcs et espaces verts                    | 150,62    |

| Nom fournisseur                 | Numéro BC | Date d'engagement | Dernier approuvateur    | Description BC                                                                                                                                       | Direction ou inventaire                                     | Description activité                                | \$ engagé    |
|---------------------------------|-----------|-------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|
| TENAQUIP LIMITED                | 1747056   | 2025-11-11        | MARTEL, MICHAEL         | PARC - ACHAT DE CRAMPON ET DE GANTS                                                                                                                  | Travaux publics                                             | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 150,62       |
| TENAQUIP LIMITED                | 1747056   | 2025-11-11        | MARTEL, MICHAEL         | PARC - ACHAT DE CRAMPON ET DE GANTS                                                                                                                  | Travaux publics                                             | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 82,77        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1747056   | 2025-11-11        | MARTEL, MICHAEL         | PARC - ACHAT DE CRAMPON ET DE GANTS                                                                                                                  | Travaux publics                                             | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 80,00        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1748377   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT DEFINTECTANT                                                                                                               | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux  | 51,09        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1748377   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT DEFINTECTANT                                                                                                               | Travaux publics                                             | Transport - Dir. et admin. - À répartir             | 51,08        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1748377   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT DEFINTECTANT                                                                                                               | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux  | 44,03        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1748377   | 2025-11-18        | CADOTTE, ANNICK         | VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT DEFINTECTANT                                                                                                               | Travaux publics                                             | Transport - Dir. et admin. - À répartir             | 44,03        |
| TENAQUIP LIMITED                | 1749739   | 2025-11-26        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT D'UN NETTOYANT DE BOTTES INDUSTRIEL                                                                                                     | Travaux publics                                             | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux  | 3 201,07     |
| TENAQUIP LIMITED                | 1749815   | 2025-11-27        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT DE PELLE DE JARDIN                                                                                                                      | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                       | 154,33       |
| TENAQUIP LIMITED                | 1749815   | 2025-11-27        | CADOTTE, ANNICK         | PARC - ACHAT DE PELLE DE JARDIN                                                                                                                      | Travaux publics                                             | Horticulture et arboriculture                       | 13,75        |
| THANH TAM LE                    | 1746682   | 2025-11-07        | THELLEND, STEVE         | CULT - Parcs René-Goupil et Ovila-Légaré - Animer et diriger des ateliers dans le cadre de Saint-Michel à colorier - Projet Participation culturelle | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - activités culturelles                      | 2 050,00     |
| TRANSOFT SOLUTIONS INC          | 1749710   | 2025-11-26        | PAVAGEAU, ADELE         | DDT - Renouvellement licences AutoTurn                                                                                                               | Direction du développement du territoire                    | Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir    | 3 905,53     |
| TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC. | 1746851   | 2025-11-10        | ST-PIERRE, MARCO        | ÉGOUT - Branchement au 6924 av. du Parc                                                                                                              | Travaux publics                                             | Réseaux d'égout                                     | 9 343,89     |
| TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC. | 1748545   | 2025-11-19        | ST-PIERRE, MARCO        | AQUEDUC - Travaux en urgence de réparation d'entrée de service au 7268 22e avenue                                                                    | Travaux publics                                             | Réseau de distribution de l'eau potable             | 7 139,15     |
| UNIQUE MOBILIER DE BUREAU       | 1748272   | 2025-11-18        | ST-PIERRE, MARCO        | VOIRIE - Achat de caissons                                                                                                                           | Travaux publics                                             | Transport - Dir. et admin. - À répartir             | 1 048,01     |
| UNIQUE MOBILIER DE BUREAU       | 1748272   | 2025-11-18        | ST-PIERRE, MARCO        | VOIRIE - Achat de caissons                                                                                                                           | Travaux publics                                             | Transport - Dir. et admin. - À répartir             | 167,98       |
| VILLE EN VERT                   | 1748454   | 2025-11-18        | HAMELIN, VINCENT-THOMAS | DEV SOCIAL - Parc Azellus-Denis - Soutenir le comité citoyen qui assure le maintien et l'entretien du jardin                                         | Culture, sports, loisirs et développement social            | Développement social                                | 10 685,63    |
| Total                           |           |                   |                         |                                                                                                                                                      |                                                             |                                                     | 1 198 814,85 |



**Villeray-St-Michel-Parc-Extension**
**Factures non associées à un bon de commande par fournisseur**
**Période : Novembre 2025**

| Fournisseur                            | No facture       | Approbateur facture | Description facture                                                                                                                           | Direction                                                   | Activité description                                                   | Montant répartition |
|----------------------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Adc Communication (444719)             | 5767             | Boucher, Genevieve  | -                                                                                                                                             | Direction du développement du territoire                    | Aménag. du territoire, réglementation et zonage                        | 52,49               |
| Adc Communication (444719)             | 5777             | Boucher, Genevieve  | Impression d'affiches dans le cadre de l'adoption d'un projet particulier pour le projet de centre communautaire au 8615, boul. Saint-Michel. | Direction du développement du territoire                    | Aménag. du territoire, réglementation et zonage                        | 83,99               |
| Adc Communication (444719)             | 5857             | Vanier, Rachel      | KIOSQUE INTÉRIEUR                                                                                                                             | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 73,49               |
| Adc Communication (444719)             | 5863             | Vanier, Rachel      | Affiches transbrutalité                                                                                                                       | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 41,99               |
| Addison Electronique Montreal (116361) | 040540611        | St-Pierre, Marco    | Audio, câble, Adaptateur, téléviseur intelligent                                                                                              | Travaux publics(B52K65)                                     | Transport - Dir. et admin. - À répartir                                | 651,92              |
| Alexandre Dostie (532925)              | artiste251121    | Thellend, Steve     | Interview / Réalisateur de film                                                                                                               | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 314,96              |
| Amrita Choudhury (271948)              | artiste251115    | Leclerc, Andreane   | Spectacle : Shakti renaît-Honorer nos histoires                                                                                               | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 720,00              |
| Baziz, Souad (686118)                  | de20251117092841 | Fiset, Alain        | Km octobre 2025                                                                                                                               | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 115,94              |
| Bergeron, Cynthia (333047)             | de20251031132309 | Steben, Frederic    | Congres AQLP 2025                                                                                                                             | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 865,89              |
| Bijoux Dominique Boucher (707834)      | 16               | Leclerc, Andreane   | Ateliers confection de bijoux                                                                                                                 | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 500,00              |
| Bijoux Dominique Boucher (707834)      | artiste251101    | Leclerc, Andreane   | Prestation : Création de bijoux pour adultes                                                                                                  | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 500,00              |
| Bool Design Inc. (123330)              | 19789            | Vanier, Rachel      | PROGRAMME ACCÈS LOISIRS - Hiver2026                                                                                                           | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 456,70              |
| Bricout, Nicolas (612312)              | de20251106095132 | Steben, Frederic    | Km octobre 2025                                                                                                                               | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 13,67               |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251117100457 | Leclerc, Andreane   | Aménagement du camion Roulivre et soutien pour outils de communication                                                                        | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 80,87               |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251117101147 | Leclerc, Andreane   | Papier origami Roulivre                                                                                                                       | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 9,52                |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251120133219 | Leclerc, Andreane   | Roulivre - Prix pour Club de lecture d'été TD 2025                                                                                            | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 177,76              |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251120134205 | Leclerc, Andreane   | -                                                                                                                                             | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 10,57               |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251120135143 | Leclerc, Andreane   | Roulivre - Matériel Bricolage activité fleurs                                                                                                 | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 7,93                |
| Buckingham, Jessica (747894)           | de20251120135605 | Leclerc, Andreane   | Pastilles pour semis - trousse de jardinage Roulivre                                                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 20,60               |
| Cegep Marie-Victorin (116099)          | 09580257         | Medawar, Nadine     | Session préparation à la retraite Frédéric Steben                                                                                             | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir                | 209,97              |
| Charles Cantin (666328)                | artiste251030    | Thellend, Steve     | Atelier de chanson espagnol                                                                                                                   | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 1 200,00            |
| Charlotte Assante-Taillon (900437)     | artiste251108    | Leclerc, Andreane   | Prestation : Club de tricot pour adultes                                                                                                      | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 1 000,00            |
| Chloe Hart (652382)                    | 2025vsp01        | Steben, Frederic    | -                                                                                                                                             | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 219,11              |
| Christian Campana (360560)             | 2357             | Vanier, Rachel      | -                                                                                                                                             | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 393,70              |
| Christian Campana (360560)             | 2358             | Vanier, Rachel      | Affiche règlements parc à chiens Villeray 2025                                                                                                | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 131,23              |
| Christian Campana (360560)             | 2359             | Vanier, Rachel      | Réalisation de l'affiche de l'exposition « La trans-brutalité »                                                                               | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 629,92              |
| Christian Campana (360560)             | 2360             | Vanier, Rachel      | Conception et réalisation graphique de l'affiche Bye Béton 3e édition                                                                         | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 367,46              |
| Cinema Public (481337)                 | 308              | Steben, Frederic    | LLC 2025 Projection gratuite 21 sept.                                                                                                         | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 365,25              |
| Collectif Tole Obnl (571486)           | artiste251122    | Leclerc, Andreane   | Théâtre (comédie) Spectacle : Tony vend des billets                                                                                           | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 836,75              |

**Villeray-St-Michel-Parc-Extension**
**Factures non associées à un bon de commande par fournisseur**
**Période : Novembre 2025**

| Fournisseur                                                          | No facture       | Approbateur facture    | Description facture                                   | Direction                                                   | Activité description                                                   | Montant répartition |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Complexe Avenue Ogilvy Sec (175474)                                  | 202500000244     | Fiset, Alain           | Remplacement luminaire                                | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir | 18,10               |
| Corporation De Gestion Des Loisirs Du Parc (109799)                  | 9937             | Medawar, Nadine        | EMBOURSEMENT 50% FRAIS DE CONTENEUR À DÉCHETS         | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir                | 681,37              |
| Corporation De Gestion Des Loisirs Du Parc (109799)                  | 10043            | Steben, Frederic       | -                                                     | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 472,44              |
| Daria Art (901812)                                                   | artiste251106    | Thellend, Steve        | Atelier de peinture acrylique sur tissu               | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 419,95              |
| Dominique Homza (761657)                                             | 3003587236       | Liscourt, David        | -                                                     | Direction du développement du territoire                    | Émission des permis et inspections                                     | 465,73              |
| Duchaine, Gabriel (737643)                                           | de20251106101307 | Steben, Frederic       | Km octobre 2025                                       | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 37,53               |
| Emmanuelle Dupuis (900491)                                           | artiste251104    | Leclerc, Andreane      | Atelier art-thérapeutiques                            | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 1 230,98            |
| Entreprise Musical Gerard Dube (612255)                              | 806984           | Leclerc, Andreane      | Accordage de piano                                    | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 300,00              |
| Entreprise Musical Gerard Dube (612255)                              | 806990           | Leclerc, Andreane      | Accordage de piano                                    | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 150,00              |
| Estela Lopez Solis (901476)                                          | 0122025          | Leclerc, Andreane      | Visite guidée 25 octobre 2025                         | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 250,00              |
| Gabriel Cropas (902229)                                              | artiste251030    | Thellend, Steve        | Maquillage dans le cadre d'une fête d'Halloween       | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 300,00              |
| Gabriel Esteban Manrique Castillo (742031)                           | 20250923005      | Thellend, Steve        | -                                                     | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 325,00              |
| Gabriel Esteban Manrique Castillo (742031)                           | 20251028007      | Thellend, Steve        | Service de coiffure à domicile pour les jeunes        | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 325,00              |
| Gabrielle Ancitl (547121)                                            | artiste251114    | Thellend, Steve        | Interview avec une journaliste                        | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 314,96              |
| Gelinas, Victoire (531245)                                           | de20251028114920 | Steben, Frederic       | Congrès AQLP 2025                                     | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir                | 478,36              |
| Germain, Katia-Marie (738701)                                        | de20251117094442 | Leclerc, Andreane      | Km octobre 2025                                       | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir                           | 31,26               |
| Groupe De Scoutisme 160e Francois Perrault (902357)                  | de20251029085819 | Affane, Amal           | Contributions des élus GDD 1254539011                 | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Conseil et soutien aux instances politiques                            | 500,00              |
| Humance Inc. (589306)                                                | inv005564        | Lehoux, Patrick        | Coaching : rencontre finale en triade 24 juillet 2025 | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Gestion du personnel                                                   | 511,81              |
| Ile Aux Saveurs Creoles (710476)                                     | artiste251025    | Leclerc, Andreane      | Atelier de cuisine spécial Halloween pour tous        | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 350,00              |
| Iskander Ouchfoun (742358)                                           | 006              | Thellend, Steve        | -                                                     | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 362,50              |
| Jeroen Kleijn (542690)                                               | artiste251028    | Leclerc, Andreane      | Atelier parfumerie/aromathérapie                      | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 400,00              |
| La Corporation Des Bibliothécaires Professionnels Du Quebec (902278) | 27799            | Leclerc, Andreane      | Affichage de poste: Cheffe de section - Bibliothèque  | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir                           | 52,49               |
| La Porte Rouge, Cooperative Pour Artisans Du Theatre (640482)        | 1531             | Steben, Frederic       | Lecture musicale: Le Roi des singes                   | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives                     | 419,95              |
| Laurence Ferland-Seguin (901931)                                     | 1                | Thellend, Steve        | Conférence Pilote d'avion                             | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                                          | 300,00              |
| Le Theatre De L'Opsis Inc. (130268)                                  | artiste251112    | Leclerc, Andreane      | Spectacle : Le ciel est une belle ordure              | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles                         | 3 149,62            |
| Leclerc, Andreane (137717)                                           | de20251106094614 | Medawar, Nadine        | Km octobre 2025                                       | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir                           | 27,60               |
| Les Scientifines (119406)                                            | artiste251012    | Leclerc, Andreane      | Atelier intitulé ¿Un jouet scientifique¿              | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 200,00              |
| Librairie Renaud-Bray Inc (115333)                                   | cw33333557       | Steben, Frederic       | Achat livre Bibliotheque St-Michel                    | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 38,90               |
| Louis- Etienne Dore (130639)                                         | 350              | Vanier, Rachel         | Photos : Saint-Michel à colorier                      | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                               | 435,70              |
| Maria Claudia Arana Balcazar (901101)                                | 000254           | Thellend, Steve        | Visite guidée du 25 octobre, 2025.                    | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - activités culturelles                                         | 250,00              |
| Mathilde Joanny (642176)                                             | artiste251101    | Leclerc, Andreane      | Initiation au macramé                                 | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                                          | 524,94              |
| Medawar, Nadine (703047)                                             | de20251117093418 | Vaillancourt, Nathalie | Km octobre 2025                                       | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir                | 47,61               |

**Villeray-St-Michel-Parc-Extension**
**Factures non associées à un bon de commande par fournisseur**
**Période : Novembre 2025**

| Fournisseur                                                  | No facture       | Approbateur facture     | Description facture                                                      | Direction                                                   | Activité description                                    | Montant répartition |
|--------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------|
| Megroureche, Nassim (573942)                                 | de20251106094242 | Steben, Frederic        | Km octobre 2025                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir | 17,54               |
| Meloche, Nadine (504330)                                     | de20251120120121 | Thellend, Steve         | -                                                                        | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                           | 148,29              |
| Meloche, Nadine (504330)                                     | de20251120130509 | Thellend, Steve         | Achat atelier de bijoux                                                  | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                           | 290,14              |
| Micheline Parent (344106)                                    | consarr030625    | Gauthier, Gabrielle     | Service d'interprétation Conseil d'arrondissement 30/09/2025             | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Greffe                                                  | 349,08              |
| Mitzart (700943)                                             | artiste251105    | Thellend, Steve         | Activité de peinture et de création artistique                           | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Autres - activités culturelles                          | 700,00              |
| Orise Jacques-Durocher (900549)                              | artiste251017    | Thellend, Steve         | Atelier de céramique et peinture                                         | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Bibliothèques                                           | 600,00              |
| Patro Villeray Centre De Loisirs Et D'Entraide (602436)      | fac1086          | Steben, Frederic        | -                                                                        | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives      | 365,25              |
| Petites-Mains (117815)                                       | fac202500874     | Thellend, Steve         | Commande - S04588                                                        | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Administration, finances et approvisionnement           | 280,00              |
| Petites-Mains (117815)                                       | fac202500875     | Thellend, Steve         | Commande S04589                                                          | Services administratifs et greffe(B52K56)                   | Administration, finances et approvisionnement           | 297,00              |
| Ponton, Martin (157812)                                      | de20251106101631 | St-Pierre, Marco        | Km octobre 2025                                                          | Travaux publics(B52K65)                                     | Transport - Dir. et admin. - À répartir                 | 23,47               |
| Production J.G. Inc. (116186)                                | 91343            | Thellend, Steve         | -                                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux      | 152,92              |
| Production J.G. Inc. (116186)                                | 91595            | Vanier, Rachel          | Vignettes Stationnement                                                  | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                | 651,71              |
| Production J.G. Inc. (116186)                                | 91672            | Vanier, Rachel          | -                                                                        | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                | 119,95              |
| Production J.G. Inc. (116186)                                | 91673            | Vanier, Rachel          | Affiche cartel oeuvre                                                    | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                | 211,07              |
| Production J.G. Inc. (116186)                                | 91697            | Vanier, Rachel          | Affiche bibliothèque Caroline-Dawson                                     | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Rel. avec les citoyens et communications                | 115,37              |
| Quentin Le Saout (762636)                                    | vsp2025111808    | Liscourt, David         | -                                                                        | Direction du développement du territoire                    | Exploitation des stationnements                         | 85,24               |
| Remorquage Meteor Inc. (120352)                              | 307559           | Patry, Maggie Christina | Déverrouiller un véhicule loué                                           | Travaux publics(B52K65)                                     | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux      | 87,35               |
| Roberge, Genevieve (421361)                                  | de20251106095915 | Leclerc, Andreane       | Km octobre 2025                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir            | 41,68               |
| Rooney, Caroline (741503)                                    | de20251106100653 | Steben, Frederic        | Km octobre 2025                                                          | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir | 165,48              |
| Service D'Interpretation Visuelle Et Tactile (Sivet) (31765) | 252              | Leclerc, Andreane       | Nterpretation: 23/09/25                                                  | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                           | 200,00              |
| Slamontreal - Incendies De Paroles (680636)                  | 202510243        | Leclerc, Andreane       | Ateliers et animation - Grand Slam International de Montréal, 2e édition | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles          | 2 803,17            |
| Theatre Des Petites Ames (143640)                            | artiste250920    | Leclerc, Andreane       | Discipline : théâtre                                                     | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles          | 4 367,48            |
| Theatre Des Petites Ames (143640)                            | artiste251116    | Leclerc, Andreane       | Spectacle : 45, de la Taupinière                                         | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles          | 482,94              |
| Theatre Tout A Trac (128527)                                 | artiste251018    | Leclerc, Andreane       | Théâtre Spectacle : Alice de l'autre côté                                | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles          | 3 674,56            |
| Thibault, Sandra (644179)                                    | de20251024104212 | Patry, Maggie Christina | Km septembre 2025                                                        | Travaux publics(B52K65)                                     | Horticulture et arboriculture                           | 82,81               |
| Thibault, Sandra (644179)                                    | de20251028115410 | Patry, Maggie Christina | Réparation de bottes de travail                                          | Travaux publics(B52K65)                                     | Planification et gestion des parcs et espaces verts     | 41,41               |
| Thibault, Sandra (644179)                                    | de20251117092457 | Patry, Maggie Christina | Km octobre 2025                                                          | Travaux publics(B52K65)                                     | Horticulture et arboriculture                           | 73,85               |
| Tour De La Reussite (448576)                                 | artiste251116    | Leclerc, Andreane       | Atelier d'initiation aux échec                                           | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Bibliothèques                                           | 135,00              |
| Vaillancourt, Nathalie (146632)                              | de20251117093912 | Thellend, Steve         | Km octobre 2025                                                          | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Administration, finances et approvisionnement           | 63,50               |
| Villeray Dans L'Est (327584)                                 | 20252            | Steben, Frederic        | LUMIÈRE SUR LE LOISIR CULTUREL 15 octobre 2025                           | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Exploitation des centres commun. - Act.récréatives      | 235,51              |
| Vision Grand Format Inc. (368895)                            | 22632            | Thellend, Steve         | « Incidence GDD 1257944001, parc Villeray - Impression panneau »         | Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux      | 467,19              |
| Ziya Tabassian (138208)                                      | artiste251106    | Leclerc, Andreane       | Spectacle : Cordes sympathiques                                          | Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)    | Centres communautaires - Activités culturelles          | 643,57              |
| <b>Total</b>                                                 |                  |                         |                                                                          |                                                             |                                                         | <b>41 396,01</b>    |



**Dossier # : 1259359001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division de la culture et de la<br>bibliothèque                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse<br>Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du<br>réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au<br>développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement<br>d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de<br>Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner<br>la personne responsable de la demande d'aide financière. |

CONSIDÉRANT QUE les demandes au Fonds d'aide au développement (FADM) de Desjardins ont pour objectifs de financer des projets qui répondent aux besoins des milieux;  
CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du FADM;

CONSIDÉRANT QUE la demande permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet d'aménagement de la salle polyvalente de la bibliothèque de Saint-Michel;

Il est recommandé :

1. de prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Desjardins pour l'aménagement de la salle polyvalente de la bibliothèque de Saint-Michel;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice culture, sports, loisirs et développement social, ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal – Arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
3. de confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet, soit un montant de 22 000 \$.

**Signé par** Nadine MEDAWAR **Le** 2025-12-03 09:04

**Signataire :** Nadine MEDAWAR

---

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259359001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à informer le conseil d'arrondissement de la demande d'aide financière déposée auprès de Desjardins dans le cadre du programme « Fonds d'aide au développement du milieu » pour un montant approximatif de 30 000 \$. Le projet a été déposé le 15 octobre 2025 et une réponse positive a été reçue le 27 novembre 2025.

Plus précisément, le Fonds d'aide au développement du milieu sert à financer des projets visant à combler un besoin collectif, économique, social ou environnemental. Cela inclut, entre autres, le financement de différents équipements permettant le développement de projets structurants pour la communauté.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a déposé une demande approximative de 30 000 \$ pour compléter un montant financier complémentaire de 22 000 \$ pour le projet de réaménagement d'un espace dédié aux adolescentes et adolescents qui fréquentent la bibliothèque de Saint-Michel. La DCSLDS souhaite offrir des espaces plus accueillants pour les jeunes tout en favorisant la mixité des usages avec la clientèle des petits et des tout-petits.

La demande se trouve en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

La demande déposée a pour objectif de financer une partie du réaménagement d'un espace de la bibliothèque de Saint-Michel. Le but du réaménagement est de prévoir un endroit plus adapté pour les adolescentes et les adolescents qui fréquentent en grand nombre la bibliothèque. En réaménageant cet espace, nous espérons encourager la diversité des

usages tout en offrant un espace plus convivial et adapté aux adolescentes, aux adolescents et aux familles.

Afin de développer le projet, nous avons fait appel à la firme Taktik Design. Cette dernière travaille actuellement sur un projet d'aménagement pour les adolescentes et les adolescents à la bibliothèque Marc-Favreau, en plus de travailler de concert avec plusieurs écoles et organismes. Leur expertise dans les espaces multi-usages est donc très pertinente pour le projet.

La firme Taktik Design a développé une première proposition afin de réfléchir sur l'utilisation de l'espace et au budget nécessaire pour répondre à nos demandes. Leur proposition se trouve en pièce jointe.

Sur confirmation du financement, l'arrondissement poursuivra son travail pour personnaliser les propositions en collaboration avec le comité ados de la bibliothèque de Saint-Michel.

## **JUSTIFICATION**

### **Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :**

- La stratégie jeunesse de prévention de la criminalité de l'Arrondissement qui, entre autres, vise à bonifier les activités de sports et de loisirs afin de favoriser davantage l'inclusion et la participation des adolescentes et des adolescents;
- Le plan d'action culturel 2023-2027 de l'Arrondissement qui, à l'objectif 1, vise à définir une offre culturelle générant un impact auprès de la population, et contribuant à la mobiliser durablement en misant sur la stratégie d'adapter l'offre culturelle en fonction des besoins et des envies de la population, en particulier les jeunes de 12 à 25 ans et les communautés culturelles sous représentées dans la participation;
- La planification stratégique intégrée 2020-2025 de la DCSLDS de l'Arrondissement dont le 7<sup>e</sup> résultat attendu est de diversifier les sources de financement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant demandé dans le cadre de la subvention est de 30 000 \$ approximativement. L'Arrondissement s'engage à contribuer un montant de 22 000 \$ de plus qui correspond à des subventions déjà octroyées à l'Arrondissement. Le montage financier du montant de 22 000 \$ est détaillé comme suit :

- Un pont entre nous (ministère de la Sécurité publique) 2025 : 13 000 \$;
- Un pont entre nous (ministère de la Sécurité publique) 2026 : 5 000 \$;
- Montant restant pivot (ministère de la Sécurité publique) : 4 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

La demande de subvention contribue à la priorité suivante détaillée dans le plan stratégique Montréal 2030 :

**Priorité 19** : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre le projet de réaménagement de l'espace des adolescentes, des adolescents et jeunes et de la bibliothèque de Saint-Michel.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication. Le plan de communication sera déterminée par l'entente avec Desjardins si celui-ci accepte la demande de financement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aménagement : le travail débutera en janvier 2026.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréane LECLERC  
C/d Culture et bibliothèques

**Tél :** 514 868-3444  
**Télécop. :** -

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-05-16

Andréane LECLERC  
C/d Culture et bibliothèques

**Tél :** 514 868-3444  
**Télécop. :**



**Dossier # : 1259359001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière. |



Demande de partenariat \_ Desjardins\_aut.2025.pdf



TAKTIK\_Bibliothèque Saint-Michel - Présentation 1 (2).pdf



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andréane LECLERC  
C/d Culture et bibliothèques

**Tél :** 514 868-3444

**Télécop. :** -

# Demande de partenariat



## Confirmation

Votre demande a été soumise. Un courriel de confirmation a été envoyé à **nadine.meloche@montreal.ca**.

Délai de traitement des demandes : de 60 à 90 jours

Merci de nous considérer en tant que partenaire de votre projet.

## Détails sur l'organisme

**Nom de l'organisme :** Bibliothèque de Saint-Michel - Montréal

**Type d'organisme :** Municipalité

**Mission de l'organisme :**

La bibliothèque de Saint-Michel, qui se situe dans le quartier du même nom à Montréal, offre des services gratuits à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens tout en étant accessible à l'ensemble de la population montréalaise. Jeunes et adultes peuvent y consulter ou emprunter des livres et autres documents variés (périodiques, CD, DVD, jeux de société, instruments de musique...), et participer à l'offre d'activités qui se chiffre à près de 800 annuellement en incluant celles qui se tiennent dans les organismes partenaires. La bibliothèque a aussi une mission sociale envers la clientèle adolescente qui fréquente l'endroit en raison de sa proximité avec l'école secondaire Joseph-François-Perrault. Depuis 2020, elle bénéficie d'une subvention du ministère de la Sécurité publique pour financer le projet Un pont entre nous, dont l'objectif est de prévenir la délinquance chez les 12-18 ans par les arts et la culture. Une mission, au coeur de nos préoccupations

**L'organisme est-il membre ou client de Desjardins?** Non

**Est-ce que l'organisme a déjà fait une demande d'appui financier à Desjardins dans les 3 dernières années ou a t'il déjà bénéficié d'un tel appui dans le passé? Non**

## À propos de vous

**Nom et prénom :** Nadine Meloche

**Fonction dans l'organisme :** cheffe de section (par intérim)

**Adresse courriel :** nadine.meloche@montreal.ca

## Organisme

**Adresse :** 7601, rue François-Perrault, H2A 3L6

**Ville :** Montréal

**Province :** Québec

**Code postal :** H2A 3L6

**Téléphone :** 5142489853

**Site Internet :** <https://montreal.ca/lieux/bibliotheque-de-saint-michel>

**Médias sociaux :** <https://www.facebook.com/bibliodesaintmichel>

## À propos de la demande

**Nom du projet :** Aménagement de la salle polyvalente de la bibliothèque (section jeunesse)

**Date de début :** lundi 12 janvier 2026

**Date de fin :** lundi 15 juin 2026

**Ville ou municipalité où se déroulera l'événement ou le projet :** Montréal

**Quel est le public cible touché par le projet?** Jeunes de 0 à 12 ans, adolescents et leurs familles

**Nombre de personnes touchées par le projet :** 6000

**Secteurs d'activité ou nature du projet :**

- Culture
- Engagement social et humanitaire

**Précisez la portée du projet?** Locale (Montréal - arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)

**Récurrence de la demande :** Unique

## Détails de la demande

### Description du projet :

La bibliothèque souhaite réaménager sa grande salle polyvalente afin de mieux répondre aux besoins variés de ses clientèles jeunesse et adulte. Bien que cette salle soit déjà utilisée pour de nombreuses activités (heures du conte, bricolage, jeux, rencontres d'auteurs, danse-exercice sur chaises pour aînés, formations informatiques etc.), son manque de division, son apparence terne et son mobilier usé et inadapté ne favorisent pas la pleine utilisation du lieu, la cohabitation des clientèles ni son appropriation par les jeunes. Le projet déposé cible précisément à revitaliser cet espace pour en faire un lieu plus accueillant, à la fois fonctionnel et inspirant. L'objectif est donc d'améliorer l'espace pour favoriser une mixité des usages pour l'ensemble des clientèles et une plus grande implication des adolescents, notamment en les consultant dans le processus de transformation dont le choix des couleurs, le nom de la salle, etc. Selon l'AQLM, cette démarche participative pourrait même contribuer à réduire certains méfaits dont le vandalisme, un aspect qui rejoint notre mission sociale. Afin que les choix des adolescents profitent aussi à l'ensemble de la clientèle jeunesse et leur famille, nous avons décidé de collaborer avec la firme Taktik Design. Cette entreprise montréalaise connaît bien les bibliothèques et elle nous a proposé un premier plan pour répondre aux enjeux identifiés. Leur proposition dont une estimation du budget se trouve en pièce jointe.

### À quels besoins répond-il?

La bibliothèque de Saint-Michel dessert une population défavorisée dont près de 70% est issue de l'immigration avec un revenu moyen bien inférieur à la moyenne montréalaise. Située dans un quartier marqué par des événements tragiques impliquant des adolescents, dont le décès de Thomas Trudel, elle a été le témoin d'incidents graves: coups de feu dans la bibliothèque, drapeau 2ELGBTQIA+ brûlé, jeunes cagoulés et armés dans le parc voisin, etc. Dans ce contexte et en raison de la mission sociale de la bibliothèque, le projet de réaménagement de la grande salle s'impose comme une nécessité. Il faut offrir aux jeunes un espace sécuritaire, stimulant et accueillant pour prévenir l'errance, favoriser leur bien-être (physique et mental) et réduire les inégalités. La grande salle de la bibliothèque reçoit annuellement plus de 6000 personnes dont des jeunes et des familles qui viennent pour participer aux activités culturelles. Bien que la bibliothèque ne soit pas une maison de jeunes, elle joue désormais un rôle de premier plan auprès des adolescents, entre 50 et 150 par jour, qui fréquentent l'endroit sur l'heure du midi et après les cours. Le Spot, à la Maison du citoyen, une alternative à proximité, laisse peu d'options aux jeunes, car ses heures d'ouverture sont très réduites et l'espace trop restreint (20 jeunes). Ce projet s'inscrit dans une volonté de répondre aux enjeux sociaux locaux tout en valorisant la bibliothèque comme un espace inclusif et évolutif.

### **Quels seront les retombées et les impacts du projet?**

Le réaménagement de la salle polyvalente permettra d'optimiser l'espace pour maximiser l'utilisation des deux étages (adulte et jeunesse) en tenant compte des besoins spécifiques des clientèles cibles. Une division plus adéquate de l'espace offrira un sentiment de sécurité aux familles, un environnement calme pour étudier aux enfants et un lieu accueillant et rassembleur à l'image des adolescents. En les impliquant dans le projet, et en leur offrant un lieu adapté à leurs besoins, ils développeront un sentiment d'appartenance. L'accessibilité et la gratuité du lieu faciliteront le travail de l'équipe d'Un pont entre nous (3 personnes) dans la prévention de la délinquance et des comportements à risque. Le nouvel aménagement permettra à la bibliothèque de poursuivre sa mission communautaire, en contribuant aux enjeux sociaux du quartier. Un espace plus fonctionnel et convivial permettra enfin d'élargir la programmation et d'offrir des activités mieux adaptées aux clientèles.

### **Comment votre projet contribue-t-il au développement durable de votre milieu?**

En créant un espace accessible, gratuit et adapté aux besoins des clientèles, le projet favorisera l'inclusion, la sécurité et le bien-être des usagers. Il rejoindra la mission de la bibliothèque en contribuant à la prévention de la délinquance, en offrant des facteurs de protection aux jeunes (estime de soi, confiance, appartenance, etc). Il valorisera l'utilisation de l'espace existant pour maximiser les services. Taktik Design optera pour du mobilier durable et fait avec des matériaux locaux.

## Avantages et bénéfices

### **Pourquoi devrions-nous appuyer votre projet?**

Desjardins est un partenaire local engagé dont les valeurs s'alignent avec celles de la bibliothèque. Nous croyons fermement que notre projet aura un impact positif dans la communauté, sur les jeunes et sur les familles du quartier, en créant un lieu sécuritaire, inclusif et accueillant, favorisant l'accès à la culture. Votre financement est essentiel à la réalisation de ce beau projet porteur de sens, aligné avec les missions culturelle, sociale et éducative de la bibliothèque de Saint-Michel.

### **Veuillez spécifier la visibilité et les contreparties offertes à Desjardins lors de votre projet.**

- Logo et mention de Desjardins dans toutes les communications reliées à l'événement incluant les médias sociaux
- Nous sommes bien entendu ouverts aux discussions sur ce point

**Offrez-vous l'exclusivité de la commandite à Desjardins en tant qu'institution financière (incluant les domaines des assurances et des cartes de crédit)?** Oui

### **Est-ce que le projet mobilise d'autres partenaires (non financiers) de la communauté? Si oui, quelle est leur contribution?**

Partenaire pour la réflexion et les choix de design : les jeunes du quartier qui fréquentent la bibliothèque de Saint-Michel et principalement les élèves de l'école secondaire Joseph-François-Perrault. Partenaire de réflexion et d'exécution : Taktik Design, une entreprise locale située dans Rosemont, qui s'inscrit dans une démarche responsable. Partenaire pour la réflexion et la promotion : LCSM - Le Spot - maison de jeunes à proximité. Selon le "branding" choisi, d'autres partenaires pourraient s'ajouter : écrivains, artistes, table de quartier en culture, table de la prévention urbaine, etc.



## Budget et montants demandés

**Budget total du projet :** 52 000 \$ (Estimé)

**Montant demandé à Desjardins :** 30 000 \$

### Autres partenaires (10 maximum) :

**Nom**

**Montant demandé**

**Demande acceptée**

Ministère de la Sécurité publique

13 000 \$

Oui

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

4 000 \$

Oui

Ministère de la Sécurité publique

5 000 \$

Non

## Pièces jointes

- TAKTIK\_Bibliothèque Saint-Michel - Présentation 1.pdf (3.66 Mo)
- Résultats États financiers Villeray-SM-PE 2024\_.pdf (224.28 ko)

En soumettant votre demande, vous autorisez Desjardins à transmettre le présent dossier de demande de partenariat aux personnes légitimement concernées.

Sécurité (<https://www.desjardins.com/securite/>)

Conditions d'utilisation (<https://www.desjardins.com/conditions-utilisation-notes-legales/>)

Confidentialité (<https://www.desjardins.com/confidentialite/>)

Personnaliser les témoins ()



**Taktikdesign**

## **BIBLIOTHÈQUE SAINT-MICHEL**

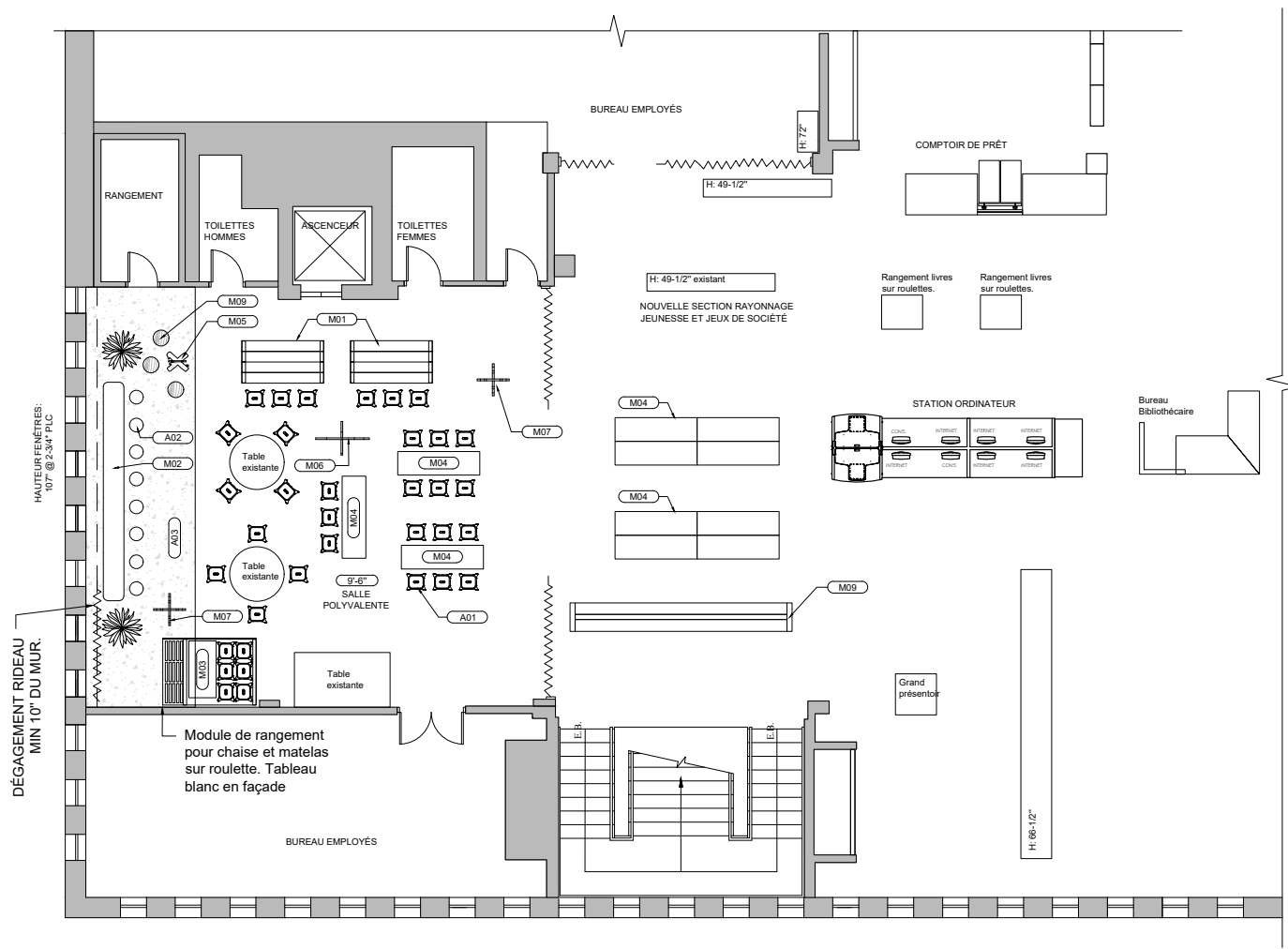
Aménagement espace adolescents

17.04.2025 - PRÉSENTATION 01

# PLAN THÉORIQUE

# PLAN THÉORIQUE

## Général



### NOTES ET LEGENDES

#### PLAN D'AMÉNAGEMENT

#### LÉGENDE - MOBILIERS TAKTIK

- M01 TABLE ESTRADE BANTAM 72"
- M02 COMPTOIR FENÊTRE - H:42"
- M03 RANGEMENT SUR ROULETTES AVEC TABLEAU BLANC
- M04 NOUVEAUX DESSUS DE TABLES
- M05 FEU EN MOUSSE
- M06 BUISSON EN MOUSSE
- M07 SAPIN EN MOUSSE
- M08 BÛCHES À ROULETTES
- M09 MURET NOUVEAUTÉ

#### LÉGENDE - MOBILIERS ACHAT

- A01 TABOURET TOLIX - H:18"
- A02 TABOURET TOOOU - H:30"
- A03 ZONE DE TAPIS

# VUE 3D

# AXONOMÉTRIE

## Général



# PERSPECTIVE

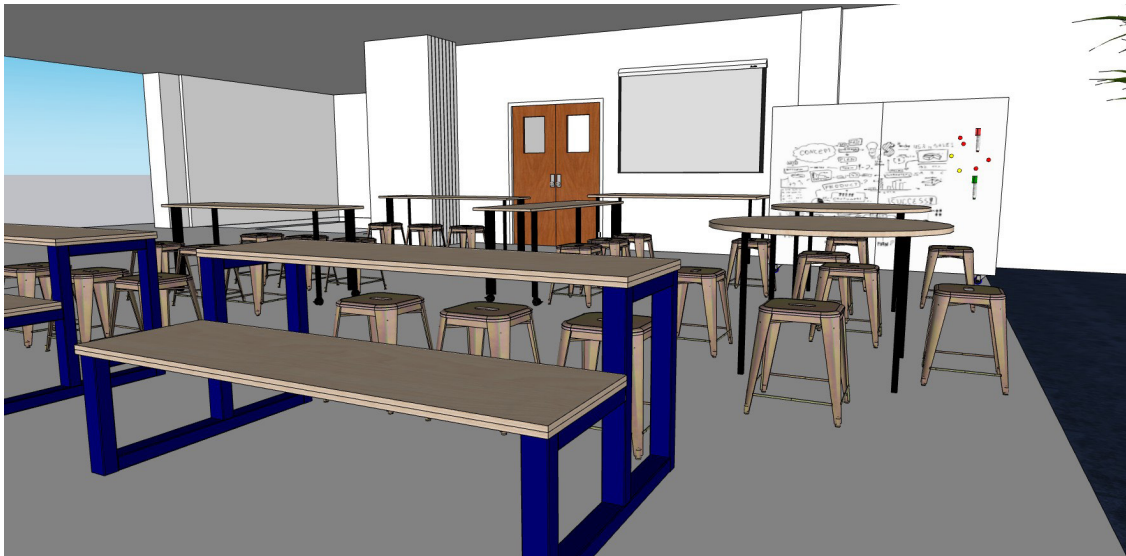
Vue d'ensemble





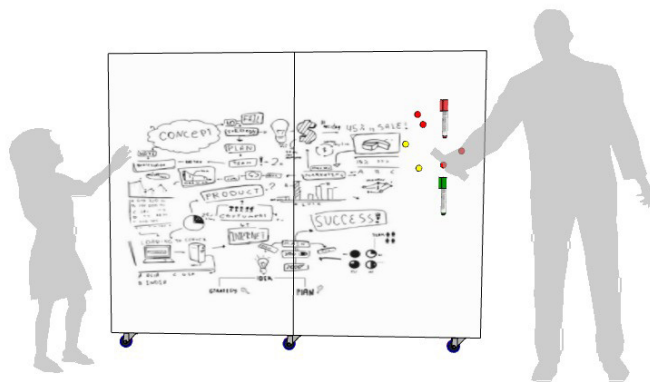
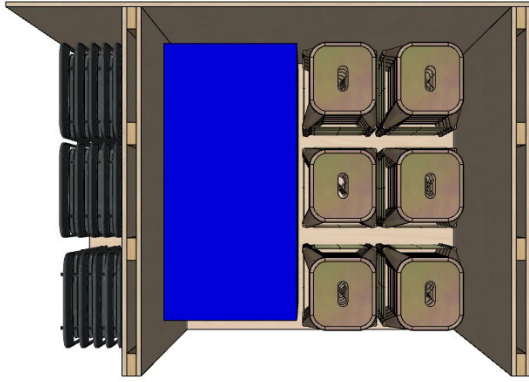
# PERSPECTIVE

Vue d'ensemble



# MEUBLE DE RANGEMENT

Vue détaillée



# MOBILIERS

MOBILIERS



**ESTRADE BANTAM**  
TAKTIK



**BÛCHES À ROULETTE**  
TAKTIK



**SAPIN EN MOUSSE**  
TAKTIK



**BUISSONS EN MOUSSE**  
TAKTIK



**FEU EN MOUSSE**  
TAKTIK



**TAPIS**



**TABOURET BAR**  
TOUU



**TABOURET TOLIX - ZINGUÉ JAUNE**  
TAKTIK

# GRAPHISME



# GRAPHISME

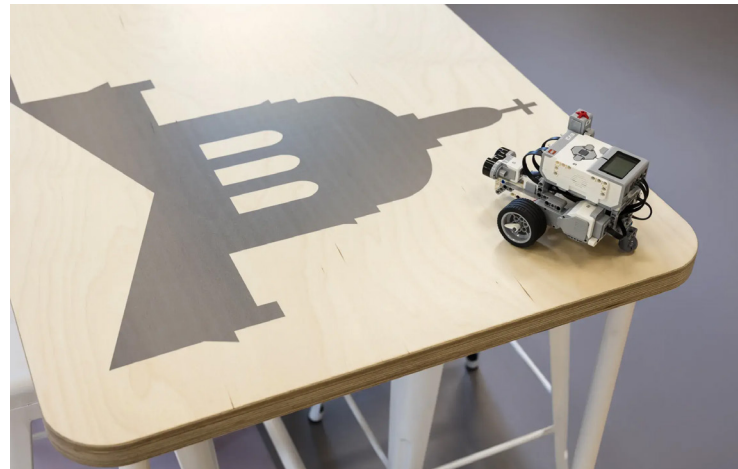
## Impression sur bois



Dans le cadre du projet d'aménagement de la salle polyvalente de bibliothèque, nous souhaitons intégrer un aspect interculturel afin de refléter la diversité de notre communauté.

Pour ce faire, nous allons consulter un comité d'adolescents issus de différents horizons culturels. Leur perspective unique nous aidera à trouver le bon «branding» et à créer un espace inclusif et accueillant pour tous. Nous pourrions par exemple décider de mettre de l'avant des aspects de la culture et de la vie québécoise et montréalaise. Par exemple, nous pourrions inclure des éléments visuels représentant des animaux du Québec, comme l'écureuil ou certains oiseaux, ainsi que des plantes indigènes telles que l'érable et le bleuet, le tout imprimé sur les dessus de table.

Nous pourrions aussi intégrer des histoires locales sur le quartier Saint-Michel, mettant en lumière sa riche histoire et ses habitants. D'autres idées pourraient inclure des œuvres d'art ou des extraits de livres d'écrivains du quartier. Cet aspect du projet sera collaboratif et impliquera les usagers dans l'idéation.



# ÉTUDE BUDGÉTAIRE

| Budget Taktik                               | NO. DESSIN | DIMENSION         | PRIX UNITAIRE | QUANTITÉ | FOURNI / FAIT PAR: | PRIX ESTIMÉ TAKTIK |
|---------------------------------------------|------------|-------------------|---------------|----------|--------------------|--------------------|
| <b>MOBILIER TAKTIK</b>                      |            |                   |               |          |                    |                    |
| Table estrade Bantam                        | M01        | 72" x 37" x 30"h  | 2,630 \$      | 2        | Taktik Design      | 5,260 \$           |
| Comptoir fenêtre                            | M02        | 191" x 18" x 42"H | 2,700 \$      | 1        | Taktik Design      | 2,700 \$           |
| Rangement chaises & matelas sur roulettes   | M03        | 48 x 96 x 65H     | 3,250 \$      | 1        | Taktik Design      | 3,250 \$           |
| Dessus de tables                            | M04        | 3/4 x 20-3/4 x 72 | 475 \$        | 11       | Taktik Design      | 5,225 \$           |
| Feu en mousse                               | M05        |                   | 300 \$        | 1        | Taktik Design      | 300 \$             |
| Buisson en mousse                           | M06        |                   | 300 \$        | 1        | Taktik Design      | 300 \$             |
| Sapin en mousse                             | M07        |                   | 300 \$        | 2        | Taktik Design      | 600 \$             |
| Bûche à roulettes                           | M08        |                   | 440 \$        | 3        | Taktik Design      | 1,320 \$           |
| Muret pour affichage nouveauté              | M09        | 195" X 24" X 36"  | 8,000 \$      | 1        | Taktik Design      | 8,000 \$           |
| *** Sous-total mobilier Taktik              |            |                   |               |          |                    | 26,955 \$          |
| <b>MOBILIER ACHAT</b>                       |            |                   |               |          |                    |                    |
| Tabouret tolix                              | A01        | H:18"             | 140 \$        | 28       | Taktik Design      | 3,920 \$           |
| Tabouret tooo                               | A02        | H:24"             | 180 \$        | 8        | Nuspace            | 1,440 \$           |
| Tapis                                       | A03        | 96" x 368         | 2,250 \$      | 1        | Taktik Design      | 2,250 \$           |
| Recouvrement canapé existant                | A04        |                   | 750 \$        | 1        |                    | 750 \$             |
| Sous-total mobilier achat                   |            |                   |               |          |                    | 8,360 \$           |
| <b>GRAPHISME</b>                            |            |                   |               |          |                    |                    |
| Impression sur table                        |            |                   | 200 \$        | 11       |                    | 2,200 \$           |
| Sous-total graphisme                        |            |                   |               |          |                    | 2,200 \$           |
| <b>DIVERS</b>                               |            |                   |               |          |                    |                    |
| * Frais de livraison manufacturiers         |            |                   | 250 \$        | 1        |                    | 250 \$             |
| Quincailleries                              |            |                   | 100 \$        | 1        |                    | 100 \$             |
| Sous-total divers                           |            |                   |               |          |                    | 350 \$             |
| <b>MAIN D'OEUVRE &amp; TRANSPORT TAKTIK</b> |            |                   |               |          |                    |                    |
| * Frais de transport Taktik                 |            |                   |               |          |                    |                    |
| 4h @ 95\$/h + ébéniste                      |            |                   | 95 \$         | 4        |                    | 380.00 \$          |
| * Installation mobilier Taktik              |            |                   |               |          |                    |                    |
| + ou - 2 jours (36h) @ 2 gars @115\$/h      |            |                   | 115 \$        | 36       |                    | 4,140.00 \$        |
| Sous-total main d'oeuvre & transport Taktik |            |                   |               |          |                    | 4,520 \$           |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                           |            |                   |               |          |                    |                    |
| Frais administratifs (10% du sous-total)    |            |                   |               |          |                    | 4,239 \$           |
| <b>TOTAL</b>                                |            |                   |               |          |                    | <b>\$46,624</b>    |
| *Contingence (10% du total)                 |            |                   |               |          |                    | 4,662 \$           |
| <b>GRAND TOTAL</b>                          |            |                   |               |          |                    | <b>\$51,286</b>    |

\* Ces frais sont estimés et seront réévalués à la fin du projet.

\*\*\* Le sous-total de mobilier Taktik sera révisé lorsque les soumissions d'ébénisterie seront reçues



**MERCI !**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259359001

Unité administrative responsable : *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social*

Projet : *Demande de financement à Desjardins*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                        | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :<br><br>Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins                                                                    |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?<br><br>Priorité 19 : Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, est d'offrir un espace adapté aux besoins des adolescents et des enfants du quartier de Saint-Michel. |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   | X                 |                     |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   | X                 |                     |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   | X                 |                     |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> | X                 |                   |                     |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       | X                 |                   |                     |
| <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                            |                   | X                 |                     |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  |                   | X                 |                     |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1255781012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du<br>développement social , Division des sports_des loisirs et du<br>développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière<br>au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du<br>Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour<br>les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse<br>en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les<br>parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les<br>conditions du programme et désigner la personne responsable<br>des demandes d'aide financière. |

ATTENDU que le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) a pour objectif général de lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité des personnes et des milieux;

ATTENDU que l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du programme;

ATTENDU que le programme permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation des projets Animation estivale dans les parcs, Un Pont Entre Nous, et Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité;

Il est recommandé :

1. d'autoriser les dépôts de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité pour les projets Animation estivale dans les parcs, Un Pont Entre Nous, et Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
3. de s'engager à respecter les conditions du programme.

**Signé par** Nadine MEDAWAR **Le** 2025-12-03 09:16

**Signataire :**

Nadine MEDAWAR

---

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

## IDENTIFICATION

Dossier # :1255781012

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les conditions du programme et désigner la personne responsable des demandes d'aide financière. |

## CONTENU

### CONTEXTE

**Le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC)** vise à lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité des personnes et des milieux. Il offre un soutien financier aux partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers qui interviennent auprès des personnes vulnérables, des personnes susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant et des victimes. Il remplace plusieurs programmes de financement actuellement offerts par le ministère de la Sécurité publique (MSP), ci-après appelé ministère, en matière de lutte contre la criminalité, tels que le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture (PPDSAC) qui finance le projet « Un pont entre nous » jusqu'en 2026. Il vise principalement le soutien de projets qui interviennent auprès de jeunes âgés de 12 à 25 ans. Ainsi, ce sont trois (3) demandes de soutien financier qui ont été déposées.

L'Arrondissement a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet « **Un pont entre nous** ». L'initiative est déployée depuis 2021 dans les districts de Saint-Michel et de François-Perrault en collaboration avec les organismes partenaires du milieu et vise les jeunes du quartier à risque de délinquance. L'Arrondissement est satisfait des résultats du projet, ce qui justifie le présent dossier décisionnel qui vise à prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère pour la poursuite et la bonification du projet « **Un pont entre nous** » pour les années 2026 à 2028.

L'Arrondissement a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité pour le projet « **Animation estivale dans les parcs** », qui est déployé depuis 2021 dans les districts de Saint-Michel et de François-Perrault en collaboration avec les organismes partenaires du milieu. Il vise les jeunes du quartier à risque de délinquance. L'Arrondissement est satisfait des résultats du projet, ce qui justifie le présent dossier décisionnel qui vise à prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère pour la poursuite et la bonification du projet « **Animation estivale dans les**

**parcs** » pour les années 2026 à 2028.

L'Arrondissement a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet « **Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité** ». La Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité, ci-après nommée Stratégie, est issue d'un premier diagnostic effectué en 2021 dans l'Arrondissement en collaboration avec les organismes partenaires du milieu et qui visait l'identification des causes principales menant à la criminalité chez les jeunes.

L'Arrondissement souhaite réétudier les causes de la criminalité chez les jeunes dans son territoire ainsi que les actions porteuses, afin d'identifier et promouvoir les initiatives collectives y répondant, ce qui justifie le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère pour le projet « **Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité** » pour les années 2025 à 2028.

Le présent dossier vise à informer le conseil d'arrondissement que les demandes d'aide financière ci-jointes ont été déposées le 18 novembre 2025, afin de respecter la date limite de dépôt des projets, et ce, dans le cadre du programme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 14 0156 - 1249044003 - 4 juin 2024** - Accorder une contribution financière totalisant 324 000 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement pour la période de juin 2024 à décembre 2026, dans le cadre du projet Prévention par le sport soutenu financièrement par le ministère de la Sécurité publique, comme suit : 181 876 \$ aux Monarques de Montréal, 74 923 \$ aux Loisirs communautaires Saint-Michel et 67 201 \$ au Club l'espoir jeunesse et approuver les projets de conventions à cette fin.

**CA24 14 0011 - 1249359001 - 6 février 2024** - Prendre acte du dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture pour le projet « Un pont entre nous », s'engager à respecter les conditions du Programme et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.

**CA23 14 0053 - 1239359001 - 7 mars 2023** - Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture pour la reconduction du projet « Un pont entre nous ».

### **DESCRIPTION**

Le projet « **Un pont entre nous** » mobilise les jeunes âgés de 12 à 18 ans autour d'activités artistiques et culturelles à la Bibliothèque de Saint-Michel pour renforcer leurs compétences sociales et réduire les comportements à risque. Il repose sur une approche intégrée combinant animation socioculturelle, soutien psychosocial et partenariats avec écoles, organismes communautaires et services municipaux afin d'assurer un accompagnement personnalisé et un environnement sécuritaire. Ce projet a obtenu un soutien financier de 75 000 \$ en 2022-2023 et un soutien financier de 276 500 \$ entre 2024 et 2026 dans le cadre du PPDSAC. Le soutien total demandé pour les années 2025-2028 est de 451 440 \$, dont 78 240 \$ pour la période 2025-2026; 185 540 \$ pour 2026-2027 ainsi que 187 660 \$ pour 2027-2028.

L'initiative « **Animation estivale dans les parcs** » vise à structurer des activités sociales, sportives et culturelles dans les parcs et installations municipales pour occuper positivement les jeunes et réduire les comportements à risque pendant la période estivale. Elle prévoit une présence accrue d'intervenants communautaires, la prolongation des horaires d'accès aux équipements et des espaces de sensibilisation pour renforcer la prévention. Le soutien demandé pour les années 2025-2028 est de 15 000 \$ par année, totalisant 45 000 \$.

Le projet « **Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité** » vise à adapter les interventions aux réalités actuelles des jeunes et aux nouveaux enjeux urbains. L'actualisation vise à mettre à jour les enjeux et causes principales de la criminalité chez les jeunes afin de servir de référence dans le déploiement de projets en lutte contre la criminalité. Elle repose sur une approche participative, intégrant les jeunes dans la conception des actions et favorisant la collaboration intersectorielle avec les organismes communautaires, les écoles et les services de sécurité. Le soutien total demandé pour les années 2025-2028 est de 54 000 \$, dont 30 000 \$ pour la période 2025-2026; 14 000 \$ pour 2026-2027 ainsi que 10 000 \$ pour 2027-2028.

## **JUSTIFICATION**

Les projets présentés dans le présent sommaire décisionnel sont importants pour l'Arrondissement, car ils interviennent directement auprès des jeunes susceptibles de commettre ou de subir des actes de violence. Les réalités observées démontrent que la violence persiste chez les jeunes dans les quartiers de l'Arrondissement et que celui-ci a un rôle à jouer pour améliorer leur qualité de vie.

Les projets présentés rejoignent les priorités 2026 de l'Arrondissement, en soutenant la sécurité par la pérennisation du financement associé à la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité de manière à offrir des activités encadrantes et stimulantes à la population adolescente. De plus, les actions proposées aux jeunes et à leurs familles s'inscrivent dans une visée d'amélioration de la qualité des milieux de vie.

De plus, en soutenant financièrement ces projets et leur réalisation, l'Arrondissement est cohérent avec l'orientation deux de son plan d'action de développement social (PADS) 2024-2030 suivante : Agir en partenariat avec le milieu afin de favoriser une cohabitation harmonieuse et respectueuse dans l'espace public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures répartis équitablement sur le territoire de l'arrondissement en offrant pour les jeunes ciblés des occasions de développement personnel et social par le biais d'activités sportives extérieures gratuites déployées en partenariat avec des organismes communautaires du milieu;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins en proposant des activités dans cinq parcs ciblés qui encourageront une occupation positive des parcs favorisant ainsi l'harmonie sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait le dépôt des demandes de soutien financier auprès du ministère de la Sécurité publique et compromettrait la réalisation du projet « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



S. O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Hiver 2026 : réponses aux demandes d'aides financières déposées au ministère de la Sécurité publique.

1. Printemps/été 2026: début des projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Steve THELLEND, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon TALBOT  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 608-5781  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Vincent-Thomas HAMELIN  
Chef de division SLDS - Développement social  
et expertise

**Tél :** 514 726-9125  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1255781012**

**Unité administrative  
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social , Division des sports\_des loisirs et du  
développement social

**Objet :**

Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière  
au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du  
Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour  
les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse  
en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les  
parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les  
conditions du programme et désigner la personne responsable  
des demandes d'aide financière.



Formulaire PQLC 2025-2028\_un pont entre nous.pdf



Formulaire PQLC 2025-2028\_Animation estivale dans les parcs.pdf



Formulaire PQLC 2025-2028\_actualisation SJPC.pdf



Grille\_analyse\_montreal\_2030\_PQLC.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon TALBOT  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 608-5781  
**Télécop. :**

Lien vers les informations générales disponibles sur le site du MSP :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/programme-quebecois-de-lutte-contre-la-criminalite>

Formulaire de dépôt issu du lien suivant :

<https://pes.securitepublique.gouv.qc.ca/programme-quebecois-lutte-criminalite/formulaire/fr>

---

# Programme québécois de lutte contre la criminalité

## Formulaire de demande d'aide financière

Avant de faire une demande, assurez-vous d'avoir pris connaissance des [normes du programme et des documents requis pour faire une demande](#). Vous ne pouvez pas interrompre votre session ni enregistrer votre formulaire pour le compléter plus tard. Si vous préférez préparer vos réponses, vous pouvez le faire dans un document séparé, puis copier et coller le contenu dans le formulaire en ligne.

Les champs suivis d'un \* sont obligatoires.

## Renseignements généraux

### Axe 1 : Soutien aux activités courantes

#### Volet 1.1 services de proximité

#### Volet 1.2 exploitation sexuelle

# Axe 2 : Soutien aux initiatives

## Descriptif

Cet axe vise le développement de pratiques innovantes en matière de lutte contre la criminalité par les organismes d'action communautaire ainsi que les municipalités et leurs corps de police. Ces pratiques peuvent viser le développement d'un savoir-faire précis ou d'une approche novatrice, ou offrir une réponse à un besoin ponctuel. Cet axe permet aux organisations de développer de nouvelles approches ou méthodes d'intervention selon l'évolution des phénomènes criminels et sociaux.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Susciter la mise en place d'initiatives expérimentales et novatrices fondées sur des modèles théoriques et des données probantes au sein des organisations œuvrant en lutte contre la criminalité ;
- Développer des stratégies d'intervention concertées de type prévention secondaire ou tertiaire afin de mieux lutter contre la criminalité ;
- Évaluer les initiatives financées afin d'en mesurer les impacts concrets, de démontrer leur efficacité et d'en faciliter l'intégration dans l'offre de services courants et la reproductibilité par d'autres organisations, le cas échéant.

## Autoévaluation du bénéficiaire

### Admissibilité de l'organisation à l'axe 2

**Critères s'appliquant aux organismes d'action communautaires :**

**Critères s'appliquant à l'organisation responsable de la réalisation de l'initiative :**

**Admissibilité de l'initiative à l'axe 2 :**

## Présentation de l'organisation

Présentez votre organisation en précisant sa mission et ses principales activités.\*

0/ 5000 caractères

La Division de la culture, des bibliothèques et des événements publics de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (Ville de Montréal) a pour mission de proposer une offre culturelle inclusive et durable qui mobilise la population, facilite l'accès à la culture et soutient l'écosystème artistique local. Cette mission s'inscrit dans le plan d'action 2024-2027, visant à adapter les services aux besoins des résidents, avec une attention particulière aux jeunes de 12 à 25 ans et aux communautés culturelles sous-représentées. Elle encourage les initiatives artistiques pour offrir une programmation diversifiée, renforcer les services pour adolescents et jeunes adultes, et consolider les liens avec le milieu scolaire afin de soutenir la persévérance éducative.

Ce rôle prend une importance particulière dans le quartier Saint-Michel, marqué par des enjeux de sécurité urbaine. Des événements préoccupants (coups de feu, intimidation, armes blanches) ont souligné la nécessité de créer des lieux sécuritaires pour les jeunes. La bibliothèque de Saint-Michel s'impose comme un espace refuge, offrant un environnement structurant et positif qui réduit les facteurs de vulnérabilité. Elle propose des activités éducatives et culturelles favorisant l'engagement citoyen et la cohésion sociale, tout en offrant un cadre sécurisant pour les adolescents.

Les Bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à l'information, à la culture et au loisir grâce à des services et activités de proximité. Bien plus que des lieux de prêt, elles sont des carrefours citoyens favorisant l'échange, l'apprentissage et la vie communautaire. Elles contribuent à l'intégration sociale, à la réduction de l'isolement et à l'amélioration de la qualité de vie locale, tout en stimulant la compétence et l'éducation.

La bibliothèque de Saint-Michel collabore étroitement avec des organismes locaux tels que le Centre Lasallien, Loisirs communautaires Saint-Michel et Vivre Saint-Michel en Santé, notamment par sa participation aux tables de concertation. Ces partenariats permettent de développer des projets adaptés aux réalités du milieu et de consolider le rôle de la bibliothèque comme acteur clé du développement social et culturel.

Située au cœur du corridor scolaire reliant les écoles secondaires Joseph-François-Perrault et John F. Kennedy, la bibliothèque joue un rôle essentiel dans la vie des jeunes du quartier comme unique bâtiment culturel du quartier. Elle est perçue comme une extension des établissements scolaires, accueillant chaque jour entre 300 et 400 adolescents. Cette proximité renforce les partenariats éducatifs, soutient la réussite scolaire et crée des passerelles entre culture et éducation grâce à des projets artistiques et pédagogiques. La bibliothèque devient aussi un lieu d'apprentissage du savoir-être et du savoir-vivre, inculquant des valeurs de respect, tolérance et responsabilité. Elle offre un cadre où les jeunes apprennent à interagir de manière constructive, à respecter les règles et à développer des comportements favorisant la vie en société. Par son accueil inclusif et son fonctionnement exemplaire, elle incarne un modèle positif de service public.

Présentez vos expériences en matière d'intervention psychosociale dans un contexte d'intervention et de prévention de la criminalité auprès de jeunes vulnérables ou à risque d'adopter des comportements délinquants.\* (Mettez en valeur votre expertise, vos principales réalisations)

0/ 5000 caractères

La bibliothèque de Saint-Michel joue un rôle central dans l'accueil des adolescents du quartier, grâce à sa proximité avec deux écoles secondaires et une station de métro. Cette localisation en fait un lieu de passage incontournable, particulièrement sur l'heure du midi et après les cours. Au fil des années, nous avons développé des pratiques adaptées pour répondre aux besoins des jeunes et prévenir les comportements à risque, confirmant la bibliothèque comme un acteur essentiel de la cohésion sociale.

De 2020 à 2023, le projet Un Pont Entre Nous (UPEN), financé par le PPDSAC, a permis de rétablir les relations parfois tendues entre les adolescents et le personnel. Ce projet s'est concrétisé par l'ajout d'un agent de milieu, qui a établi des liens

significatifs avec les jeunes et assuré des interventions ciblées, ainsi que par l'organisation d'ateliers formateurs et d'activités ludiques. UPEN a touché près de 4000 adolescents et permis à environ 1000 jeunes de renforcer leurs facteurs de protection. Les activités se sont déroulées dans divers lieux du quartier, dont les écoles Louis-Joseph Papineau et Joseph-François Perrault, la Maison de jeunes La Grande Porte, le Centre Lasallien, les parcs François-Perrault et René-Goupil, ainsi que les Loisirs Communautaires Saint-Michel.

Depuis 2023, grâce au nouveau financement PPDSAC (2023-2026), la bibliothèque a renforcé son équipe avec un animateur spécialisé et une intervenante psychosociale. Ces ressources sont essentielles pour intervenir rapidement, désamorcer les tensions et offrir un soutien adapté aux adolescents qui fréquentent la bibliothèque. Elles contribuent également à la mise en place d'activités éducatives et ludiques favorisant la socialisation et la réduction des comportements à risque. Ce financement soutient un plan d'action ambitieux qui prévoit une formation accrue du personnel pour mieux gérer les situations complexes, un renforcement des liens avec les organismes communautaires et le SPVM afin de consolider le filet de sécurité autour des jeunes, ainsi que des interventions ciblées auprès des citoyens pour répondre aux enjeux de sécurité et de cohésion sociale.

Ce plan d'action découle notamment d'un incident majeur survenu en octobre 2023, impliquant l'utilisation d'une arme à feu à l'intérieur de la bibliothèque. Cet événement a mis en lumière la complexité des enjeux auxquels nous faisons face et la nécessité d'une approche concertée et proactive. Au quotidien, la bibliothèque doit également gérer des situations délicates avec les adolescents, telles que des insultes, des intimidations ou des gestes menaçants envers le personnel. Ces incidents sont pris en charge en collaboration avec l'intervenante psychosociale et l'animateur spécialisé, ce qui permet de maintenir un environnement sécurisant pour tous et toutes.

Depuis la mise en œuvre du plan d'action, plusieurs événements ont confirmé le rôle stratégique de la bibliothèque comme espace sécuritaire et lieu de médiation sociale. Sans ce dispositif, des situations comme l'incendie d'un drapeau 2SLGBTQIA+ près de la bibliothèque par des adolescents – révélant des attitudes discriminatoires – n'auraient pu être gérées avec autant d'efficacité. Des discussions ont été organisées avec des groupes de jeunes pour promouvoir la diversité et rappeler que la haine n'a pas sa place dans notre institution. Le 24 octobre 2024, un conflit entre élèves des écoles Joseph-François-Perrault et John F. Kennedy a dégénéré, entraînant deux blessés par arme blanche. Grâce au plan d'action, l'animateur spécialisé et l'intervenante psychosociale ont accueilli les jeunes, apaisé les tensions et soutenu les familles, confirmant la bibliothèque comme un lieu de confiance. À l'été 2025, trois individus cagoulés ont semé la panique dans le parc François-Perrault, croyant qu'un adolescent était armé. Les enfants se sont réfugiés dans la bibliothèque, où la présence des intervenants a permis d'éviter la panique en attendant les policiers.

Ces événements démontrent l'impact concret du projet sur la prévention des conflits, la lutte contre la discrimination et la sécurité communautaire. Un soutien financier est essentiel pour maintenir et renforcer ces interventions, afin de protéger les jeunes et favoriser un climat inclusif et sécuritaire dans le quartier. Votre appui

permettra non seulement de prévenir des crises, mais aussi de créer des espaces de dialogue, de renforcer la cohésion sociale et d'offrir aux jeunes des perspectives positives pour l'avenir.

Enfin, la bibliothèque agit comme un carrefour de ressources pour les jeunes en invitant régulièrement des organismes partenaires à venir à leur rencontre dans nos espaces. Nous avons également organisé des activités de sensibilisation, comme la projection de qui abordent des enjeux identitaires et sociaux importants pour les adolescents. Ce type d'initiative contribue à ouvrir le dialogue et à renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes et la communauté.

Toutes ces actions démontrent que la bibliothèque de Saint-Michel n'est pas seulement un lieu de lecture, mais un acteur déterminant dans la prévention de la criminalité et la promotion d'un environnement sécurisant et inclusif pour la communauté.

## Renseignements sur l'initiative proposée

Résumez l'initiative proposée.\* (À quoi va servir ce financement ?)

0/ 3000 caractères

Le projet Un pont entre nous vise à renforcer les facteurs de protection chez les jeunes de 12 à 18 ans en les mobilisant autour d'activités artistiques et culturelles. L'approche participative permet aux adolescents de s'impliquer dans l'idéation, l'organisation et la réalisation d'ateliers, favorisant ainsi le développement de compétences sociales, créatives et organisationnelles. Cette démarche contribue à réduire les comportements à risque en offrant des espaces sécurisants et valorisants.

Un élément central du projet est la présence d'un animateur spécialisé, qui agit comme médiateur socioculturel, désormais enrichie par celle d'une intervenante psychosociale. Ensemble, ces professionnels créent un lien de confiance avec les jeunes, offrent des modèles d'adultes significatifs et assurent un accompagnement personnalisé. Leur rôle inclut la prévention, le soutien psychosocial et le référencement vers des ressources appropriées (emploi, formation, santé mentale, services sociaux), selon les besoins identifiés. Cette approche intégrée permet d'intervenir rapidement en cas de tensions et de soutenir les jeunes dans leur parcours.

Le projet entend consolider ses partenariats avec les écoles secondaires du quartier afin de rejoindre un plus grand nombre de jeunes et d'assurer une continuité dans les interventions. Il prévoit également des actions ciblées dans les secteurs où l'offre de services est limitée, afin de réduire les inégalités et renforcer le sentiment d'appartenance communautaire. Les activités artistiques et culturelles, combinées à des ateliers éducatifs choisis par les jeunes visent à stimuler la créativité, la socialisation et la responsabilisation des participants.

En complément, l'initiative mise sur une collaboration intersectorielle avec les organismes communautaires, les services municipaux, les ressources en employabilité et les partenaires institutionnels. Une coordination avec le Poste de police du quartier (PDQ 30), leurs agents communautaires et les intervenants

sociaux sera encouragée pour assurer un environnement sécuritaire et prévenir les situations à risque. Cette synergie est essentielle pour créer un filet de sécurité autour des jeunes et favoriser la cohésion sociale.

En somme, Un pont entre nous est un projet mobilisateur qui combine créativité, participation citoyenne et accompagnement psychosocial pour offrir aux jeunes des opportunités de développement personnel et social, tout en consolidant le tissu communautaire du quartier. Il s'agit d'une initiative proactive qui répond aux enjeux de vulnérabilité et de prévention de la criminalité, en misant sur la force des partenariats et l'implication directe des jeunes dans la construction de solutions durables.

En quoi votre initiative répond-elle aux objectifs généraux et spécifiques de l'axe 2 du PQLC ?\*

0/ 3000 caractères

Le projet Un pont entre nous s'inscrit pleinement dans l'axe 2 du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) en proposant une approche innovante et concertée pour prévenir la criminalité chez les jeunes vulnérables du quartier Saint-Michel. Ce milieu présente des conditions socioéconomiques qui favorisent la désaffiliation sociale et les comportements à risque, avec des taux élevés de pauvreté, de décrochage scolaire et de criminalité juvénile. Ces réalités se traduisent par des incidents concrets dans notre bibliothèque : graffitis liés aux gangs, vols de cellulaires et de cartes de crédit, menaces physiques envers le personnel. Ces situations démontrent la nécessité d'interventions structurantes et novatrices pour offrir des alternatives positives et réduire les facteurs de risque.

Notre initiative vise la prévention primaire(prévention) et secondaire (médiation) en mobilisant les jeunes autour d'activités artistiques et culturelles variées, telles que des ateliers créatifs, des débats, des soirées cinéma et des rencontres avec des artistes inspirants. Les adolescents participent activement à l'idéation et à la réalisation des projets, ce qui favorise le développement de compétences sociales et organisationnelles et renforce leur sentiment d'appartenance. Une médiation assurée par un animateur spécialisé et une intervenante psychosociale garantit un accompagnement individualisé, la prévention des crises et le référencement vers des ressources adaptées (emploi, santé mentale, services sociaux), contribuant ainsi à limiter la judiciarisation.

La bibliothèque joue un rôle central en tant qu'espace public sécuritaire et inclusif, fréquenté par un grand nombre de jeunes. Elle devient un point d'ancrage pour la socialisation, l'apprentissage et la rencontre, mais aussi un lieu stratégique pour identifier les jeunes à risque et initier des démarches de soutien. En partenariat avec les écoles et les organismes locaux réunis à la Table en sécurité urbaine, le projet favorise la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu, créant un continuum de services autour des jeunes et de leurs familles.

Cette initiative répond aux objectifs spécifiques de l'axe 2 en développant des pratiques innovantes basées sur la participation active des jeunes et la médiation psychosociale, en renforçant la concertation intersectorielle et en prévoyant une évaluation continue pour mesurer les impacts, démontrer l'efficacité et assurer la reproductibilité. Les impacts attendus incluent la réduction des incidents, l'augmentation de la fréquentation positive de la bibliothèque, l'amélioration du



sentiment de sécurité et la création de passerelles entre les jeunes, leurs familles et les ressources du milieu.

Présenter l'ampleur des problématiques et la nécessité de mettre en place l'initiative.\* (Ex. : Comment elles se déploient, les conséquences de celle-ci, les besoins du milieu)

0/ 3000 caractères

Le quartier Saint-Michel fait face à des enjeux socioéconomiques majeurs qui accentuent la vulnérabilité des jeunes. 14 % de la population de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vit en situation de pauvreté, comparativement à 11,7 % pour Montréal. De plus, 34,4 % des résidents de 15 ans et plus n'ont aucun diplôme, soit près du double de la moyenne montréalaise (15,7 %). À l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au cœur du quartier, le taux de sorties sans diplôme ni qualification atteint 31,6 %, avec un taux encore plus élevé chez les filles (33,8 %). Ces conditions favorisent le désœuvrement et l'attrait pour des activités à risque.

Les organismes locaux et nos observations confirment la présence de comportements problématiques : intimidation, vandalisme, vols, recel, vente de stupéfiants, possession d'armes et agressions. Ces réalités se traduisent par des incidents concrets dans notre milieu : vols de biens personnels et de matériel technologique, menaces envers le personnel, graffitis à connotation de gangs et intrusions dans des espaces sécurisés. Ces situations démontrent l'urgence d'agir en prévention pour prévenir la criminalité et offrir des alternatives positives.

La bibliothèque, l'un des rares espaces publics sécuritaires accessibles aux jeunes, connaît une fréquentation importante, notamment depuis l'interdiction des téléphones cellulaires dans les écoles, qui pousse les élèves à quitter le périmètre scolaire. Plus de 200 adolescents peuvent s'y regrouper sur l'heure du dîner (45 min). Si la bibliothèque constitue un point d'ancrage essentiel, elle est aussi confrontée à des tensions entre groupes et à des comportements à risque. Les jeunes expriment clairement leurs besoins : des lieux où ils peuvent se sentir acceptés, s'exprimer et développer des compétences. Lors d'un atelier créatif, un participant confiait : « Ici, j'ai osé faire quelque chose que je n'aurais jamais tenté ailleurs. » Ce témoignage illustre l'importance de créer des espaces sécurisants et valorisants.

Les autres lieux fréquentés par les adolescents, comme certains restaurants rapides ou parcs du quartier, sont souvent associés à des vols, des intimidations et des bagarres, ce qui accentue le besoin d'un environnement encadré. La bibliothèque offre cette alternative, mais elle doit être soutenue par des ressources spécialisées pour répondre efficacement aux enjeux. Sans intervention structurée, ces comportements peuvent s'aggraver et mener à la judiciarisation. Un pont entre nous propose une approche qui combine activités artistiques et culturelles (rencontres avec des artistes, ateliers de création, théâtre d'objet, poésie, fabrication de bijoux, débats, soirées cinéma), accompagnement psychosocial et mobilisation communautaire. Il vise à renforcer les facteurs de protection, prévenir les crises et créer des passerelles entre les jeunes, leurs familles et les ressources du milieu.

Ces constats justifient notre initiative Il est donc essentiel de renforcer le travail déjà en place en consolidant les ressource humaine et matérielle à la disposition du

projet. Afin d'offrir des alternatives concrètes au désœuvrement, réduire les inégalités et consolider la cohésion sociale dans un quartier où les besoins sont criants.

Indiquez la clientèle cible de l'initiative ainsi que ses principales caractéristiques. Le cas échéant, justifiez pourquoi votre initiative cible des jeunes non inclus dans la catégorie des jeunes âgés de 12 à 35 ans. <sup>\*</sup>(Ex. : Âge, facteurs de risque, constats sur le terrain)

0/ 5000 caractères

Un pont entre nous regroupe les jeunes de 12 à 18 ans vivant dans le quartier Saint-Michel, un milieu urbain où les défis socioéconomiques et les enjeux de sécurité sont particulièrement présents. Ce territoire se caractérise par une forte proportion de familles monoparentales (32,8 % contre 20,9 % à Montréal) et une présence importante d'enfants de moins de 14 ans (20,7 % contre 15,3 % à Montréal), ce qui accentue la pression sur les ressources communautaires et la vulnérabilité des jeunes. De plus, 36 % de la population de l'arrondissement habite dans des secteurs cumulant au moins quatre dimensions de vulnérabilité urbaine, selon l'indice d'équité des milieux de vie (Ville de Montréal, 2024). Ces conditions favorisent le désœuvrement et l'attrait pour des activités à risque. Les jeunes ciblés évoluent dans un contexte marqué par un manque d'espaces sécuritaires et inclusifs. La bibliothèque du quartier, l'un des rares lieux accessibles sans obligation de consommation, accueille quotidiennement des centaines d'adolescents, notamment l'heure du dîner, ce qui confirme la nécessité d'un encadrement structuré. Sans intervention, ces regroupements peuvent dégénérer en conflits ou comportements problématiques. Une attention particulière est portée aux jeunes filles et adolescentes, qui expriment un fort sentiment d'insécurité dans les espaces publics et les transports en commun. Selon le diagnostic local de sécurité (CIPC, 2023), ce sentiment est lié à la cyberviolence, au harcèlement de rue et aux microagressions.

Les données du DUC (MSP) confirment que Saint-Michel présente une concentration élevée de signalements de crimes contre la personne, notamment chez les jeunes femmes de 12 à 25 ans. Ce contexte exige des actions ciblées pour réduire les risques et offrir des environnements sécurisants. Le projet s'adresse également aux jeunes qui fréquentent les écoles secondaires du secteur et qui présentent des besoins particuliers, comme des difficultés scolaires ou un isolement social. Selon réseau réussite Montréal dans les écoles défavorisées, le taux de décrochage peut atteindre 27,6 %, soit plus du double des écoles favorisées (11,8 %). À Louis-Joseph-Papineau, le taux de sorties sans diplôme ni qualification atteint 31,6 %, avec un taux encore plus élevé chez les filles (33,8 %). Ces chiffres illustrent la nécessité d'offrir des activités valorisantes et des adultes significatifs pour prévenir la désaffiliation scolaire. Les jeunes expriment clairement leurs besoins : des lieux où ils peuvent se sentir acceptés, développer leurs talents et établir des liens positifs avec leurs pairs et la communauté. Lors d'un atelier créatif, un participant confiait : « Ici, j'ai osé faire quelque chose que je n'aurais jamais tenté ailleurs. » Ce témoignage illustre l'importance de créer des espaces sécurisants et valorisants. Le projet Un pont entre nous répond à ces attentes en proposant des ateliers artistiques et culturels (théâtre d'objet, poésie, fabrication de bijoux, débats, soirées cinéma), un accompagnement psychosocial et une approche collaborative avec les écoles, les familles et les organismes locaux. En somme, la clientèle cible

se caractérise par une recherche de repères, de sécurité et de relations significatives dans un contexte de précarité et de risques accrus. Le projet vise à leur offrir ces conditions, tout en contribuant à la prévention des situations à risque et à la réduction du sentiment d'insécurité dans le quartier.

Indiquez et décrivez le territoire ciblé par l'initiative. \*(Ex. : Ville, quartier, secteur, municipalité)

0/ 1000 caractères

Le projet cible le quartier Saint-Michel, dans l'arrondissement Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension à Montréal. Ce secteur se distingue par sa forte densité résidentielle, sa diversité culturelle et des défis socioéconomiques importants. On y retrouve une proportion élevée de familles monoparentales (32,8 %) et d'enfants de moins de 14 ans (20,7 %), ce qui accentue la vulnérabilité sociale. Certains milieux atteignent même 36 % de familles monoparentales. Le diagnostic local de sécurité (CIPC, 2023) identifie plusieurs zones chaudes autour des écoles et du parc François-Perrault, où les tensions et incidents sont fréquents. Ces réalités révèlent un besoin urgent d'espaces sécurisants et inclusifs. Située au cœur du quartier, la bibliothèque constitue un point stratégique pour offrir un environnement structurant et prévenir les situations à risque.

Indiquez et décrivez les milieux ciblés par l'initiative. \*(Ex. : Parcs, rues, écoles, motels, bars)

0/ 1000 caractères

L'initiative cible en priorité la bibliothèque du quartier Saint-Michel, point central et lieu de rassemblement des adolescents, ainsi que ses abords immédiats : le parc François-Perrault, le métro Saint-Michel et les rues avoisinantes, où se concentrent les déplacements et regroupements de jeunes. Ces espaces sont stratégiques pour prévenir les tensions et offrir des alternatives sécurisantes. Le projet prévoit aussi des interventions dans les écoles secondaires du secteur (Louis-Joseph-Papineau, Joseph-François-Perrault et John F. Kennedy) et, selon les besoins et partenariats, dans d'autres parcs et lieux publics fréquentés par les adolescents. Cette approche flexible permet d'agir là où les risques sont les plus élevés, en créant des environnements favorisant la socialisation, la créativité et la prévention des comportements à risque.

## Plan d'action

La présente section vise à énumérer et à détailler les différentes activités de votre initiative pour lesquels vous souhaitez obtenir la subvention pour les trois prochaines années ainsi que les résultats attendus. (Maximum de 500 caractères par case)

### Action 1

Objectifs \*(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Faire augmenter des facteurs de protection

Activités\*(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Ateliers artistiques et conférences présentant des parcours inspirants.
- Développement de capacités transversales (autonomie, prise de décision, sentiment d'appartenance).
- Intervention d'un agent de milieu pour favoriser des groupes de pairs prosociaux.
- Offrir un espace sécuritaire dans le quartier pour les jeunes.
- Mettre en place un système de référencement vers des ressources communautaires et scolaires.
- Impliquer des adolescents comme consultants rémunérés pour co-construire l'offre d'activités (expérience de travail, collaboration, renforcement de compétences transversales et estime de soi).

Échéancier\*(Ex. : Tout au long de l'année)

Tout au long du projet.

Résultats souhaités\*(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Développement de facteurs de protection personnels, sociaux et scolaires.
- Réduction des facteurs de risque (décrochage, isolement).
- Création de groupes de pairs positifs.
- Augmentation du taux de participation aux activités culturelles et parascolaires.

## Action 2

Objectifs(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Augmenter l'estime de soi

Activités(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Ateliers artistiques centrés sur le concept de soi.
- Exploration créative de l'identité sans jugement.
- Participation active des jeunes consultants rémunérés dans la conception des activités.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

Tout au long du projet.

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Développement d'une bonne estime de soi, particulièrement chez les jeunes filles.
- Valorisation des compétences et talents des participants.

## Action 3

Objectifs(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Augmenter les relations positives avec les adultes

Activités(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Formation et outils pour les adultes présents (bibliothèque, MCC).

- Présentation d'exemples positifs.
- Rencontres entre jeunes et adultes dans un cadre sécuritaire.
- Renforcement de la bibliothèque comme espace sécuritaire et accueillant pour les jeunes et les familles.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

Fin du projet.

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Relations de confiance avec des adultes.
- Capacité des jeunes à exprimer leurs besoins et leurs limites.
- Perception accrue de la bibliothèque comme lieu sécuritaire et inclusif.

## Action 4

Objectifs\*(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Augmenter le sentiment d'appartenance.

Activités\*(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Participation des jeunes résidents du quartier aux activités.
- Collaboration avec les acteurs locaux.

Échéancier\*(Ex. : Tout au long de l'année)

Fin du projet.

Résultats souhaités\*(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Sentiment de fierté et d'appartenance au quartier.
- Engagement dans les initiatives communautaires.

## Action 5

Objectifs(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Développer le sentiment de collectivité.

Activités(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Implication des jeunes consultants rémunérés dans la réflexion sur les problématiques adolescentes.
- Organisation d'activités pour et par les ados.
- Interaction avec les acteurs communautaires.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

Fin du projet.

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Renforcement du rôle des jeunes dans la communauté.
- Développement de compétences collaboratives.

## Action 6

Objectifs(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Stimuler le succès scolaire.

Activités(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Activités artistiques et culturelles après les cours.
- Création de groupes de pairs positifs hors école.
- Renforcement des compétences intellectuelles et interpersonnelles par l'art et la culture.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

Tout au long du projet.

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

- Consolidation des apprentissages.
- Réduction du décrochage scolaire.

### Ajouter une action

Maximum de 10 actions

## Budget prévu (voir annexe 1)

## Documents à annexer

Annexez à la présente demande d'aide financière les documents suivants :

- une résolution d'appui à la demande de subvention désignant une personne responsable au nom de l'organisation;
- des lettres d'appui attestant l'implication des partenaires et la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise de l'organisation;
- une preuve qu'il fait partie d'un regroupement d'organisations locales, régionales ou nationales;
- le plus récent rapport annuel disponible;
- une copie d'un code de conduite ou d'éthique, interne ou reconnu, régissant les relations entre les intervenants et les personnes jointes;
- pour les organismes d'action communautaire, le rapport financier du dernier exercice financier terminé, adopté par le conseil d'administration et dûment signé par une administratrice ou par un administrateur. Il doit comprendre les états financiers complets et conformes aux principes comptables généralement reconnus, c'est-à-dire un bilan, un état des résultats, les notes complémentaires ainsi que le détail des contributions gouvernementales. Ce détail devra inclure les contributions des entités municipales et distinguer les sommes reçues en appui à la mission globale, à des activités spécifiques ou à des projets ponctuels, le cas échéant.

## Pièces jointes

Nous vous invitons à fournir l'URL menant aux documents mentionnés précédemment. Si ces documents ne sont pas accessibles en ligne, nous vous prions de les joindre directement dans la présente section.

### **Adresses URL**

Adresse URL 1

Ajouter une adresse URL

Maximum de 5 adresses URL

### **Fichier(s) à joindre**

La limite permise pour la transmission des pièces jointes est limitée à 19 Mo par envoi. Après avoir soumis votre formulaire, vous pourrez ajouter des pièces jointes supplémentaires à partir de la fenêtre de confirmation. Chaque envoi de pièces jointes supplémentaires devra respecter la limite de 19 Mo.

Ajouter des fichiers

Parcourir et joindre

Nombre maximal de fichiers par envoi: 5

Taille combinée maximale par envoi: 19 Mo

Types de fichier autorisés: Word, Excel, PPT, PDF, Image

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques, que toutes les règles et les modalités des normes du programme ont été consultées et prises en compte et que toute l'information nécessaire à l'analyse de votre demande a été transmise au MSP.\*

**Envoyer**

## **ANNEXE 1 - BUDGET**



## Budget prévu - 2026

\*Note : calcul de janvier à décembre 2026

| Postes budgétaires                                                                | Demande au MSP      | Contribution de l'Arrondissement | Total                | Détails du calcul                                                                                                                                                                                       | Complément d'informations                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaire de l'intervenant                                                          |                     | \$ -                             | \$ -                 | 28h semaine   12 mois   37,5\$ / heure                                                                                                                                                                  | Poursuite avec le même intervenant. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur.                                                                                                                   |
| Salaire intervenante Psychocociale                                                | \$ 58 240,00        |                                  |                      | 30h semaine   12 mois   32\$                                                                                                                                                                            | Consolidation poste intervenante en partenariat avec un organisme.                                                                                                                                                                                                       |
| Période de jumelage et formation au besoin                                        |                     | \$ -                             | \$ -                 | Environ 62h à 32\$ / heure                                                                                                                                                                              | Poursuite de l'accompagnement                                                                                                                                                                                                                                            |
| Salaire du bibliothécaire responsable du projet                                   | \$ -                | \$ 39 039,00                     | \$ 29 352,00         | Environ 728h à 53,62\$ / heure ( 40%)                                                                                                                                                                   | Correspond à environ 2 journées de travail par semaine pour coordonner le projet, rencontrer les partenaires et assurer une présence avec les jeunes. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur. |
| Frais pour salaire agent de sécurité                                              |                     | \$ 72 196,00                     | \$ 72 196,00         |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Salaire du gestionnaire qui supervise le projet                                   | \$ -                | \$ 38 025,00                     | \$ 38 025,00         | Environ 487,5h à 78\$ / heure (25%)                                                                                                                                                                     | le suivi auprès de certains jeunes et de leurs parents, et une présence le midi et le soir avec les équipes en prévention. Augmentation du taux horaire. Ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de                                            |
| Rémunération des consultant.e.s                                                   |                     | \$ -                             | \$ -                 | Environ 545h à 22,5\$ / heure                                                                                                                                                                           | Partage des heures entre 3 à 5 consultant.e.s pour des rencontres hebdomadaires et la participation aux activités auprès de leurs pairs.                                                                                                                                 |
|                                                                                   | \$ 58 240,00        | 149 260,00                       |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Outils de travail pour l'intervenant                                              |                     | \$ 2 000,00                      | \$ 2 000,00          | Logiciels, téléphone, papeterie et bureautique                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Cachets d'artistes et de formateurs, salaire animateur Medialab                   |                     | \$ 19 339,00                     | \$ 19 339,00         | Environ 30 activités à 400\$ chacune et au moins 3 fêtes à 1000\$ chacune                                                                                                                               | Présence d'artistes (musicien, danseurs, conférencier, organisme etc.)                                                                                                                                                                                                   |
| Matériel pour les activités                                                       |                     | \$ 2 000,00                      | \$ 2 000,00          | Montant estimé pour la location ou l'achat de matériel, dont une partie est couverte via le matériel pouvant être emprunté aux équipes de la ville-centre                                               | Pourrait inclure : sonorisation, mobilier, matériel artistique, etc.                                                                                                                                                                                                     |
| Repas et collation pour les activités                                             |                     | \$ -                             | \$ -                 | Montant estimé pour des collations pour les jeunes lors des activités et des repas lors des fêtes                                                                                                       | Ex de repas : pizza ou bbq lors de la fête de l'été. Indexation                                                                                                                                                                                                          |
| Sous Total-Activité                                                               | \$ 26 000,00        | \$ 34 634,00                     |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Frais d'exploitation au prorata de l'espace dédié aux adolescents pour ce projet. |                     | 11 295,00                        | \$ 11 295,00         |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Amélioration des espaces                                                          | \$ 10 000,00        |                                  |                      | Budget à dépenser selon les idées des jeunes (peinture, mobilier, etc.). Budget de la Ville pour les métiers spécialisés (menuiserie, peintre, électricien, etc. et les équipes de gestion immobilière) | Proposition de projets par les consultant.e.s et leurs pairs selon leurs souhaits. Réduction pour la dernière année.                                                                                                                                                     |
| Sous total-Espace                                                                 | \$ 10 000,00        | \$ 11 295,00                     |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Totaux</b>                                                                     | <b>\$ 78 240,00</b> | <b>183 894,00</b>                | <b>\$ 174 207,00</b> |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |

indexer salaire inflation

## Budget prévu - 2027

\*Note : calcul de janvier à décembre 2026

| Postes budgétaires                                                    | Demande au MSP | Contribution de l'Arrondissement | Total        | Détails du calcul                                                               | Complément d'informations                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaire de l'intervenant                                              | \$ 60 060,00   | \$ -                             | \$ 60 060,00 | 30h semaine   12 mois   38,5\$ / heure                                          | Poursuite avec le même intervenant. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur.                                                                                                                                       |
| Salaire intervenante Psychocociale                                    | \$ 51 480,00   |                                  | \$ 51 480,00 | 30h semaine   12 mois   33\$                                                    | Consolidation poste intervenante en partenariat avec un organisme.                                                                                                                                                                                                                           |
| Formation au besoin des équipes.                                      | \$ 5 000,00    | \$ -                             | \$ 5 000,00  | Environ 62h à 33\$ / heure                                                      | Poursuite de l'accompagnement                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Salaire du bibliothécaire responsable du projet                       | \$ -           | \$ 40 040,00                     | \$ 29 352,00 | Environ 728h à 55\$ / heure ( 40%)                                              | Correspond à environ 2 journées de travail par semaine pour coordonner le projet, rencontrer les partenaires et assurer une présence avec les jeunes. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur.                     |
| Frais pour salaire pour agent de sécurité                             |                | \$ 72 196,00                     | \$ 72 196,00 |                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Salaire du gestionnaire qui supervise le projet                       | \$ -           | \$ 39 000,00                     | \$ 39 000,00 | Environ 487,5h à 80\$ / heure (25%)                                             | 10 h par semaine pour des rencontres statutaires, le suivi auprès de certains jeunes et de leurs parents, et une présence le midi et le soir avec les équipes en prévention. Augmentation du taux horaire. Ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur. |
| Activités d'évaluation, de recherche et de transfert de connaissances | \$ 20 000,00   |                                  |              | recherhce pour évaluer le programme ( chercheur en résidence /bourse etudiante) |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Rémunération des consultant.e.s ( parmi les ado)                      | \$ 15 000,00   | \$ -                             | \$ 15 000,00 | Environ 545h à 23\$ / heure                                                     | Partage des heures entre 3 à 5 consultant.e.s pour des rencontres hebdomadaires et la participation aux activités auprès de leurs pairs.                                                                                                                                                     |
|                                                                       | \$ 151 540,00  | 151 236,00                       |              |                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Outils de travail pour l'intervenant                                  | \$ 2 000,00    | \$ 2 000,00                      | \$ 4 000,00  | Logiciels, téléphone, papeterie et bureautique                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

indexer salaire inflation

|                                                                                                                                                                   |                      |                      |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cachets d'artistes et de formateurs-Animation                                                                                                                     | \$ 19 000,00         | \$ 19 339,00         | \$ 38 339,00         | Environ 20 activités à 1000\$ chacune et au moins 3 fêtes à 3000\$et + chacune                                                                                                                          | Présence d'artistes (musicien, danseurs, conférencier, organisme etc.)                                               |
| Matériel pour les activités                                                                                                                                       | \$ 5 000,00          | \$ 2 000,00          | \$ 7 000,00          | Montant estimé pour la location ou l'achat de matériel, dont une partie est couverte via le matériel pouvant être emprunté aux équipes de la ville-centre                                               | Pourrait inclure : sonorisation, mobilier, matériel artistique, etc.                                                 |
| Repas et collation pour les activités                                                                                                                             | \$ 5 000,00          | \$ -                 | \$ 5 000,00          | Montant estimé pour des collations pour les jeunes lors des activités et des repas lors des fêtes                                                                                                       | Ex de repas : pizza ou bbq lors de la fête de l'été. indexation                                                      |
| Frais de déplacement lié à l'initiative, selon les barèmes prévus par la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais afférents 14 |                      |                      |                      | Taxi ( environ, 4 fois semaine ( 2 sortie A/R : hors les murs ) + defraiment kilometrique 10km/semaine ( 0,645/km)                                                                                      |                                                                                                                      |
| Sous Total-Activité                                                                                                                                               | \$ 26 000,00         | \$ 34 634,00         |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                      |
| Frais d'exploitation au prorata de l'espace dédié aux adolescents pour ce projet.                                                                                 |                      | 11 295,00            | \$ 11 295,00         |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                      |
| Amélioration des espaces                                                                                                                                          | \$ 3 000,00          |                      |                      | Budget à dépenser selon les idées des jeunes (peinture, mobilier, etc.). Budget de la Ville pour les métiers spécialisés (menuiserie, peintre, électricien, etc. et les équipes de gestion immobilière) | Proposition de projets par les consultant.e.s et leurs pairs selon leurs souhaits. Réduction pour la dernière année. |
| Sous total-Espace                                                                                                                                                 | \$ 3 000,00          | \$ 11 295,00         |                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                      |
| <b>Totaux</b>                                                                                                                                                     | <b>\$ 185 540,00</b> | <b>\$ 185 870,00</b> | <b>\$ 337 722,00</b> |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                      |

**Budget prévu - 2028**

\*Note : calcul de janvier à décembre 2026

| Postes budgétaires                                                                               | Demande au MSP | Contribution de l'Arrondissement | Total        | Détails du calcul                                                                                                                                         | Complément d'informations                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaire de l'intervenant                                                                         | \$ 61 620,00   | \$ -                             | \$ 61 620,00 | 30h semaine   12 mois   39,5\$ / heure                                                                                                                    | Poursuite avec le même intervenant. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur.                                                                                                                                       |
| Salaire intervenante Psychocociale                                                               | \$ 53 040,00   |                                  | \$ 53 040,00 | 30h semaine  12 mois  34\$                                                                                                                                | Consolidation poste intervenante en partenariat avec un organisme.                                                                                                                                                                                                                           |
| Période de jumelage et formation au besoin.                                                      | \$ 5 000,00    | \$ -                             | \$ 5 000,00  |                                                                                                                                                           | congrès, colloques, formations accompagnement équipe bibliothèque, jumelage avec expert conseil.                                                                                                                                                                                             |
| Salaire du bibliothécaire responsable du projet                                                  | \$ -           | \$ 41 059,00                     | \$ 29 352,00 | Environ 728h à 56,4\$ / heure ( 40%)                                                                                                                      | Correspond à environ 2 journées de travail par semaine pour coordonner le projet, rencontrer les partenaires et assurer une présence avec les jeunes. Augmentation du taux horaire. et ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur.                     |
| Frais pour salaire agent de sécurité                                                             |                | \$ 72 196,00                     | \$ 72 196,00 |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Salaire du gestionnaire qui supervise le projet                                                  | \$ -           | \$ 39 975,00                     | \$ 39 975,00 | Environ 487.5h à 82\$ / heure (25%)                                                                                                                       | 10 h par semaine pour des rencontres statutaires, le suivi auprès de certains jeunes et de leurs parents, et une presence le midi et le soir avec les équipes en prevention. Augmentation du taux horaire. Ajustement pour faire apparaître le cout réel avec les cotisation de l'employeur. |
| Activités d'évaluation, de recherche et de transfert de connaissances                            | \$ 20 000,00   |                                  |              | Bourse etudiantes/ ou chercheur invité pour analyser l'initiative.                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Rémunération des consultant.e.s ( parmi les ado)                                                 | \$ 15 000,00   | \$ -                             | \$ 15 000,00 | Environ 545h à 23\$ / heure                                                                                                                               | Partage des heures entre 3 à 5 consultant.e.s pour des rencontres hebdomadaires et la participation aux activités auprès de leurs pairs.                                                                                                                                                     |
|                                                                                                  | \$ 154 660,00  | 153 230,00                       |              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Outils de travail pour l'intervenant                                                             | \$ 2 000,00    | \$ 2 000,00                      | \$ 4 000,00  | Logiciels, téléphone, papeterie et bureautique                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Cachets d'artistes et de formateurs-Animation                                                    | \$ 19 000,00   | \$ 19 339,00                     | \$ 38 339,00 | Environ 30 activités à 400\$ chacune et au moins 3 fêtes à 1000\$ chacune                                                                                 | Présence d'artistes (musicien, danseurs, conférencier, organisme etc.)                                                                                                                                                                                                                       |
| Matériel pour les activités                                                                      | \$ 5 000,00    | \$ 2 000,00                      | \$ 7 000,00  | Montant estimé pour la location ou l'achat de matériel, dont une partie est couverte via le matériel pouvant être emprunté aux équipes de la ville centre | Pourrait inclure : sonorisation, mobilier, matériel artistique, etc.                                                                                                                                                                                                                         |
| Repas et collation pour les activités                                                            | \$ 5 000,00    | \$ -                             | \$ 5 000,00  | Montant estimé pour des collations pour les jeunes lors des activités et des repas lors des fêtes                                                         | Ex de repas : pizza ou bbq lors de la fête de l'été. indexation                                                                                                                                                                                                                              |
| Frais de déplacement lié à l'initiative, selon les barèmes prévus par la Directive sur les frais |                | \$ 34 634,00                     |              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Indexer salaire inflation

|                                                                                   |                      |                      |                      |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous Total-Activité                                                               | \$ 26 000,00         |                      |                      |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |
| Frais d'exploitation au prorata de l'espace dédié aux adolescents pour ce projet. |                      | 11 295,00 \$         | \$ 11 295,00         |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |
| Amélioration des espaces                                                          | \$ 1 000,00          |                      | \$ 1 000,00          | Budget à dépenser selon les idées des jeunes (peinture, mobilier, etc.).<br>Budget de la Ville pour les métiers spécialisés (menuiserie, peintre, électricien, etc. et les équipes de gestion immobilière) | Proposition de projets par les consultant.e.s et leurs pairs selon leurs souhaits. Réduction pour la dernière année. |
| Sous total-Espace                                                                 | \$ 1 000,00          | \$ 11 295,00         |                      |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |
| <b>Totaux</b>                                                                     | <b>\$ 187 660,00</b> | <b>187 864,00 \$</b> | <b>\$ 341 817,00</b> |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |

Lien vers les informations générales disponibles sur le site du MSP :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/programme-quebecois-de-lutte-contre-la-criminalite>

Formulaire de dépôt issu du lien suivant :

<https://pes.securitepublique.gouv.qc.ca/programme-quebecois-lutte-criminalite/formulaire/fr>

---

# Programme québécois de lutte contre la criminalité

## Formulaire de demande d'aide financière

Avant de faire une demande, assurez-vous d'avoir pris connaissance des [normes du programme et des documents requis pour faire une demande](#). Vous ne pouvez pas interrompre votre session ni enregistrer votre formulaire pour le compléter plus tard. Si vous préférez préparer vos réponses, vous pouvez le faire dans un document séparé, puis copier et coller le contenu dans le formulaire en ligne.

Les champs suivis d'un \* sont obligatoires.

## Renseignements généraux

### Axe 1 : Soutien aux activités courantes

#### Volet 1.1 services de proximité

#### Volet 1.2 exploitation sexuelle

## Axe 2 : Soutien aux initiatives

### Descriptif

Cet axe vise le développement de pratiques innovantes en matière de lutte contre la criminalité par les organismes d'action communautaire ainsi que les municipalités et leurs corps de police. Ces pratiques peuvent viser le développement d'un savoir-faire précis ou d'une approche novatrice, ou offrir une réponse à un besoin ponctuel. Cet axe permet aux organisations de développer de nouvelles approches ou méthodes d'intervention selon l'évolution des phénomènes criminels et sociaux.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Susciter la mise en place d'initiatives expérimentales et novatrices fondées sur des modèles théoriques et des données probantes au sein des organisations œuvrant en lutte contre la criminalité ;
- Développer des stratégies d'intervention concertées de type prévention secondaire ou tertiaire afin de mieux lutter contre la criminalité ;
- Évaluer les initiatives financées afin d'en mesurer les impacts concrets, de démontrer leur efficacité et d'en faciliter l'intégration dans l'offre de services courants et la reproductibilité par d'autres organisations, le cas échéant.

### Autoévaluation du bénéficiaire

#### Présentation de l'organisation

Présentez votre organisation en précisant sa mission et ses principales activités.\*  
0/ 5000 caractères

La **Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS)** de l'arrondissement **Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** a pour mission de favoriser la qualité de vie des citoyens en offrant des services accessibles, inclusifs et diversifiés. Elle contribue au développement social, culturel et sportif en créant des environnements propices à la participation citoyenne, à la cohésion sociale et à la promotion de saines habitudes de vie.

#### Principales activités

- **Sports et loisirs** : Gestion et animation des installations sportives et récréatives (piscines, arénas, terrains, centres de loisirs), organisation d'activités physiques et de tournois pour tous les âges.
- **Culture** : Soutien aux événements culturels, diffusion artistique locale, et partenariats avec organismes pour enrichir l'offre culturelle.
- **Développement social** : Collaboration avec les organismes communautaires pour lutter contre l'exclusion sociale, favoriser l'intégration et soutenir les familles.
- **Mobilisation citoyenne** : Mise en place de projets participatifs, activités intergénérationnelles et initiatives favorisant la diversité et l'inclusion.

Présentez vos expériences en matière d'intervention psychosociale dans un contexte d'intervention et de prévention de la criminalité auprès de jeunes vulnérables ou à risque d'adopter des comportements délinquants. <sup>\*</sup>(Mettez en valeur votre expertise, vos principales réalisations)

0/ 5000 caractères

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension possède une expertise reconnue en intervention psychosociale auprès des jeunes vulnérables ou à risque, notamment dans des contextes de prévention de la criminalité et de promotion de comportements prosociaux. Les actions mises en place visent à créer des environnements sécurisants et inclusifs, favorisant l'engagement des jeunes dans des activités structurées et valorisantes.

Expertise et réalisations :

- Déploiement de programmes de loisirs et de sport à visée préventive : Plus de 2 500 jeunes participent chaque année à des activités sportives et socioculturelles qui renforcent le sentiment d'appartenance, la gestion des émotions et la coopération entre pairs. Ces initiatives contribuent à réduire les facteurs de risque liés à l'isolement et à la délinquance.
- Organisation d'activités mobilisatrices et inclusives : Des événements tels que des tournois sportifs (Exemple : Jeux de la rue) et des activités intergénérationnelles ont rassemblé plus de 500 participants en 2025, favorisant la mixité sociale et la valorisation des jeunes dans leur communauté.
- Concertation avec des partenaires communautaires et scolaires : Plus de 15 organismes partenaires collaborent avec l'arrondissement pour offrir des ateliers de sensibilisation et des activités éducatives, intégrant des thématiques comme la prévention des comportements à risque, la médiation et la résolution de conflits.
- Approche participative : Une vingtaine de jeunes ont été impliqués dans la conception et l'animation de projets, ce qui a contribué à développer leur leadership et leur responsabilisation.

Lien avec l'offre de service de l'arrondissement :

Les services en sports, loisirs et développement social constituent des leviers essentiels pour la prévention. La programmation diversifiée (sports, arts, activités sociocommunautaires) et les projets d'animation dans les parcs et centres communautaires permettent :

- De créer des espaces sécuritaires et attractifs pour les jeunes.
- De favoriser l'inclusion et la cohésion sociale.
- D'offrir des alternatives positives aux comportements délinquants par des activités structurées et encadrées.

Ces actions s'inscrivent dans la vision de l'arrondissement : utiliser le loisir public comme outil de développement social et de prévention, en partenariat avec les acteurs du milieu.

## Renseignements sur l'initiative proposée

Résumez l'initiative proposée. <sup>\*</sup>(À quoi va servir ce financement ?)

0/ 3000 caractères



L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension souhaite mettre en place un projet novateur visant à renforcer la lutte contre la criminalité par le biais d'actions communautaires concertées et d'une utilisation optimale des installations municipales. Cette initiative s'inscrit dans une logique de prévention secondaire et tertiaire, en ciblant des populations vulnérables ou à risque, tout en favorisant la cohésion sociale et la sécurité dans les espaces publics.

#### *Mise en contexte et pertinence*

Durant la période estivale, l'arrondissement connaît une forte affluence dans ses parcs, piscines, terrains sportifs et centres sociocommunautaires. Ces lieux sont des points de rencontre essentiels pour les familles, les jeunes et les aînés, mais ils peuvent aussi devenir des zones de tension ou de comportements à risque.

L'ouverture prolongée des installations et l'animation estivale offrent une opportunité unique pour intervenir de manière proactive, en créant des environnements sécuritaires et inclusifs.

#### *Description de l'initiative*

Le projet consiste à déployer des activités structurées et encadrées dans les parcs et installations municipales, en collaboration avec des organismes communautaires et les services de police. Ces activités incluront :

- Animation sociale et sportive : organisation de tournois, ateliers artistiques et activités culturelles pour occuper positivement les jeunes et réduire les comportements déviants.
- Présence accrue d'intervenants communautaires : médiateurs sociaux et animateurs formés pour intervenir rapidement en cas de conflit et favoriser le dialogue.
- Ouverture élargie des installations : prolongation des horaires des piscines, gymnases et terrains pour offrir des alternatives sécuritaires aux regroupements informels.
- Espaces de sensibilisation : kiosques d'information sur la prévention de la violence, la cybercriminalité et les ressources disponibles pour les familles.

#### *Objectifs spécifiques*

1. Expérimenter des approches novatrices basées sur des données probantes, en intégrant des pratiques de médiation sociale dans les lieux publics.
2. Renforcer la concertation entre l'arrondissement, les organismes communautaires et le corps de police pour une réponse coordonnée aux enjeux criminels.
3. Évaluer les impacts de l'initiative à travers des indicateurs clairs (réduction des incidents, participation citoyenne, sentiment de sécurité) afin d'assurer la reproductibilité du modèle.

#### *Lien avec la réalité estivale*

L'été est une période stratégique où les interactions sociales sont nombreuses et où les tensions peuvent s'exacerber. En misant sur l'animation et l'ouverture des installations, l'arrondissement transforme ces espaces en vecteurs de prévention, favorisant la mixité sociale et réduisant les risques de criminalité. Cette approche proactive répond à un besoin ponctuel tout en s'inscrivant dans une vision durable de sécurité urbaine.

En quoi votre initiative répond-elle aux objectifs généraux et spécifiques de l'axe 2 du PQLC ?\*

0/ 3000 caractères

L'initiative proposée par l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'inscrit pleinement dans la philosophie de l'Axe 2 : Soutien aux initiatives, qui vise à encourager des pratiques innovantes en matière de lutte contre la criminalité et de prévention des comportements à risque. Elle repose sur une approche proactive et concertée, adaptée à la réalité estivale où les espaces publics et installations municipales deviennent des lieux stratégiques pour la cohésion sociale.

#### *1. Une réponse innovante et expérimentale*

Notre projet consiste à ouvrir davantage les installations municipales (piscines, terrains sportifs, gymnases) et à structurer l'animation des parcs et espaces publics par des activités sportives, culturelles et sociales encadrées. Cette stratégie vise à occuper positivement les jeunes et les familles, réduisant ainsi les regroupements informels souvent associés à des tensions ou des comportements déviants. L'intégration de médiateurs sociaux et d'intervenants communautaires dans ces lieux constitue une approche novatrice, fondée sur des données probantes en prévention secondaire et tertiaire.

#### *2. Une concertation renforcée*

L'initiative favorise une collaboration étroite entre l'arrondissement, les organismes communautaires et le corps de police, afin d'assurer une réponse coordonnée aux enjeux criminels. Cette concertation se traduit par :

- Une planification conjointe des activités estivales (tournois, ateliers artistiques, événements familiaux).
- Une présence proactive d'intervenants pour désamorcer les conflits et renforcer le sentiment de sécurité.
- Une communication continue avec les services policiers pour ajuster les interventions selon l'évolution des situations.

Cette synergie permet de créer un réseau d'acteurs mobilisés autour de la prévention, en agissant directement dans les milieux de vie.

#### *3. Évaluation et reproductibilité*

Le projet inclut un volet d'évaluation rigoureux, basé sur des indicateurs tels que :

- La diminution des incidents dans les parcs et installations.
- Le taux de participation aux activités organisées.
- L'évolution du sentiment de sécurité exprimé par les citoyens.

Ces données permettront de démontrer l'efficacité du modèle et d'en faciliter la reproductibilité dans d'autres arrondissements, contribuant ainsi à l'intégration durable de ces pratiques dans l'offre de services municipaux.

#### *Lien avec la réalité estivale*

L'été est une période où les interactions sociales sont nombreuses et où les tensions peuvent s'exacerber. En misant sur l'animation et l'ouverture des installations, l'arrondissement transforme ces espaces en vecteurs de prévention, favorisant la mixité sociale et réduisant les risques de criminalité. Cette initiative répond à un besoin ponctuel tout en s'inscrivant dans une vision à long terme de sécurité urbaine et cohésion sociale.

Présenter l'ampleur des problématiques et la nécessité de mettre en place l'initiative. *\*(Ex. : Comment elles se déploient, les conséquences de celle-ci, les besoins du milieu)*

0/ 3000 caractères

#### Ampleur des problématiques et nécessité de l'initiative

L'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension connaît des enjeux liés à la criminalité et aux comportements à risque, particulièrement dans les espaces publics durant l'été. La forte fréquentation des parcs, piscines et terrains sportifs, combinée à des horaires parfois limités et à l'absence d'activités encadrées, favorise les regroupements informels. Ces situations peuvent entraîner des conflits, des actes de vandalisme, la consommation de substances et un sentiment d'insécurité chez les citoyens.

Ces problématiques ont des conséquences directes : détérioration du climat social, réduction de l'accès sécuritaire aux espaces publics pour les familles et les jeunes, et pression accrue sur les services policiers qui interviennent souvent de manière réactive. Le milieu exprime un besoin clair de solutions préventives et concertées.

Notre initiative répond à cette nécessité en proposant :

- Animation structurée des espaces publics pour occuper positivement les jeunes et réduire les comportements déviants.
- Ouverture élargie des installations municipales afin d'offrir des alternatives sécuritaires aux regroupements informels.
- Présence accrue d'intervenants communautaires pour assurer la médiation et prévenir les conflits.
- Concertation entre l'arrondissement, les organismes et le corps de police pour une réponse coordonnée.

Cette approche proactive transforme les lieux de rassemblement en espaces inclusifs et sécuritaires, tout en s'inscrivant dans une logique de prévention secondaire et tertiaire. Elle répond à un besoin ponctuel lié à la période estivale, mais contribue aussi à une vision durable de cohésion sociale et de réduction des risques criminels.

Indiquez la clientèle cible de l'initiative ainsi que ses principales caractéristiques. Le cas échéant, justifiez pourquoi votre initiative cible des jeunes non inclus dans la catégorie des jeunes âgés de 12 à 35 ans. *\*(Ex. : Âge, facteurs de risque, constats sur le terrain)*

0/ 5000 caractères

#### Clientèle cible et caractéristiques

L'initiative vise principalement les jeunes âgés de 12 à 35 ans, une tranche d'âge identifiée comme particulièrement vulnérable aux facteurs de risque liés à la criminalité et aux comportements déviants. Cette clientèle fréquente massivement les parcs, terrains sportifs et piscines de l'arrondissement durant la période estivale, ce qui en fait un groupe stratégique pour la prévention. Les constats sur le terrain révèlent que l'absence d'activités encadrées et la fermeture précoce des installations favorisent les regroupements informels, parfois associés à des tensions, à la consommation de substances ou à des actes de vandalisme.

#### *Facteurs de risque observés*

- Isolement social et manque d'encadrement durant les périodes de forte affluence.

- Pression des pairs et influence des groupes dans les espaces publics.
- Inégalités socioéconomiques qui limitent l'accès à des activités structurées.

#### *Justification pour inclure d'autres groupes*

Bien que la cible principale soit les jeunes de 12 à 35 ans, l'initiative inclut également des enfants de moins de 12 ans et des familles, car les constats démontrent que ces groupes sont directement touchés par le climat d'insécurité dans les parcs. Les familles évitent certains lieux en raison des tensions, ce qui accentue l'exclusion sociale. De plus, les aînés qui utilisent les espaces publics sont également concernés par le sentiment d'insécurité et bénéficient d'un environnement animé et sécuritaire.

#### *Pourquoi cette approche est nécessaire*

En agissant sur cette clientèle élargie, l'initiative favorise la mixité sociale, réduit les zones de vulnérabilité et crée des espaces inclusifs où la présence d'intervenants et l'animation structurée préviennent les comportements à risque. Cette stratégie répond à un besoin concret du milieu et s'inscrit dans une logique de prévention secondaire et tertiaire, en limitant les conséquences négatives sur la qualité de vie et la sécurité urbaine.

Indiquez et décrivez le territoire ciblé par l'initiative.\* (Ex. : Ville, quartier, secteur, municipalité)

0/ 1000 caractères

#### **Territoire ciblé par l'initiative**

L'initiative se déploie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au cœur de Montréal. Ce territoire se distingue par sa forte densité urbaine, sa diversité culturelle et des écarts socioéconomiques importants, ce qui en fait un milieu dynamique mais vulnérable. Le projet cible particulièrement les parcs et espaces publics très fréquentés en été (parc Jarry, parc François-Perrault), ainsi que les installations sportives et récréatives (piscines extérieures, terrains de soccer, gymnases). Ces lieux sont stratégiques car ils concentrent une clientèle jeune et familiale, mais sont aussi des zones où se manifestent des tensions et des comportements à risque. L'initiative vise à sécuriser et animer ces espaces, favorisant la cohésion sociale et la prévention de la criminalité.

Indiquez et décrivez les milieux ciblés par l'initiative.\* (Ex. : Parcs, rues, écoles, motels, bars)

0/ 1000 caractères

#### **Milieux ciblés par l'initiative**

L'initiative cible les espaces publics et installations municipales les plus fréquentés de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

- Parcs urbains : ex. *Parc Jarry* et *Parc François-Perrault*, où se déroulent des activités sportives et des rassemblements informels.
- Installations sportives et récréatives : ex. *Piscine extérieure du parc Jarry*, *terrains de soccer du parc Champdoré*, *gymnase du centre de loisirs Saint-Michel*.
- Rues et zones périphériques des parcs : ex. *rue Jarry Est* et *boulevard Saint-Michel*, souvent associées à des regroupements non encadrés.

• Centres sociocommunautaires : ex. *Centre de loisirs Saint-Michel* et *Maison de quartier Villeray*, qui jouent un rôle clé dans l'animation et la prévention. Ces milieux sont stratégiques car ils concentrent une clientèle jeune et familiale, mais sont aussi des lieux où se manifestent tensions et comportements à risque. L'initiative vise à sécuriser et animer ces espaces pour prévenir la criminalité et renforcer la cohésion sociale.

## Plan d'action

La présente section vise à énumérer et à détailler les différentes activités de votre initiative pour lesquels vous souhaitez obtenir la subvention pour les trois prochaines années ainsi que les résultats attendus. (Maximum de 500 caractères par case)

### Action 1

Objectifs\* (Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Réduire les comportements à risque et les tensions dans les parcs et installations municipales en période estivale.

Activités\* (Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

- Animation sportive et culturelle (tournois, ateliers artistiques).
- Présence d'intervenants communautaires pour médiation.
- Ouverture prolongée des piscines et terrains.

Échéancier\* (Ex. : Tout au long de l'année)

Résultats souhaités\* (Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

### Ajouter une action

Maximum de 10 actions

## Budget prévu

Veuillez indiquer le budget de l'initiative proposé pour les trois années du programme, soit de 2025-2026 à 2027-2028. (Maximum de 100 caractères par case)

### Poste budgétaire 1

Description du poste budgétaire\* (Ex. : Salaire de l'intervenant X)

Spécialiste animateur 15 000 \$

Somme demandée au MSP 2025-2026\*

|                                 |
|---------------------------------|
| Spécialiste animateur 15 000 \$ |
|---------------------------------|

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2025-2026\*

|           |
|-----------|
| 15 000 \$ |
|-----------|

Somme demandée au MSP 2026-2027\*

|           |
|-----------|
| 15 000 \$ |
|-----------|

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2026-2027\*

|           |
|-----------|
| 15 000 \$ |
|-----------|

Contribution MSP 2027-2028\*

|          |
|----------|
| 15 000\$ |
|----------|

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2027-2028\*

|           |
|-----------|
| 15 000 \$ |
|-----------|

### Ajouter un poste budgétaire

Maximum de 12 postes budgétaires

Total de la contribution MSP 2025-2026 :

15 000 \$

Total des autres contributions 2025-2026 :

15 000 \$

Total de la contribution MSP 2026-2027 :

15 000 \$

Total des autres contributions 2026-2027 :

15 000 \$

Total de la contribution MSP 2027-2028 :

15 000 \$

Total des autres contributions 2027-2028 :

15 000 \$

## Renseignements sur les principaux partenaires

Indiquez vos principaux partenaires ainsi que leur contribution à vos activités.

### Partenaire 1

Nom du partenaire\*

Nature de la contribution\*

0/ 500 caractères

### Ajouter un partenaire

Maximum de 5 partenaires

## Documents à annexer

Annexez à la présente demande d'aide financière les documents suivants :

- une résolution d'appui à la demande de subvention désignant une personne responsable au nom de l'organisation;
- des lettres d'appui attestant l'implication des partenaires et la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise de l'organisation;
- une preuve qu'il fait partie d'un regroupement d'organisations locales, régionales ou nationales;
- le plus récent rapport annuel disponible;
- une copie d'un code de conduite ou d'éthique, interne ou reconnu, régissant les relations entre les intervenants et les personnes jointes;
- pour les organismes d'action communautaire, le rapport financier du dernier exercice financier terminé, adopté par le conseil d'administration et dûment signé par une administratrice ou par un administrateur. Il doit comprendre les états financiers complets et conformes aux principes comptables généralement reconnus, c'est-à-dire un bilan, un état des résultats, les notes complémentaires ainsi que le détail des contributions gouvernementales. Ce détail devra inclure les contributions des entités municipales et distinguer les sommes reçues en appui à la mission globale, à des activités spécifiques ou à des projets ponctuels, le cas échéant.

## Pièces jointes

Nous vous invitons à fournir l'URL menant aux documents mentionnés précédemment. Si ces documents ne sont pas accessibles en ligne, nous vous prions de les joindre directement dans la présente section.

### Adresses URL

Adresse URL 1

Ajouter une adresse URL

Maximum de 5 adresses URL

**Fichier(s) à joindre**

La limite permise pour la transmission des pièces jointes est limitée à 19 Mo par envoi. Après avoir soumis votre formulaire, vous pourrez ajouter des pièces jointes supplémentaires à partir de la fenêtre de confirmation. Chaque envoi de pièces jointes supplémentaires devra respecter la limite de 19 Mo.

Ajouter des fichiers

Parcourir et joindre

Nombre maximal de fichiers par envoi: 5

Taille combinée maximale par envoi: 19 Mo

Types de fichier autorisés: Word, Excel, PPT, PDF, Image

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques, que toutes les règles et les modalités des normes du programme ont été consultées et prises en compte et que toute l'information nécessaire à l'analyse de votre demande a été transmise au MSP.\*

**Envoyer**



Lien vers les informations générales disponibles sur le site du MSP :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/programme-quebecois-de-lutte-contre-la-criminalite>

Formulaire de dépôt issu du lien suivant :

<https://pes.securitepublique.gouv.qc.ca/programme-quebecois-lutte-criminalite/formulaire/fr>

---

# Programme québécois de lutte contre la criminalité

## Formulaire de demande d'aide financière

Avant de faire une demande, assurez-vous d'avoir pris connaissance des [normes du programme et des documents requis pour faire une demande](#). Vous ne pouvez pas interrompre votre session ni enregistrer votre formulaire pour le compléter plus tard. Si vous préférez préparer vos réponses, vous pouvez le faire dans un document séparé, puis copier et coller le contenu dans le formulaire en ligne.

## Renseignements généraux

### Axe 2 : Soutien aux initiatives

#### Descriptif

Cet axe vise le développement de pratiques innovantes en matière de lutte contre la criminalité par les organismes d'action communautaire ainsi que les municipalités et leurs corps de police. Ces pratiques peuvent viser le développement d'un savoir-faire précis ou d'une approche novatrice, ou offrir une réponse à un besoin ponctuel. Cet axe permet aux organisations de développer de nouvelles approches ou méthodes d'intervention selon l'évolution des phénomènes criminels et sociaux.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Susciter la mise en place d'initiatives expérimentales et novatrices fondées sur des modèles théoriques et des données probantes au sein des organisations œuvrant en lutte contre la criminalité ;
- Développer des stratégies d'intervention concertées de type prévention secondaire ou tertiaire afin de mieux lutter contre la criminalité ;
- Évaluer les initiatives financées afin d'en mesurer les impacts concrets, de démontrer leur efficacité et d'en faciliter l'intégration dans l'offre de services courants et la reproductibilité par d'autres organisations, le cas échéant.

## **Autoévaluation du bénéficiaire**

### **Admissibilité de l'organisation à l'axe 2**

#### **Critères s'appliquant aux organismes d'action communautaires :**

**Critères s'appliquant à l'organisation responsable de la réalisation de l'initiative :**

#### **Admissibilité de l'initiative à l'axe 2 :**

## Présentation de l'organisation

Présentez votre organisation en précisant sa mission et ses principales activités.\*

0/ 5000 caractères

Parmi les dix-neuf arrondissements que compte la Ville de Montréal, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) se distingue comme le deuxième plus peuplé. 14 % de sa population vit en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC), comparativement à 11,7 % pour la Ville de Montréal. De surcroît, 36 % des personnes qui habitent le territoire de VSP sont dans des secteurs qui cumulent au moins quatre dimensions de vulnérabilité urbaine selon les critères définis par la Ville de Montréal, d'après l'indice d'équité des milieux de vie (IÉMV) développé par la Division de l'intelligence d'affaires sociales et de l'optimisation (DIASO) de la Ville de Montréal. 17% de la population de l'arrondissement âgée de 25 à 64 ans ne détient aucun certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires. De plus, VSP est un territoire des plus diversifiés : 28 % de sa population parle une langue autre que le français ou l'anglais à la maison et on y décompte plus de 75 communautés culturelles réparties sur le territoire.

L'arrondissement a pour mission d'offrir des services de proximité et aménager un milieu de vie inclusif, sécuritaire et durable, favorisant la participation citoyenne, la diversité culturelle, le développement social et économique.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement VSP vise à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et à contribuer au dynamisme des quartiers en favorisant le développement social, la découverte et l'accessibilité aux arts, à la culture, aux espaces verts, aux sports et aux loisirs en collaboration avec les partenaires du milieu.

La Direction gère entre autres les installations et les activités culturelles, sportives, de loisirs, socioculturelles et communautaires offertes sur son territoire. Elle conçoit et aménage les parcs, terrains sportifs et aires de jeux de l'arrondissement. Elle propose une multitude d'activités en toute saison à travers tout le territoire, selon les besoins identifiés et ressources disponibles.

Elle a surtout la responsabilité d'identifier les besoins sociaux et de mettre en place des projets pour y répondre. Elle administre les programmes de financement en développement social et en assure la reddition de comptes. Dans le cadre de cette responsabilité, la DCSLDS soutient activement des initiatives de prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes, notamment par le financement de projets communautaires, la coordination de partenariats intersectoriels et l'élaboration de stratégies territoriales comme la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité (SJPC).

La Direction privilégie une approche collaborative fondée sur le partenariat, la concertation et la consultation avec les organismes du milieu ainsi que les partenaires institutionnels en matière de santé (CIUSSS) et sécurité (SPVM, MSP).

Présentez vos expériences en matière d'intervention psychosociale dans un contexte d'intervention et de prévention de la criminalité auprès de jeunes vulnérables ou à risque d'adopter des comportements délinquants\* (Mettez en valeur votre expertise, vos principales réalisations)

0/ 5000 caractères

L'arrondissement VSP possède une expertise reconnue en matière de sécurité urbaine, notamment par le financement, le soutien et l'accompagnement de projets d'intervention psychosociale auprès des jeunes en situation de vulnérabilité ou à risque d'adopter des comportements délinquants, et ce, dans une dynamique partenariale. Il s'agit d'une expertise développée grâce à une mobilisation intersectorielle forte, à des partenariats durables avec les milieux communautaires, scolaires et institutionnels, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets ciblés en prévention de la criminalité.

L'approche adoptée dans VSP repose sur une compréhension fine des réalités sociales et culturelles du territoire, marqué par une grande diversité ethnoculturelle et des enjeux socioéconomiques importants. Les interventions psychosociales sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes, en tenant compte des facteurs de risque vécus tels que le décrochage scolaire, la défavorisation, le sentiment d'insécurité, l'isolement social, les conflits familiaux, l'exposition à la violence, l'appartenance à des groupes marginalisés, la gestion des émotions et du comportement.

Parmi les initiatives phares soutenues par l'arrondissement, on retrouve :

- La médiation urbaine, instauré en 2013 et mené par le Patro Villeray, qui mobilise des intervenant-e-s de proximité dans les lieux publics et aux abords d'écoles pour prévenir les conflits, favoriser le dialogue et orienter les jeunes vers des ressources adaptées et étant à ce jour intervenu auprès de plus de 4 000 jeunes.

- Le programme des agent-e-s pivot, mis en œuvre par le Centre socioéducatif Lasallien et qui assure la présence d'intervenant-e-s dans 6 écoles primaires et secondaires. Ces dernier-e-s fournissent un accompagnement individualisé auprès de jeunes à risque et occupent un rôle de liaison entre l'école, la famille et la communauté.

- Le projet *Sports de minuit*, de la Corporation de Gestion des Loisirs, offrant des activités sportives gratuites en fin de soirée, afin d'occuper positivement les jeunes de 16 à 30 ans à risque de délinquance.

- Des initiatives telles que *Avenir Jeunesse* (Ali et les Princes de la rue), *Mon quartier, ma sécurité !* (La Grande Porte), *Trio Gagnant* (Joujouthèque de Saint-Michel), et *Criminalité sans tabou* (Clinique juridique de Saint-Michel), qui abordent la prévention de la violence, le mentorat, le soutien familial et la sensibilisation aux conséquences juridiques des délits.

Ces interventions sont portées par un réseau dynamique d'organismes communautaires, d'écoles, de services publics et d'acteurs municipaux, tels que par le Réseau des partenaires en sécurité urbaine (RPSU) et réunis au sein de tables de concertation locales, telles que le comité en sécurité urbaine de Saint-Michel (CPU). Ce modèle de gouvernance collaborative permet une réponse coordonnée, adaptée et évolutive aux besoins des jeunes et de leur entourage.

L'arrondissement a bénéficié de l'appui du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour réaliser un diagnostic territorial en 2021, résultant en l'élaboration de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité (SJPC) en 2022. Cette démarche a eu un rôle structurant auprès des actions et collaborations existantes, permettant d'identifier les causes constitutives de la criminalité chez les jeunes et de définir des orientations claires pour renforcer l'impact des interventions psychosociales auprès d'eux. Le CIPC a consulté 25 partenaires (organismes communautaires, arrondissement, PDQ, CIUSSS, écoles). Les 26 recommandations des expert-e-s du CIPC permirent l'élaboration d'une série d'actions à mettre en place ou à bonifier et constituèrent les fondations d'une panoplie de projets depuis mis en place ou soutenus par l'arrondissement.

La Stratégie résultante vise à répondre aux enjeux croissants de violence et de criminalité chez les jeunes de 12 à 25 ans, et se repose sur quatre grands objectifs :

1. Favoriser l'inclusion sociale et la participation des jeunes;
2. Promouvoir des modèles et des parcours de réussite positifs;
3. Outiller les jeunes afin de leur permettre une saine gestion des émotions et un développement d'habiletés sociales et interpersonnelles;
4. Renforcer les capacités et les compétences parentales.

VSP dispose d'un savoir-faire éprouvé en matière de prévention de la criminalité, fondé sur des pratiques innovantes, inclusives et concertées. Sa SJPC a d'ailleurs remporté un prix au Gala Podium en 2023 grâce à ses mesures favorisant le sport pour les jeunes vivant des grandes vulnérabilités. L'arrondissement occupe une position stratégique concernant les causes et effets de la criminalité chez les jeunes de l'arrondissement grâce au premier diagnostic effectué dans le cadre de la SJPC. Les succès rencontrés par cette démarche nous amènent à l'actualiser et la bonifier, dans le but de répondre aux défis actuels et futurs liés à la sécurité et au bien-être des jeunes.

## Renseignements sur l'initiative proposée

Résumez l'initiative proposée.\* (À quoi va servir ce financement ?)

0/ 3000 caractères

L'actualisation de la SJPC répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- L'orientation de l'octroi des fonds municipaux en sécurité urbaine;
- La mobilisation de la communauté pour agir sur les causes des problématiques;
- La priorisation des interventions;

- Le soutien aux partenaires dans le développement de leurs services d'intervention auprès des 12 à 35 ans.

La nature des problématiques vécues par les jeunes a évolué. Ces alignements stratégiques découlent de la nécessité d'identifier ces nouveaux enjeux vécus par les jeunes, tels que la cyberviolence; la santé mentale; les besoins spécifiques des filles et jeunes femmes; les discriminations; ainsi que l'impact de l'inflation sur la capacité des familles à subvenir à leurs besoins.

De manière stratégique, la nouvelle mouture de la SJPC vise à réévaluer les causes des problématiques, les interventions efficaces et à cibler les champs d'actions municipaux au sein desquels des investissements peuvent être déployés par VSP. Ces travaux permettront aussi de soutenir la mobilisation des parties prenantes, de consolider les partenariats et permettront de cibler des constats communs et d'aboutir à une vision collective des priorités d'interventions.

L'initiative servira au déploiement et au soutien de projets tels que :

- Le renforcement du comité en sécurité urbaine de Saint-Michel (CPU), réunissant les partenaires jeunesse de Saint-Michel autour des enjeux de sécurité, afin d'améliorer la complémentarité des services offerts aux jeunes en termes de prévention de la violence;
- Le soutien au projet de médiation urbaine;
- La mise à niveau des moyens d'intervention des agent-e-s pivot;
- Des activités de prévention ciblée, animées par des équipes d'intervention psychosociale issues du milieu communautaire;
- Des programmes de soutien à la persévérance scolaire et à l'insertion socioprofessionnelle;
- Les projets de mobilisation citoyenne et de leadership jeunesse;
- Le soutien aux familles.

Cette initiative permettra aussi l'actualisation des modes de concertation en sécurité urbaine pour l'ensemble de l'arrondissement.

Par cette démarche, l'arrondissement réaffirme son engagement envers la jeunesse et la sécurité urbaine, en misant sur une approche intégrée, inclusive, durable et toujours pertinente de la prévention de la criminalité. La Stratégie sera confiée aux organismes partenaires afin qu'ils puissent l'intégrer comme cadre d'orientation stratégique dans leurs processus de planification et ainsi soutenir le financement de leurs interventions. L'arrondissement VSP contribuera donc à ce grand projet en investissant des ressources humaines ainsi que financière et les fonds octroyés par le MSP serviront à recourir à des experts qui mèneront des exercices d'analyse, de réflexion, de priorisation et de communication avec l'ensemble des parties prenantes.

En quoi votre initiative répond-elle aux objectifs généraux et spécifiques de l'axe 2 du PQLC ?\*

0/ 3000 caractères

L'initiative d'actualisation de la Stratégie jeunesse répond pleinement aux objectifs généraux et spécifiques de l'axe 2 du PQLC. Elle s'inscrit dans une logique de développement de pratiques innovantes en matière de lutte contre la criminalité, en mobilisant une expertise externe spécialisée pour intégrer des modèles théoriques et des données probantes. Cette démarche permettra d'adapter les interventions aux réalités et tendances émergentes, en offrant aux organismes communautaires et aux instances municipales des outils concrets pour innover dans leurs pratiques.

En ce qui concerne le premier objectif spécifique, l'initiative favorise la mise en place d'approches expérimentales et novatrices en réalisant une méta-analyse des recherches portant sur la criminalité des jeunes âgés de 12 à 35 ans et en proposant une revue des bonnes pratiques locales et internationales. Ces travaux permettront de dégager des orientations stratégiques fondées sur des preuves, qui guideront les organismes dans le développement de projets adaptés aux besoins actuels.

Pour le deuxième objectif spécifique, la Stratégie actualisée vise à développer des interventions concertées de type prévention secondaire et tertiaire. Elle prévoit la création d'espaces de dialogue et de partage entre les partenaires, permettant de valoriser les savoirs expérientiels. Cela se matérialisera entre autres au sein de la concertation que nous actualiserons dans le cadre de ce projet. Cette concertation renforcera la compréhension des réalités vécues par les jeunes et leurs familles, tout en permettant d'orienter les actions vers les causes profondes des problématiques, telles que la violence, le décrochage scolaire et la vulnérabilité sociale.

Enfin, en lien avec le troisième objectif spécifique, l'initiative intègre une dimension d'évaluation afin de mesurer retombées des actions mises en œuvre. Les résultats attendus incluent la production d'un rapport synthèse qui démontrera l'efficacité des approches retenues et facilitera leur intégration dans l'offre de services courants. Cette évaluation contribuera également à la reproductibilité des pratiques par d'autres organisations et à l'aide à la décision pour la priorisation des actions en sécurité urbaine dans l'arrondissement.

Présenter l'ampleur des problématiques et la nécessité de mettre en place l'initiative. \*(Ex. : Comment elles se déploient, les conséquences de celle-ci, les besoins du milieu)

0/ 3000 caractères

Depuis 2021, le portrait de la criminalité chez les jeunes dans VSP a connu des transformations significatives.

En 2023, VSP se classait au troisième rang des arrondissements montréalais pour les événements criminels impliquant des personnes de 25 ans et moins.

Le classement des écoles secondaires selon l'indice de milieu socio-économique de 2023 identifie six écoles secondaires défavorisées dans l'arrondissement, dont trois dans le quartier de Saint-Michel. En 2022, le taux de décrochage scolaire dans les écoles secondaires très défavorisées atteignait 27,6 %, comparativement à 11,8 % dans les écoles favorisées. Ce constat est renforcé par la sous-scolarisation à Saint-Michel, où 34,4 % des 15 ans et plus n'avaient aucun diplôme en 2021.

Les constats sur le terrain apportent des précisions quant à l'évolution de la criminalité dans VSP. Plusieurs intervenant-e-s terrain rapportent que malgré un répit relatif en matière d'incidents liés à la violence armée à Saint-Michel en 2025, la situation demeure fragile. Outre le décès par balles du jeunes Thomas Trudel en 2021, mentionnons qu'en octobre 2023, deux mineurs de 15 et 16 ans ont été arrêtés à la suite d'une décharge d'arme à feu survenue à l'intérieur de la bibliothèque de Saint-Michel. Un exemple parmi tant d'autres qui démontre l'importance de collectiviser les enjeux et d'offrir des réponses efficaces aux violences vécus dans l'arrondissement.

Les impacts de la précarité socioéconomique sont grands : en 2025, les intervenant-e-s de *Prévention par le sport* financés dans le cadre du PPDSAC ont rapporté une augmentation de l'insécurité alimentaire vécue par les jeunes, puisqu'environ 1 jeune sur 3 n'avait pas mangé avant les activités. De plus, un nombre significatif de jeunes n'avait pas accès aux équipements requis pour les activités sportives.

À Parc-Extension, le diagnostic local de sécurité (DLS) de 2023 révèle que les adolescentes et jeunes femmes du quartier expriment un fort sentiment d'insécurité, notamment dans les transports en commun et les espaces publics, en lien avec la cyberviolence, le harcèlement de rue et les microagressions. Sur l'ensemble des signalements de femmes victimes de crimes contre la personne dans Parc-Extension, la majorité se concentrait aux pourtours du métro Parc et de la place de la Gare et un nombre important dans le nord-ouest du quartier. Similairement, le *Portrait sur les besoins des jeunes* de 2023 souligne également une inquiétude croissante face à la violence en milieu scolaire, sur les réseaux sociaux et dans l'espace public. Dans Villeray, certains secteurs spécifiques au nord-est requièrent une attention particulière en raison des niveaux de précarité supérieurs à la moyenne, avec une concentration de ménages à faible revenu.

Ces indicateurs soulignent l'urgence de soutenir les institutions et les partenaires communautaires par des démarches structurantes, afin de renforcer la prévention de la criminalité et l'inclusion sociale des jeunes.

Indiquez la clientèle cible de l'initiative ainsi que ses principales caractéristiques. Le cas échéant, justifiez pourquoi votre initiative cible des jeunes non inclus dans la catégorie des jeunes âgés de 12 à 35 ans. <sup>\*</sup>(Ex. : Âge, facteurs de risque, constats sur le terrain)  
0/ 5000 caractères



L'initiative vise principalement les jeunes âgés de moins de 35 ans résidant dans l'arrondissement VSP, avec une attention particulière aux quartiers Saint-Michel et Parc-Extension, où les indicateurs de vulnérabilité sont les plus élevés.

Plusieurs facteurs de risque sont centraux à la définition de la clientèle cible : la défavorisation socioéconomique; le décrochage scolaire et la sous-scolarisation; le sentiment d'insécurité; l'exposition accrue à la criminalité et à la violence; l'isolement social; les conflits familiaux, l'appartenance à des groupes marginalisés et la gestion des émotions et du comportement.

Ce projet fait aussi écho à des constats sur le terrain :

- Besoin de maintenir une offre d'activités de loisir et sportives pour les jeunes, permettant de générer un sentiment d'appartenance prosocial auprès des milieux de vie des jeunes. S'ajoute à cela le besoin de lieux avec accompagnement d'intervenant-es où une programmation libre est offerte, sans inscription et où les jeunes peuvent se rendre selon leurs envies et leurs besoins (*drop-in*);
- Présence de groupes criminalisés ou commettant des méfaits et des activités criminelles ciblant les jeunes;
- Renforcer les activités sportives réservées aux filles, entre autres par la mise à disposition de créneaux réservés et l'embauche d'entraîneuses;
- Besoin de renforcer les compétences psychosociales des jeunes (gestion des émotions, résolution de conflits);
- Manque d'accès à des ressources de soutien adaptées;
- Besoin de qualifier les causes et les effets des cyberviolences qui ne sont que peu documentées et pleinement comprises;
- Etc.

L'actualisation de la SJPC pourrait s'élargir au-delà de la tranche 12-35 ans, dans quelques contextes spécifiques (cette portion d'analyse serait soutenue financièrement par l'arrondissement VSP). D'une part, il est crucial d'intervenir avant l'âge critique de 12 ans, auprès des préadolescents (9-11 ans), pour prévenir l'adhésion à des comportements violents ou à des groupes criminalisés, particulièrement dans des contextes où l'influence de fratries peut déterminer les tendances délinquantes ou prosociales. Ce constat est souligné par les intervenant-e-s des projets *Prévention par le sport* financé par le PPDSAC, contexte dans lequel les participant-e-s âgés de plus de 15 ans ont ensuite exercé une influence sur la participation aux activités sportives de leurs fratries.

D'autre part, il est essentiel d'impliquer les jeunes parents (25-35 ans) pour renforcer les compétences parentales et créer un environnement sécurisant pour les jeunes. Bien qu'ils ne soient pas la clientèle principale, leur inclusion vise à maximiser les retombées des actions auprès des jeunes, reconnaissant leur rôle central dans l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité.

Indiquez et décrivez le territoire ciblé par l'initiative.\* (Ex. : Ville, quartier, secteur, municipalité)

0/ 1000 caractères

L'initiative s'inscrit dans une approche globale à l'échelle de l'arrondissement, afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre de la Stratégie et de répondre aux enjeux transversaux observés dans l'ensemble du territoire de VSP.

Toutefois, une priorisation ciblée sera appliquée à des secteurs à forte concentration de problématiques identifiées par les indicateurs socio-économiques, les constats des partenaires locaux, les données du SPVM et du MSP.

Ces « *zones chaudes* » incluent notamment :

- Le district de François-Perrault;
- Le district de Saint-Michel;
- Le district de Parc-Extension, incluant les alentours du métro Parc;
- Certains secteurs du district de Villeray, (secteurs affichant des taux de défavorisation plus importants (secteur est de Villeray)).

Cette approche permet de maintenir une vision intégrée à l'échelle de l'arrondissement, tout en concentrant des interventions structurantes dans les secteurs où les besoins sont les plus criants.

Indiquez et décrivez les milieux ciblés par l'initiative.\* (Ex. : Parcs, rues, écoles, motels, bars)

0/ 1000 caractères

L'arrondissement détient une capacité d'intervention dans les lieux publics, tels que suit :

- Parcs Champdoré, René-Goupil, Ovila-Légaré, George-Vernot, François-Perrault;
- Écoles et leurs alentours : Bienville, Saint-Noël-Chabanel, Joseph-François Perrault, Louis-Joseph Papineau, Barclay, Sinclair-Laird, Lucien-Pagé, Georges-Vanier, Académie de Roberval;
- Les alentours des stations de métro, centres communautaires, commerces, etc.;
- Dans les trois bibliothèques de l'arrondissement.

Il est primordial de souligner qu'à la différence de l'arrondissement, les organismes partenaires ont la capacité d'intervenir directement dans les milieux privés. Tel que mis de l'avant par le DLS, la majeure partie des violences faites aux jeunes femmes adultes est diffuse sur le territoire – soulignant qu'une grande partie de ces violences sont commises en milieu privé (potentiellement intrafamilial). Ainsi, le concours des partenaires communautaires permettra les interventions en tous lieux.

## Plan d'action

La présente section vise à énumérer et à détailler les différentes activités de votre initiative pour lesquels vous souhaitez obtenir la subvention pour les trois prochaines années ainsi que les résultats attendus. (Maximum de 500 caractères par case)

### Action 1

Objectifs\* (Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Analyser et décrire l'évolution de la criminalité postpandémie dans VSP chez les jeunes âgés de 12 à 35 ans afin d'en extraire les "*causes racines*" de la violence commise et subie.

Activités\* (Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

Collecte et analyse des données policières, scolaires et communautaires;  
Réalisation d'entrevues et de groupes de discussion avec des partenaires;  
Cartographie des événements criminels impliquant des jeunes (12-35 ans) par quartier et par type d'infraction;  
Comparaison des tendances pour identifier les zones chaudes et les facteurs aggravants;  
Consultation de toutes les parties prenantes, incluant les jeunes de 12 à 35 ans, pour avoir leurs vécus, leurs ressentis et leurs pistes de solutions.

Échéancier\* (Ex. : Tout au long de l'année)

2026 : définition précise du mandat, embauche d'expert-e-s, déploiement des stratégies de collectes et de traitement des données. Analyses et présentation des résultats.

Résultats souhaités\* (Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

Portrait territorialisé et actualisé de la criminalité chez les jeunes;  
Identification des zones chaudes et des facteurs aggravants;  
Base empirique pour orienter les interventions;  
Analyses émanant des entrevues et des groupes de discussion (volet d'analyse qualitative);  
Définition des « *causes racines* » de la criminalité chez les jeunes de 12 à 35 ans.

### Action 2

Objectifs (Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Identifier et analyser les actions efficaces en matière de prévention de la criminalité commise et subie chez les jeunes de 12 à 35 ans ainsi que les initiatives permettant la prévention de l'adoption de comportements criminels ou violents.

Activités (Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

Recensement des projets jeunesse en cours ou récents dans VSP;  
Métanalyse : Analyse des pratiques probantes au Canada et à l'étranger (meilleures pratiques)  
Analyse des retombées de ces bonnes pratiques (efficacité, portée, pérennité) et évaluation de la transposition dans le contexte de VSP  
Consultation des parties prenantes (communautaires et institutionnelles) pour identifier les interventions ayant un effet positif sur les jeunes et en ressortir les leviers permettant leur implantation.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

2026 et 2027

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

Identification des initiatives efficaces et transférables;  
Établissement d'orientations stratégiques claires permettant la priorisation des actions ayant un effet direct sur les « causes racines » de la criminalité;  
Valorisation des approches communautaires.

### Action 3

Objectifs(Ex. : Réduire les comportements de petite délinquance chez les jeunes)

Mobiliser par la diffusion des connaissances et en suscitant l'adhésion des partenaires pour orienter les interventions sur les causes des problématiques et actualiser la concertation en sécurité urbaine.

Activités(Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif)

Organisation d'un événement rassembleur pour le partage des résultats;  
Diffusion du portrait et des recommandations auprès des partenaires locaux;  
Actualisation des modes de concertation avec les parties prenantes;  
Évaluation de la démarche et du mode de concertation actualisé.

Échéancier(Ex. : Tout au long de l'année)

2027 et 2028

Résultats souhaités(Ex. : Création d'un réseau social et d'entraide auprès des jeunes impliqués)

Mobilisation des partenaires autour d'une vision commune;  
Alignement des interventions sur les causes des problématiques;  
Établissement d'attentes claires quant aux interventions porteuses à déployer;  
Renforcement de la concertation et de la coordination locale.

### Ajouter une action

Maximum de 10 actions

## Budget prévu

Veuillez indiquer le budget de l'initiative proposé pour les trois années du programme, soit de 2025-2026 à 2027-2028. (Maximum de 100 caractères par case)

### Poste budgétaire 1

Description du poste budgétaire\* (Ex. : Salaire de l'intervenant X)

RH : développement social (140 heures), expertise (140 heures), gestionnaire (35 heures)

Somme demandée au MSP 2025-2026\*

0

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2025-2026\*

16 068 \$

Somme demandée au MSP 2026-2027\*

0

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2026-2027\*

11 014\$

Contribution MSP 2027-2028\*

0

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2027-2028\*

9 063\$

### Poste budgétaire 2

Description du poste budgétaire (Ex. : Salaire de l'intervenant X)

Honoraires pour équipe de recherche spécialisée et expert-es

Somme demandée au MSP 2025-2026

30 000\$

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2025-2026

10 000 \$

Somme demandée au MSP 2026-2027

14 000\$

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2026-2027

0 \$

Contribution MSP 2027-2028

10 000\$

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2027-2028

0\$

### Poste budgétaire 3

Description du poste budgétaire (Ex. : Salaire de l'intervenant X)

Ressources matérielles (salles, informatiques, matériel divers, etc.)

Somme demandée au MSP 2025-2026

0\$

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2025-2026

4 000 \$

Somme demandée au MSP 2026-2027

0

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2026-2027

3000\$

Contribution MSP 2027-2028

0

Montant de la contribution de l'organisation ou de son partenaire (s'il y a lieu) 2027-2028

1000\$

### Ajouter un poste budgétaire

Maximum de 12 postes budgétaires

Total de la contribution MSP 2025-2026 :

30 000 \$

Total des autres contributions 2025-2026 :

30 068 \$

Total de la contribution MSP 2026-2027 :

14 000 \$

Total des autres contributions 2026-2027 :

14 014 \$

Total de la contribution MSP 2027-2028 :

10 000 \$

Total des autres contributions 2027-2028 :

10 063 \$

## Renseignements sur les principaux partenaires

Indiquez vos principaux partenaires ainsi que leur contribution à vos activités.

### Partenaire 1

Nom du partenaire\*

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) |
|------------------------------------------------------------------|

Nature de la contribution\*

0/ 500 caractères

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Expertise en prévention de la criminalité et analyse des facteurs de risque;<br>Mise à jour et actualisation du diagnostic local et des recommandations issues de la SJPC;<br>Appui méthodologique pour l'identification des zones prioritaires, des enjeux émergents et des meilleures pratiques ainsi que l'analyse de l'actuelle SJPC;<br>Contribution à la concertation et à la consultation avec les partenaires locaux pour ajuster les actions en fonction des nouvelles données et tendances |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Partenaire 2

Nom du partenaire

|                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VSMS - comité en sécurité urbaine, RPSU, Table jeunesse de Parc-Extension, Table jeunesse de Villeray, PACT de rue, Patro Villeray, Centre socioéducatif Lasallien, (voir autres partenaires en annexe). |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Nature de la contribution

0/ 500 caractères

Expertise terrain et connaissance fine des réalités locales;  
Participation à la collecte de données qualitatives (constats, besoins, enjeux);  
Contribution à l'identification des actions porteuses et à la co-construction des solutions;  
Mise en œuvre d'activités de prévention et de soutien auprès des jeunes et des familles;  
Collaboration à la diffusion des informations, la concertation locale et à la mobilisation des publics cibles.

### Ajouter un partenaire

Maximum de 5 partenaires

## Documents à annexer

Annexez à la présente demande d'aide financière les documents suivants :

- une résolution d'appui à la demande de subvention désignant une personne responsable au nom de l'organisation;
- des lettres d'appui attestant l'implication des partenaires et la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise de l'organisation;
- une preuve qu'il fait partie d'un regroupement d'organisations locales, régionales ou nationales;
- le plus récent rapport annuel disponible;
- une copie d'un code de conduite ou d'éthique, interne ou reconnu, régissant les relations entre les intervenants et les personnes jointes;
- pour les organismes d'action communautaire, le rapport financier du dernier exercice financier terminé, adopté par le conseil d'administration et dûment signé par une administratrice ou par un administrateur. Il doit comprendre les états financiers complets et conformes aux principes comptables généralement reconnus, c'est-à-dire un bilan, un état des résultats, les notes complémentaires ainsi que le détail des contributions gouvernementales. Ce détail devra inclure les contributions des entités municipales et distinguer les sommes reçues en appui à la mission globale, à des activités spécifiques ou à des projets ponctuels, le cas échéant.

## Pièces jointes

Nous vous invitons à fournir l'URL menant aux documents mentionnés précédemment. Si ces documents ne sont pas accessibles en ligne, nous vous prions de les joindre directement dans la présente section.

### Adresses URL



Adresse URL 1

Ajouter une adresse URL

Maximum de 5 adresses URL

**Fichier(s) à joindre**

La limite permise pour la transmission des pièces jointes est limitée à 19 Mo par envoi. Après avoir soumis votre formulaire, vous pourrez ajouter des pièces jointes supplémentaires à partir de la fenêtre de confirmation. Chaque envoi de pièces jointes supplémentaires devra respecter la limite de 19 Mo.

Ajouter des fichiers

Parcourir et joindre

Nombre maximal de fichiers par envoi: 5

Taille combinée maximale par envoi: 19 Mo

Types de fichier autorisés: Word, Excel, PPT, PDF, Image

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques, que toutes les règles et les modalités des normes du programme ont été consultées et prises en compte et que toute l'information nécessaire à l'analyse de votre demande a été transmise au MSP.\*

**Envoyer**

## **ANNEXE 1 – BUDGET**

## Actualisation SJPC : budget

### 2025-2026

| Poste budgétaire                                                      | Coûts associés | Source           |                  |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
|                                                                       |                | Arr. VSP         | MSP              |
| Ressources humaines : Équipe en développement social (140 heures)     | 8 070 \$       | 8 070 \$         |                  |
| Ressources humaines : Équipe d'expertise (140 heures)                 | 5 691 \$       | 5 691 \$         |                  |
| Ressources humaines : Gestionnaire responsable (35 heures)            | 2 308 \$       | 2 308 \$         |                  |
| Ressources matérielles (salles, informatiques, matériel divers, etc.) | 4 000 \$       | 4 000 \$         |                  |
| Embauche d'expert·es pour l'actualisation de la SJPC                  | 40 000 \$      | 10 000 \$        | 30 000 \$        |
| <b>Sous-total par source de financement</b>                           |                | <b>30 068 \$</b> | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Coût total an 1</b>                                                |                | <b>60 068 \$</b> |                  |

### 2026-2027

| Poste budgétaire                                                                                                        | Coûts associés | Source           |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                         |                | Arr. VSP         | MSP              |
| Ressources humaines : Équipe en développement social (140 heures)                                                       | 8 070 \$       | 8 070 \$         |                  |
| Ressources humaines : Équipe d'expertise (40 heures)                                                                    | 1 626 \$       | 1 626 \$         |                  |
| Ressources humaines : Gestionnaire responsable (20 heures)                                                              | 1 319 \$       | 1 319 \$         |                  |
| Ressources matérielles (salles, informatiques, matériel divers, etc.)                                                   | 3 000 \$       | 3 000 \$         |                  |
| Embauche d'expert·es et d'OBNL partenaires pour l'actualisation des modes de concertation découlant de la nouvelle SJPC | 13 000 \$      |                  | 14 000 \$        |
| <b>Sous-total par source de financement</b>                                                                             |                | <b>14 014 \$</b> | <b>14 000 \$</b> |
| <b>Coût total an 2</b>                                                                                                  |                | <b>28 014 \$</b> |                  |

### 2027-2028

| Poste budgétaire                                                                                                 | Coûts associés | Source           |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                  |                | Arr. VSP         | MSP              |
| Ressources humaines : Équipe en développement social (105 heures)                                                | 6 052 \$       | 6 052 \$         |                  |
| Ressources humaines : Équipe d'expertise (40 heures)                                                             | 1 626 \$       | 1 626 \$         |                  |
| Ressources humaines : Gestionnaire responsable (21 heures)                                                       | 1 385 \$       | 1 385 \$         |                  |
| Ressources matérielles (salles, informatiques, matériel divers, etc.)                                            | 1 000 \$       | 1 000 \$         |                  |
| Embauche d'expert·es l'évaluation des retombées de la SJPC et de l'efficacité des nouveaux modes de concertation | 10 000 \$      |                  | 10 000 \$        |
| <b>Sous-total par source de financement</b>                                                                      |                | <b>10 063 \$</b> | <b>10 000 \$</b> |
| <b>Coût total an 3</b>                                                                                           |                | <b>20 063 \$</b> |                  |

# Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1255781012

Unité administrative responsable : DCSLDS de l'Arrondissement VSP

Projet : Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois en lutte à la criminalité (PQLC), pour les projets "Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité", "Été-o-Parc", et "Un Pont Entre Nous", s'engager à respecter les conditions du Programme et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Le présent dossier contribue à l'atteinte de résultats de Montréal 2030. Voici les 2 priorités rejointes : <ul style="list-style-type: none"><li>* Priorité 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;</li><li>* Priorité 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?<br><br>Priorité 9 : Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 9 de Montréal 2030, soit de consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire est d'offrir des activités adaptées aux jeunes de l'arrondissement en collaboration avec des partenaires du milieu.<br><br>Priorité 19: Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins est d'encourager, via les activités offertes et les interventions, des comportements prosociaux permettant la prévention de la délinquance. |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                   | X                   |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |                   | X                   |

## Section C - ADS+ \*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> | X                 |                   |                     |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       | X                 |                   |                     |
| <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                            |                   | X                 |                     |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  | X                 |                   |                     |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1259574009**

|                                           |                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service<br>d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans<br>une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à<br>ces fins. |

1. d'approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins pour les objets de dépense suivants :

- électricité/énergie 2 947 000 \$
- sel et abrasifs 658 600 \$
- agrégats et matériaux de construction tel que pierre, béton et asphalte 567 100 \$

2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-12-10 15:55

**Signataire :**

Nathalie VAILLANCOURT

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259574009**

|                                           |                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins. |

## CONTENU

### CONTEXTE

*Le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009) prévoit les dispositions pour l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses.*  
Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par le Service de l'approvisionnement), de services d'utilité publique et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilité publique et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2026.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparés en fin d'année financière.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA24 140355 - 1244575003 - 5 novembre 2024** - Approuver les dépenses de l'exercice 2025 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

### DESCRIPTION

Les dépenses visées à l'objet sont relatives à la fourniture des biens et services suivants:  
- électricité et énergie (éclairage de rues, bornes électriques, chauffage des bâtiments);

- sel et abrasifs;
- agrégats et matériaux de construction

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation de ces dépenses permettrait aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations à l'intérieur du budget autorisé et minimiser les risques de retards de livraison pouvant entraîner une rupture d'inventaires à un moment stratégique et/ou d'avoir à payer des frais pour des paiements tardifs de factures.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Budgets de l'exercice 2026 prévus pour les objets de dépense suivants :

- électricité/énergie 2 947 000 \$;
- sel et abrasifs 658 600 \$;
- agrégats et matériaux de construction tels que pierre, béton et asphalte 567 100 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier décisionnel. Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins, car les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre permettront à l'arrondissement de maintenir le niveau et la qualité des services aux citoyennes et citoyens de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation des sommes annuelles requises pour ces types d'acquisitions relève de l'autorité du conseil d'arrondissement. Ce dossier doit être soumis au conseil d'arrondissement de décembre 2025, car les dépenses doivent être engagées dès janvier 2026.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La fourniture des biens et services relatifs à ce dossier décisionnel sera effectuée au cours de l'année 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-10

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**



**Dossier # : 1259533013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les<br>Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton,<br>aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248,<br>rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour<br>la période du 1er décembre 2025 au 1er avril 2026, en vertu de<br>l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de<br>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA17-14002). |

Il est recommandé :  
d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à  
effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au  
7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1er  
décembre 2025 au 1er avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de  
l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA17-14002).

**Signé par** Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-12-03 14:12

**Signataire :** Jocelyn JOBIDON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du  
territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259533013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les<br>Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux<br>bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue<br>Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la<br>période du 1er décembre 2025 au 1er avril 2026, en vertu de<br>l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de<br>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vue de permettre la réalisation des travaux pour l'avancement de la construction autorisée au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. désire déroger aux heures de travail prescrites par le Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002). Cette ordonnance vise les travaux de bétonnage qui auront lieu entre décembre 2025 et avril 2026.

En vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit, le conseil d'arrondissement peut déterminer par ordonnance les modalités d'exception aux dispositions prévues au chapitre II du règlement, incluant notamment le bruit émis par des travaux et par des véhicules.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 14 0086 - 1259533002 - 1er avril 2025** - Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur LORACON à effectuer des coulées de béton, au bâtiment situé au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).

**CA23 14 0113 - 1228053024 - 4 avril 2023** - Adopter la résolution PP23-14001 à l'effet d'autoriser la démolition des bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain et la construction sur ces emplacements d'un bâtiment résidentiel et commercial de 6 étages, avec une construction hors toit, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les usages prescrits aux grilles C01-146 et C01-147 et le nombre minimal d'unités de chargement prescrit aux articles 538 et 539 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la construction du bâtiment résidentiel et commercial de six étages autorisée par la résolution CA23 14 0113, des travaux de bétonnage sont requis pour

constituer la dalle de béton servant de fondation au bâtiment. Or, en raison des particularités des travaux, il ne sera pas possible de respecter les restrictions imposées par le Règlement sur le bruit.

#### **BRUIT ÉMIS PAR DES TRAVAUX**

14. Il est interdit, de 20 h à 7 h du lundi au vendredi et de 17 h à 9 h les samedi et dimanche, d'exécuter ou de faire exécuter des travaux de dynamitage, de démolition, d'excavation, de compactage et autres travaux de même nature, ainsi que la livraison de matériaux ou l'exécution à l'extérieur de tous types de travaux au moyen d'un outil ou d'un appareil émettant un bruit perturbateur ou troublant la paix publique.

Le besoin d'une ordonnance est nécessaire en raison de plusieurs incertitudes qu'impliquent les étapes de la mise en place du béton et de sa finition. Dans une journée typique de travail, la coulée de béton débiterait à 8 h et sa mise en place durerait généralement entre 4 h et 5 h. Cependant, plusieurs facteurs pourraient influencer le déroulement de l'opération. L'approvisionnement en béton est fait par le biais de camions qui doivent s'approvisionner en béton hors du chantier. La congestion routière pourrait retarder l'arrivée des camions sur le chantier. L'autre facteur important causant de l'incertitude est la température. Le béton est un mélange chimique qui peut être perturbé par une météo qui ne serait pas optimale. Une mauvaise météo pourrait ralentir la mise en place du béton.

Une fois que le béton a été coulé, l'étape suivante est celle de la finition du béton qui prend entre 7 h et 8 h. Cette opération essentielle doit être réalisée de manière continue pour permettre au béton de bien se solidifier et lui donner un fini adéquat. Les travaux ne peuvent être arrêtés à mi-chemin afin de les reprendre à un moment ultérieur, car le béton aura le temps de se figer. Par conséquent, l'entrepreneur serait contraint de recommencer l'entièreté des opérations.

Dans ces circonstances, il est tout à fait plausible d'anticiper que la finition du béton sera prolongée après 20 h, et ce, à plusieurs reprises. L'entrepreneur souhaite ainsi obtenir une ordonnance afin de pouvoir poursuivre les travaux si nécessaire au-delà de 20 h, tout en garantissant que les perturbations sonores seront maintenues au minimum.

#### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette ordonnance est justifiée pour les raisons suivantes :

- Les particularités des opérations du site font qu'il est impossible de respecter les plages horaires prescrites au règlement;
- Les travaux visés sont nécessaires et urgents pour assurer la continuité des opérations.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas approuver le renouvellement de l'ordonnance pourrait compromettre le déroulement des travaux et causer un retard dans la construction du bâtiment.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication de l'ordonnance sur le site Internet de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Continuité des opérations sur le site.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Keven ST-PIERRE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 812-9952  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Geneviève BOUCHER  
Cheffe de division - urbanisme et services aux entreprises

**Tél :** 438-951-2464  
**Télécop. :** -

**Dossier # : 1259533013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les<br>Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton,<br>aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248,<br>rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour<br>la période du 1er décembre 2025 au 1er avril 2026, en vertu de<br>l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de<br>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA17-14002). |



Ordonnance\_14-25-60\_béton\_105 Jean-Talon\_7248 Saint-Urbain.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Keven ST-PIERRE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 812-9952  
**Télécop. :**

**ORDONNANCE RELATIVE À L'EXÉCUTION DE COULÉES DE BÉTON AUX BÂTIMENTS  
SITUÉS AU 105 RUE JEAN-TALON OUEST ET AU 7248, RUE SAINT-URBAIN, EN DEHORS  
DES PLAGES HORAIRES AUTORISÉES**

*Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension  
(RCA17-14002, art. 40)*

**ORDONNANCE N° 14-25-60**

À la séance du \_\_\_\_\_ 2025, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. D'édicter l'ordonnance en vue de permettre la réalisation des travaux pour la construction autorisée au 105 rue Jean-Talon ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, permettant exceptionnellement de déroger à l'article 14 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).
2. Cette dérogation s'applique entre le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le \_\_\_\_\_ 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**



**Dossier # : 1259574006**

|                                           |                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les<br>tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-<br>Extension – exercice financier 2026 ».    |

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement  
de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – exercice financier 2026 ».

**Signé par** Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

**Signataire :** Annette DUPRÉ

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259574006**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2026 ».        |

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour l'utilisation de ses biens ou pour les services ou activités proposés aux citoyens. La tarification en question est révisée annuellement et un nouveau règlement est adopté. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'entamer la procédure d'adoption du règlement intitulé Règlement sur les tarifs – exercice financier 2026 (RCA25-14006). Ledit règlement, qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, remplacera le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2025 (RCA24-14003).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA24 140311 - 1241700003 - 5 novembre 2024** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2025 ».

**CA24 140360 - 1241700003 - 3 décembre 2024** - Adopter le Règlement RCA24-14009 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2025 »

### DESCRIPTION

Le Règlement sur les tarifs pour l'exercice 2026 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est modifié par une augmentation générale de 3,00 % sur la majorité des tarifs afin de rencontrer les objectifs des recettes à prévoir au budget de l'année 2026 et ce, en alignement avec les orientations budgétaires communiquées par le Service des finances. La tarification portant sur le réseau des bibliothèques n'est pas visée par cette majoration. En effet, l'augmentation de la tarification des activités ayant une portée réseau doit être fixée par l'ensemble des 19 arrondissements.

Par ailleurs, certaines modifications ont été apportées au nouveau règlement, entre autres :

- Chapitre II, art. 5, 6 et 8 : hausse des tarifs pour les demandes de dérogation mineures, usages conditionnels, plan d'urbanismes ;
- Chapitre II, art. 17 : ajout d'un tarif aux fins de l'étude d'une ordonnance en vertu du

- Règlement sur le bruit;
- Chapitre II, art. 18 : ajout d'un tarif aux fins de l'étude d'une ordonnance en vertu du Règlement sur la propreté et le civisme.

## **JUSTIFICATION**

Des changements ont été apportés à la majorité des tarifs dans tous les domaines d'activités relevant de l'autorité de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces changements tarifaires contribueront à l'atteinte des objectifs de recettes prévues au budget de fonctionnement de 2026.

## **MONTRÉAL 2030**

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas directement. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier décisionnel. Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins. Les tarifs exigés dans différents domaines d'activités relevant de la compétence de l'arrondissement (ex. divers permis, location de gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial) permettront de maintenir le niveau et la qualité des services de proximité aux citoyennes et citoyens de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, en lien avec la préoccupation de maintenir les tarifs les plus bas possibles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du règlement : 25 novembre 2025

Adoption du règlement : décembre 2025

Entrée en vigueur du Règlement : 1er janvier 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1259574006**

|                                           |                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les<br>tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-<br>Extension – exercice financier 2026 ».    |



RCA25-14006\_Tarifs 2026\_Règlement\_FINAL.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255

**Télécop. :**

**Règlement sur les tarifs 2026 (RCA25-14006)**  
**Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**  
**Table des matières**

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE I.....                                                | 3  |
| DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....                                   | 3  |
| CHAPITRE II .....                                              | 3  |
| ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS .....   | 3  |
| CHAPITRE III.....                                              | 12 |
| ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS .....              | 12 |
| SECTION I .....                                                | 12 |
| BIBLIOTHÈQUES .....                                            | 12 |
| SECTION II.....                                                | 14 |
| CENTRES COMMUNAUTAIRES.....                                    | 14 |
| SECTION III.....                                               | 17 |
| CENTRE SPORTIF JEAN-ROUGEAU .....                              | 17 |
| SECTION IV .....                                               | 18 |
| GYMNASE DU COLLÈGE REINE-MARIE.....                            | 18 |
| SECTION V .....                                                | 18 |
| ARÉNAS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES .....                         | 18 |
| SECTION VI .....                                               | 21 |
| PARCS ET TERRAINS DE JEUX .....                                | 21 |
| SECTION VII.....                                               | 25 |
| PISCINES .....                                                 | 25 |
| SECTION VIII.....                                              | 27 |
| VOLLEYBALL DE PLAGE.....                                       | 27 |
| SECTION IX .....                                               | 27 |
| GRATUITÉS .....                                                | 27 |
| CHAPITRE IV .....                                              | 28 |
| UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC.....                             | 28 |
| SECTION I .....                                                | 28 |
| STATIONNEMENT SUR RUE .....                                    | 28 |
| SECTION II.....                                                | 29 |
| UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC.....                             | 29 |
| SOUS-SECTION I – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ..... | 29 |
| SOUS-SECTION II – OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC..... | 31 |

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SOUS-SECTION III – OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC .....                                        | 32 |
| CHAPITRE V .....                                                                                        | 34 |
| UTILISATION DE BIENS APPARTENANT À LA VILLE.....                                                        | 34 |
| CHAPITRE VI.....                                                                                        | 34 |
| DIVERS TRAVAUX ET AUTRES SERVICES .....                                                                 | 34 |
| SECTION I .....                                                                                         | 34 |
| TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN .....                                          | 34 |
| SECTION II.....                                                                                         | 36 |
| TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES .....                         | 36 |
| SECTION III.....                                                                                        | 37 |
| AUTRES SERVICES .....                                                                                   | 37 |
| CHAPITRE VII .....                                                                                      | 37 |
| VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES.....                                                | 37 |
| SECTION I .....                                                                                         | 37 |
| LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS .....                                                           | 37 |
| SECTION II.....                                                                                         | 40 |
| CERTIFICATS, RAPPORTS ET COMPILATION DE DONNÉES OU DE STATISTIQUES.....                                 | 40 |
| SECTION III.....                                                                                        | 41 |
| EXTRAITS DES REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS<br>OFFICIELS OU D'ARCHIVES..... | 41 |
| CHAPITRE VIII .....                                                                                     | 43 |
| COMPENSATIONS .....                                                                                     | 43 |
| CHAPITRE IX.....                                                                                        | 43 |
| SERVICES ET FOURNITURES DIVERS.....                                                                     | 43 |
| CHAPITRE X.....                                                                                         | 44 |
| MARIAGE OU UNION CIVILE .....                                                                           | 44 |
| CHAPITRE XI.....                                                                                        | 45 |
| DISPOSITIONS RÉSIDUELLES .....                                                                          | 45 |
| CHAPITRE XII .....                                                                                      | 45 |
| PRISE D'EFFET.....                                                                                      | 45 |

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION**  
**RÈGLEMENT RCA25-14006**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION**  
**(EXERCICE FINANCIER 2026)**

**Vu** les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

**Vu** l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du \_\_\_\_\_ le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

1. À moins d'indication contraire, les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).
2. À moins d'indication contraire dans un règlement applicable aux tarifs établis en vertu du présent règlement, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité sous réserve de l'impossibilité de l'arrondissement de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité.

Dans le cas où l'arrondissement n'a pu percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

3. La gratuité d'une activité pourra être accordée lors de la tenue d'une activité promotionnelle coordonnée par la direction de l'arrondissement.

**CHAPITRE II**  
**ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS**

4. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), il sera perçu pour une occupation temporaire du domaine public, par jour : 572,00 \$
5. Aux fins du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'approbation d'une dérogation mineure, incluant les frais de publication : 3 500,00 \$

RCA25-14006/ 3

Le tarif applicable au premier alinéa sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

6. Aux fins du Règlement sur le lotissement (RCA14-14005), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'approbation d'un projet d'opération cadastrale :

- |                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| a) premier lot                    | 953,00 \$ |
| b) chaque lot additionnel contigu | 74,00 \$  |

7. Aux fins du Règlement d'urbanisme applicable à l'arrondissement, il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbre ou de rehaussement d'un arbre :
- |                                                                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) pour chaque arbre (familles commerce, industrie et équipements collectifs et institutionnels)              | 190,00 \$ |
| b) pour chaque arbre (famille habitation)                                                                     | 64,00 \$  |
| c) toutefois, aucun tarif ne sera perçu pour l'émission d'un certificat d'autorisation d'abattage d'un frêne. |           |
- 2° pour une demande concernant la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ., c. S-4.1.1), il sera perçu :
- 2 222,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible au requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet et obtenir un remboursement partiel des frais ci-devant mentionnés, pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies au tableau suivant :

| Construction, agrandissement et occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (RLRQ., c. S-4.1.1) |                                                                    |                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| Étapes                                                                                                                                                                                                        | Nature de l'étape                                                  | Somme conservée | Somme remboursée |
| A                                                                                                                                                                                                             | Étude du dossier                                                   | 254,00 \$       | 1 972,00 \$      |
| B                                                                                                                                                                                                             | Préparation, fabrication et pose de l'affiche                      | 379,00 \$       | 1 843,00 \$      |
| C                                                                                                                                                                                                             | Préparation du dossier pour le CCU et tenue de la rencontre du CCU | 508,00 \$       | 1 717,00 \$      |
| D                                                                                                                                                                                                             | Préparation du rapport et du règlement                             | 827,00 \$       | 1 396,00 \$      |



|   |                                                                                               |             |             |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| E | Préparation et distribution de l'avis (lettre) annonçant l'assemblée publique de consultation | 1 080,00 \$ | 1 142,00 \$ |
| F | Préparation et tenue de l'assemblée publique de consultation                                  | 1 843,00 \$ | 379,00 \$   |
| G | Préparation et publication de l'avis de promulgation                                          | 2 222,00 \$ | 0 \$        |

- 3° pour l'approbation d'un jeu de plans additionnels, 10 % du coût du permis original, minimum : 56,00 \$
- 4° pour l'étude d'une demande relative à un travail de remblai ou de déblai : 190,00 \$
- 5° Pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel pour une fête populaire, un marché public ou un café-terrasse visé au règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) 531,00 \$
- 6° pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel pour un usage autre que ceux mentionnés au paragraphe 5° et visé au règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) 3 500,00 \$
- 7° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant la construction, l'agrandissement ou la réfection d'une aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire comme suit :
- a) par 1 000 \$ de travaux 12,00 \$
- b) minimum 190,00 \$

Le tarif applicable au paragraphe 6 du premier alinéa du présent article sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

8. Aux fins d'une modification à un règlement d'urbanisme visé à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), autre que le règlement de zonage 01-283, il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de modification nécessitant l'adoption d'un second projet de règlement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) 5 070,00 \$

2° pour l'étude d'une demande de modification autre que celle mentionnée au paragraphe 1° du présent article 2 542,00 \$

3° pour l'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme : 12 000,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible pour le requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet et obtenir un remboursement partiel des frais mentionnés au premier alinéa, pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies tableau suivant :

#### MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, AUTRE QU'AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-283

| Nature de l'étape                                      | Avec procédure référendaire                |                                                                | Sans procédure référendaire                |                                                                |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                                                        | Somme conservée                            | Somme remboursée                                               | Somme conservée                            | Somme remboursée                                               |
| Étude de recevabilité                                  | Même tarif que pour une étude préliminaire | Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire | Même tarif que pour une étude préliminaire | Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire |
| Amorce du dossier de modification                      | 20 % du montant total                      | 80 % du montant total                                          | 25 % du montant total                      | 75 % du montant total                                          |
| Participation à une assemblée publique de consultation | 40 % du montant total                      | 60 % du montant total                                          | 50 % du montant total                      | 50 % du montant total                                          |
| Adoption du second projet de règlement                 | 60 % du montant total                      | 40 % du montant total                                          | n/a                                        | n/a                                                            |
| Adoption du règlement                                  | 80 % du montant total                      | 20 % du montant total                                          | 75 % du montant total                      | 25 % du montant total                                          |
| Procédure d'entrée en vigueur                          | 100 % du montant total                     | 0 % du montant total                                           | 100 % du montant total                     | 0 % du montant total                                           |

9. Aux fins d'une modification du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu : 7 478,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible pour le requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet, et obtenir un remboursement partiel des frais mentionnés au premier alinéa pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies au tableau suivant :

#### MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-283

| Nature de l'étape     | Avec procédure référendaire                |                                                                | Sans procédure référendaire                |                                                                |
|-----------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                       | Somme conservée                            | Somme remboursée                                               | Somme conservée                            | Somme remboursée                                               |
| Étude de recevabilité | Même tarif que pour une étude préliminaire | Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire | Même tarif que pour une étude préliminaire | Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire |

RCA25-14006/ 6

|                                                        |                        |                       |                        |                       |
|--------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Amorce du dossier de modification                      | 20 % du montant total  | 80 % du montant total | 25 % du montant total  | 75 % du montant total |
| Participation à une assemblée publique de consultation | 40 % du montant total  | 60 % du montant total | 50 % du montant total  | 50 % du montant total |
| Adoption du second projet de règlement                 | 60 % du montant total  | 40 % du montant total | n/a                    | n/a                   |
| Adoption du règlement                                  | 80 % du montant total  | 20 % du montant total | 75 % du montant total  | 25 % du montant total |
| Procédure d'entrée en vigueur                          | 100 % du montant total | 0 % du montant total  | 100 % du montant total | 0 % du montant total  |

Le tarif applicable au premier alinéa sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

**10.** Aux fins de l'étude d'un projet assujetti à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il sera perçu :

- 1° réfection d'une façade, modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment 498,00 \$
- 2° projet de construction, d'agrandissement ou de conversion d'un espace non-résidentiel en logements, selon la superficie de plancher ajoutée ou modifiée par le projet :
  - a) moins de 10 mètres carrés 498,00 \$
  - b) 10 à moins de 250 mètres carrés 797,00 \$
  - c) 250 à moins de 500 mètres carrés 1 242,00 \$
  - d) 500 à moins de 2500 mètres carrés 2 196,00 \$
  - e) 2500 mètres carrés et plus 3 889,00 \$
- 3° certificat d'occupation, permis de lotissement, bâtiment temporaire, construction ou modification de la superficie d'une aire de stationnement ou de chargement temporaire 484,00 \$
- 4° abattage d'arbre, installation et modification d'une clôture, d'une grille ou d'un mur d'intérêt, modification ou démolition d'un élément construit ou végétal, intervention visée en secteur archéologique 484,00 \$
- 5° enseigne 484,00 \$

- |    |                                                                                                                                                   |             |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 6° | aménagement ou réaménagement d'une cour d'école, construction ou modification d'un stationnement de 20 unités et plus ou d'un stationnement étagé | 498,00 \$   |
| 7° | modification d'un PIIA lorsque des travaux non-conformes à une résolution adoptée par le conseil d'arrondissement ont été réalisés :              | 1 061,00 \$ |
| 8° | modification d'un PIIA approuvé par une résolution du conseil d'arrondissement dans un cas autre que celui visé au paragraphe 7°                  | 498,00 \$   |

Les tarifs applicables au présent article seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social.*

- |            |                                                                                                                                                                              |           |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>11.</b> | Aux fins de l'étude d'un projet visé à l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu :            | 379,00 \$ |
| <b>12.</b> | Aux fins du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension , il sera perçu : |           |
| 1°         | pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation :                                                                                                                      | 307,00 \$ |
| 2°         | pour l'étude d'une demande de permis d'enseigne ou d'enseigne publicitaire :                                                                                                 |           |
|            | a) par enseigne (non publicitaire) :                                                                                                                                         |           |
|            | i) par m² de superficie                                                                                                                                                      | 20,00 \$  |
|            | ii) minimum                                                                                                                                                                  | 317,00 \$ |
|            | b) par enseigne publicitaire de type module publicitaire, panneau publicitaire et panneau publicitaire autoroutier :                                                         |           |
|            | i) par structure                                                                                                                                                             | 635,00 \$ |
|            | ii) minimum en sus du tarif fixé au sous-paragraphe i), par m² de superficie d'affichage                                                                                     | 13,00 \$  |
| 3°         | sous réserve du paragraphe 4°, pour l'étude d'une demande de permis d'antenne :                                                                                              |           |
|            | a) par emplacement                                                                                                                                                           | 408,00 \$ |
|            | b) en sus du tarif fixé au sous-paragraphe a), par antenne                                                                                                                   | 154,00 \$ |

|            |                                                                                                                                                                                  |              |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 4°         | pour l'étude d'une demande de permis d'antenne parabolique accessoire exclusivement réceptrice d'un diamètre ou d'une dimension d'au plus 0,6 m et d'une hauteur d'au plus 1,2 m |              |
| a)         | par emplacement                                                                                                                                                                  | 0,00 \$      |
| b)         | en sus du tarif fixé au sous-paragraphe a), par antenne                                                                                                                          | 20,00 \$     |
| 5°         | pour l'étude d'une demande de permis de café-terrasse                                                                                                                            | 408,00 \$    |
| 6°         | pour un duplicata de certificat d'occupation                                                                                                                                     | 64,00 \$     |
| <b>13.</b> | Aux fins du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA04-14007), il sera perçu:                                                                                          |              |
| 1°         | pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant la démolition d'un bâtiment autre qu'une dépendance d'une habitation                                              | 385,00 \$    |
| 2°         | pour l'étude d'une demande de démolition d'une dépendance à une habitation                                                                                                       | 0,00 \$      |
| 3°         | pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation devant être soumise au comité d'étude des demandes de démolition incluant les frais de publication                       | 6 000 \$     |
| <b>14.</b> | Aux fins du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (RCA04-14003), il sera perçu :                                    |              |
| 1°         | pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble :                                               |              |
| a)         | relative à l'occupation d'un bâtiment                                                                                                                                            | 8 106,00 \$  |
| b)         | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés                                               | 8 106,00 \$  |
| c)         | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 501 mètres carrés à 4 999 mètres carrés                                            | 19 025,00 \$ |
| d)         | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 mètres carrés à 9 999 mètres carrés                                          | 26 306,00 \$ |
| e)         | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 10 000 mètres carrés à 24 999 mètres carrés                                        | 53 305,00 \$ |

|    |                                                                                                                                                                                                 |              |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| f) | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 25 000 à 49 999 mètres carrés                                                                     | 66 896,00 \$ |
| g) | relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 50 000 mètres carrés et plus :                                                                    | 79 795,00 \$ |
| 2° | pour l'étude d'une demande de modification d'un projet particulier autorisé par une résolution du conseil d'arrondissement ou en vertu de l'article 612A de la Charte de la Ville de Montréal : |              |
| a) | relative à l'occupation d'un bâtiment :                                                                                                                                                         | 8 106,00 \$  |
| b) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés :                                                                                 | 8 106,00 \$  |
| c) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 501 à 4 999 mètres carrés :                                                                                            | 19 276,00 \$ |
| d) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 à 9 999 mètres carrés :                                                                                          | 26 306,00 \$ |
| e) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 10 000 à 24 999 mètres carrés :                                                                                        | 53 305,00 \$ |
| f) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 25 000 à 49 999 mètres carrés :                                                                                        | 66 896,00 \$ |
| g) | relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 50 000 mètres carrés et plus :                                                                                         | 79 795,00 \$ |
| 3° | pour l'étude d'une demande relative à la construction ou l'agrandissement d'un stationnement ou d'une aire de chargement :                                                                      | 8 106,00 \$  |
| 4° | pour l'étude d'une demande relative à l'installation ou l'agrandissement d'une enseigne :                                                                                                       | 8 106,00 \$  |
| 5° | pour l'étude d'une demande relative à un lotissement :                                                                                                                                          | 8 106,00 \$  |

Les tarifs applicables au présent article seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant l'ajout de logements sociaux ou communautaires ou l'ajout de l'usage activité communautaire ou socioculturelle, destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, à l'exception de lieu de culte.

**15. Pour la délivrance d'un permis en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c. S-3.1.02), il sera perçu :**

|    |                             |            |
|----|-----------------------------|------------|
| a) | pour une piscine hors terre | 127, 00 \$ |
| b) | pour une piscine creusée    | 508,00 \$  |

RCA25-14006/ 10

**16.** Aux fins du Règlement sur les excavations (R.R.V.M., c. E-6), il sera perçu :

|     |                                                                                                                                                                  |           |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1°  | pour la délivrance d'un permis d'excaver sur le domaine public, selon les dimensions de l'excavation, le mètre carré                                             | 36,00 \$  |
| 2°  | pour la réfection du domaine public dans les cas où elle est effectuée par la ville, à la suite d'une excavation sur le domaine public ou sur le domaine privé : |           |
| a)  | chaussée en enrobé bitumineux :                                                                                                                                  |           |
| i)  | si la réfection doit avoir lieu entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 30 novembre, le mètre carré                                                                 | 91,00 \$  |
| ii) | si la réfection doit avoir lieu entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars, le mètre carré                                                                  | 154,00 \$ |
| b)  | chaussée en enrobé bitumineux et béton, le mètre carré                                                                                                           | 343,00 \$ |
| c)  | chaussée ou trottoir en pavé de béton, le mètre carré                                                                                                            | 184,00 \$ |
| d)  | trottoir en enrobé bitumineux, le mètre carré                                                                                                                    | 81,00 \$  |
| e)  | trottoir en enrobé bitumineux pour piste cyclable, le mètre carré                                                                                                | 178,00 \$ |
| f)  | trottoir ou ruelle en béton, le mètre carré                                                                                                                      | 335,00 \$ |
| g)  | bordure de béton, le mètre linéaire                                                                                                                              | 239,00 \$ |
| h)  | gazon, fond de trottoir, ruelle en terre, le mètre carré                                                                                                         | 27,00 \$  |
| 3°  | pour la réparation du domaine public adjacent à l'excavation, les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à h) du paragraphe 2 s'appliquent                        |           |
| 4°  | pour l'inspection du domaine public, lors d'une excavation sur le domaine privé :                                                                                |           |
| a)  | excavation de moins de 2 m de profondeur                                                                                                                         | 325,00 \$ |
| b)  | excavation de 2 m à 3 m de profondeur, le mètre linéaire au long de la voie publique                                                                             | 96,00 \$  |
| c)  | excavation de plus de 3 m de profondeur, le mètre linéaire :                                                                                                     |           |
| i)  | sans tirant, le long de la voie publique                                                                                                                         | 238,00 \$ |
| ii) | avec tirants, par rangée de tirants                                                                                                                              | 238,00 \$ |

Le paiement anticipé et le dépôt en garantie qui doivent accompagner la demande de permis sont estimés selon le tarif prévu au deuxième alinéa.

RCA25-14006/ 11

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à la Commission des services électriques de Montréal et à Hydro-Québec.

17. Aux fins de l'étude d'une ordonnance visé à l'article 35 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), il sera perçu : 368,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas pour des travaux effectués par un organisme ou leur sous-traitant sur le réseau technique urbain (ensemble des réseaux d'énergie et de télécommunication, et de leurs composantes) ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts.

18. Aux fins de l'étude d'une ordonnance visé à l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005), il sera perçu : 368,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts.

### **CHAPITRE III**

#### **ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

##### **SECTION I**

##### **BIBLIOTHÈQUES**

19. Pour un abonnement annuel donnant accès à une bibliothèque de l'arrondissement, il sera perçu :
- 1° résident ou contribuable de Montréal 0,00 \$
  - 2° non-résident de Montréal :
    - a) enfant de 13 ans et moins 44,00 \$
    - b) étudiant jeune et adulte, fréquentant à plein temps une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 0,00 \$
    - c) personne âgée de 65 ans et plus 56,00 \$
    - d) employé(e) de la Ville de Montréal 0,00 \$
    - e) adulte 88,00 \$
  - 3° Pour le remplacement d'une carte d'abonné perdue, il sera perçu :



- |                                                                      |         |
|----------------------------------------------------------------------|---------|
| a) enfant de 13 ans et moins                                         | 2,00 \$ |
| b) personne âgée de 65 ans et plus et étudiant âgé de plus de 13 ans | 2,00 \$ |
| c) Autre                                                             | 3,00 \$ |

L'abonnement annuel court à partir de la date d'abonnement.

**20.** Pour les documents endommagés, perdus ou facturés au 32<sup>e</sup> jour de retard, il sera perçu :

1<sup>o</sup> à titre de compensation :

- |                                                                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) Pour un document endommagé à mettre au rebut, un document perdu ou un document facturé au 32 <sup>e</sup> jour de retard :                                       |           |
| i) le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques et les frais administratifs                                                   | + 5,00 \$ |
| ii) périodiques                                                                                                                                                     | 5,00 \$   |
| b) Pour dommage à un document emprunté :                                                                                                                            |           |
| i) s'il y a un bris mineur (document surligné, page légèrement déchirée, légèrement tachée).                                                                        | 2,00 \$   |
| ii) s'il y a un bris moyen (page arrachée ou illisible, document mouillé ou très sale).                                                                             | 7,00 \$   |
| iii) perte d'un boîtier ou document d'accompagnement                                                                                                                | 2,00 \$   |
| c) Pour dommage à un instrument de musique, jeu de société ou équipement sportif :                                                                                  |           |
| i) bris mineur                                                                                                                                                      | 2,00 \$   |
| ii) bris majeur                                                                                                                                                     | 7,00 \$   |
| iii) bris complet                                                                                                                                                   | 20,00 \$  |
| frais administratifs lors d'un bris complet                                                                                                                         | +5,00 \$  |
| iv) perte, bris volontaire (vandalisme), non-retour, le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques et les frais administratifs | +5,00 \$  |

Les tarifs fixés au paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à favoriser le retour des livres.

Lorsque le solde de la carte de l'abonné atteint 10,00 \$, celui-ci perd tous ses privilèges.

Les frais facturés à une bibliothèque de l'arrondissement par une autre institution doivent être acquittés par l'utilisateur auquel un service est rendu à sa demande.

**21.** Pour les impressions et les photocopies, il sera perçu :

1° Pour l'utilisation d'une photocopieuse ou d'une imprimante en noir et blanc :

- |                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| a) une copie ou une impression recto 8 ½ x 11         | 0,10 \$ / page |
| b) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 11 : | 0,20 \$ / page |
| c) une copie ou une impression recto 8 ½ x 14 :       | 0,10 \$ / page |
| d) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 14 : | 0,20 \$ / page |
| e) une copie ou une impression recto 11 ½ x 17        | 0,20 \$ / page |
| f) une copie ou une impression recto verso 11 ½ x 17  | 0,40 \$ / page |

2° Pour l'utilisation d'une photocopieuse ou d'une imprimante en couleur :

- |                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| a) une copie ou une impression recto 8 ½ x 11         | 0,50 \$ / page |
| b) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 11 : | 1,00 \$ / page |
| c) une copie ou une impression recto 8 ½ x 14 :       | 0,50 \$ / page |
| d) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 14 : | 1,00 \$ / page |
| e) une copie ou une impression recto 11 ½ x 17        | 1,00 \$ / page |
| f) une copie ou une impression recto verso 11 ½ x 17  | 2,00 \$ / page |

**SECTION II**  
**CENTRES COMMUNAUTAIRES**

**22.** Pour les frais d'inscription aux activités des centres communautaires offertes en régie par la Ville de Montréal (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), il sera perçu :

1° Inscription à un cours, par session :

- a) résident de Montréal :

|                                                                                               |      |                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------------------|-----------|
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 0,00 \$   |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 65,00 \$  |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 45,00 \$  |
|                                                                                               | iv)  | bénéficiaire de la Sécurité du revenu | 0,00 \$   |
| b) non-résident de Montréal :                                                                 |      |                                       |           |
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 65,00 \$  |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 130,00 \$ |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 130,00 \$ |
| 2° inscription à une activité de pratique récréative dans un centre régional, par session :   |      |                                       |           |
| a) résident de Montréal :                                                                     |      |                                       |           |
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 0,00 \$   |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 42,00 \$  |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 27,00 \$  |
|                                                                                               | iv)  | bénéficiaire de la Sécurité du revenu | 0,00 \$   |
| b) non-résident de Montréal :                                                                 |      |                                       |           |
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 42,00 \$  |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 82,00 \$  |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 82,00 \$  |
| 3° inscription à une activité de pratique récréative dans un centre de quartier par session : |      |                                       |           |
| a) résident de Montréal :                                                                     |      |                                       |           |
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 0,00 \$   |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 26,00 \$  |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 15,00 \$  |
|                                                                                               | iv)  | bénéficiaire de la Sécurité du revenu | 0,00 \$   |
| b) non-résident de Montréal :                                                                 |      |                                       |           |
|                                                                                               | i)   | enfant de 17 ans et moins             | 23,00 \$  |
|                                                                                               | ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 42,00 \$  |
|                                                                                               | iii) | personne âgée de 55 ans et plus       | 42,00 \$  |

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

**23.** Pour la location des locaux et des installations des centres communautaires et des gymnases, il sera perçu l'heure :

1° gymnase simple :

|                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) taux de base                                                                                                      | 175,00 \$ |
| b) taux réduit :                                                                                                     |           |
| i) compétition de niveau provincial                                                                                  | 38,00 \$  |
| compétition de niveau provincial à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                         | 39,00 \$  |
| ii) compétition de niveau national                                                                                   | 68,00 \$  |
| compétition de niveau national à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                           | 70,00 \$  |
| iii) compétition de niveau international                                                                             | 70,00 \$  |
| compétition de niveau international à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                      | 107,00 \$ |
| c) frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif prévu aux sous-paragraphe a) et b), de l'heure | 36,00 \$  |

2° gymnase double :

|                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) taux de base                                                                                                      | 258,00 \$ |
| b) taux réduit :                                                                                                     |           |
| i) compétition de niveau provincial                                                                                  | 52,00 \$  |
| compétition de niveau provincial à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                         | 54,00 \$  |
| ii) compétition de niveau national                                                                                   | 103,00 \$ |
| compétition de niveau national à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                           | 106,00 \$ |
| iii) compétition de niveau international                                                                             | 153,00 \$ |
| compétition de niveau international à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                      | 157,00 \$ |
| c) frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif prévu aux sous-paragraphe a) et b), de l'heure | 36,00 \$  |

3° salle, l'heure 42,00 \$

4° auditorium, l'heure 130,00 \$

5° locaux d'appoints liés à la location de plateaux sportifs 0,00 \$

- 6° location des vestiaires pour les terrains sportifs extérieurs pour les partenaires non reconnus 25 \$/h (minimum de 3 heures). Avec une location de vestiaire, il est possible de réserver également la télécommande des tableaux indicateurs avec un dépôt de 100 \$.

Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique

Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.

### SECTION III CENTRE SPORTIF JEAN-ROUGEAU

24. Pour l'usage du centre sportif Jean-Rougeau, il sera perçu :

| Type de salle                                                 | Tarif régulier / heure        | Nouvelle tarification citoyenne & OBNL non reconnu / heure | Tarif organisme partenaire vs tarif régulier / heure   | Tarif spécial pour session complète 12 semaines / heure |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Gymnase simple                                                | 173,00 \$                     | 52,00 \$                                                   | Selon la grille proposée dans le formulaire de demande | 518,00 \$                                               |
| Gymnase double                                                | 258,00 \$                     | 82,00 \$                                                   |                                                        | 780,00 \$                                               |
| Gymnase triple                                                | 431,00 \$                     | 106,00 \$                                                  |                                                        | 1 035,00 \$                                             |
| Salle VIP                                                     | 41,00 \$                      | 41,00 \$                                                   |                                                        | 388,00 \$                                               |
| Badminton, pickleball                                         | 20,00 \$                      | 20,00 \$                                                   |                                                        | 193,00 \$                                               |
| Tennis<br>À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026         | 103,00 \$<br><b>106,00 \$</b> | 51,00 \$<br><b>52,00 \$</b>                                |                                                        | nd                                                      |
|                                                               | Compétition provinciale       | Compétition nationale                                      | Compétition internationale                             | Compétition régionale/ CSMC                             |
| Gymnase simple<br>À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 79,00 \$<br><b>82,00 \$</b>   | 103,00 \$<br><b>106,00 \$</b>                              | 126,00 \$<br><b>130,00 \$</b>                          | 51,00 \$<br><b>52,00 \$</b>                             |
| Gymnase double<br>À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 103,00 \$<br><b>106,00 \$</b> | 126,00 \$<br><b>130,00 \$</b>                              | 153,00 \$<br><b>157,00 \$</b>                          | 79,00 \$<br><b>82,00 \$</b>                             |
| Gymnase triple<br>À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 126,00 \$<br><b>130,00 \$</b> | 153,00 \$<br><b>157,00 \$</b>                              | 172,00 \$<br><b>178,00 \$</b>                          | 103,00 \$<br><b>106,00 \$</b>                           |

|                                             |                 |                 |                 |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Salle VIP                                   | 79,00 \$        | 79,00 \$        | 79,00 \$        | 40,00 \$        |
| À compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | <b>82,00 \$</b> | <b>82,00 \$</b> | <b>82,00 \$</b> | <b>41,00 \$</b> |

Dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par l'organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation. Si l'organisme bénéficiait d'une gratuité, il lui sera perçu, de l'heure : 60,00 \$

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

#### SECTION IV GYMNASE DU COLLÈGE REINE-MARIE

25. Pour l'usage du gymnase du collègue Reine-Marie, il sera perçu à l'heure :

| 1° Tarifs réguliers : |                       |                           |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Type de salle         | Résidents de Montréal | Non-résidents de Montréal |
| Gymnase simple        | 62,00 \$              | 93,00 \$                  |
| Gymnase double        | 103,00 \$             | 134,00 \$                 |
| Gymnase triple        | 145,00 \$             | 176,00 \$                 |
| Terrain de badminton  | 19,00 \$              | 21,00 \$                  |

- 2° tarifs minimum durant les périodes de faible achalandage pour les résidents de Montréal il sera perçu à l'heure :
- a) gymnase double 83,00 \$
  - b) gymnase triple 103,00 \$
- 3° dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme qui bénéficie d'une gratuité d'utilisation sans avoir annulé dans un délai de 4 jours il sera perçu, de l'heure : 62,00 \$
- 4° dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation. Si l'organisme bénéficiait d'une gratuité, il sera perçu, de l'heure : 52,00 \$

#### SECTION V ARÉNAS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES

26. Pour l'usage des arénas, il sera perçu :

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

1° pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire

|                                                                                                                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| a) location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité : |          |
| i) activité d'entraînement encadrée                                                                                                                                        | 38,00 \$ |
| ii) activité d'entraînement encadrée - club de patinage de vitesse                                                                                                         | 17,00 \$ |
| iii) camps de jour ou écoles sportives printemps-été                                                                                                                       | 55,00 \$ |
| iv) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée ou tout autre activité en dehors de la programmation régulière                                                       | 44,00 \$ |
| v) joute hors-concours impliquant une équipe de Montréal et une équipe de l'extérieur de Montréal                                                                          | 55,00 \$ |
| vi) organisme non affilié à une association régionale de Montréal                                                                                                          | 38,00 \$ |
| vii) non-résident de la Ville de Montréal                                                                                                                                  | 88,00 \$ |
| viii) surface sans glace                                                                                                                                                   | 38,00 \$ |

b) location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale

|                                                                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| i) activité d'entraînement encadrée                                                                                     | 88,00 \$  |
| ii) camps de jour ou écoles sportives printemps-été                                                                     | 55,00 \$  |
| iii) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée ou tout autre activité en dehors de la programmation régulière : | 44,00 \$  |
| 1° compétition par fédération québécoise ou canadienne                                                                  | 88,00 \$  |
| 2° compétition internationale                                                                                           | 130,00 \$ |
| iv) joute hors-concours impliquant une équipe de Montréal et une équipe de l'extérieur de Montréal                      | 55,00 \$  |
| v) organisme non affilié à une association régionale de Montréal                                                        | 38,00 \$  |
| vi) activité d'un établissement collégial ou universitaire                                                              | 93,00 \$  |

2° location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures, taux de base :

|                                                                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) activité d'entraînement encadrée                                                                                    | 93,00 \$  |
| b) activité d'un établissement collégial ou universitaire                                                              | 93,00 \$  |
| c) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière | 217,00 \$ |
| d) compétition-bénéfice adulte :                                                                                       |           |

RCA25-14006/ 19

|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                            |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| i)                                                                                                                                                | dont les profits sont remis en totalité à un organisme sans but lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension                                                                       | 55,00 \$  |
| ii)                                                                                                                                               | partie-bénéfice :                                                                                                                                                                                          |           |
|                                                                                                                                                   | 1° samedi et dimanche                                                                                                                                                                                      | 93,00 \$  |
|                                                                                                                                                   | 2° lundi au vendredi de 8 h à 17 h                                                                                                                                                                         | 61,00 \$  |
|                                                                                                                                                   | 3° lundi au vendredi de 17 h à 24 h                                                                                                                                                                        | 83,00 \$  |
| <p>Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.</p> |                                                                                                                                                                                                            |           |
| e)                                                                                                                                                | à compter du 1 <sup>er</sup> juin de l'année en cours, excluant la période estivale, équipe ou club pour adultes, activité de groupe libre ou encadrée aux heures de pointe :                              |           |
| i)                                                                                                                                                | lundi au vendredi de 7 h à 13 h                                                                                                                                                                            | 145,00 \$ |
| ii)                                                                                                                                               | lundi au vendredi de 13 h à 17 h                                                                                                                                                                           | 146,00 \$ |
| iii)                                                                                                                                              | samedi et dimanche de 8 h à 17 h                                                                                                                                                                           | 229,00 \$ |
| iv)                                                                                                                                               | lundi au dimanche de 17 h à 24 h                                                                                                                                                                           | 229,00 \$ |
| v)                                                                                                                                                | lundi au dimanche de 24 h à 8 h                                                                                                                                                                            | 209,00 \$ |
| vi)                                                                                                                                               | surface sans glace                                                                                                                                                                                         | 109,00 \$ |
| f)                                                                                                                                                | durant la période estivale, du 15 avril au 31 août, équipe ou club pour adultes :                                                                                                                          |           |
| i)                                                                                                                                                | avec glace                                                                                                                                                                                                 | 164,00 \$ |
| ii)                                                                                                                                               | surface sans glace                                                                                                                                                                                         | 77,00 \$  |
| iii)                                                                                                                                              | 1/5 de surface sans glace                                                                                                                                                                                  | 19,00 \$  |
| 3°                                                                                                                                                | activité libre organisée par l'arrondissement                                                                                                                                                              | 0,00 \$   |
| 4°                                                                                                                                                | location de locaux d'appoint et autres frais :                                                                                                                                                             |           |
| a)                                                                                                                                                | dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme qui bénéficie d'une gratuité d'utilisation sans avoir annulé dans un délai de 3 jours (72 h) il sera perçu, de l'heure | 52,00 \$  |
| b)                                                                                                                                                | dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation      |           |
| c)                                                                                                                                                | location d'une salle                                                                                                                                                                                       | 33,00 \$  |
| d)                                                                                                                                                | location d'un auditorium                                                                                                                                                                                   | 109,00 \$ |
| e)                                                                                                                                                | pour la location de locaux d'entreposage :                                                                                                                                                                 |           |
| i)                                                                                                                                                | équipe ou club pour adultes :                                                                                                                                                                              |           |
|                                                                                                                                                   | 1° par semaine                                                                                                                                                                                             | 28,00 \$  |
|                                                                                                                                                   | 2° par mois                                                                                                                                                                                                | 55,00 \$  |

RCA25-14006/ 20



|                                                                                                                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3° pour l'année                                                                                                                                                            | 541,00 \$ |
| ii) organisme pour mineurs :                                                                                                                                               |           |
| 1° par semaine                                                                                                                                                             | 14,00 \$  |
| 2° par mois                                                                                                                                                                | 27,00 \$  |
| 3° pour l'année                                                                                                                                                            | 271,00 \$ |
| f) pour la location de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault pour la période de la mi-novembre au 31 mars, l'heure :<br>lundi au dimanche de 21 h à 23 h | 162,00 \$ |
| g) Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent règlement.                                        |           |

Frais de surveillance : En dehors des heures normales d'opération, des frais de main-d'œuvre seront facturés, en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

## SECTION VI

### PARCS ET TERRAINS DE JEUX

27. Aux fins de la présente section, un organisme reconnu est l'un ou l'autre des organismes suivants :
- A) un organisme à but non lucratif, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
  - B) un organisme à but non lucratif, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
  - C) une association sportive régionale ou un autre organisme à but non lucratif reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal, en vertu d'un programme de reconnaissance de ce service;
  - D) une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnu par le ministère de l'Éducation ou par Sports Canada;
  - E) un organisme à but non lucratif dont les statuts établissent qu'il a pour mission principale de favoriser la pratique sportive et ayant signé une entente de contribution avec la Ville de Montréal ou un arrondissement.

Pour un organisme reconnu pour le sport mineur à Montréal, la location est accordée en gratuité pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture

du terrain selon un nombre de semaines déterminé par les normes de programmation de la discipline sportive concernée.

1° location d'un terrain de balle à l'heure :

- |                                                                                                                                                                                                                                                   |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois                                                                                                                            | 16,50 \$ |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$ |
| c) taux de base, résident de Montréal                                                                                                                                                                                                             | 38,75 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal                                                                                                                                                                                              | 75,50 \$ |

2° location d'un terrain naturel à l'heure :

- |                                                                                                                                                                                                                                                   |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois                                                                                                                            | 16,50 \$ |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$ |
| c) taux de base, résident de Montréal                                                                                                                                                                                                             | 38,75 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal                                                                                                                                                                                              | 76,50 \$ |
| e) institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement;                                                                                                                                                   |          |
| Collège Ahuntsic :                                                                                                                                                                                                                                | 79,00 \$ |
| CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h :                                                                                                                                                                                                | 79,00 \$ |
| Collège Reine-Marie : selon l'entente                                                                                                                                                                                                             |          |

Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.

3° location d'un terrain synthétique, à l'heure :

- |                                                                                                                                                                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois                                                                                                                            | 16,50 \$  |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$  |
| c) taux de base, résident de Montréal                                                                                                                                                                                                             | 122,50 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal                                                                                                                                                                                              | 243,50 \$ |
| e) institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement,                                                                                                                                                   |           |
| Collège Ahuntsic :                                                                                                                                                                                                                                | 79,00 \$  |
| CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h :                                                                                                                                                                                                | 79,00 \$  |
| Collège Reine-Marie : selon l'entente                                                                                                                                                                                                             |           |

4° location d'un terrain de mini soccer ou un demi-synthétique, à l'heure :

RCA25-14006/ 22

|    |                                                                                                                                                                                                                                       |           |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) | pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois                                                                                                                            | 16,50 \$  |
| b) | pour une activité récurrente de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$  |
| c) | taux de base, résident de Montréal                                                                                                                                                                                                    | 92,50 \$  |
| d) | taux de base, résident de l'extérieur de Montréal                                                                                                                                                                                     | 183,50 \$ |
| e) | institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement :                                                                                                                                         |           |
|    | Collège Ahuntsic :                                                                                                                                                                                                                    | 79,00 \$  |
|    | CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h :                                                                                                                                                                                    | 79,00 \$  |
|    | Collège Reine-Marie : selon l'entente                                                                                                                                                                                                 |           |
| 5° | permis d'utilisation pour activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement                                                                                                | 0,00 \$   |
| 6° | frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes a), b), c), d) et e) de l'heure                                                                                                             | 26,00 \$  |

Note : Pour tout organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

**28.** Pour la cotisation à titre de membre de Tennis Montréal, ainsi que les activités adultes du même organisme, selon les termes de la convention de partenariat avec Tennis Montréal inc., il sera perçu :

|    |                                       |          |
|----|---------------------------------------|----------|
| 1° | résident de Montréal :                |          |
| a) | enfant de 17 ans et moins             | 0,00 \$  |
| b) | personne âgée de 18 ans à 54 ans      | 15,00 \$ |
| c) | personne âgée de 55 ans et plus       | 10,00 \$ |
| d) | bénéficiaire de la Sécurité du revenu | 0,00 \$  |
| 2° | non-résident de Montréal :            |          |

|            |                                                                                                                                                        |           |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|            | a) enfant de 17 ans et moins                                                                                                                           | 15,00 \$  |
|            | b) personne âgée de 18 ans à 54 ans                                                                                                                    | 30,00 \$  |
|            | c) personne âgée de 55 ans et plus                                                                                                                     | 30,00 \$  |
| <b>29.</b> | Une ristourne de 5,5 % provenant des activités adultes de Tennis Montréal inc. sera perçue selon les termes de la convention avec Tennis Montréal inc. |           |
| <b>30.</b> | Pour la location d'un jardinet réservé aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :                                              |           |
|            | 1° un jardinet régulier (18 m <sup>2</sup> )                                                                                                           | 10,00 \$  |
|            | 2° un jardinet en bac surélevé Jardin de Normanville (10,36 m <sup>2</sup> )                                                                           | 10,00 \$  |
|            | 3° un demi-jardinet (9 m <sup>2</sup> )                                                                                                                | 5,00 \$   |
|            | 4° un bac surélevé (2,24 m <sup>2</sup> )                                                                                                              | 5,00 \$   |
|            | 5° bénéficiaire de la Sécurité du revenu                                                                                                               | 0,00 \$   |
| <b>31.</b> | Pour la location d'une piste d'athlétisme extérieure, il sera perçu, l'heure :                                                                         |           |
|            | 1° taux de base                                                                                                                                        | 216,00 \$ |
|            | 2° taux réduit :                                                                                                                                       |           |
|            | a) compétition de niveau provincial                                                                                                                    | 44,00 \$  |
|            | b) compétition de niveau national                                                                                                                      | 88,00 \$  |
|            | c) compétition de niveau international                                                                                                                 | 131,00 \$ |
|            | 3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1 et 2 :                                                  | 28,00 \$  |
| <b>32.</b> | Pour la location d'un tennis extérieur dans un parc disposant de 8 tennis ou plus, il sera perçu, l'heure :                                            |           |
|            | 1° détenteur de la carte Accès-Montréal :                                                                                                              |           |
|            | a) location avant 17 h :                                                                                                                               |           |
|            | i) enfant de 17 ans et moins                                                                                                                           | 3,00 \$   |
|            | ii) personne âgée de 18 ans à 54 ans                                                                                                                   | 7,00 \$   |
|            | iii) personne âgée de 55 ans et plus                                                                                                                   | 5,00 \$   |

b) location après 17 h :

|      |                                                                 |          |
|------|-----------------------------------------------------------------|----------|
| i)   | enfant de 17 ans et moins                                       | 7,00 \$  |
| ii)  | personne âgée de 18 ans à 54 ans                                | 7,00 \$  |
| iii) | personne âgée de 55 ans et plus                                 | 7,00 \$  |
| 2°   | non-détenteur de la carte Accès-Montréal                        | 9,00 \$  |
| 3°   | carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location | 37,00 \$ |

## SECTION VII PISCINES

33. Pour l'usage d'une piscine, il sera perçu :

1° piscine intérieure :

a) location d'une piscine, l'heure :

|     |                                                                                  |           |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| i)  | taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur                               | 208,00 \$ |
| ii) | taux réduit, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour tout groupe de Montréal | 106,00 \$ |

b) location du demi-bassin ou de deux (2) couloirs de la piscine, l'heure :

|     |                                                                                  |           |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| i)  | taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur                               | 106,00 \$ |
| ii) | taux réduit, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour tout groupe de Montréal | 54,00 \$  |

|    |                                                                                  |                 |
|----|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| c) | location d'une piscine, l'heure                                                  | 41,00 \$        |
|    | <b>location d'une salle à l'heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026</b> | <b>42,00 \$</b> |

2° piscines extérieures :

a) location d'une piscine extérieure, l'heure :

|     |                                                    |           |
|-----|----------------------------------------------------|-----------|
| i)  | taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur | 208,00 \$ |
| ii) | taux réduit, incluant pour tout groupe de Montréal | 106,00 \$ |

b) location du demi-bassin de la piscine, l'heure :

|     |                                                    |           |
|-----|----------------------------------------------------|-----------|
| i)  | taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur | 106,00 \$ |
| ii) | taux réduit, incluant pour tout groupe de Montréal | 54,00 \$  |

3° pataugeoires extérieures :

a) location d'une patageoire, l'heure :

|                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| i) taux de base incluant un (1) surveillant de patageoire                               | 106,00 \$ |
| ii) taux réduit, incluant un (1) surveillant de patageoire pour tout groupe de Montréal | 54,00 \$  |

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a) et b) des paragraphes 1° et 2° ainsi qu'au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Pour un organisme montréalais s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés s'applique aux sous-paragraphes a) et b) des paragraphes 1° et 2° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° du présent article.

Toute activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement sera gratuite.

**34.** Pour tout événement sportif organisé en piscine par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, les tarifs horaires suivants, incluant un surveillant-sauveteur, seront perçus :

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) Compétition régionale                                               | 51,00 \$  |
| Compétition régionale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026      | 52,00 \$  |
| b) Compétition provinciale                                             | 82,00 \$  |
| Compétition provinciale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026    | 81,00 \$  |
| c) Compétition nationale                                               | 103,00 \$ |
| Compétition nationale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026      | 106,00 \$ |
| d) Compétition internationale                                          | 126,00 \$ |
| Compétition internationale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 129,00 \$ |

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a), b), c), d) du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

**35.** Pour tout événement sportif organisé en piscine par un organisme non reconnu par l'arrondissement, les tarifs horaires suivants, incluant un surveillant-sauveteur, seront perçus :

|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| a) Camp d'entraînement                                          | 51,00 \$  |
| Camp d'entraînement à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 52,00 \$  |
| b) Compétition régionale                                        | 101,00 \$ |

RCA25-14006/ 26

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Compétition régionale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026      | 103,00 \$ |
| c) Compétition provinciale                                             | 155,00 \$ |
| Compétition provinciale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026    | 161,00 \$ |
| d) Compétition nationale                                               | 204,00 \$ |
| Compétition nationale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026      | 210,00 \$ |
| e) Compétition internationale                                          | 251,00 \$ |
| Compétition internationale à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 258,00 \$ |

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a), b), c), d), e) du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

## **SECTION VIII**

### **VOLLEYBALL DE PLAGE**

36. Pour la location d'un bloc de volleyball de plage au parc Jarry pour une période hebdomadaire de 90 minutes pendant un minimum de 13 semaines, entre le 19 mai et le 22 septembre 2026, il sera perçu :
- 254,00 \$

## **SECTION IX**

### **GRATUITÉS**

37. La location d'un tennis extérieur visé à l'article 32 et le droit d'entrée dans une piscine visée au paragraphe 2 de l'article 33 sont gratuits pour des événements spéciaux et des activités promotionnelles gérées par la ville.

La clientèle adulte visée au paragraphe 2° de l'article 26 déjà sous contrat et ayant payé à l'avance la première période de jeu de la saison à venir, pourra disposer gratuitement d'une période de jeu supplémentaire selon la disponibilité des plages horaires.

Les tarifs prévus aux sections II, III, IV et V ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire ou encore disposant de la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs.

## CHAPITRE IV UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

### SECTION I STATIONNEMENT SUR RUE

- 38.** Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le stationnement réservé, en compensation des travaux suivants, il sera perçu, plus les taxes applicables :
- |                                                                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) pour l'enlèvement d'un premier parcomètre à un ou deux compteurs ou pour l'enlèvement d'un premier panonceau simple ou double | 139,00 \$ |
| et pour l'enlèvement de chaque parcomètre ou panonceau supplémentaire                                                            | 82,00 \$  |
| b) pour la pose d'une housse supprimant l'usage d'un premier parcomètre à un ou deux compteurs                                   | 45,00 \$  |
| et pour la pose de chaque housse supplémentaire                                                                                  | 7,00 \$   |
| c) pour la pose d'une housse sur un panonceau de type simple (1 place) ou double (2 places)                                      | 45,00 \$  |
| et pour la pose de chaque housse supplémentaire                                                                                  | 7,00 \$   |
| d) pour l'enlèvement d'une borne de paiement                                                                                     | 298,00 \$ |

Dans le cas où une place de stationnement contrôlée par parcomètre est utilisée dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public, ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts, les tarifs prévus du présent article ne s'appliquent pas.

- 39.** Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour un permis de stationnement réservé aux véhicules en libre-service (VLS, moyennant un minimum de deux places de stationnement, il sera perçu, annuellement, pour chaque place de stationnement utilisée :
- 1 295,00 \$
- 40.** Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C- 4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une autorisation prescrivant le parcours d'un véhicule hors normes, il sera perçu :
- |                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| 1° délivrance de l'autorisation                       | 50,00 \$  |
| 2° ouverture du dossier et étude du parcours prescrit | 172,00 \$ |



## SECTION II

### UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

#### SOUS-SECTION I – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

41. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, il sera perçu, plus les taxes applicables :
- 1° pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public : 44,00 \$
  - 2° pour l'étude technique relative à une demande d'autorisation pour une occupation temporaire du domaine public 98,00 \$
  - 3° pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public 21,00 \$
42. Aux fins de ce règlement, pour une occupation temporaire du domaine public, il sera perçu, par jour, plus les taxes applicables :
- 1° à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle, si l'occupation n'empiète pas sur le trottoir ou la chaussée :
    - a) lorsque la surface occupée est de moins de 100 m<sup>2</sup> 54,00 \$
    - b) lorsque la surface occupée est de 100 m<sup>2</sup> à moins de 300 m<sup>2</sup> : (\$ /j /m<sup>2</sup>) 2,20 \$
    - c) lorsque la surface occupée est de 300 m<sup>2</sup> et plus (\$ /j /m<sup>2</sup>) 2,50 \$
  - 2° sur une chaussée ou un trottoir, incluant l'arrière-trottoir, une surface non pavée ou dans la ruelle, le cas échéant :
    - a) lorsque la surface occupée est de moins de 50 m<sup>2</sup> : 67,00 \$
    - b) lorsque la surface occupée est de 50 m<sup>2</sup> à moins de 100 m<sup>2</sup> : 78,00 \$
    - c) lorsque la surface occupée est de 100 m<sup>2</sup> à moins de 300 m<sup>2</sup> : (\$ /j /m<sup>2</sup>) 2,20 \$
    - d) lorsque la surface occupée est de 300 m<sup>2</sup> et plus : (\$ /j /m<sup>2</sup>) 2,50 \$
  - 3° si l'occupation visée aux paragraphes 1° ou 2° entraîne la fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces paragraphes : 45,00 \$

- 4° sur une rue artérielle identifiée à l'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), par jour, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :
- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 85,00 \$
  - b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 283,00 \$
  - c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m : 708,00 \$
  - d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus : 1 133,00 \$
  - e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 406,00 \$
- 5° sur une rue autre qu'une rue visée au paragraphe 4°, par jour, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :
- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 43,00 \$
  - b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 120,00 \$
  - c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m : 268,00 \$
  - d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus : 409,00 \$
  - e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 143,00 \$
- 6° lorsque la surface occupée comporte une place de stationnement dont l'usage est contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur, un distributeur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le tarif exigé ou lorsque l'occupation du domaine public entraîne la suppression de l'usage d'une telle place de stationnement, les tarifs prévus au paragraphe 2° sont majorés en y ajoutant, par jour, par place de stationnement : 23,00 \$
- 7° les tarifs prévus à l'article 38 s'ajoutent à ceux prévus au présent article lorsque les travaux qui y sont prévus sont exécutés à l'occasion de l'occupation du domaine public.

Malgré le premier alinéa, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° ne s'appliquent pas au corridor piéton prévu à l'article 35.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) quant à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas pour des travaux effectués par un organisme ou leur sous-traitant sur le réseau technique urbain (ensemble des réseaux d'énergie et de télécommunication, et de leurs composantes, enfouis dans l'emprise de la chaussée.

43. Les tarifs prévus aux articles 38, 41 et 42 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un tournage de film ou pour des activités culturelles ou promotionnelles gérées de la ville.

Les tarifs applicables aux articles 38, 41 et 42 seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

## **SOUS-SECTION II – OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC**

44. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, il sera perçu :

|    |                                                                                                                            |           |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1° | pour la délivrance d'un permis relatif à une demande d'autorisation pour une occupation permanente du domaine public       | 87,00 \$  |
| 2° | pour les frais d'études techniques relatives à une demande d'autorisation pour une occupation permanente du domaine public | 768,00 \$ |

45. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour une occupation permanente du domaine public, 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.

Sauf pour les occupations permanentes du domaine public dans les cas suivants :

- a) Pentes de garage, drains, saillies telles que : marquises, galeries, balcons, perrons, terrasses, escaliers, marches, rampes d'accès et plates- formes élévatrices pour fauteuils roulants.
- b) Conteneurs semi-enfouis pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires et bacs à déchets amovibles pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires.

46. Pour une occupation permanente, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application de l'article 45 est payable comme suit :

- 1° pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation
- 2° pour tout exercice subséquent, durant lequel cette occupation se continue :
  - a) s'il est inférieur à 300,00 \$ : en un versement unique, le 3 mars
  - b) s'il est de 300,00 \$ ou plus, au choix du débiteur :
    - i) Soit en un versement unique, le 3 mars
    - ii) soit en deux versements égaux, l'un le 3 mars et l'autre le 30 mai

Le prix minimum à payer par exercice financier pour une occupation visée au présent article est de :

197,00 \$

### **SOUS-SECTION III – OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC**

47. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir (RCA-14-14001), il sera perçu, plus les taxes applicables :

- 1° pour les frais d'études techniques relatifs à une nouvelle demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir 165,00 \$
- 2° pour les frais d'études techniques relatifs à un renouvellement à l'identique pour une occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir 59,00 \$
- 3° pour les frais d'émission du permis relatifs à une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour un café-terrasse ou un placotoir 54,00 \$
- 4° pour les frais d'études techniques et de permis relatifs à une demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public pour l'étalage extérieur 218,00 \$
- 5° pour les frais d'études techniques relatifs à toute autre demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public 668,00 \$

- 6° pour les frais d'études techniques et de permis relatifs à une demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public pour une patinoire aménagée dans une ruelle 0,00 \$

Les tarifs prévus à l'article 38 ne s'appliquent pas dans le cas d'un permis octroyé pour une occupation périodique du domaine public pour un café-terrasse ou un placottoir

48. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour une occupation périodique du domaine public pour l'étalage extérieur, 5 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.
49. Aux fins de ce règlement, pour une occupation périodique du domaine public pour un café-terrasse il sera perçu, au mètre carré occupé, plus les taxes applicables : 130,00 \$
50. Aux fins de ce règlement, aucun tarif annuel ne sera perçu pour une occupation périodique du domaine public pour une patinoire aménagée dans une ruelle ou pour un placottoir.
51. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour toute autre occupation périodique du domaine public, 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.
52. Pour une occupation périodique, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application des articles 48 à 51 est payable comme suit :
- 1° pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation jusqu'au 15 novembre.
- 2° pour tout exercice subséquent, en un seul versement visant tous les jours depuis le 15 avril jusqu'au 15 novembre.
- 3° pour un café-terrasse, en un seul versement, au prorata du nombre de jours d'occupation sur 365 jours.
53. Aux fins de ce règlement, il sera perçu pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations :
- 1° la page 5,50 \$
- 2° minimum 24,00 \$
- 3° lors du changement de titulaire d'un permis relatif à une même occupation périodique ou permanente 89,00 \$

54. Le coût de la réparation du domaine public endommagé par suite d'une occupation du domaine public est, lorsqu'il est nécessaire d'en faire la réfection au sens du Règlement sur les excavations (R.R.V.M., c. E-6), établi selon le tarif prévu au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 16 du présent règlement.
55. Le tarif prévu aux articles 44 et 45 ne s'applique pas :
- 1° dans les cas où le permis est accordé aux fins d'un stationnement en façade autorisé par les règlements d'urbanisme applicables à l'arrondissement
  - 2° dans les cas où le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) dispense de l'obtention d'un permis d'occupation
  - 3° dans le cas où le permis est accordé aux fins de l'installation, aux ouvertures d'un bâtiment, de brise-soleil autorisés par le règlement de zonage 01-283
  - 4° dans le cas où le permis est accordé aux fins de l'empiètement sur l'emprise excédentaire de la voie publique par une construction ou une installation permettant l'accès à un garage
56. Aux fins du Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone (R.R.V.M., c. C-1), il sera perçu, pour l'occupation du domaine public par un téléphone public :
- 441,00 \$

## **CHAPITRE V**

### **UTILISATION DE BIENS APPARTENANT À LA VILLE**

57. Pour l'utilisation des appareils de pesée, il sera perçu, la pesée :
- 10,00 \$
58. Pour la location d'un drapeau, d'une banderole ou d'une bannière, il sera perçu, par jour :
- 23,00 \$

## **CHAPITRE VI**

### **DIVERS TRAVAUX ET AUTRES SERVICES**

#### **SECTION I**

#### **TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN**

59. Pour la construction ou l'élimination d'un bateau de trottoir en application des règlements, il sera perçu :

- 1° construction d'un bateau de trottoir donnant accès à une propriété riveraine :
- a) si la dénivellation est pratiquée par sciage d'une bordure en béton :
- i) sur une longueur de 8 m ou moins 533,00 \$
  - ii) sur une longueur de plus de 8 m, pour chaque mètre linéaire en sus des premiers 8 mètres 69,00 \$
- b) si la dénivellation est pratiquée par démolition-reconstruction d'un trottoir :
- i) en enrobé bitumineux, le mètre carré 81,00 \$
  - ii) en béton, incluant le caniveau et l'arrière du trottoir, le mètre carré 339,00 \$
  - iii) servant de piste cyclable, le mètre carré 339,00 \$

2° élimination du bateau par reconstruction du trottoir

- a) construction du trottoir : les montants fixés aux sous-paragraphes i) à iii) du sous-paragraphe b) du paragraphe 1°
- b) réfection de la bordure en béton, le mètre linéaire 271,00 \$

**60.** Pour le déplacement d'un puisard de trottoir :

- 1° dans l'axe du drain transversal 3 670,00 \$
- 2° pour la relocalisation d'un puisard dans l'axe de la conduite d'égout 8 061,00 \$

Pour l'application du présent article, la facturation est faite au dixième de mètre carré.

**61.** Pour le déplacement d'un lampadaire, dans les limites de l'arrondissement, il sera perçu :

- 1° pour un lampadaire relié au réseau de la ville Coût réel
- 2° pour un lampadaire relié au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, il sera chargé le coût réel encouru Coût réel

**62.** Pour le déplacement d'une borne d'incendie qui entrave l'accès à une propriété par le bateau de trottoir, il sera perçu :

- déviation 12 280,00 \$
- relocalisation 24 111,00 \$

**63.** Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 237,00 \$

RCA25-14006/ 35

- 64.** Pour les travaux de taille, d'élagage ou d'abattage des arbres ou d'arbustes effectués par la ville en application des règlements :
- 1° pour la préparation du chantier et la surveillance, l'heure : 161,00 \$
  - 2° pour l'exécution des travaux :
    - a) élagage avec camion nacelle pour les arbres de 25 cm et plus, l'heure 236,00 \$
    - b) élagage pour les arbres de moins de 25 cm, l'heure 162,00 \$
    - c) abattage avec camion nacelle, l'heure 301,00 \$
    - d) ramassage de rejets ligneux, l'heure 99,00 \$
    - e) pour l'essouchement, l'heure 172,00 \$

Le tarif prévu au présent article s'ajoute à toute compensation exigible pour la perte d'un arbre appartenant à la ville et abattu à la suite de dommages subis par accident ou autrement ou lorsque l'arbre doit être enlevé parce qu'il nuit à une construction ou à l'utilisation d'une entrée pour véhicules.

## **SECTION II**

### **TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES**

- 65.** Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu les tarifs prévus au Règlement sur les tarifs, adopté par le conseil de la Ville de Montréal.
- 66.** Pour la pose de barricades, en application des règlements, il sera perçu, pour chaque panneau de 0,0929 m<sup>2</sup> (1 pi<sup>2</sup>) 10,65 \$
- 67.** Pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement afin de sécuriser un lieu dans le cadre de l'application de la réglementation, il sera perçu par jour 48,00 \$
- 68.** Pour la fermeture ou l'ouverture d'une vanne du réseau d'aqueduc incluant les entrées de service, il sera perçu, du lundi au jeudi entre 7 h et 15 h : 0,00 \$
- 1° En dehors de ces horaires, pour une entrée de service :
    - a) pour une intervention à l'intérieur d'un délai de 3 heures : 254,00 \$
    - b) par heure au-delà de 3 heures : 64,00 \$
  - 2° En dehors de ces horaires, pour une vanne de réseau :



- |                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| a) pour une intervention à l'intérieur d'un délai de 3 heures : | 507,00 \$ |
| b) par heure au-delà de 3 heures :                              | 127,00 \$ |

### SECTION III

#### AUTRES SERVICES

- 69.** Pour l'assermentation d'une personne, sauf lorsque cette assermentation est requise pour des activités de la Ville, il sera perçu, le tarif prévu à l'article 222 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, chapitre T-16), partie IV
- 70.** Aux fins de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) et du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2), il sera perçu, auprès d'un propriétaire, pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :
- |                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : | 114,00 \$ |
| 2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :                                         |           |
| a) minimum (3 heures)                                                                                  | 341,00 \$ |
| b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives                                        | 114,00 \$ |
- Aux fins de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), il sera perçu, auprès d'un propriétaire, pour une inspection effectuée suite à la réception d'un avis de non-conformité par un contrevenant :
- |                                                                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1° lorsque le contrevenant n'a pas effectué un correctif requis énuméré à un premier avis de non-conformité, par déplacement :                                  | 183,00 \$ |
| 2° lorsque le contrevenant n'a pas effectué un correctif requis énuméré à tout avis de non-conformité supplémentaire suivant le premier avis, par déplacement : | 183,00 \$ |

### CHAPITRE VII

#### VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES

#### SECTION I

##### LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS

71. Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C- 4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le stationnement sur rue réservé aux résidents, il sera perçu :

1° vignette délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- |                                                                                                                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de : |           |
| i) 1 549 kg ou moins                                                                                                                                                    | 88,00 \$  |
| ii) 1 550 kg à 1 699 kg                                                                                                                                                 | 125,00 \$ |
| iii) 1 700 kg à 1 849 kg                                                                                                                                                | 163,00 \$ |
| iv) 1 850 kg à 3 000 kg                                                                                                                                                 | 189,00 \$ |
| b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de :  |           |
| i) 1 249 kg ou moins                                                                                                                                                    | 88,00 \$  |
| ii) 1 250 kg à 1 424 kg                                                                                                                                                 | 125,00 \$ |
| iii) 1 425 kg à 1 599 kg                                                                                                                                                | 163,00 \$ |
| iv) 1 600 kg à 3 000 kg                                                                                                                                                 | 189,00 \$ |
| c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR                                                               | 125,00 \$ |

2° vignette délivrée entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- |                                                                                                                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de : |          |
| i) 1 549 kg ou moins                                                                                                                                                    | 45,00 \$ |
| ii) 1 550 kg à 1 699 kg                                                                                                                                                 | 62,00 \$ |
| iii) 1 700 kg à 1 849 kg                                                                                                                                                | 82,00 \$ |
| iv) 1 850 kg à 3 000 kg                                                                                                                                                 | 95,00 \$ |
| b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de :  |          |
| i) 1 249 kg ou moins                                                                                                                                                    | 45,00 \$ |
| ii) 1 250 kg à 1 424 kg                                                                                                                                                 | 62,00 \$ |
| iii) 1 425 kg à 1 599 kg                                                                                                                                                | 82,00 \$ |
| iv) 1 600 kg à 3 000 kg                                                                                                                                                 | 95,00 \$ |
| c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR                                                               | 62,00 \$ |

- 3° vignette délivrée entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante :
- a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de :
    - i) 1 549 kg ou moins 88,00 \$
    - ii) 1 550 kg à 1 699 kg 125,00 \$
    - iii) 1 700 kg à 1 849 kg 163,00 \$
    - iv) 1 850 kg à 3 000 kg 189,00 \$
  - b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de :
    - i) 1 249 kg ou moins 88,00 \$
    - ii) 1 250 kg à 1 424 kg 125,00 \$
    - iii) 1 425 kg à 1 599 kg 163,00 \$
    - iv) 1 600 kg à 3 000 kg 189,00 \$
  - c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR 125,00 \$
- 4° toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu des paragraphes 1° et 3° :
- a) tous véhicules 330,00 \$
- 5° toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu du paragraphe 2° :
- a) tous véhicules 165,00 \$

Les tarifs exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour les résidents à faible revenu sont établis pour un seul véhicule seulement, et selon le tarif le plus bas prévu aux paragraphes 1 à 3 selon le cas. Le montant équivalant au faible revenu de 34 338 \$ avant impôt pour l'année 2024 et de 35 677 \$ avant impôt pour l'année 2025 est basé sur les seuils établis dans le tableau de l'Institut de la statistique du Québec, majoré de 3,9 % par année. Le résident à faible revenu doit fournir l'avis de cotisation provincial le plus récent (année d'imposition 2024 ou 2025 – ligne 199) ou une preuve récente (d'au plus de 3 mois) de prestations du Programme d'aide sociale du gouvernement du Québec.

Aux fins d'application des paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, la masse nette est celle indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Pour l'application du présent règlement, on entend par véhicule, tout véhicule de promenade, tel que défini au *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) dont la masse nette n'excède pas 3 000 kg.

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 72. | Aux fins du règlement sur la circulation et le stationnement, pour un permis de stationnement dans les zones réservées aux intervenants donnant des services de maintien à domicile sur une base quotidienne, rattaché à un établissement visé par la <i>Loi sur la Santé et les services sociaux</i> , il sera perçu annuellement : | 35,00 \$  |
|     | Suivant le paiement du permis ou du renouvellement annuel, il ne sera pas possible pour le requérant d'obtenir un remboursement, sous aucune considération.                                                                                                                                                                          |           |
| 73. | Aux fins du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) de la Ville de Montréal, il sera perçu pour une carte d'identité d'artisan, d'artiste ou de représentant :                                                                              | 42,00 \$  |
| 74. | Aux fins du Règlement sur le numérotage des bâtiments (R.R.V.M., c. N-1) de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour l'attribution d'un numéro municipal à un bâtiment :                                                                                                                                                            | 129,00 \$ |
| 75. | Pour un plan et un procès-verbal d'alignement et niveau, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                                                                             | 0,00 \$   |
| 76. | Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé et pour un exemplaire additionnel d'un permis en vigueur, il sera perçu :                                                                                                                                                                                               | 12,00 \$  |

## SECTION II

### CERTIFICATS, RAPPORTS ET COMPILATION DE DONNÉES OU DE STATISTIQUES

- |     |                                                                                                                                                                                                             |           |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 77. | Pour la fourniture d'un certificat attestant l'horaire des feux de circulation ou la signalisation des rues, il sera perçu, la page                                                                         | 8,00 \$   |
| 78. | Pour une compilation de statistiques relatives à la circulation, il sera perçu :                                                                                                                            | 35,00 \$  |
| 79. | Pour la délivrance du certificat de conformité requis aux fins du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, c. Q-2, r. 23.1), il sera perçu : | 276,00 \$ |
| 80. | Pour la fourniture d'une étude de conformité d'un immeuble en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu :                            | 643,00 \$ |
| 81. | Pour la fourniture d'une lettre d'attestation, de l'historique d'un bâtiment, il sera perçu :                                                                                                               | 280,00 \$ |

RCA25-14006/ 40

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |           |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 82. | Pour une lettre d'attestation de droit acquis d'un bâtiment ou d'un usage, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                                                          | 643,00 \$ |
| 83. | Pour la fourniture d'une lettre dans le cadre d'une étude préliminaire relative à une demande de dérogation mineure, de démolition, d'usage conditionnel, d'ouverture d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, il sera perçu : | 728,00 \$ |

Le montant perçu pour l'étude préliminaire est soustrait du montant perçu pour l'étude complète de la demande d'un projet règlementaire.

### SECTION III

#### EXTRAITS DES REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 84. | Pour la fourniture d'extraits du registre des permis de l'arrondissement, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                       |           |
| 1°  | minimum                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 109,00 \$ |
| 2°  | en sus du minimum, les 1 000 inscriptions                                                                                                                                                                                                                                                       | 9,50 \$   |
| 85. | Pour la fourniture de la liste mensuelle des permis, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                                            |           |
| 1°  | pour un an                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 402,00 \$ |
| 2°  | par mois                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 64,00 \$  |
| 86. | Pour la fourniture de la liste mensuelle des bâtiments vacants, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                                 |           |
| 1°  | pour un an                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 263,00 \$ |
| 2°  | par mois                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 92,00 \$  |
| 3°  | par copie                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 92,00 \$  |
| 87. | Pour la fourniture de règlement, il sera perçu :                                                                                                                                                                                                                                                |           |
| 1°  | Pour la fourniture de copies de règlements, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3). |           |
| 2°  | pour l'ensemble des plans de zonage                                                                                                                                                                                                                                                             | 26,00 \$  |
| 3°  | maximum par règlement (régulier et zonage)                                                                                                                                                                                                                                                      | 45,00 \$  |

RCA25-14006/ 41

|    |                                                                                                                             |           |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4° | pour les modifications au règlement de zonage, la page                                                                      | 0,65 \$   |
| 5° | abonnement annuel pour tous les règlements                                                                                  | 462,00 \$ |
| 6° | abonnement annuel sur demande, de l'impression des normes réglementaires du répertoire informatisé des rues et emplacements | 254,00 \$ |

- 88.** Pour la fourniture de document du conseil d'arrondissement, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20 pages.

- 89.** Pour la fourniture d'extraits de rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, pour la fourniture aux courtiers ou agents en immobilier d'un extrait de rôle d'évaluation ou de rôle de perception des taxes, requérant le service d'un agent de communications sociales dans un Bureau Accès Montréal ou au bureau d'arrondissement, il sera perçu, par transaction

9,00 \$

- 90.** Pour la fourniture de documents d'archives, il sera perçu :

- 1° Pour la fourniture de copies de règlements, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).
- 2° photocopie à partir d'un microfilm, la page, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).
- 3° la recherche de plans sur microfiche et microfilm
- 4° un plan numérisé, par fichier

61,00 \$

6,20 \$

|     |                                                                       |          |
|-----|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| 5°  | par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 4°                        | 6,20 \$  |
| 91. | Pour la fourniture d'une carte aérienne, il sera perçu :              | 6,70 \$  |
| 92. | Pour la délivrance d'une copie d'un enregistrement d'une bande sonore |          |
| 1°  | sur support DVD il sera perçu :                                       | 8,00 \$  |
| 2°  | sur une clé USB, il sera perçu :                                      | 12,50 \$ |

## **CHAPITRE VIII COMPENSATIONS**

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |             |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 93. | Pour l'application du paragraphe 1° de l'article 22 du Règlement sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) de l'ancienne Ville de Montréal :                                                                                                                                                                                              |             |
| 1°  | la compensation exigible pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol est de                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2 234,00 \$ |
| 2°  | la compensation exigible pour un arbre de 10 cm et plus de diamètres mesurés à 1,40 m du sol est déterminée d'après les normes établies par la Société Internationale d'Arboriculture du Québec (S.I.A.Q) sans être inférieur à celui fixé au point a) du présent article.                                                                                                      |             |
| 3°  | La compensation pour la perte d'une fosse d'arbres en carré de trottoir; l'aménagement d'un emplacement d'arbres y compris l'excavation (incluant la démolition du trottoir ou du pavage, si requis) la fourniture et la mise en place de la terre de culture ainsi que tous les matériaux et les travaux nécessaires pour réaliser la construction d'une fosse agrandie MV-255 | 2 739,00 \$ |
| 4°  | Une compensation est exigible pour la perte d'un arbre lorsque ce dernier appartient à la Ville de Montréal et est situé dans l'aire d'implantation d'une entrée charretière projetée selon les modalités applicables aux points a) ou b) du présent article.                                                                                                                   |             |

## **CHAPITRE IX SERVICES ET FOURNITURES DIVERS**

|     |                                                                                      |         |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 94. | Pour les frais de transmission de tout document de l'arrondissement, il sera perçu : |         |
| 1°  | document émanant de la Bibliothèque de la Ville :                                    |         |
| a)  | par courrier                                                                         | 3,50 \$ |

RCA25-14006/ 43

|                                                                                                                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| b) par télécopieur                                                                                                                                                                                                                        | 4,50 \$   |
| 2° document relatif aux taxes émanant du Service des finances                                                                                                                                                                             | 8,00 \$   |
| 3° autre document : les frais de poste, de messagerie, de télécopie selon leur coût                                                                                                                                                       |           |
| <b>95.</b> Pour le service de photocopie, il sera perçu :                                                                                                                                                                                 |           |
| 1° photocopie de papier à papier, la page                                                                                                                                                                                                 | 0,65 \$   |
| 2° photocopie de microfilm à papier, la page                                                                                                                                                                                              | 0,65 \$   |
| 3° impression, la page                                                                                                                                                                                                                    | 0,65 \$   |
| <b>96.</b> Pour un promoteur qui souhaite ouvrir un dossier pour événement public se tenant dans un parc, une place publique, un tronçon de rue ou une ruelle relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il sera perçu :      |           |
| a) pour les organismes partenaires communautaires, culturels, de sport ou de loisirs reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement ou les activités protocolaires et officielles de la Ville de Montréal : |           |
| i) ouverture du dossier : 0,00 \$                                                                                                                                                                                                         | 0,00 \$   |
| b) pour les organismes à but non lucratif non reconnus et organismes à but lucratif :                                                                                                                                                     |           |
| i) ouverture du dossier complet 90 jours ou plus à l'avance                                                                                                                                                                               | 213,00 \$ |
| ii) ouverture du dossier complet de 60 jours à moins de 90 jours à l'avance                                                                                                                                                               | 266,00 \$ |
| iii) ouverture du dossier complet de 30 jours à moins de 60 jours à l'avance                                                                                                                                                              | 319,00 \$ |
| Les promoteurs ayant tenu un événement public avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 sont exclus du présent article.                                                                                                                       |           |
| <b>97.</b> Pour la réalisation d'une photographie en vue de l'émission d'une carte Accès-Montréal, il est perçu :                                                                                                                         | 4,00 \$   |
| <b>98.</b> Pour l'obtention d'un formulaire complété et signé par l'arrondissement pour la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), il est perçu :                                                                        | 309,00 \$ |

## CHAPITRE X

### MARIAGE OU UNION CIVILE

- 99.** Pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile, il sera perçu, plus les taxes applicables, le tarif prévu à l'article 25 du Tarif judiciaire en matière civile (RLRQ, c. T-16, r. 10).



## **CHAPITRE XI**

### **DISPOSITIONS RÉSIDUELLES**

- 100.** Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou des contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

## **CHAPITRE XII**

### **PRISE D'EFFET**

- 101.** Le présent règlement remplace le Règlement sur les tarifs RCA24-14003.
- 102.** Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce règlement a été promulgué par avis public affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement et publié sur le site Internet de l'arrondissement le \_\_\_\_\_.

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025

Avis de motion : CA25 14 0308

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

40.04 1259574006

Jean François LALONDE

---

Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025



**Dossier # : 1258343013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant<br>approbation du budget de fonctionnement de la Société de<br>développement commercial du Quartier Villeray, pour la période<br>du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation<br>». |

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de  
fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la  
période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

**Signé par** Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:14

**Signataire :** Jocelyn JOBIDON

\_\_\_\_\_  
Directeur du développement du territoire  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du  
territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258343013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant<br>approbation du budget de fonctionnement de la Société de<br>développement commercial du Quartier Villeray, pour la période<br>du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation<br>». |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte") en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Villeray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 a été adopté lors de son assemblée générale le 24 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

Le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule que la Ville délègue aux conseils d'arrondissements certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné et à l'article 79.4 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 4 mai 2021, le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA21 14001). Malgré les articles 45 et 46 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC du Quartier Villeray pour l'année 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 140361 - 1248343002 - 3 décembre 2024** - Adopter le Règlement RCA24-14008 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation ».

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande de donner un avis de motion et d'adopter un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC du Quartier Villeray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 134 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la société demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses 230 membres une cotisation obligatoire, pour le même montant, plus les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira une cotisation basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 1500 \$, un minimum de 350 \$, un tarif au deuxième étage de 200 \$ et un tarif réduit pour les locaux situés sur la rue Saint-Hubert de 50 \$, tel que prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial. Il est également prévu que la notion de « famille d'occupation » s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

Le budget prévisionnel de la SDC du Quartier Villeray prévoit également une contribution financière de l'Arrondissement de 50 000 \$. Il prévoit aussi trois subventions du Service du développement économique dans le cadre de divers programmes :

- 245 000 \$ (déjà versé) : Programme de subvention visant les Sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructures majeurs;
- 121 808 \$ : Programme de soutien financier visant la consolidation des Sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027;
- 110 000 \$ : Appel à projets aux piétonnalisations saisonnières 2025 à 2027.

Les montants du SDÉ visant la consolidation des SDC ainsi que l'appel à projets pour les piétonnalisations sont à confirmer suivant le dépôt de candidatures.

## JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC. La SDC du Quartier Villeray pourra jouer un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration de ce secteur commercial.

### **Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'Arrondissement :**

Le projet s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement 2025, soit de continuer à encourager l'innovation et le dynamisme économique local, tout en soutenant la SDC Quartier Villeray et les artères commerciales des quartiers de VSP.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations

pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien du dynamisme du secteur commercial situé dans le district de Villieray. Si le règlement n'était pas adopté par le conseil d'arrondissement avant le 31 décembre 2025, la SDC ne pourra pas cotiser ses membres pour l'année 2026, représentant un budget de 134 000 \$. Cela remettrait également en question la constitution de la SDC, qui repose sur le principe d'une cotisation obligatoire auprès de ses membres.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres : en mars et en juin.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : décembre 2025;

- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christiane RICHARD

**ENDOSSÉ PAR**

Geneviève BOUCHER

Le : 2025-11-07

commissaire - developpement economique

**Tél :** 438-994-9018  
**Télécop. :**

Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

**Tél :** 438-951-2464  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1258343013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ». |

#### SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

#### COMMENTAIRES

---

#### FICHIERS JOINTS



EV - 1258343013 - Quartier Villeray 2026.doc



ANNEXE A - SDC Quartier Villeray - Budget 2026.pdf

---

#### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT  
 Avocate  
**Tél : 4388670481**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Edelweiss VIGNEAULT  
 Avocate  
**Tél : 4388670481**  
**Division :** Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières



**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
RÈGLEMENT  
RCA25-14007**

**RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT DE LA SDC DU QUARTIER VILLERAY POUR LA  
PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 ET IMPOSANT UNE  
COTISATION**

Vu l'article 79.4 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Vu le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (03-108);

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

**1. Aux fins du présent règlement :**

1° le mot « local » signifie toute partie d'une unité d'évaluation d'un immeuble non résidentiel ou d'un immeuble résidentiel visé à l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) qui fait l'objet d'un bail non résidentiel distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée à des fins non résidentielles de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui;

2° le mot « Ville » signifie la Ville de Montréal;

3° la superficie d'un établissement d'entreprise est égale à la superficie de tout local qu'il occupe dans un même immeuble plus ou moins 5 %.

**2. Le budget de fonctionnement de la SDC du Quartier Villeray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 qui figure à l'annexe A est approuvé.**

**3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société :**

1° lorsque l'établissement d'entreprise est situé dans un immeuble dont l'adresse fait référence à la rue Saint-Hubert, une cotisation de 50,00 \$;

2° pour tout autre établissement d'entreprise :

- a) lorsque celui-ci est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, une cotisation au taux de 0,518511 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement. Toutefois, la cotisation imposée ne peut être supérieure à 1 500,00 \$ ni être inférieure à 350,00 \$;
- b) lorsque celui-ci est situé ailleurs qu'au rez-de-chaussée d'un immeuble, une cotisation de 200,00 \$.

Aux fins de l'application du présent règlement, un établissement d'entreprise est réputé situé au rez-de-chaussée s'il répond aux exigences suivantes : il est situé, en tout ou en partie au rez-de-chaussée et son entrée principale y est également située.

La T.P.S et la T.V.Q doivent être ajoutées à la cotisation.

- 4. Lorsqu'un membre occupe dans un même immeuble, aux fins d'une même d'entreprise, plusieurs locaux faisant l'objet de baux distincts, la cotisation prévue à l'article 3 n'est facturée qu'une seule fois pour l'ensemble des locaux occupés par ce membre aux fins de cette entreprise.
- 5. Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être formulée au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de cotisation 2026.
- 6. La cotisation est perçue selon les modalités qui suivent :
  - 1° eu égard à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de cotisation, les dispositions relatives à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de taxes prévues au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville, s'appliquent;
  - 2° eu égard au mode de paiement :
    - a) si le montant dû est inférieur à 300,00 \$ : en un versement unique, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;
    - b) si le montant dû est de 300,00 \$ ou plus, au choix du débiteur :
      - i) soit en un versement unique, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;
      - ii) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le jour mentionné au paragraphe 2 du premier alinéa survient un jour non ouvrable, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

7. Lorsque la correction d'une donnée servant de base au calcul de la cotisation entraîne une correction du montant de la cotisation imposée à un membre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, le membre dont la cotisation est ainsi corrigée doit payer un supplément de cotisation à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit effectuer un remboursement de cotisation à ce membre.

Aucun supplément de cotisation n'est exigé d'un membre et aucun remboursement n'est effectué par la Ville lorsque la cotisation imposée est corrigée d'un montant de moins de 50,00 \$, excluant la T.P.S. et la T.V.Q.

-----

**ANNEXE A**  
**SDC DU QUARTIER VILLERAY – BUDGET 2026**

\_\_\_\_\_

GDD 1258343013

| Budget 2026                                                                |                      |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| REVENUS                                                                    | 2026                 |
| <b>Revenus fixes et à la performance - 230 membres</b>                     |                      |
| Costisation membres non participants de la rue St-Hubert (5 à 50\$)        | 250,00 \$            |
| Cotisations minimales (46 à 350\$)                                         | 16 100,00 \$         |
| Cotisations membres (126 entre 350 et 1500\$)                              | 84 950,00 \$         |
| Cotisations maximales (17 à 1500\$)                                        | 25 500,00 \$         |
| Cotisation membres aux étages (36 à 200\$)                                 | 7 200,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 134 000,00 \$        |
| <b>Contribution ville et arrondissement</b>                                |                      |
| Subvention Arrondissement                                                  | 50 000,00 \$         |
| Subvention soutien travaux                                                 | 245 000,00 \$        |
| Subvention piéto                                                           | 110 000,00 \$        |
| Subvention Ville- Soutien aux SDC                                          | 121 808,00 \$        |
| Intérêts                                                                   | 3 000,00 \$          |
| Partenariats publics et privés pour événements (St-Jean, achat local, etc) | 70 000,00 \$         |
| Contingence 2025                                                           | 27 000,00 \$         |
| Sout-total                                                                 | 626 808,00 \$        |
| <b>TOTAL REVENUS</b>                                                       | <b>760 808,00 \$</b> |
| <b>DÉPENSES</b>                                                            |                      |
| <b>Frais généraux de bureau</b>                                            |                      |
| Assurances                                                                 | 1 200,00 \$          |
| Loyer (incluant électricité)                                               | 5 000,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 6 200,00 \$          |
| <b>Frais administratifs</b>                                                |                      |
| Frais de représentation + déplacement                                      | 2 000,00 \$          |
| Mauvaises créances (15% des cotisations)                                   | 20 100,00 \$         |
| Frais d'assemblée                                                          | 1 500,00 \$          |
| Honoraires professionnels (comptable + vérificateur + RP)                  | 8 000,00 \$          |
| Papeterie et frais de bureau + support informatique                        | 500,00 \$            |
| Téléphone + cellulaire+ Internet                                           | 4 000,00 \$          |
| Gestion                                                                    | 90 000,00 \$         |
| Coordo - pigiste - sous-traitance                                          | 50 000,00 \$         |
| Cotisation associations professionnelles                                   | 3 300,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 179 400,00 \$        |
| <b>Activités et promotions</b>                                             |                      |
| Embellissement du territoire                                               | 40 000,00 \$         |
| Soutien aux travaux                                                        | 245 000,00 \$        |
| Piétonnisation                                                             | 110 000,00 \$        |
| Événements                                                                 | 80 000,00 \$         |
| Promotions - concours - événements ponctuels -achat local                  | 50 000,00 \$         |
| Communications                                                             | 35 000,00 \$         |
|                                                                            |                      |
| Sous-total                                                                 | 560 000,00 \$        |
| <b>Synthèse Budget</b>                                                     |                      |
| <b>TOTAL REVENUS</b>                                                       | <b>760 808,00 \$</b> |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>                                                      | <b>745 600,00 \$</b> |
| Surplus                                                                    | 15 208,00 \$         |

**Dossier # : 1258343013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant<br>approbation du budget de fonctionnement de la Société de<br>développement commercial du Quartier Villeray, pour la période<br>du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation<br>». |



RE250924-1 budget 2026.pdf



Grille\_analyse\_montreal\_2030\_1258343013.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christiane RICHARD  
commissaire - developpement economique

**Tél :** 438-994-9018  
**Télécop. :**

# Quartier Villeray

## Résolution des membres de la société

Extraits des minutes de l'AGB du 24 septembre 2025

Résolution adoptée par les membres.

Numéro de la résolution : RE250924-1

ATTENDU QUE le budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été présentés aux membres du CA le 12 septembre 2025;

ATTENDU QUE ledit budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été adopté par les membres du CA le 10 septembre 2025;

ATTENDU QUE le budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été présentés aux membres de la SDC le 24 septembre 2025;

ATTENDU QUE ce budget a été expliqué, incluant les cotisations proposées;

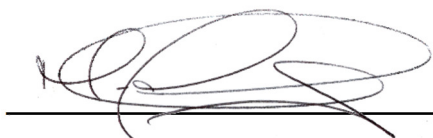
ATTENDU QU'une période de questions a été tenue afin de répondre aux questions des membres;

SUR PROPOSITION de monsieur Dalonn Sydavong Marois, (Mouvement Plus)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents à cette réunion où il y avait QUORUM *d'adopter le budget tel que présenté.*

Copie certifiée conforme : Minutes originales signées par Monsieur Marc-André Goudreau président de l'assemblée.

Ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2025



Marc-André Goudreau  
Président du conseil d'administration

| Budget 2026                                                                |                      |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| REVENUS                                                                    | 2026                 |
| <b>Revenus fixes et à la performance - 230 membres</b>                     |                      |
| Costisation membres non participants de la rue St-Hubert (5 à 50\$)        | 250,00 \$            |
| Cotisations minimales (46 à 350\$)                                         | 16 100,00 \$         |
| Cotisations membres (126 entre 350 et 1500\$)                              | 84 950,00 \$         |
| Cotisations maximales (17 à 1500\$)                                        | 25 500,00 \$         |
| Cotisation membres aux étages (36 à 200\$)                                 | 7 200,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 134 000,00 \$        |
| <b>Contribution ville et arrondissement</b>                                |                      |
| Subvention Arrondissement                                                  | 50 000,00 \$         |
| Subvention soutien travaux                                                 | 245 000,00 \$        |
| Subvention piéto                                                           | 110 000,00 \$        |
| Subvention Ville- Soutien aux SDC                                          | 121 808,00 \$        |
| Intérêts                                                                   | 3 000,00 \$          |
| Partenariats publics et privés pour événements (St-Jean, achat local, etc) | 70 000,00 \$         |
| Contingence 2025                                                           | 27 000,00 \$         |
| Sout-total                                                                 | 626 808,00 \$        |
| <b>TOTAL REVENUS</b>                                                       | <b>760 808,00 \$</b> |
| <b>DÉPENSES</b>                                                            |                      |
| <b>Frais généraux de bureau</b>                                            |                      |
| Assurances                                                                 | 1 200,00 \$          |
| Loyer (incluant électricité)                                               | 5 000,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 6 200,00 \$          |
| <b>Frais administratifs</b>                                                |                      |
| Frais de représentation + déplacement                                      | 2 000,00 \$          |
| Mauvaises créances (15% des cotisations)                                   | 20 100,00 \$         |
| Frais d'assemblée                                                          | 1 500,00 \$          |
| Honoraires professionnels (comptable + vérificateur + RP)                  | 8 000,00 \$          |
| Papeterie et frais de bureau + support informatique                        | 500,00 \$            |
| Téléphone + cellulaire+ Internet                                           | 4 000,00 \$          |
| Gestion                                                                    | 90 000,00 \$         |
| Coordo - pigiste - sous-traitance                                          | 50 000,00 \$         |
| Cotisation associations professionnelles                                   | 3 300,00 \$          |
| Sous-total                                                                 | 179 400,00 \$        |
| <b>Activités et promotions</b>                                             |                      |
| Embellissement du territoire                                               | 40 000,00 \$         |
| Soutien aux travaux                                                        | 245 000,00 \$        |
| Piétonnisation                                                             | 110 000,00 \$        |
| Événements                                                                 | 80 000,00 \$         |
| Promotions - concours - événements ponctuels -achat local                  | 50 000,00 \$         |
| Communications                                                             | 35 000,00 \$         |
|                                                                            |                      |
| Sous-total                                                                 | 560 000,00 \$        |
| <b>Synthèse Budget</b>                                                     |                      |
| <b>TOTAL REVENUS</b>                                                       | <b>760 808,00 \$</b> |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>                                                      | <b>745 600,00 \$</b> |
| Surplus                                                                    | 15 208,00 \$         |

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Montréal

Numéro de dossier : 1258343013

Unité administrative responsable : Développement du territoire

Projet : Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villieray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation ».

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?                                                                                                                                                                                                                                                | <i><b>x</b></i>   |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?                                                                                                                                                                                                                                                                               |                   |                   |                     |
| 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;<br>14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité; |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?                                                                                                                                                                                                                                                                             |                   |                   |                     |
| 4. Le principal résultat attendu est l'augmentation des achats locaux dans le secteur de la SDC;<br>14. Le principal résultat attendu est la mise sur pied d'initiatives novatrices qui soutiennent la prospérité des commerces locaux, membres de la SDC.                                                                                                                      |                   |                   |                     |

## Section B - **Test climat**



*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> | <b>x</b>   |            |              |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                            |            |            | <b>x</b>     |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |            | <b>x</b>   |              |

## Section C - **ADS+** \*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>oui</b> | <b>non</b> | <b>s. o.</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :<br>a. <b>Inclusion</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> |            |            | <b>x</b>     |
| b. <b>Équité</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                          | <b>x</b>   |            |              |
| c. <b>Accessibilité universelle</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                               |            |            | <b>x</b>     |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                 |            | <b>x</b>   |              |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025

Avis de motion : CA25 14 0309

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

40.05 1258343013

Jean François LALONDE

---

Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025



**Dossier # : 1259574005**

|                                           |                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la<br>taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».                                                 |

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services  
(exercice financier 2026) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

**Signé par** Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-11-20 15:06

**Signataire :**

Nathalie VAILLANCOURT

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259574005**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».                                                 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le budget de dépenses a été établi pour 2026 à 69 941 200 \$. La stratégie d'équilibre pour 2026 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA24 140359 - 1249298005 - 3 décembre 2024** - Adopter le Règlement RCA24-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) ».

### DESCRIPTION

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce règlement impose une taxe de 0,0548 \$ du 100 \$ d'évaluation appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

L'objectif de l'administration de l'arrondissement est de maintenir le niveau et la qualité des services offerts à la population de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. À cet effet, les recettes anticipées de l'application de cette taxe relative aux services sont de 12 347 100 \$.

Cette taxation permettra à l'arrondissement de conserver un budget de fonctionnement lui permettant de faire face à ses obligations et engagements et, ainsi, de ne pas affecter le niveau de services à ses citoyens.

### JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Comme il s'agit d'une taxe annuelle, le règlement devra être adopté chaque année pour chacun des exercices financiers.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement et elle permettra de percevoir un revenu de 12 347 100 \$ nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas directement. Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins, car la taxe relative aux services permettra à l'arrondissement de maintenir le niveau et la qualité des services aux citoyennes et citoyens de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Avis public annonçant la séance durant laquelle le règlement sera soumis pour avis de motion et dépôt du projet de règlement (7 jours avant la séance);
- Avis public annonçant la séance durant laquelle le règlement sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement (7 jours avant la séance);
- Avis public d'adoption et d'entrée en vigueur du règlement pour entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement prévu au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement de taxation locale au conseil d'arrondissement prévue au mois de décembre 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**



RCA25-14008\_Règlement sur la taxe 2026\_PROJET.doc

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
RÈGLEMENT RCA25-14008**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)**

**VU** l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

**VU** la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

À sa séance ordinaire du [date de la séance d'adoption], le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

- 1.** Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0548 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.
- 2.** Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes, qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de la taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.
- 3.** Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 et a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de l'adoption par le conseil municipal du budget d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension tel que dressé par son conseil.

---

Ce règlement a été promulgué par avis public affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement et publié sur le site Internet de l'arrondissement [date de publication].



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025

Avis de motion : CA25 14 0310

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

40.06 1259574005

Jean François LALONDE

---

Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025



**Dossier # : 1259574007**

|                                           |                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement<br>autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la<br>réalisation du programme de protection des bâtiments ». |

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, pour l'arrondissement de Villera y-Saint-Michel-Parc-Extension.

**Signé par** Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

**Signataire :** Annette DUPRÉ

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe

## IDENTIFICATION

Dossier # :1259574007

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ». |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 7 420 562 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA25 14 0021 - 1241700002 - 4 février 2025** - Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

**CA24 14 0366 - 1241700002 - 3 décembre 2024** - Adopter le Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

**CA24 14 0316 - 1241700002 - 5 novembre 2024** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »

### DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection du centre sportif Jean-Rougeau. Cet emprunt permettra notamment de réaliser les dépenses suivantes: les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

### JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour le projet de réfection du centre sportif Jean-Rougeau.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt pour le programme de protection des bâtiments (42305) pour l'année 2026 s'établit comme suit :  
Projet de réfection du centre sportif Jean-Rougeau. Ce règlement couvre le financement à 66 % des coûts admissibles par le programme PAFIRSPA du Gouvernement du Québec.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt RCA25-14009 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement prévu au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement prévu au mois de décembre 2025;
- Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre);
- Dépôt du certificat des résultats du registre au conseil d'arrondissement
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appels d'offres et octroi de contrats.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-21

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**



RCA25-14009\_PROJET.docx

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
RÈGLEMENT RCA25-14009**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 420 562 \$ POUR FINANCER  
LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS**

**VU** l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

**VU** le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

**ATTENDU** que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

À sa séance du [*date de la séance d'adoption*], le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Un emprunt de 7 420 562 \$ est autorisé pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'entrée en vigueur du programme des immobilisations adopté par le conseil municipal et comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement.

---



**Dossier # : 1259574007**

|                                           |                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement<br>autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la<br>réalisation du programme de protection des bâtiments ». |



1259574007\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255

**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574007

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Projet** : Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de protection des bâtiments pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau ».

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Le dossier contribue à la priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?<br><br>Le dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant :<br>Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                   | X                   |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |                   | X                   |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       |                   |                   | X                   |
| <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                            | X                 |                   |                     |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  |                   |                   | X                   |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025

Avis de motion : CA25 14 0311

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

40.07 1259574007

Jean François LALONDE

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025



**Dossier # : 1259574008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement<br>autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la<br>réalisation du programme de la construction de la nouvelle<br>bibliothèque Caroline-Dawson ». |

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

**Signé par** Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

**Signataire :** Annette DUPRÉ

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259574008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ». |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 188 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la construction d'un lien entre la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le bâtiment Le Prévost ainsi que le réaménagement du Parc Le Prévost.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

### DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de la construction du lien entre la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le bâtiment Le Prévost ainsi que le réaménagement du Parc le Prévost. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection des plans et devis, des travaux de construction et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et de mobilier urbain ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

### JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de construction du lien et du réaménagement du parc.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les données ci-dessous sont des prévisions. Les dépenses peuvent évoluer entre les deux sous projets. Le projet dans son ensemble (construction du lien et réaménagement du parc) est évalué à 10 M\$. Les besoins de financement seront réévalués lors du prochain PDI.

| Sous projet | PDI 2026 | PDI 2027 | PDI 2028 | Total |
|-------------|----------|----------|----------|-------|
|-------------|----------|----------|----------|-------|

|                                  |              |              |              |              |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Construction du lien             | 1 366 000 \$ | 1 901 000 \$ | 1 379 000 \$ | 4 646 000 \$ |
| Réaménagement du parc Le Prévost | 220 000 \$   | 0 \$         | 1 322 000 \$ | 1 542 000 \$ |
| Total                            | 1 586 000 \$ | 1 901 000 \$ | 2 701 000 \$ | 6 188 000 \$ |

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt RCA25-14010 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'obtention du financement par règlement d'emprunt, le projet ne pourra pas être réalisé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement prévue au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement prévue au mois de décembre 2025;
- Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre);
- Dépôt du certificat des résultats du registre au conseil d'arrondissement
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appels d'offres et octroi de contrats.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-21

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**





RCA25-14010\_PROJET.docx

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
RÈGLEMENT RCA25-14010**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 188 000 \$ POUR FINANCER  
LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE LA CONSTRUCTION DE LA  
NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CAROLINE-DAWSON**

**VU** l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

**VU** le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

**ATTENDU** que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

À sa séance du [*date de la séance d'adoption*], le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Un emprunt de 6 188 000 \$ est autorisé pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson (construction du lien et réaménagement du parc Le Prévost) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements, de mobiliers urbains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'entrée en vigueur du programme des immobilisations adopté par le conseil municipal et comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement.

---

**Dossier # : 1259574008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction des services administratifs et du greffe , Division des<br>ressources financières et matérielles                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement<br>autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la<br>réalisation du programme de la construction de la nouvelle<br>bibliothèque Caroline-Dawson ». |



1259574008\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255  
**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574008

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Projet** : Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b><i>oui</i></b> | <b><i>non</i></b> | <b><i>s. o.</i></b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?<br><br>Le dossier contribue à la priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?<br><br>Le dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant :<br>Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                   | X                   |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |                   | X                   |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       |                   |                   | X                   |
| <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>                                                                                                                            | X                 |                   |                     |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                                                                                                                                                                                                  |                   |                   | X                   |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025

Avis de motion : CA25 14 0312

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

40.08 1259574008

Jean François LALONDE

---

Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025



**Dossier # : 1257761019**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion afin de présenter, à une séance<br>subséquente, un projet de règlement visant à interdire la<br>transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un<br>usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par<br>un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée<br>d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un<br>usage commerce en vertu du Règlement de zonage de<br>l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-<br>283). |

Donner avis de motion afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de  
règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par  
un usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par un usage de la famille  
commerce, et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont  
autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de  
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

**Signé par** Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-12-05 15:41

**Signataire :** Jocelyn JOBIDON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du  
territoire



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1257761019**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Depuis plusieurs années, certains secteurs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ont des enjeux de locaux vacants et une faible offre de commerces de proximité pour les résidents. L'arrondissement souhaite donc procéder dans les prochain mois à l'analyse de ses secteurs commerciaux afin d'établir une nouvelle structure commercial. Pour cette raison et grâce à un financement du Service du développement économique de 53 000 \$, l'arrondissement réalisera une étude permettant l'identification de stratégies afin de consolider certains secteurs commerciaux. Des actions seront également réalisées, dès 2026, afin de mobiliser les commerçants et animer certains de ces secteurs, notamment le secteur Villeray Est. En prévision de cette étude, la Direction du développement du territoire propose une modification réglementaire pour limiter la conversion du parc de locaux commerciaux existant sur son territoire.

Un avis de motion est donc donné afin d'interdire de transformer à des fins d'habitation un local occupé par un usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce sur le territoire de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'ici à ce que le projet de règlement en ce sens soit présenté, à une séance subséquente.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

### DESCRIPTION

Il est proposé d'interdire la transformation des locaux commerciaux existants en logements, afin de garder une offre commerciale sur le territoire. La présente modification s'inspire de l'intervention réalisée dans la portion est du quartier Villeray, notamment sur les rue de

Castelnau, Villeray, Faillon, Guizot et de Liège. Cette interdiction n'apportera pas de non-conformité aux locaux résidentiels existants au rez-de-chaussée, mais interdira les nouvelles conversions.

Un projet de règlement détaillé sera déposé à une séance subséquente pour adoption.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire est d'avis que cet avis de motion devrait être adopté, et ce, pour les raisons suivantes :

- il est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et de mobilité ainsi qu'aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- il contribuera à la vitalité commerciale du secteur;
- il permettra de limiter la perte des locaux commerciaux dans l'attente de l'étude de consolidation commerciale pour assurer la pérennité de l'offre commerciale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité qui est la suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce projet s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement 2025, soit de continuer à encourager l'innovation et le dynamisme économique local, tout en soutenant la SDC Quartier Villeray et les artères commerciales des quartiers de VSP.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette modification entraînera un effet de gel sur les transformations à la suite de l'adoption de l'avis de motion.

En reportant l'adoption de cet avis de motion, d'autres conversions de locaux commerciaux pourront avoir lieu. Cela mettra en péril la fragile et rare continuité commerciale dans certains secteurs du territoire, contribuera à nuire aux efforts de consolidation et pourra engendrer des problèmes de cohabitation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

17 décembre 2025 : Donner avis de motion

Dates à déterminer :

- dépôt et adoption d'un premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- tenue d'une consultation écrite et d'une assemblée publique de consultation;
- adoption d'un second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- avis public relatif à la démarche d'approbation référendaire;

- adoption du projet de règlement;
- délivrance du certificat de conformité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cynthia KABIS PLANTE  
agent(e) de recherche

**Tél :** 514-868-8716  
**Télécop. :** -

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-05

Geneviève BOUCHER  
Cheffe de division - urbanisme et services aux entreprises

**Tél :** 438-951-2464  
**Télécop. :** -

**Dossier # : 1257761019**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,<br>Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme<br>et des services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion afin de présenter, à une séance<br>subséquente, un projet de règlement visant à interdire la<br>transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un<br>usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par<br>un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée<br>d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un<br>usage commerce en vertu du Règlement de zonage de<br>l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-<br>283). |



Grille-GDD-Mtl-2030\_1257761019.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cynthia KABIS PLANTE  
agent(e) de recherche

**Tél :** 514-868-8716  
**Télécop. :** -

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1257761019

Unité administrative responsable : Division de l'urbanisme et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Projet : Modification réglementaire, consolidation commerciale

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

|                                                                                                                                                      | <i><b>oui</b></i> | <i><b>non</b></i> | <i><b>s. o.</b></i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?                     | X                 |                   |                     |
| 2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?                                                    |                   |                   |                     |
| 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; |                   |                   |                     |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?                                                  |                   |                   |                     |
| Maintenir le nombre de locaux commerciaux actuels afin d'assurer une offre de commerces de proximités sur le territoire de l'arrondissement.         |                   |                   |                     |

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b><i>oui</i></b> | <b><i>non</i></b> | <b><i>s. o.</i></b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                   | X                   |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   | X                 |                     |

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b><i>oui</i></b> | <b><i>non</i></b> | <b><i>s. o.</i></b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> |                   |                   | X                   |
| <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>                                                                                                       | X                 |                   |                     |

|                                                                                                                    |  |   |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---|---|
| c. <b>Accessibilité universelle</b>                                                                                |  |   | X |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> |  |   |   |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?                                          |  | X |   |

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle